



Formation à l'entrepreneuriat à l'école en Europe

Rapport Eurydice

*Éducation et
formation*

Ce document est publié par l'Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA, Analyse des politiques en matière d'éducation et de jeunesse).

Veillez citer cette publication comme suit:

Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2016. *Formation à l'entrepreneuriat à l'école en Europe*. Rapport Eurydice. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Version imprimée	ISBN 978-92-9492-337-0	doi:10.2797/509321	EC-02-16-104-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9492-340-0	doi:10.2797/371459	EC-02-16-104-FR-N
EPUB	ISBN 978-92-9492-356-1	doi:10.2797/868940	EC-02-16-104-FR-E

Ce document est également disponible sur l'internet (<http://ec.europa.eu/eurydice>).

Texte achevé en février 2016.

© Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», 2016.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Langue source: anglais. Traduction effectuée par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»
Analyse des politiques en matière d'éducation et de jeunesse
Avenue du Bourget 1 (J70 – Unité A7)
B-1049 Bruxelles
Tél. (+32) 2 299 50 58
Fax (+32) 2 292 19 71
Adresse électronique: eacea-eurydice@ec.europa.eu
Site internet: <http://ec.europa.eu/eurydice>

TABLE DES MATIÈRES

Table des figures	5
Codes et abréviations	7
Principales conclusions	9
Introduction	17
Chapitre 1. Définitions et contexte de l'éducation à l'esprit d'entreprise	21
1.1. Définitions de la formation à l'entrepreneuriat	21
1.2. Contexte de la formation à l'entrepreneuriat	23
Chapitre 2. Stratégies et systèmes de financement	35
2.1. Stratégies liées à la formation à l'entrepreneuriat en Europe	35
2.2. Mécanismes de financement	56
Chapitre 3. Programme scolaire	65
3.1. Approches de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire	65
3.2. Expériences pratiques d'entrepreneuriat	74
3.3. Acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat	80
Chapitre 4. Formation des enseignants et soutien aux enseignants	93
4.1. Formation initiale des enseignants	93
4.2. Formation professionnelle continue des enseignants	97
4.3. Soutien aux enseignants	99
Chapitre 5. État de la formation à l'entrepreneuriat dans quatre domaines clés	105
5.1. Stratégie	107
5.2. Financement	108
5.3. Programme scolaire	108
5.4. Enseignants	110
5.5. Conclusion	110
Annexe. Liens vers les soutiens aux enseignants	111
Références	115
Glossaire	119
I. Classification	119
II. Définitions	121
Fiches nationales d'information	127
Remerciements	231

TABLE DES FIGURES

Chapitre 1. Définitions et contexte de l'éducation à l'esprit d'entreprise	21
Figure 1.1. Définitions de la formation à l'entrepreneuriat utilisées, partagées et acceptées par la plupart des parties prenantes au niveau central, 2014/2015.	22
Figure 1.2. Pourcentage de personnes interrogées ayant participé à un cours ou une activité sur l'entrepreneuriat à l'école, 2012.	25
Figure 1.3. Perceptions des experts de la mesure dans laquelle la formation à la création et à la gestion de PME est intégrée dans le système d'enseignement et de formation aux niveaux primaire et secondaire, 2014.	27
Figure 1.4. Pourcentage d'enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau 2 de la CITE) déclarant que leurs activités de formation professionnelle couvraient le sujet «enseignement de compétences transdisciplinaires» au cours des 12 mois précédant l'enquête et pourcentage d'enseignants exprimant des besoins modérés et élevés de formation professionnelle dans ce domaine, 2013.	28
Figure 1.5. Jeunes (âgés de 15 à 29 ans) souhaitant créer leur propre entreprise, moyenne de l'EU-28, 2014.	29
Figure 1.6. L'entrepreneuriat en tant que choix de carrière souhaitable et intention de devenir entrepreneur (% de la population âgée de 18 à 64 ans), 2014.	30
Figure 1.7. Capacités et opportunités perçues par les individus et activité entrepreneuriale précoce totale (TEA) (% de la population âgée de 18 à 64 ans), 2014.	31
Figure 1.8. Jeunes travailleurs indépendants en pourcentage du total des jeunes actifs, par âge, 2014.	32
Chapitre 2. Stratégies et systèmes de financement	35
Figure 2.1. Principaux documents politiques de l'UE influençant l'élaboration d'une stratégie liée à la formation à l'entrepreneuriat.	36
Figure 2.2. Mise en œuvre au niveau central de stratégies spécifiques sur la formation à l'entrepreneuriat, 2000-2015.	38
Figure 2.3. Stratégies les plus pertinentes au niveau central sur la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.	39
Figure 2.4. Types de stratégies adoptées au niveau central sur la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.	42
Figure 2.5. Thèmes stratégiques et actions correspondantes liées à la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.	46
Figure 2.6. Aperçu des objectifs stratégiques plus larges liés à la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.	49
Figure 2.7. Soutien stratégique aux partenariats en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.	51
Figure 2.8. Approches de suivi prévues des actions stratégiques liées à la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.	53
Figure 2.9. Sources de financement (national et de l'UE) pour la formation à l'entrepreneuriat et type de stratégie mise en œuvre, 2014/2015.	57
Figure 2.10. Financement national de la formation à l'entrepreneuriat en 2014.	58
Figure 2.11. Utilisation de fonds de l'UE pour promouvoir la formation à l'entrepreneuriat au cours des périodes 2007-2013 et 2014-2020.	61

Chapitre 3. Programme scolaire	65
Figure 3.1. Approches de l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire, 2014/2015.	67
Figure 3.2. Matières intégrant la formation à l'entrepreneuriat (niveaux 1 et 2 de la CITE), 2014/2015.	68
Figure 3.3. Approches de l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire, 2014/2015.	69
Figure 3.4. Matières intégrant la formation à l'entrepreneuriat (niveau 3 de la CITE et FPI en milieu scolaire), 2014/2015.	71
Figure 3.5. Lignes directrices centrales sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage en matière de formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.	73
Figure 3.6. Expériences pratiques d'entrepreneuriat dans le programme scolaire, 2014/2015.	76
Figure 3.7. Acquis d'apprentissage de la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 2014/2015.	85
Figure 3.8. Acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire, 2014/2015.	87
Figure 3.9. Évaluation des acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.	91
Chapitre 4. Formation des enseignants et soutien aux enseignants	93
Figure 4.1. La formation à l'entrepreneuriat en tant que matière obligatoire dans la formation initiale des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, selon les recommandations/lignes directrices nationales, 2014/2015.	94
Figure 4.2. Compétences clés pour une approche entrepreneuriale de l'enseignement dans la formation initiale des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, selon les recommandations/lignes directrices nationales, 2014/2015.	95
Figure 4.3. Participation d'acteurs extérieurs à la formation initiale des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, selon les recommandations/lignes directrices nationales, 2014/2015.	96
Figure 4.4. Offre de cours de FPC spécifiquement liés à la formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants du primaire et du secondaire, 2014/2015.	98
Figure 4.5. Soutien aux enseignants du primaire et du secondaire apporté par les autorités centrales (avec leur soutien), 2014/2015.	99
Chapitre 5. État de la formation à l'entrepreneuriat dans quatre domaines clés	105
Figure 5.1. Modèle de progression pour l'analyse du stade de développement de la formation à l'entrepreneuriat, 2010.	105
Figure 5.2. Résumé de l'état de la formation à l'entrepreneuriat dans quatre domaines clés, 2014/2015.	106

CODES ET ABRÉVIATIONS

Codes pays

EU/EU-28	Union européenne	NL	Pays-Bas
		AT	Autriche
BE	Belgique	PL	Pologne
BE fr	Belgique – Communauté française	PT	Portugal
BE de	Belgique – Communauté germanophone	RO	Roumanie
BE nl	Belgique – Communauté flamande	SI	Slovénie
BG	Bulgarie	SK	Slovaquie
CZ	République tchèque	FI	Finlande
DK	Danemark	SE	Suède
DE	Allemagne	UK	Royaume-Uni
EE	Estonie	UK ENG	Angleterre
IE	Irlande	UK-WLS	Pays de Galles
EL	Grèce	UK-NIR	Irlande du Nord
ES	Espagne	UK-SCT	Écosse
FR	France	AELE/EEE et pays candidats	
HR	Croatie	BA	Bosnie-Herzégovine
IT	Italie	IS	Islande
CY	Chypre	LI	Liechtenstein
LV	Lettonie	ME	Monténégro
LT	Lituanie	MK*	Ancienne République yougoslave de Macédoine
LU	Luxembourg	NO	Norvège
HU	Hongrie	RS	Serbie
MT	Malte	TR	Turquie

MK*: * code ISO 3166. http://www.iso.org/iso/country_codes/iso_3166_code_lists.htm

Codes statistiques

: Données non disponibles

(–) Sans objet

Abréviations et acronymes

FE Formation à l'entrepreneuriat

FIE Formation initiale des enseignants

FPC Formation professionnelle continue

FPI Formation professionnelle initiale

GEM *Global Entrepreneurship Monitor*

PISA Programme international pour le suivi des acquis des élèves

TALIS Enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Développer et promouvoir la formation à l'entrepreneuriat est l'un des principaux objectifs politiques de l'UE et des États membres depuis de nombreuses années. On observe une prise de conscience croissante du potentiel des jeunes à lancer et à développer leur propre projet commercial ou social et à devenir de la sorte des innovateurs dans les régions où ils vivent et travaillent. La formation à l'entrepreneuriat est essentielle non seulement pour forger l'esprit des jeunes, mais aussi pour les doter des compétences, des connaissances et des attitudes indispensables au développement d'une culture entrepreneuriale.

Ce rapport présente l'ensemble des développements les plus récents intervenus en la matière dans les pays d'Europe depuis les rapports Eurydice précédents (2006 et 2012). Il couvre l'enseignement scolaire (primaire, secondaire général et FPI en milieu scolaire) dans tous les pays et régions du réseau Eurydice, à l'exception de l'Allemagne, de l'Irlande et du Liechtenstein. Les sections suivantes résument les principales conclusions du rapport en insistant, notamment, sur les définitions nationales et les indicateurs contextuels (voir le chapitre 1) ainsi que sur les actions stratégiques et les mécanismes de financement qui soutiennent la formation à l'entrepreneuriat (voir le chapitre 2). Le rapport analyse également l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires nationaux et les acquis de l'apprentissage (voir le chapitre 3), ainsi que les programmes de formation initiale et continue des enseignants (voir le chapitre 4). Enfin, le dernier chapitre (chapitre 5) présente une vue d'ensemble des éléments que les pays européens ont déjà mis en place ainsi que ceux qui doivent encore être approfondis afin de progresser dans ce domaine.

La plupart des définitions nationales traduisent la même compréhension générale de la formation à l'entrepreneuriat que la définition européenne des compétences clés

Près de la moitié des pays utilisent la définition européenne des compétences clés de la formation à l'entrepreneuriat et environ un tiers d'entre eux appliquent leur propre définition nationale (voir la section 1.1). Dans la plupart des définitions (européenne et nationale), le rôle et la finalité de la formation à l'entrepreneuriat ne reflètent pas seulement le contexte professionnel et commercial, mais aussi le contexte plus général de la vie d'une personne. Une dizaine de pays n'ont pas de définition nationale communément admise de la formation à l'entrepreneuriat.

De manière générale, la recherche montre de faibles niveaux de participation à l'apprentissage pratique de l'entrepreneuriat dans les écoles et met en évidence la nécessité de développer plus avant les compétences entrepreneuriales des jeunes

Selon l'enquête spéciale Eurobaromètre, *L'entrepreneuriat dans l'UE et au-delà*, publiée en 2012, un peu moins d'un quart (23 %) des répondants de l'UE ont déclaré avoir suivi un cours ou une activité à l'école en rapport avec l'entrepreneuriat, celui-ci étant défini comme le fait de transformer des idées en actes et de développer son propre projet (voir la section 1.2.1). La probabilité que des jeunes répondants aient pris part à un cours d'entrepreneuriat était deux fois plus élevée.

Les résultats de l'enquête PISA 2012 montrent qu'un pourcentage élevé des jeunes de 15 ans ne possèdent toujours pas les compétences de base en résolution de problèmes (voir la section 1.2.2). Cependant, l'une des conclusions de cette évaluation est que les programmes scolaires et les enseignants peuvent faire la différence dans l'acquisition d'aptitudes à résoudre des problèmes.

Une analyse menée par le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM) met en évidence une forte corrélation entre les capacités entrepreneuriales perçues (compétences) et l'activité entrepreneuriale précoce totale (TEA), ce qui montre combien l'éducation est importante pour développer des compétences entrepreneuriales (voir la section 1.2.5).

Les stratégies spécifiques de formation à l'entrepreneuriat sont généralement plus complètes et couvrent un éventail plus large d'actions

Les données factuelles suggèrent que l'élaboration d'une stratégie spécifique exclusivement axée sur la formation à l'entrepreneuriat offre une approche plus cohérente et plus complète pour soutenir la formation à l'entrepreneuriat; ces données reposent sur les conclusions de tous les aspects de l'analyse (voir la section 2.1). Les stratégies spécifiques comportent une gamme de thèmes prioritaires plus large que les stratégies générales et elles comprennent plus souvent les conditions indispensables au soutien de la mise en œuvre, à savoir une approche interministérielle, des partenariats, l'engagement des parties prenantes et des procédures solides de contrôle. Parmi les différents types de stratégies générales, les stratégies d'innovation sont également plus complètes en termes de formation à l'entrepreneuriat que d'autres types de stratégies. Certaines stratégies plus générales comportent très peu d'actions relatives à la formation à l'entrepreneuriat, voire parfois aucune.

Des signes montrent une tendance émergente vers des stratégies d'innovation plus larges

Dans les pays qui avaient une stratégie spécifique dans le passé, on observe une tendance à inclure les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat dans des stratégies générales en faveur de l'innovation (voir la section 2.1). L'OCDE a dégagé une tendance orientée vers des stratégies d'innovation plus générales, qui assurent une meilleure coordination entre l'éducation et la politique d'innovation et fait en sorte que le secteur de l'éducation soit un partenaire actif du mouvement vers une innovation renforcée ⁽¹⁾. À mesure que les pays/régions approchent de la fin de leur stratégie actuelle, il sera intéressant d'examiner ce qu'ils considèrent être l'option stratégique la plus adaptée pour progresser dans ce domaine politique et pratique.

Les stratégies spécifiques de formation à l'entrepreneuriat se retrouvent surtout en Europe du Nord et dans la région des Balkans occidentaux

La prédominance de stratégies spécifiques de formation à l'entrepreneuriat dans les pays nordiques peut être mise en rapport avec leur engagement en matière d'innovation, comme en témoigne leur classement international constamment élevé en termes d'innovation (voir la section 2.1). La Suède, la Finlande et le Danemark occupent les premières places dans le tableau de bord européen de l'innovation 2015 ⁽²⁾ et ils se placent dans le Top 10 au niveau mondial, comme le montre l'indice mondial de l'innovation ⁽³⁾, la Norvège se situant dans le Top 20 mondial.

Dans la région des Balkans occidentaux, cette évolution est soutenue par l'importance accordée à la formation à l'entrepreneuriat dans le processus d'évaluation de la loi sur les petites entreprises ⁽⁴⁾ et des produits livrables en matière d'EFP qui découlent des conclusions de Riga ⁽⁵⁾. Dans les deux cas, il s'agit d'obligations politiques nationales dans tous les pays en préadhésion, qui sont contrôlées au niveau européen et national dans le cadre du processus de préadhésion.

L'employabilité est un objectif commun à tous les types de stratégie

Comparées aux stratégies générales, les stratégies spécifiques de formation à l'entrepreneuriat abordent généralement l'ensemble des objectifs étudiés, y compris la citoyenneté active, l'entrepreneuriat social, la création d'entreprises et l'employabilité (voir la section 2.1). Toutefois,

⁽¹⁾ Stratégie de l'innovation de l'OCDE, 2010.

⁽²⁾ http://ec.europa.eu/growth/industry/innovation/facts-figures/scoreboards/index_en.htm

⁽³⁾ <https://www.globalinnovationindex.org/content/page/data-analysis/>

⁽⁴⁾ http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/small-business-act/index_en.htm

⁽⁵⁾ Par les conclusions de Riga du 22 juin 2015, le Conseil de l'Union européenne approuve un nouvel ensemble de produits livrables à moyen terme dans le domaine de l'EFP pour la période 2015-2020, comme le renforcement des compétences clés, qui incluent l'esprit d'entreprise. http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/2015-riga-conclusions_en.pdf

quelle que soit leur nature, toutes les stratégies ayant un lien avec la crise économique qui secoue les pays d'Europe insistent fortement sur l'employabilité.

Le ciblage des acquis d'apprentissage est rarement défini comme une priorité dans les stratégies

La définition d'acquis d'apprentissage ne semble pas être une priorité dans les stratégies liées à la formation à l'entrepreneuriat, puisque huit pays/régions seulement (Danemark, Estonie, Autriche, Pologne, Royaume-Uni (pays de Galles), Bosnie-Herzégovine, Monténégro et ancienne République yougoslave de Macédoine) l'incluent parmi les actions stratégiques (voir la section 2.1.4). L'absence actuelle d'acquis d'apprentissage exhaustifs en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat peut être considérée comme l'un des principaux obstacles au développement d'une formation à l'entrepreneuriat efficace et de qualité. Il convient également de mettre davantage l'accent sur l'introduction d'acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat dans le processus d'évaluation, qui constitue une caractéristique essentielle de la qualité de la formation à l'entrepreneuriat et n'est considérée comme une action stratégique que dans deux pays (Danemark et Estonie).

Peu de stratégies présentent des approches détaillées du suivi des progrès et de l'impact

La plupart des stratégies se caractérisent par une bonne collaboration interministérielle et des partenariats entre les ministères (voir la section 2.1.5). Cependant, il faudrait faire plus pour soutenir les pays lors du développement et de la mise en œuvre de cadres de suivi plus solides. Peu de pays fournissent des informations précises sur l'approche de suivi adoptée; certaines stratégies générales n'établissent pas spécifiquement de liens avec des résultats ou des impacts en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat et, souvent, aucun lien précis ne renvoie au cycle de développement de la politique en faveur de la formation à l'entrepreneuriat. Alors que les fonds publics et autres sont de plus en plus restreints partout en Europe, il est important de mener une réflexion approfondie sur les progrès et l'impact des stratégies et de leurs actions.

Plus de la moitié des pays européens allouent des fonds nationaux et européens à la formation à l'entrepreneuriat, mais il faut encore mettre en place des flux de financement stables et exhaustifs

En Europe, le développement et la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat sont financés par des sources nationales et/ou européennes (voir la section 2.2). Les fonds nationaux proviennent souvent du ministère chargé de l'éducation et d'autres ministères compétents. Vingt-sept pays/régions d'Europe allouent des fonds nationaux à la formation à l'entrepreneuriat, la plupart étant destinés à la mise en œuvre de leur stratégie spécifique ou générale en la matière.

Les fonds prennent la forme d'un budget spécifique destiné à la formation à l'entrepreneuriat ou, plus souvent, ils font partie d'un budget national global. Parmi les pays ayant adopté une stratégie spécifique de formation à l'entrepreneuriat, seule la Suède lui a alloué un budget national spécifique; tous les autres pays financent leur stratégie spécifique par leur budget national général. Le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas ne possèdent pas de stratégie en matière de formation à l'entrepreneuriat, mais ils consacrent un budget spécifique national au développement et à la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat de façon plus générale.

Outre le financement national, 24 pays/régions d'Europe bénéficient de fonds de l'UE destinés à la formation à l'entrepreneuriat (voir la section 2.2.3). Quelques pays – Croatie, Hongrie, Bosnie-Herzégovine et Turquie – s'appuient exclusivement sur le financement de l'UE pour la formation à l'entrepreneuriat en général ou pour la mise en œuvre de leur stratégie spécifique ou générale en matière de formation à l'entrepreneuriat.

Les deux types de financement de l'UE, direct et indirect ⁽⁶⁾, sont donc des instruments essentiels au développement et à la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat. Cependant, le financement indirect de l'UE peut conduire à des résultats plus durables, dans la mesure où il soutient des programmes opérationnels assortis de priorités nationales d'investissement, d'objectifs spécifiques et d'actions concrètes à long terme, par rapport à l'approche souvent basée sur des projets (à plus court terme) du financement direct de l'UE. La plupart des pays qui utilisent des fonds de l'UE pour la mise en œuvre de leur stratégie spécifique ou générale en matière de formation à l'entrepreneuriat sont soutenus par des fonds indirects.

Plus de la moitié des pays européens allouent des fonds nationaux et européens au développement et à la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat. Toutefois, des sources de financement stables à long terme, qui garantissent une approche globale du financement de la formation à l'entrepreneuriat, y compris la mise en œuvre de la stratégie, le programme scolaire, la formation et le soutien des enseignants, l'établissement de partenariats avec les parties prenantes, etc., doivent encore être développées en Europe.

La formation à l'entrepreneuriat est de plus en plus reconnue comme un objectif transdisciplinaire dans l'enseignement primaire, mais elle est plus couramment enseignée dans l'enseignement secondaire supérieur en suivant des approches variées

Certaines tendances peuvent être dégagées dans la manière dont les pays ont intégré la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire (voir la section 3.1). Dans le programme de l'enseignement primaire, elle apparaît généralement sous la forme d'objectifs transdisciplinaires, qui sont communs à tous les autres niveaux d'éducation.

La formation à l'entrepreneuriat est surtout présente dans l'enseignement secondaire supérieur et la diversité des approches est plus grande. Il s'agit fréquemment d'une matière distincte et intégrée dans d'autres matières, le plus souvent les sciences sociales, l'économie et le commerce. Elle est toutefois souvent enseignée comme une matière facultative à ce niveau d'éducation. Cette tendance est due au fait que, généralement, les élèves ont une plus grande liberté de choix dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans les niveaux inférieurs. Il est toutefois moins probable que la formation à l'entrepreneuriat touche tous les élèves dans les pays où elle apparaît surtout dans les matières facultatives plutôt que dans les matières obligatoires et où elle n'est pas un thème transdisciplinaire.

Plus de la moitié des pays ont très peu de lignes directrices sur les méthodes pédagogiques, voire pas du tout

Les lignes directrices pédagogiques sur la formation à l'entrepreneuriat sont plus courantes dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire que dans les niveaux d'éducation inférieurs (voir la section 3.1.3). Il n'existe pas beaucoup de différence entre les pays en ce qui concerne les types d'activités recommandées dans les lignes directrices. L'apprentissage actif et les activités en dehors de l'école sont les plus courantes, tandis que l'apprentissage par l'expérience est l'approche la moins répandue.

La recherche suggère que les méthodes faisant intervenir les expériences des élèves en dehors de la salle de classe et les connectant au monde réel sont essentielles pour la formation à l'entrepreneuriat. Des lignes directrices claires sont importantes pour permettre aux enseignants d'avoir la même compréhension des méthodes qui conviennent à la formation à l'entrepreneuriat et des méthodes qui contribueront le plus efficacement à son enseignement. Le présent rapport suggère que, si la majorité des pays font état de l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans leur programme scolaire, ils

⁽⁶⁾ Le financement de l'UE consiste soit en un soutien financier direct, versé directement par les institutions de l'UE aux bénéficiaires finals (par ex. Erasmus+) soit en un financement indirect, comme dans le cas des Fonds structurels (c'est le Fonds social européen qui intervient pour la formation à l'entrepreneuriat).

ne recommandent généralement pas de méthode particulière d'enseignement et d'apprentissage et laissent donc aux enseignants une grande autonomie dans ce domaine.

Très peu de pays incluent des expériences pratiques d'entrepreneuriat en tant qu'élément régulier et obligatoire du programme

Les exemples les plus répandus d'expérience pratique de l'entrepreneuriat sont la création de mini-entreprises ou d'entreprises d'étudiants et les activités basées sur des projets qui comportent un processus clair de création d'idées et un produit final tangible (voir la section 3.2).

Un grand nombre d'expériences pratiques d'entrepreneuriat sont menées dans le cadre d'initiatives dans lesquelles la participation de partenaires extérieurs, comme le programme *Junior Achievement*, est un élément central. Alors que dans la plupart des pays, ces expériences se limitent à des activités extrascolaires, dans d'autres (Communauté flamande de Belgique, Bulgarie, Estonie, Grèce et Lettonie), ces programmes font déjà partie du programme scolaire normal.

Les acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat sont fragmentés dans la plupart des pays européens; ils ne sont pas exhaustifs et ne progressent pas d'un niveau d'éducation à l'autre

L'introduction dans le programme scolaire des différents types d'acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat est inégale en Europe (voir la section 3.3). Certains de ces acquis, comme la confiance en soi, la capacité de planification et le travail d'équipe, sont des objectifs éducatifs plus larges, qui ne sont pas spécifiques à la formation à l'entrepreneuriat et sont assez répandus. La créativité est parfois présentée comme un objectif général, mais il est rare de trouver des acquis d'apprentissage clairement définis liés à la formation à l'entrepreneuriat. La «gestion des ressources», la «gestion des incertitudes/risques», le «rôle des entrepreneurs dans la société» et les «choix de carrière» sont assez spécifiques et, dès lors, nettement moins courants que des acquis d'apprentissage clairement définis dans les programmes scolaires européens. La formation en matière financière est un acquis d'apprentissage qui est traditionnellement associé à la formation à l'entrepreneuriat, notamment parce qu'il est plus aisément identifiable et mesurable. Ce rapport confirme que la formation financière est l'un des acquis d'apprentissage de la formation à l'entrepreneuriat les plus répandus, tous niveaux d'éducation confondus.

Dans l'ensemble, une quinzaine de pays/régions seulement incluent une large gamme d'acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat (définis au moins en six catégories) dans les matières obligatoires et/ou dans des domaines transdisciplinaires dans un niveau d'éducation au moins. Les programmes scolaires des niveaux supérieurs d'enseignement couvrent un nombre d'acquis d'apprentissage sensiblement plus élevé que les niveaux inférieurs. Il existe toutefois des différences dans la prévalence relative des acquis particuliers identifiés. En ce qui concerne l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, ces acquis concernent essentiellement les catégories d'attitudes entrepreneuriales et les capacités en termes de créativité, de planification, de connaissances financières et de travail d'équipe. Au niveau de l'enseignement secondaire supérieur général et dans la FPI en milieu scolaire, moins d'acquis d'apprentissage concernent les attitudes entrepreneuriales et le travail d'équipe, mais davantage d'acquis se rapportent à la «gestion des ressources», à la «gestion des incertitudes/risques» et, dans la catégorie des connaissances, à l'«évaluation des opportunités».

L'évaluation spécifique des acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat fait généralement défaut, ce qui témoigne de son ancrage limité

Seuls quelques pays/régions appliquent une approche plus structurée des progrès et de l'exhaustivité des acquis d'apprentissage d'entrepreneuriat (Estonie, Espagne, Royaume-Uni (Écosse) et Norvège) (voir la section 3.3.3). De même, certains pays élaborent déjà une approche plus complète et

stratégique en développant un cadre de référence des compétences. C'est le cas de la Communauté flamande de Belgique, du Danemark, de l'Autriche et du Royaume-Uni (pays de Galles).

Il n'existe toutefois encore aucune évaluation spécifique des acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat (voir la section 3.3.4). Tout au plus certains acquis d'apprentissage sont-ils évalués par rapport à des matières spécifiques, notamment l'entrepreneuriat. Ceci limite considérablement l'enseignement et l'apprentissage effectifs de la formation à l'entrepreneuriat, étant donné que tant les enseignants que les élèves ont tendance à se concentrer davantage sur les aspects du programme qui font l'objet d'une évaluation.

Près de la moitié des pays européens donnent toute latitude aux instituts de formation initiale des enseignants pour introduire la formation à l'entrepreneuriat

L'analyse de la formation à l'entrepreneuriat dans la formation initiale des enseignants (FIE) est un exercice complexe, étant donné que plus des trois quarts des pays/régions européens donnent toute latitude aux centres de formation en ce qui concerne le contenu des programmes scolaires ou ne disposent d'aucune réglementation/recommandation sur la formation à l'entrepreneuriat dans le cadre de la FIE (voir la section 4.1). Seul un examen des programmes individuels ou une enquête sur ce qui se passe réellement dans les centres de formation des enseignants pourrait éclairer le tableau.

On ne recense que deux autorités centrales qui recommandent qu'à tout le moins, les futurs enseignants du primaire et du secondaire général soient initiés à la formation à l'entrepreneuriat au cours de leur formation initiale. C'est le cas de l'Estonie et de la Lettonie. Au Danemark, la recommandation ne concerne que les futurs enseignants du primaire et du secondaire inférieur. Dans quatre autres pays, les autorités centrales le recommandent, mais uniquement pour certains enseignants, en fonction de la matière et du niveau d'éducation (Autriche, Slovaquie et Monténégro) ou du type de FIE suivie (Turquie).

Treize pays/régions mentionnent dans leurs recommandations centrales que les futurs enseignants doivent acquérir certaines des qualifications qu'ils jugent essentielles pour la formation à l'entrepreneuriat, que ce soit explicitement dans le cadre de la formation à l'entrepreneuriat ou non. Au moins quatre des cinq compétences examinées dans le rapport devraient être enseignées à tous les enseignants au Danemark, en Estonie, en Espagne, en Lettonie, à Malte, en Pologne et en Norvège.

L'offre de cours de formation à l'entrepreneuriat dans le cadre de la formation professionnelle continue est plus développée que dans la formation initiale des enseignants

Une formation professionnelle continue (FPC) est proposée à certains enseignants spécialisés dans une matière à certains niveaux d'éducation dans 28 pays/régions (voir la section 4.2). Dans 17 pays/régions, c'est le cas de tous les enseignants du primaire et du secondaire général. Les cours peuvent être organisés par les établissements généralement chargés de la FPC ou peuvent être délégués à des organismes/associations spécialement actives dans la formation à l'entrepreneuriat.

Bien qu'il soit très difficile de dresser un tableau complet de ce qui se passe dans la formation des enseignants, il semble clair que des efforts pourraient être déployés pour améliorer à la fois la formation initiale des enseignants et l'organisation de cours de FPC en matière de formation à l'entrepreneuriat afin d'aider les enseignants à se familiariser avec le sujet et les approches pédagogiques nécessaires au développement des compétences et des attitudes entrepreneuriales de leurs étudiants.

Le matériel didactique est la forme de soutien la plus couramment fournie par les autorités centrales

La forme de soutien principale que les autorités centrales apportent aux enseignants est le financement ou l'élaboration de matériel didactique (17 pays/régions, voir la section 4.3). Dans 12 pays/régions, les autorités centrales ont élaboré des lignes directrices sur la formation à

l'entrepreneuriat et ont parfois coopéré pour ce faire avec d'autres parties prenantes. Il existe des centres d'expertise soutenus par les autorités centrales dans 11 pays/régions (3 Communautés de Belgique, Danemark, Espagne, France, Croatie, Autriche, Roumanie, Finlande et Monténégro).

La création de réseaux d'enseignants est une méthode qui pourrait se révéler utile pour le développement d'une compréhension commune et le partage des meilleures pratiques. Cette piste pourrait être approfondie, dans la mesure où des réseaux d'enseignants sur formation à l'entrepreneuriat n'existent qu'au Danemark, en Estonie, en Espagne et en France.

Dans certains pays/régions, les secteurs privés et bénévoles travaillent déjà à l'élaboration de matériel didactique et de centres de ressources en ligne pour les enseignants. La situation pourrait toutefois être améliorée par un engagement plus marqué des autorités centrales.

À l'heure actuelle, aucun pays couvert par ce rapport n'a pleinement intégré la formation à l'entrepreneuriat dans ses programmes scolaires

L'intégration complète de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires impliquerait qu'une stratégie soit opérationnelle depuis plusieurs années et soit contrôlée de façon systématique, que des mécanismes de financement solides existent, que les acquis d'apprentissage soient évalués et que cette matière soit pleinement intégrée dans la FIE et dans la FPC de tous les enseignants (voir le chapitre 5). Deux domaines réclament des avancées: les acquis d'apprentissage et la formation des enseignants. Le développement d'acquis d'apprentissage cohérents et exhaustifs, appliqués à plusieurs niveaux d'éducation et évalués de manière spécifique, est essentiel. Par ailleurs, l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans la FIE et la FPC de tous les enseignants, indépendamment de la matière enseignée et du niveau d'éducation où ils travaillent, est capitale si l'on veut que les étudiants bénéficient de cours de qualité.

INTRODUCTION

Développer et promouvoir la formation à l'entrepreneuriat est l'un des principaux objectifs politiques de l'UE et des États membres depuis de nombreuses années. Compte tenu du chômage élevé des jeunes, de la crise économique et des changements rapides qu'entraînent notre société et notre économie complexes basées sur la connaissance, il semblerait que les compétences transversales, notamment l'esprit d'entreprise, soient essentielles pour faire des jeunes des citoyens actifs, créatifs et entrepreneuriaux. Bien qu'il s'agisse d'un domaine de recherche relativement récent, il existe déjà un volume important de données factuelles ⁽⁷⁾ montrant les avantages de la formation à l'entrepreneuriat tant pour l'individu que pour la société. À l'échelon national, on observe différents niveaux d'engagement, certains pays s'étant déjà engagés depuis plus de dix ans, tandis que d'autres commencent à peine à inscrire la formation à l'entrepreneuriat dans leurs politiques éducatives ⁽⁸⁾.

La Commission européenne soutient depuis longtemps le développement de la formation à l'entrepreneuriat. Dans sa communication de 2012 intitulée *Repenser l'éducation – Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques*, elle insiste sur les compétences transversales et, en particulier, sur les compétences entrepreneuriales et recommande que:

«Les États membres devraient favoriser le développement des compétences entrepreneuriales dès l'école primaire grâce à de nouvelles méthodes créatives d'enseignement et d'apprentissage et, à partir du secondaire et dans l'enseignement supérieur, mettre l'accent sur les possibilités de création d'entreprise comme aboutissement d'une carrière. Grâce à un apprentissage fondé sur la résolution de problèmes et à des liens avec les entreprises, l'expérience de terrain devrait être intégrée à toutes les disciplines et adaptées à tous les niveaux d'éducation. Tous les jeunes devraient bénéficier d'au moins une expérience pratique en entreprise avant de quitter l'enseignement obligatoire» ⁽⁹⁾.

Le plan d'action «Entrepreneuriat 2020», publié en 2013, a classé l'éducation à l'entrepreneuriat comme l'un des trois domaines requérant une intervention immédiate ⁽¹⁰⁾.

En décembre 2014, le Conseil a adopté des conclusions sur l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise et a souligné qu'«acquérir l'esprit d'entreprise peut présenter des avantages considérables pour les citoyens, que ce soit dans leur vie professionnelle ou sur le plan privé». Il invite les États membres à «encourager la mise en place d'une approche coordonnée à l'égard de l'éducation à l'esprit d'entreprise dans tout le système d'éducation et de formation» ⁽¹¹⁾.

En 2015, le Parlement européen a adopté une résolution sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes par l'éducation et la formation. Cette résolution reconnaît que:

«certains États membres doivent déjà élaborer une politique transversale ou une approche stratégique de la formation à l'entrepreneuriat ou des programmes d'études et des méthodes d'enseignement dans ce domaine; considérant que les enseignants et les chefs d'établissements scolaires en Europe ne sont pas tous suffisamment formés en matière d'éducation à l'entrepreneuriat»; et «insiste sur la nécessité d'une conception élargie de l'entrepreneuriat comme un ensemble de compétences transversales clés permettant d'atteindre des objectifs personnels et professionnels» ⁽¹²⁾.

⁽⁷⁾ Voir la liste des références à la fin du rapport.

⁽⁸⁾ EACEA/Commission européenne(2012); McCoshan, A. et al. (2010).

⁽⁹⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Repenser l'éducation – Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques», COM/2012/0669 final.

⁽¹⁰⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Plan d'action "Entrepreneuriat 2020" – Raviver l'esprit d'entreprise en Europe, COM/2012/0795 final.

⁽¹¹⁾ Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, JO C 17 du 20.01.2015, p. 2.

⁽¹²⁾ Résolution du Parlement européen du 8 septembre 2015 sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes par l'éducation et la formation (2015/2006 (INI)).

Objectifs et contenu du rapport

Le présent rapport fait suite à la nécessité exprimée par le Conseil dans ses conclusions d'enrichir la base de données relative à la formation à l'entrepreneuriat. Les priorités énoncées dans les conclusions du Conseil et dans d'autres orientations politiques européennes ont également été prises en compte lors de l'élaboration du questionnaire de recherche et de la détermination de la portée du présent rapport.

Les recherches comparatives et l'existence d'indicateurs dans ce domaine sont encore rares. Il est toutefois nécessaire de développer les connaissances et de mieux comprendre comment renforcer les compétences entrepreneuriales afin de contribuer à l'échange de pratiques et à l'élaboration de politiques.

Dès lors, compte tenu de l'expérience acquise grâce aux deux rapports Eurydice précédents sur la formation à l'entrepreneuriat⁽¹³⁾, cette nouvelle analyse a pour but d'actualiser les informations pertinentes concernant les stratégies, les programmes scolaires et les acquis d'apprentissage. Elle s'efforce également de combler les lacunes en termes de recherche et d'information qui ont été recensées par le groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'apprentissage et aux compétences en matière d'esprit d'entreprise⁽¹⁴⁾, en couvrant des thèmes tels que les partenariats, l'évaluation des acquis d'apprentissage, la formation des enseignants et les mécanismes de financement.

Le rapport comporte cinq chapitres, chacun traitant d'un aspect distinct de la formation à l'entrepreneuriat à l'école en Europe et le dernier faisant la synthèse de ces aspects.

Le chapitre 1 traite des définitions de l'expression «formation à l'entrepreneuriat» et de son contexte et examine les indicateurs statistiques existants.

Le chapitre 2 présente une vue d'ensemble des stratégies adoptées par les autorités centrales en vue de promouvoir la formation à l'entrepreneuriat et des sources de financement disponibles.

Le chapitre 3 analyse si et comment la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans le programme scolaire et dans les acquis d'apprentissage.

Le chapitre 4 se penche sur la formation des enseignants et d'autres mécanismes centraux de soutien aux enseignants en vue de la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat.

Le chapitre 5 examine l'état actuel de la formation à l'entrepreneuriat dans les pays d'Europe et les avancées réalisées dans sa mise en œuvre.

L'annexe contient un tableau avec des liens vers les principales organisations, programmes et publications en rapport avec le soutien aux enseignants au niveau national.

Le rapport est complété par des fiches d'information nationales contenant les informations clés sur la formation à l'entrepreneuriat dans chaque système éducatif.

⁽¹³⁾ EACEA/Eurydice (2012). Le premier présentait une synthèse des données des unités nationales d'Eurydice: *Entrepreneurship in Education in Europe. Explicitly recognised in curricula of upper secondary general education*. Octobre 2006.

⁽¹⁴⁾ Le groupe a été créé en décembre 2012 par la Commission européenne dans le but d'évaluer les sources de données existantes permettant de contribuer à l'élaboration d'indicateurs sur la formation à l'entrepreneuriat et de définir un cadre de suivi des indicateurs permettant une évaluation de l'étendue actuelle de la formation à l'entrepreneuriat en Europe. Ce groupe comprend une douzaine de membres de différentes institutions, notamment la Commission européenne (DG EAC et DG ENTR), l'EACEA (unité A7), le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECLE), *Junior Achievement Europe* (JA), la Fondation européenne pour la formation (ETF), le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM) et l'OCDE.

Portée et méthodologie

Le rapport couvre la plupart des membres du réseau Eurydice, à l'exception de l'Allemagne, de l'Irlande et du Liechtenstein. Il se peut toutefois que ces trois pays qui ne participent pas à la collecte de données Eurydice soient mentionnés dans la discussion d'autres sources de données.

Le rapport couvre la formation en milieu scolaire; enseignement primaire et secondaire général, formation professionnelle initiale en milieu scolaire (FPI) (niveaux 1, 2 et 3 de la CITE). Conformément aux objectifs définis pour la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence transversale clé pour tous les élèves, la couverture de la FPI en milieu scolaire est limitée aux matières communes à TOUS les élèves (programme de base) et aux matières facultatives ouvertes à TOUS les élèves, quelle que soit l'orientation professionnelle choisie. Les filières qui sont principalement consacrées à l'entrepreneuriat en tant qu'orientation professionnelle, comme les études de commerce, ne seront pas examinées, étant donné que la présente analyse repose sur la compréhension de l'esprit d'entreprise en tant que compétence transversale clé.

Le rapport s'appuie sur une définition de travail commune de la formation à l'entrepreneuriat. Comme c'était le cas du rapport Eurydice 2012 (EACEA/Eurydice, 2012), cette définition est tirée de la recommandation du Parlement européen et du Conseil de 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui a mentionné «l'esprit d'initiative et d'entreprise» parmi les huit compétences clés:

«L'esprit d'initiative et d'entreprise désigne l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes. Elle suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. Cette compétence est un atout pour tout individu, non seulement dans sa vie de tous les jours, à la maison et en société, mais aussi sur son lieu de travail, puisqu'il est conscient du contexte dans lequel s'inscrit son travail et qu'il est en mesure de saisir les occasions qui se présentent et elle est le fondement de l'acquisition de qualifications et de connaissances plus spécifiques dont ont besoin tous ceux qui créent une activité sociale ou commerciale ou qui y contribuent. Cela devrait inclure la sensibilisation aux valeurs éthiques et promouvoir la bonne gouvernance»⁽¹⁵⁾.

Le travail entrepris depuis 2006 a abouti à une compréhension plus fine de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé. Il n'est pas non plus possible de procéder à une comparaison directe des résultats du rapport Eurydice de 2012, étant donné que les concepts, les définitions et la méthodologie ont été affinés, notamment en ce qui concerne les acquis d'apprentissage. La définition utilisée par l'ancien groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat, qui repose sur une définition cadre convenue par un groupe de travail international sur la formation à l'entrepreneuriat, a servi de définition de travail commune aux fins du présent rapport:

«La formation à l'entrepreneuriat concerne le développement des compétences des apprenants et de leur capacité à transformer des idées créatives en acte entrepreneurial. Il s'agit d'une compétence clé pour tous les apprenants, qui contribue au développement personnel, à la citoyenneté active, à l'inclusion sociale et à l'employabilité. Elle concerne tout le processus d'apprentissage tout au long de la vie, dans toutes les disciplines et toutes les formes d'enseignement et de formation (formels, non formels et informels) qui contribuent à un esprit d'entreprise ou à un comportement entrepreneurial, avec ou sans finalité commerciale»⁽¹⁶⁾.

Ce rapport s'appuie sur les réponses apportées par les unités nationales du réseau Eurydice et/ou les experts nationaux à un questionnaire mis au point par l'unité A7 Erasmus+, l'unité «Analyse des politiques de l'éducation et de la jeunesse» qui coordonne le réseau Eurydice au sein de l'agence

⁽¹⁵⁾ Recommandation du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.

⁽¹⁶⁾ Cette définition repose sur une définition cadre adoptée par un groupe de travail international sur la formation à l'entrepreneuriat à Genève le 18 janvier 2012. Le groupe de travail est composé de représentants de l'ETF, du GIZ, de l'OIT, de l'UNESCO et de l'UNEVOC.

exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA). D'autres sources de données, comme Eurostat, Eurobaromètre, l'OCDE et le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM), ont été utilisées pour discuter d'autres indicateurs disponibles en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat dans le premier chapitre consacré au contexte. De manière générale, les données et indicateurs Eurydice sont de qualité. Ils s'appuient essentiellement sur des informations officielles sur la législation, la réglementation et les politiques des autorités centrales/supérieures chargées de l'éducation. Dans la grande majorité des pays, ces autorités se situent au niveau national (de l'État). Dans quelques pays, les régions (Communautés, Länder, etc.) sont responsables de toutes les questions relatives à l'éducation. En Belgique, en Allemagne et au Royaume-Uni, chaque juridiction a son propre ministère de l'Éducation.

Les données Eurydice ne concernent que les écoles du secteur public, à l'exception des trois communautés de Belgique et des Pays-Bas. Dans ces pays, les établissements privés subventionnés par le gouvernement représentent une part importante des inscriptions scolaires et suivent les mêmes règles que les écoles publiques. Cela explique leur inclusion dans l'analyse.

La préparation et l'élaboration du rapport ont été coordonnées par l'unité A7 (EACEA). Il a été vérifié par toutes les unités nationales participantes. Les conclusions principales relèvent de la responsabilité exclusive de l'unité Eurydice de l'EACEA. Tous les contributeurs sont cités à la fin du rapport.

CHAPITRE 1. DÉFINITIONS ET CONTEXTE DE L'ÉDUCATION À L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Les approches et les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat peuvent varier en fonction du contexte national et de la compréhension du concept. À une extrémité, on trouve une interprétation étroite, axée sur le développement des attitudes et des compétences que les jeunes doivent acquérir pour créer et diriger leurs propres entreprises ou travailler pour leur propre compte. À l'autre extrémité, l'accent est mis sur l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé, en cherchant à autonomiser les jeunes et à les doter des compétences transversales nécessaires à une citoyenneté active, à l'employabilité et, si possible, mais pas nécessairement, à l'entrepreneuriat et à l'intrapreneuriat.

1.1. Définitions de la formation à l'entrepreneuriat

Ce rapport prend appui sur la recommandation du Parlement européen et du Conseil de 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui a mentionné «l'esprit d'initiative et d'entreprise» parmi les huit compétences clés ⁽¹⁷⁾.

Depuis, cette conceptualisation de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé a été développée par le groupe de travail thématique de la Commission européenne sur la formation à l'entrepreneuriat ⁽¹⁸⁾ et sa définition est utilisée dans le présent rapport:

«La formation à l'entrepreneuriat concerne le développement des compétences des apprenants et de leur capacité à transformer des idées créatives en acte entrepreneurial. Il s'agit d'une compétence clé pour tous les apprenants, qui contribue au développement personnel, à la citoyenneté active, à l'inclusion sociale et à l'employabilité. Elle concerne tout le processus d'apprentissage tout au long de la vie, dans toutes les disciplines et toutes les formes d'enseignement et de formation (formels, non formels et informels) qui contribuent à un esprit d'entreprise ou à un comportement entrepreneurial, avec ou sans finalité commerciale».

Cette définition européenne commune de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé témoigne d'une double perspective ⁽¹⁹⁾. Premièrement, l'acquisition d'attitudes, de compétences et de connaissances entrepreneuriales devrait permettre à l'individu de traduire des idées en actes. Deuxièmement, l'esprit d'entreprise ne concerne pas uniquement des activités économiques et la création d'entreprises, mais il touche plus largement tous les domaines de la vie et de la société ⁽²⁰⁾. Une action innovante et créative peut être réalisée dans le cadre d'une nouvelle entreprise ou d'organisations existantes, c'est-à-dire comme «activité intrapreneuriale».

Les recherches passées sur la formation à l'entrepreneuriat ont fait apparaître des variations considérables dans la pratique tant entre les pays européens qu'au sein de ceux-ci, lesquelles sont le résultat d'une compréhension et d'une interprétation différentes de la notion de formation à l'entrepreneuriat ⁽²¹⁾. Dans un domaine où l'intervention publique est souvent limitée et où une interprétation commune et/ou officielle fait défaut, il est particulièrement difficile pour les parties prenantes de parvenir à une compréhension commune.

Il semble donc important de commencer par déterminer comment la formation à l'entrepreneuriat est comprise et définie dans les différents pays d'Europe et, ensuite, de reconnaître et de prendre acte des différentes approches suivies. La compréhension du rôle et de la finalité de la formation à l'entrepreneuriat se reflétera également dans les acquis d'apprentissage correspondants.

⁽¹⁷⁾ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. JO L 394.

⁽¹⁸⁾ Convenue à Genève le 18 janvier 2012 par un groupe de travail composé de représentants de l'ETF, du GIZ, de l'OIT, de l'UNESCO et de l'UNEVOC.

⁽¹⁹⁾ ICF GHK, 2014, p. 6.

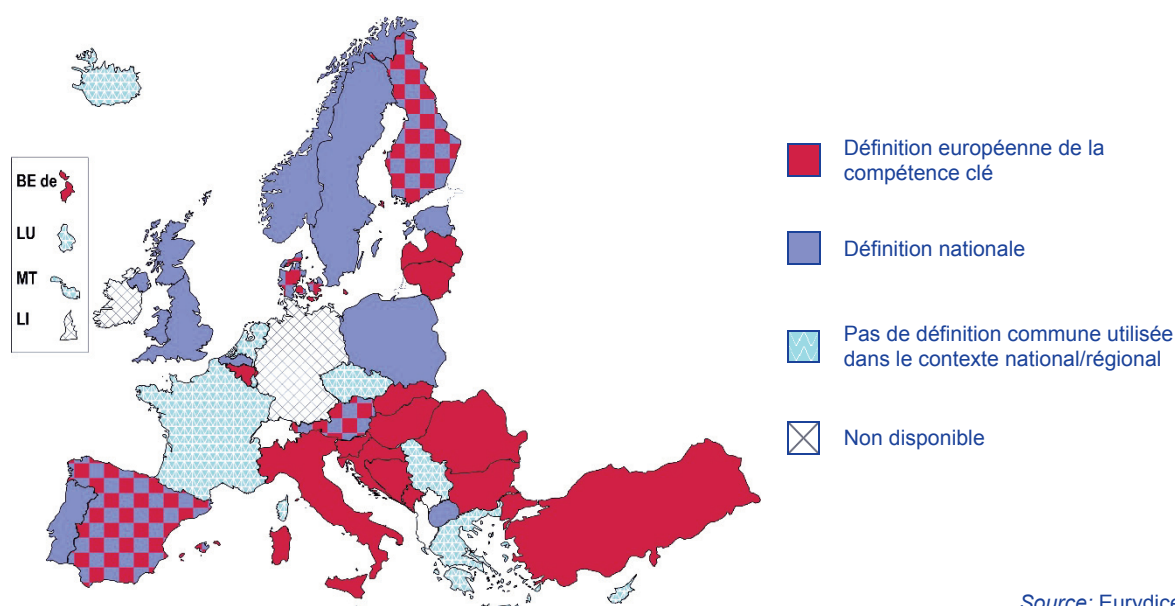
⁽²⁰⁾ Voir aussi la définition récente de l'entrepreneuriat dans l'éducation en tant qu'«apprentissage par création de valeur», *in* Lackéus, 2015.

⁽²¹⁾ McCoshan, 2010, p. 14.

Une enquête spécifique sur ce point ⁽²²⁾ a mis en évidence deux grandes approches. La première implique une interprétation large de l'esprit d'entreprise, similaire à celle de la définition européenne de la compétence clé, qui insiste sur les acquis d'apprentissage liés à l'employabilité, à la citoyenneté active et aux compétences entrepreneuriales dans la vie privée et au travail. La seconde suit une vision plus étroite et est axée sur les acquis d'apprentissage directement liés à l'activité entrepreneuriale et commerciale, c'est-à-dire comment créer une entreprise et la gérer.

La figure 1.1 montre les pays qui suivent la définition européenne susvisée de la compétence clé et ceux qui, à l'inverse ou en outre, appliquent une définition nationale dans les documents officiels, qui est partagée et acceptée par la plupart des parties prenantes.

Figure 1.1. Définitions de la formation à l'entrepreneuriat utilisées, partagées et acceptées par la plupart des parties prenantes au niveau central, 2014/2015.



Notes spécifiques par pays

République tchèque : il n'existe pas de document officiel sur la formation à l'entrepreneuriat. Dès lors, aucune définition officielle n'est utilisée. Certains experts suivent néanmoins la définition européenne de la compétence clé.

Grèce : Bien qu'aucune définition commune ne soit utilisée, les matières du programme scolaire contribuant au développement de la formation à l'entrepreneuriat reflètent la définition européenne de la compétence clé.

France et Pays-Bas : il existe une interprétation commune de la formation à l'entrepreneuriat plutôt qu'une définition généralement admise, qui s'entend, dans le cadre de l'enseignement général, comme le développement du sens de la responsabilité, de l'autonomie, de la créativité, de la curiosité et de l'esprit d'initiative des élèves.

Chypre : une définition nationale est en cours d'élaboration et reposera sur la définition du Parlement européen et du Conseil sur la compétence clé.

Malte : bien qu'il n'existe pas de définition commune, la plupart des parties prenantes suivent la définition donnée dans le «programme scolaire cadre pour tous» (2012), qui indique que «l'esprit d'entreprise permet aux enfants et aux jeunes de développer des compétences pour la vie, leur permet de faire face aux incertitudes, de réagir aux changements et d'être créatifs».

Près de la moitié des pays utilisent la définition européenne et environ un tiers d'entre eux appliquent leur propre définition nationale de la formation à l'entrepreneuriat. Une dizaine de pays n'a pas de définition nationale communément admise de la formation à l'entrepreneuriat.

La plupart des définitions nationales reflètent la même compréhension générale de la formation à l'entrepreneuriat que la définition européenne de la compétence clé. Le rôle et la finalité de la formation à l'entrepreneuriat ne traduisent pas seulement le contexte professionnel et commercial, mais aussi le contexte plus général de la vie d'une personne.

⁽²²⁾ Commission européenne, 2014b, p. 41.

Seule une poignée de définitions nationales mettent en avant une compréhension plus étroite, en particulier celles utilisées en Espagne, au Royaume-Uni (Irlande du Nord) et en Norvège. La définition nationale espagnole insiste sur les connaissances et les compétences relatives aux perspectives en matière d'emploi et de carrière, mais elle fait également référence à la culture financière et aux principes d'exploitation d'une entreprise, ainsi qu'au développement d'attitudes entraînant un changement de mentalité et contribuant au développement d'attitudes entrepreneuriales et à la capacité à faire preuve de créativité et à gérer les risques et les incertitudes. La définition du Royaume-Uni (Irlande du Nord) fait référence aux compétences qui permettent aux individus d'apporter une «contribution unique, innovante et créative au monde du travail, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants», tandis qu'en Norvège, la définition insiste sur l'importance de l'esprit d'entreprise dans tous les domaines de la vie professionnelle et commerciale.

Parmi les définitions nationales répondant à une interprétation plus large, on observe des différences dans la manière dont la finalité de la formation à l'entrepreneuriat est exprimée.

La Communauté flamande de Belgique parle de «valeur ajoutée pour chaque individu dans sa vie quotidienne, à la maison et dans la société», tandis qu'à Malte, la définition mentionne des «compétences pour la vie». Le «modèle TRIO» autrichien de la formation à l'entrepreneuriat (voir la section 3.3.3) précise que l'«objectif ultime est de créer une société civile dynamique et durable de citoyens». Selon la définition finlandaise, «les qualités (liées à l'esprit d'entreprise) soutiennent la vie quotidienne dans l'éducation, au travail, dans les activités de loisirs et dans d'autres activités sociales», tandis qu'en Suède, elle fait référence aux activités sociales, culturelles ou économiques. La définition de l'ancienne République yougoslave de Macédoine mentionne les «principes de base de l'efficacité dans la vie quotidienne sans insister particulièrement sur la création d'entreprise».

Le Royaume-Uni (Angleterre) utilise une expression différente, «l'éducation à l'entreprise» (*enterprise education*)⁽²³⁾ plutôt que la formation à l'entrepreneuriat. Elle couvre un large éventail des compétences et des aptitudes qui rendent un individu entreprenant plutôt que de se concentrer sur la nécessité perçue de créer plus de jeunes entreprises et d'avoir une économie plus entrepreneuriale. Les éléments clés de l'éducation à l'entreprise sont l'intention et la capacité entrepreneuriales. Au Royaume-Uni (pays de Galles), les deux expressions «éducation à l'entreprise» et «formation à l'entrepreneuriat» sont utilisées. La seconde vise à «permettre aux jeunes d'être positifs, proactifs et de rencontrer le succès dans leur approche de la vie et du travail».

1.2. Contexte de la formation à l'entrepreneuriat

Cette section s'intéresse au contexte plus large de la formation à l'entrepreneuriat, notamment les aspects sociaux et culturels tels que les attitudes à l'égard de l'entrepreneuriat; elle se penche sur les indicateurs existants, qui révèlent comment les Européens se voient en termes de compétences entrepreneuriales. Elle analyse également la manière dont les experts évaluent un aspect spécifique de la formation à l'entrepreneuriat dans leur pays, à savoir la formation à la création et à la gestion de petites et moyennes entreprises (PME). Cette section examine ensuite la question de savoir dans quelle mesure les enseignants se sentent préparés à enseigner des matières transversales comme l'entrepreneuriat. Enfin, quelques indicateurs relatifs aux résultats possibles de la formation à l'entrepreneuriat sont discutés, comme l'intention et l'activité entrepreneuriales et le travail indépendant chez les jeunes.

Ces derniers indicateurs ne visent clairement que quelques-uns des résultats possibles, à savoir ceux liés à la définition plus étroite de la formation à l'entrepreneuriat décrite plus haut (voir la section 1.1). En effet, dans une optique tournée vers l'entreprise, le premier objectif de la formation à l'entrepreneuriat consistera à convaincre les jeunes qu'ils peuvent devenir un entrepreneur et créer

⁽²³⁾ L'éducation à l'entreprise est définie comme «l'application d'idées créatives à des situations pratiques». Elle a pour but de sensibiliser à l'état d'esprit et aux compétences requises pour saisir les occasions et réagir aux besoins et aux défis, comme la résolution de problèmes, le travail d'équipe, la communication, la créativité et la résilience. Elle peut s'appliquer à l'ensemble du programme scolaire et dépasser l'entreprise pour couvrir une large palette de compétences pratiques et sociales (Young enterprise: Outcomes map: Enterprise education and employability (2015)).

leur propre entreprise; l'étape suivante consistera à les doter des compétences nécessaires pour y parvenir. Dans ce contexte, on dit souvent qu'en Europe, le niveau d'entrepreneuriat et, plus particulièrement, du travail indépendant est inférieur à ce qu'il est dans d'autres régions du monde, comme les États-Unis d'Amérique. Dans le climat économique actuel caractérisé par un chômage élevé, notamment chez les jeunes, les gouvernements nationaux et l'Union européenne cherchent à renforcer les compétences entrepreneuriales afin de créer de la richesse et de l'emploi. Lorsque l'on examine spécifiquement les jeunes entrepreneurs, il est évident qu'ils se heurtent toujours à des obstacles considérables lorsqu'ils tentent de transformer leurs idées en actes pour créer des entreprises. Ces obstacles sont, entre autres, les attitudes sociales, le manque de compétences et une formation inadéquate à l'entrepreneuriat ⁽²⁴⁾.

1.2.1. Attitudes à l'égard de l'entrepreneuriat et perceptions par les individus de leurs propres compétences entrepreneuriales

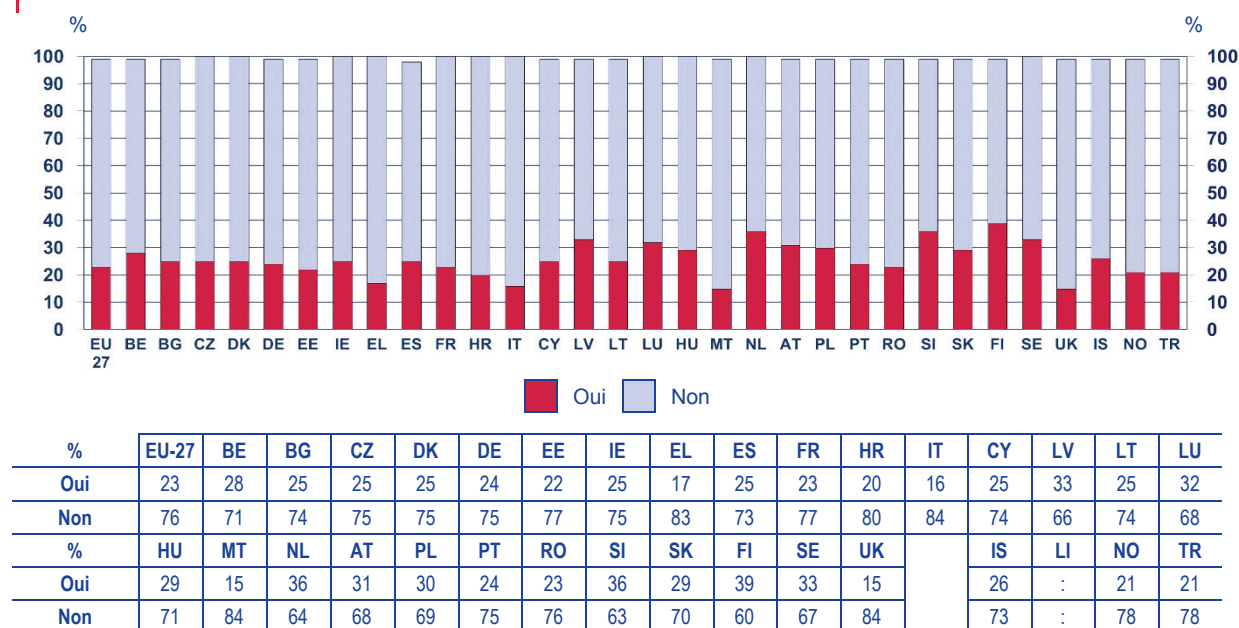
L'un des domaines que la formation à l'entrepreneuriat pourrait influencer est celui des attitudes à l'égard de l'entrepreneuriat et des perceptions que les individus en ont. L'Eurobaromètre spécial consacré à *L'entrepreneuriat dans l'UE et au-delà*, publié en 2012, éclaire quelque peu les perceptions et les avis concernant l'entrepreneuriat et les entrepreneurs en Europe. Il a été demandé aux personnes interrogées si elles sont d'accord avec une série d'affirmations sur l'entrepreneuriat. Les réponses montrent qu'une large majorité des répondants (EU-27, âgés de 15 ans et plus) conviennent que «les entrepreneurs sont des créateurs d'emplois» (87 % sont tout à fait d'accord) et qu'ils «créent de nouveaux produits et services qui bénéficient à tous» (79 % sont tout à fait d'accord). D'autre part, la majorité des répondants ont également exprimé une perception négative des entrepreneurs, se déclarant d'accord avec l'affirmation selon laquelle «ils profitent du travail des autres» (57 % sont tout à fait d'accord) et «ne pensent qu'à leur propre portefeuille» (52 % sont tout à fait d'accord). En examinant les résultats par pays, il est évident que des différences apparaissent. Au Danemark et en Autriche, par exemple, moins de répondants étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle «les entrepreneurs profitent du travail des autres» (20 % et 33 %, respectivement), mais ailleurs, le pourcentage des personnes qui étaient d'accord était particulièrement élevé (91 % en Pologne, 80 % en Lettonie et 80 % en Slovaquie). Quant à l'affirmation selon laquelle «les entrepreneurs ne pensent qu'à leur propre portefeuille», au Danemark, le pourcentage de personnes d'accord était relativement faible (26 %), mais les chiffres étaient plus élevés en Irlande (36 %) et en Finlande (38 %). En revanche, une assez large majorité de répondants approuvaient cette affirmation à Chypre (70 %), en Grèce (67 %) et en Lituanie (67 %). Ces perceptions complexes et parfois divisées des entrepreneurs peuvent également expliquer en partie les attitudes différentes à l'égard de la formation à l'entrepreneuriat, non seulement parmi les responsables politiques et d'autres parties prenantes, mais aussi parmi les enseignants et les étudiants.

La même enquête a également posé des questions sur le rôle de l'éducation dans l'entrepreneuriat. Il a été demandé aux répondants s'ils avaient déjà pris part à un cours ou à une activité à l'école sur l'entrepreneuriat, défini comme le fait de transformer des idées en actes et de développer son propre projet ⁽²⁵⁾ (voir la figure 1.2). Un peu moins d'un quart (23 %) des personnes interrogées de l'UE ont répondu par l'affirmative, tandis qu'un peu plus des trois quarts (76 %) ont répondu par la négative. Il est intéressant, mais pas surprenant, de constater que les répondants plus jeunes étaient plus susceptibles d'avoir suivi un cours sur l'entrepreneuriat: 34 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans avaient suivi un cours, ce chiffre diminuant progressivement pour s'établir à 17 % seulement chez les plus de 55 ans. Les pays où le pourcentage de répondants déclarant avoir suivi un cours ou une activité sur l'entrepreneuriat est le plus élevé sont la Finlande (39 %), les Pays-Bas (36 %), la Slovaquie (36 %), la Lettonie (33 %), la Suède (33 %), le Luxembourg (32 %), l'Autriche (31 %) et la Pologne (30 %). Les réponses les moins positives provenaient de Malte et du Royaume-Uni (15 % chacun), d'Italie (16 %) et de Grèce (17 %).

⁽²⁴⁾ OCDE, 2012.

⁽²⁵⁾ Eurobaromètre Flash 354, 2012, p. 117.

Figure 1.2. Pourcentage de personnes interrogées ayant participé à un cours ou une activité sur l'entrepreneuriat à l'école, 2012.



Source: Eurobaromètre Flash 354: L'entrepreneuriat dans l'UE et au-delà.

L'enquête comportait également des questions plus détaillées sur le rôle et les résultats de la formation à l'entrepreneuriat à l'école, à savoir:

- «Mon éducation scolaire m'aide/m'a aidé à développer mon sens de l'initiative et une certaine attitude entrepreneuriale»;
- «Mon éducation scolaire m'aide/m'a aidé à mieux comprendre le rôle des entrepreneurs dans la société»;
- «Mon éducation scolaire me donne/m'a donné des compétences et un savoir-faire qui me permettent de gérer une entreprise»;
- «Mon éducation scolaire suscite/a suscité mon intérêt à devenir entrepreneur».

Il y a une sorte de progression dans la questionnaire, la première question portant sur les attitudes et les compétences transversales, la deuxième sur la connaissance des entrepreneurs, la troisième sur les compétences réelles en matière d'entreprise et la dernière sur l'intention de devenir entrepreneur. La moitié des sondés de l'UE ont répondu positivement à la première question, déclarant que leur éducation scolaire les a aidés à développer un sens de l'initiative et une certaine attitude entrepreneuriale. Un peu moins de la moitié des sondés de l'UE (47 %) ont convenu que leur éducation scolaire les avait aidés à mieux comprendre le rôle des entrepreneurs dans la société; 41 % des personnes interrogées déclarant qu'elle leur avait donné les compétences pour gérer une entreprise; mais moins d'un tiers (28 %) estimaient que leur parcours scolaire avait suscité leur intérêt à devenir entrepreneur. Une fois encore, les jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient plus susceptibles que leurs aînés d'être d'accord avec les quatre affirmations.

Il va de soi que, lors de l'analyse de ces données, il convient de tenir compte du fait que l'enquête a eu lieu il y a plusieurs années (2012). En outre, pour les répondants plus âgés, il est utile de rappeler qu'ayant quitté l'école depuis longtemps, leurs réponses ne reflètent pas l'impact des politiques et des changements récents des systèmes éducatifs mentionnés dans le présent rapport (année de référence 2014/2015). De plus, l'enquête Eurobaromètre tente de fixer les perceptions et les avis des personnes interrogées et de décrire leur évaluation personnelle de leurs capacités plutôt que de présenter une évaluation objective. Néanmoins, elle donne une idée du point de départ à partir duquel les progrès réalisés grâce aux efforts actuels de promotion de la formation à l'entrepreneuriat à l'école peuvent être mesurés.

1.2.2. Culture financière et compétences créatives en résolution de problèmes

La culture financière est traditionnellement associée à la formation à l'entrepreneuriat. Dans certains cas, elle y a même été assimilée. En tout état de cause, elle est communément considérée comme l'une des compétences ou l'un des acquis d'apprentissage que doit donner la formation à l'entrepreneuriat. C'est également l'une des très rares compétences entrepreneuriales à avoir été systématiquement évaluée.

L'enquête PISA a introduit une évaluation de la culture financière des étudiants pour la première fois en 2012. PISA définit la culture financière comme la mesure dans laquelle «les élèves possèdent une connaissance et une compréhension des concepts et risques financiers, ainsi que des compétences, une motivation et une confiance nécessaires pour utiliser cette connaissance et cette compréhension pour prendre des décisions fondées dans un large éventail de contextes financiers, pour améliorer le bien-être financier des individus et de la société, et pour participer activement à la vie économique». Les résultats des 18 pays européens participants montrent que les élèves de la Communauté flamande de Belgique, d'Estonie, de République tchèque, de Pologne et de Lettonie obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Par ailleurs, l'Italie, la Slovaquie, la Croatie, l'Espagne, la Slovénie et la France ont des résultats inférieurs à la moyenne.

Une autre conclusion intéressante de cette première étude PISA sur la culture financière est que la première place (Shanghai) ne revient pas à un pays ayant introduit une quelconque formation financière dans son programme scolaire ⁽²⁶⁾. Cela montre que l'on sait encore très peu de choses sur la manière de développer des compétences transversales comme la culture financière.

Les compétences créatives en résolution de problèmes ont également été introduites dans l'évaluation PISA de 2012 et sont la première compétence transversale testée. Le prochain cycle d'évaluation (qui sera publié en 2018) inclura la résolution collaborative de problèmes. Les deux aspects sont étroitement liés aux compétences entrepreneuriales, étant donné qu'ils possèdent des caractéristiques communes, comme la façon de réagir face à l'incertitude, le développement d'un sens de l'initiative et la recherche de solutions innovantes. Dans sa définition de la résolution de problèmes, l'enquête PISA indique que ces compétences sont «essentielles pour réussir, quelque que soit la situation, et peuvent être développées à l'école dans le cadre de l'enseignement des matières du programme scolaire».

Les résultats de l'enquête PISA 2012 montrent qu'un pourcentage élevé des jeunes de 15 ans ne possèdent toujours pas les compétences de base en résolution de problèmes. Lorsque l'on examine les résultats par pays, la Finlande se classe première parmi les pays européens participants, tandis que le Royaume-Uni (Angleterre), l'Estonie, la France, les Pays-Bas, l'Italie, la République tchèque, l'Allemagne, les trois Communautés de Belgique, l'Autriche et la Norvège obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE. L'une des conclusions de cette évaluation est que les programmes scolaires et les enseignants peuvent faire la différence dans l'acquisition de compétences de résolution de problèmes ⁽²⁷⁾.

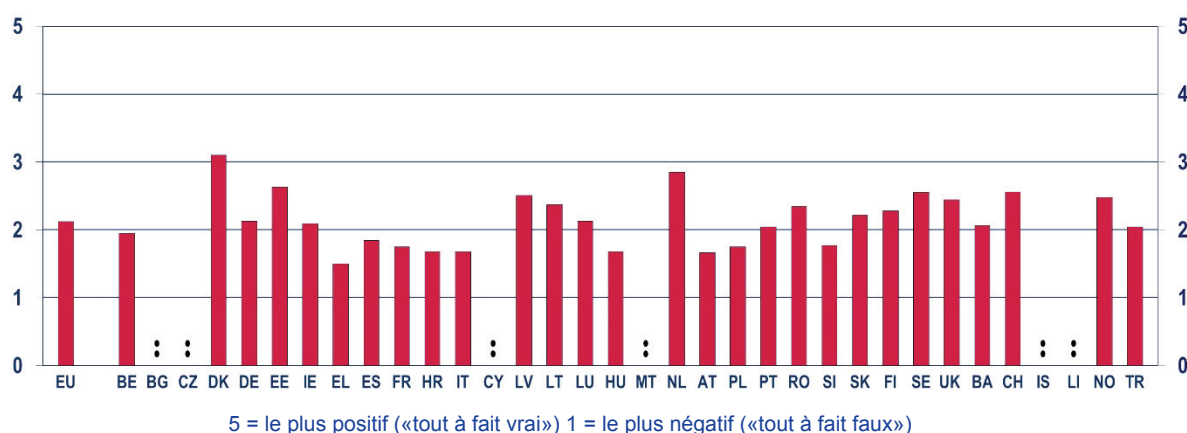
1.2.3. Perceptions des experts de la contribution de l'éducation à la création d'une culture entrepreneuriale

Le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM) est l'étude mondiale principale sur l'entrepreneuriat. Cette étude porte sur deux éléments: les comportements et les attitudes entrepreneuriales des individus et le contexte national, en décrivant la manière dont il influence l'entrepreneuriat. L'étude GEM comporte un volet spécifique dont s'occupe une série d'experts dans chaque pays participant. Les experts ont été interrogés sur la manière dont ils évaluent le rôle de l'éducation dans la promotion d'une culture entrepreneuriale dans leur pays.

⁽²⁶⁾ PISA à la loupe, 2014/07, p. 3.

⁽²⁷⁾ PISA à la loupe, 2014/04, p. 4.

Figure 1.3. Perceptions des experts de la mesure dans laquelle la formation à la création et à la gestion de PME est intégrée dans le système d'enseignement et de formation aux niveaux primaire et secondaire, 2014.



EU	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	HR	IT	CY	LV	LT	LU	HU
2,12	1,95	:	:	3,1	2,13	2,63	2,09	1,5	1,84	1,75	1,68	1,68	:	2,51	2,37	2,13	1,68
MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK		BA	CH	IS	LI	NO	TR
:	2,85	1,66	1,75	2,04	2,34	1,77	2,21	2,28	2,55	2,44		2,06	2,56	:	:	2,48	2,04

Source: Global Entrepreneurship Monitor: mesures de l'enquête des experts nationaux, 2014.

Note explicative

L'enquête des experts nationaux (EEN) du GEM contrôle les facteurs dont on pense qu'ils ont un impact significatif sur l'entrepreneuriat et que l'on appelle les «conditions-cadres entrepreneuriales». L'enquête des experts nationaux est réalisée tous les ans à la même période par les équipes nationales du GEM, composées d'au moins 36 experts (quatre experts pour chacun des neuf volets des conditions-cadres entrepreneuriales), en utilisant le questionnaire du GEM.

La plupart des pays européens obtiennent des notes assez basses. Les pays dont l'évaluation est légèrement supérieure à la moyenne (2,5 points) sont le Danemark (le seul pays européen obtenant plus de 3 points), l'Estonie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. La Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie, la Finlande et la Norvège enregistrent également des notes proches de 2,5. Le rapport conclut que si un pays souhaite être plus proactif dans le développement d'une culture entrepreneuriale, «il convient de mettre en œuvre des politiques et des programmes cohérents afin de restructurer la capacité des systèmes éducatifs à transmettre des compétences entrepreneuriales, telles que [...] des compétences transversales pour chacun» ⁽²⁸⁾.

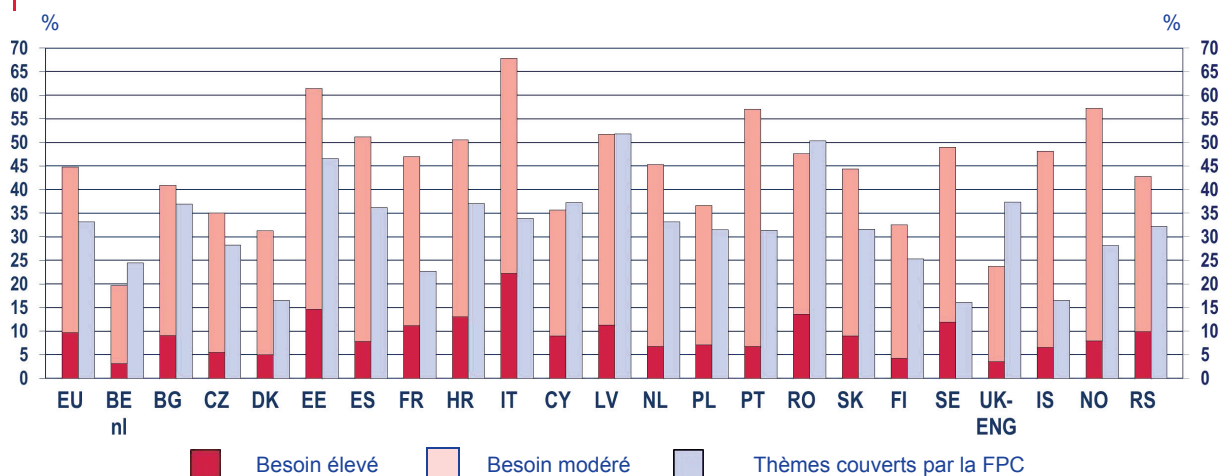
1.2.4. Formation professionnelle continue pour l'enseignement de compétences transdisciplinaires

Le récent rapport Eurydice, intitulé *La profession enseignante en Europe: Pratiques, perceptions et politiques* (Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2015b), constate qu'il peut exister une discordance entre les sujets couverts par la formation professionnelle continue (FPC) et les besoins réels des enseignants. Une analyse secondaire de l'Enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) de l'OCDE (2013) révèle également que la discordance concerne aussi l'enseignement de compétences transdisciplinaires, dont fait partie la compétence clé «esprit d'entreprise». En règle générale, des pourcentages élevés d'enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire expriment des besoins modérés ou élevés de formation professionnelle dans des compétences transdisciplinaires par rapport au pourcentage d'enseignants déclarant que leurs activités de FPC couvraient ce point. Au niveau de l'UE, 44,8 % des enseignants indiquent des besoins modérés ou élevés dans ce domaine, tandis que 33,2 % seulement déclarent que les activités de FPC auxquelles ils ont participé couvraient ce domaine.

⁽²⁸⁾ GEM, 2014, p. 31.

La figure 1.4 présente les résultats nationaux pour les pays participant à l'enquête. Dans la plupart d'entre eux, le schéma est similaire à celui de l'UE, avec un pourcentage inférieur d'enseignants déclarant que le sujet était couvert par les activités de FPC par rapport aux enseignants exprimant des besoins modérés ou élevés.

Figure 1.4. Pourcentage d'enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau 2 de la CITE) déclarant que leurs activités de formation professionnelle couvraient le sujet «enseignement de compétences transdisciplinaires» au cours des 12 mois précédant l'enquête et pourcentage d'enseignants exprimant des besoins modérés et élevés de formation professionnelle dans ce domaine, 2013.



%	EU	BE nl	BG	CZ	DK	EE	ES	FR	HR	IT	CY	LV	NL	PL	PT	RO	SK	FI	SE	UK- ENG	IS	NO	RS
Besoin élevé	9,8	3,2	9,1	5,6	5,1	14,7	7,9	11,2	13,1	22,3	9,0	11,3	6,8	7,2	6,8	13,7	9,0	4,3	12,0	3,6	6,6	8,0	10,0
E.S.	0,20	0,34	0,72	0,46	0,62	0,78	0,52	0,66	0,72	0,75	0,72	0,88	0,88	0,64	0,52	0,79	0,55	0,48	0,65	0,52	0,74	0,90	0,47
Besoin modéré	35,0	16,5	31,9	29,5	26,3	46,8	43,3	35,9	37,5	45,6	26,7	40,5	38,6	29,5	50,3	34,0	35,4	28,3	37,1	20,2	41,6	49,3	32,9
E.S.	0,37	0,70	1,27	1,01	1,41	1,08	0,99	1,00	0,87	1,02	1,21	1,24	1,31	1,09	1,21	1,15	0,86	1,17	1,03	0,89	1,45	1,52	0,87
Participation	33,2	24,5	37,0	28,3	16,6	46,6	36,3	22,8	37,1	34,0	37,3	51,9	33,2	31,6	31,5	50,4	31,7	25,4	16,2	37,4	16,6	28,2	32,3
E.S.	0,48	1,02	1,59	1,32	0,93	1,32	1,32	1,17	1,06	1,21	1,60	1,38	1,40	1,03	1,02	1,16	1,37	1,04	0,94	1,75	1,19	1,44	1,14

Source: Eurydice, sur la base de l'enquête TALIS de 2013.

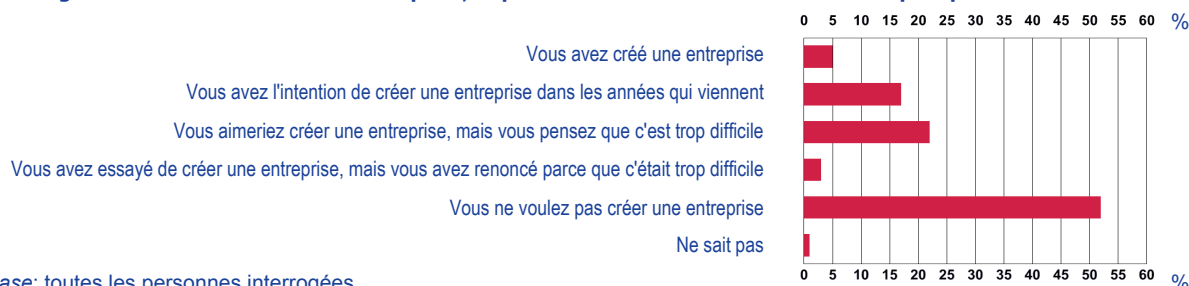
Dans quelques pays, la discordance est plus élevée, comme en France, en Italie, au Portugal, en Suède, en Islande et en Norvège. En revanche, en tenant dûment compte des erreurs types, dans deux pays, des pourcentages supérieurs d'enseignants déclarent que le thème «enseignement de compétences transdisciplinaires» était couvert dans leur FPC par rapport aux enseignants exprimant des besoins modérés ou élevés. C'est le cas de la Communauté flamande de Belgique et du Royaume-Uni (Angleterre). Dans d'autres pays, les besoins et la couverture sont grosso modo équivalents (Chypre, Lettonie et Roumanie). Enfin, l'étude TALIS mesure la perception des enseignants et pas les taux de participation réels. La perception des enseignants, telle qu'elle est mesurée par TALIS, est une approximation importante de ce qui se passe réellement ou, à tout le moins, de ce que les enseignants considèrent qu'il se passe réellement. Le besoin exprimé indiquerait à tout le moins que les enseignants ne se sentent pas prêts ou à l'aise pour enseigner des compétences transdisciplinaires et, dans le même temps, que les activités de FPC ne couvrent pas suffisamment ce besoin. Les enseignants étant considérés comme un vecteur important de la formation à l'entrepreneuriat, cette discordance devrait être corrigée.

1.2.5. Intentions de devenir entrepreneur

Une enquête Eurobaromètre récente ⁽²⁹⁾ indique que de nombreux jeunes européens ne voient pas dans l'entrepreneuriat une alternative à la crise de l'emploi. En effet, selon l'enquête (voir la figure 1.5), plus de la moitié des sondés ont déclaré ne pas avoir l'intention de créer leur propre entreprise (52 %). À peine un sur cinq (22 %) aimerait créer une entreprise, mais considérait que c'était trop difficile.

Figure 1.5. Jeunes (âgés de 15 à 29 ans) souhaitant créer leur propre entreprise, moyenne de l'EU-28, 2014.

S'agissant de la création d'une entreprise, laquelle des situations ci-dessous est la plus proche de la vôtre?



Base: toutes les personnes interrogées.

Source: Eurobaromètre Flash du Parlement européen (PE EB395) sur «La jeunesse européenne en 2014».

Un quart seulement des jeunes européens sont plus proactifs concernant la création d'une entreprise (5 % l'ont fait, 17 % ont l'intention de le faire dans un avenir proche et 3 % ont essayé de créer une entreprise, mais ont renoncé parce que c'était trop difficile) ⁽³⁰⁾.

Le pourcentage le plus élevé de répondants souhaitant devenir entrepreneurs est enregistré en Lituanie (32 % répondent «Vous avez l'intention de créer une entreprise dans les années qui viennent») et en Roumanie (33 %). À l'inverse, les chiffres les plus bas sont enregistrés en Allemagne (11 %) et en Grèce (11 %). Le pays où le pourcentage de jeunes ayant créé une entreprise est le plus bas est l'Irlande (2 % seulement).

Les données relatives aux perceptions et aux attitudes à l'égard de l'entrepreneuriat proviennent également du projet *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM) ⁽³¹⁾. L'enquête analyse les attitudes sociales à l'égard de l'entrepreneuriat en demandant, par exemple, si les sondés considèrent l'entrepreneuriat comme une bonne option de carrière. Si plus de la moitié des personnes interrogées de l'UE conviennent que l'entrepreneuriat est un choix de carrière souhaitable, le pourcentage est néanmoins inférieur à celui de toutes les autres régions du monde (le pourcentage le plus élevé est enregistré dans les économies africaines d'Angola, du Botswana et d'Afrique du Sud). Ceci démontre également que l'attrait de l'entrepreneuriat comme choix de carrière est lié au développement économique du pays et à la disponibilité d'emplois. Le rapport GEM souligne que les personnes vivant dans des économies mues par les facteurs et l'efficacité apprécient nettement plus l'entrepreneuriat que celles vivant dans des économies mues par l'innovation ⁽³²⁾. Les pourcentages néanmoins élevés dans les économies mues par l'innovation des Pays-Bas et d'Italie constituent une exception.

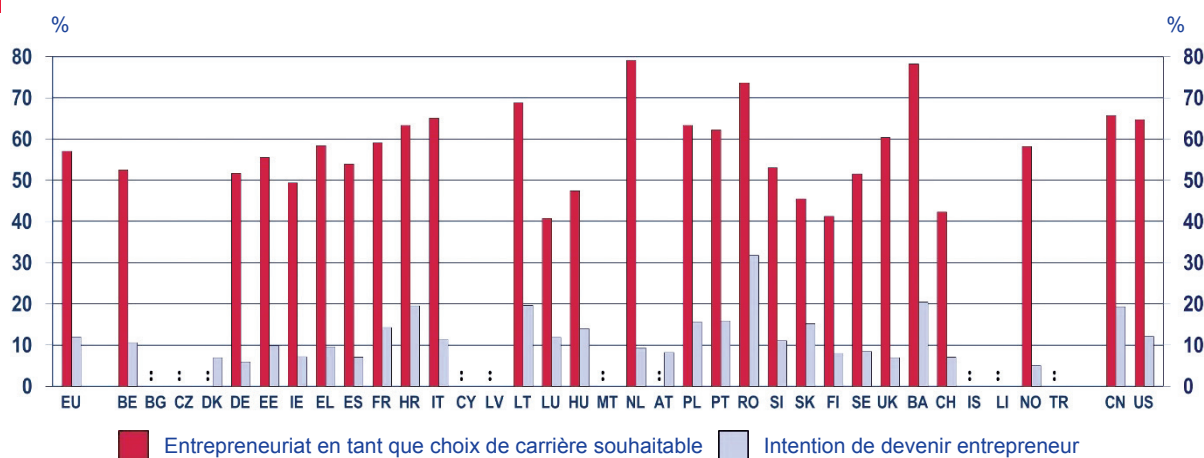
⁽²⁹⁾ Parlement européen, 2014.

⁽³⁰⁾ Ibid.

⁽³¹⁾ GEM, 2014: <http://www.gemconsortium.org/data/sets>

⁽³²⁾ Pays classés par le GEM en fonction de leur niveau de développement économique. Dans un premier temps, l'économie est *fondée sur les facteurs* et les pays se font concurrence sur la base de leurs dotations en facteurs, essentiellement la main-d'œuvre non qualifiée et les ressources naturelles. Dans un deuxième temps, à mesure qu'un pays gagne en compétitivité, la productivité et les salaires vont augmenter au rythme du développement, faisant passer le pays au stade d'économie *mue par l'efficacité*. Enfin, à mesure que les pays passent au stade *mû par l'innovation*, les salaires auront tellement augmenté qu'ils ne seront en mesure de maintenir ces salaires élevés et le niveau de vie correspondant que si leurs entreprises sont capables de concurrencer les autres avec des produits nouveaux et uniques (voir <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2014-2015/methodology/#hide/fn-19>). La plupart des pays de l'UE sont des économies mues par l'innovation, à l'exception de la Croatie, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Pologne et de la Roumanie, qui sont mues par l'efficacité (RO) ou en transition vers une économie fondée sur l'innovation. Quant aux pays tiers de l'UE, la Suisse et la Norvège sont des économies fondées sur l'innovation et la Bosnie-Herzégovine et la Turquie sont des économies mues par l'efficacité.

Figure 1.6. L'entrepreneuriat en tant que choix de carrière souhaitable et intention de devenir entrepreneur (% de la population âgée de 18 à 64 ans), 2014.



%	EU	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	HR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT
Choix de carrière souhaitable	57	52	:	:	:	52	56	49	58	54	59	63	65	:	:	69	41	47	:
Intention de devenir entrepreneur	12	11	:	:	7	6	10	7	10	7	14	19	11	:	:	20	12	14	:
%	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK	BA	CH	IS	LI	NO	TR		CN	US
Choix de carrière souhaitable	79	:	63	62	74	53	45	41	52	60	78	42	:	:	58	:		66	65
Intention de devenir entrepreneur		9	8	16	16	11	15	15	8	8	7	20	7	:	:	5		19	12

Source: Global Entrepreneurship Monitor: indicateurs clés 2014.

Note explicative

L'intention de devenir entrepreneur est définie comme le pourcentage d'individus qui pensent créer une entreprise dans les trois prochaines années (les personnes déjà actives comme entrepreneurs sont exclues de cette mesure), groupe d'âge des 18-64 ans.

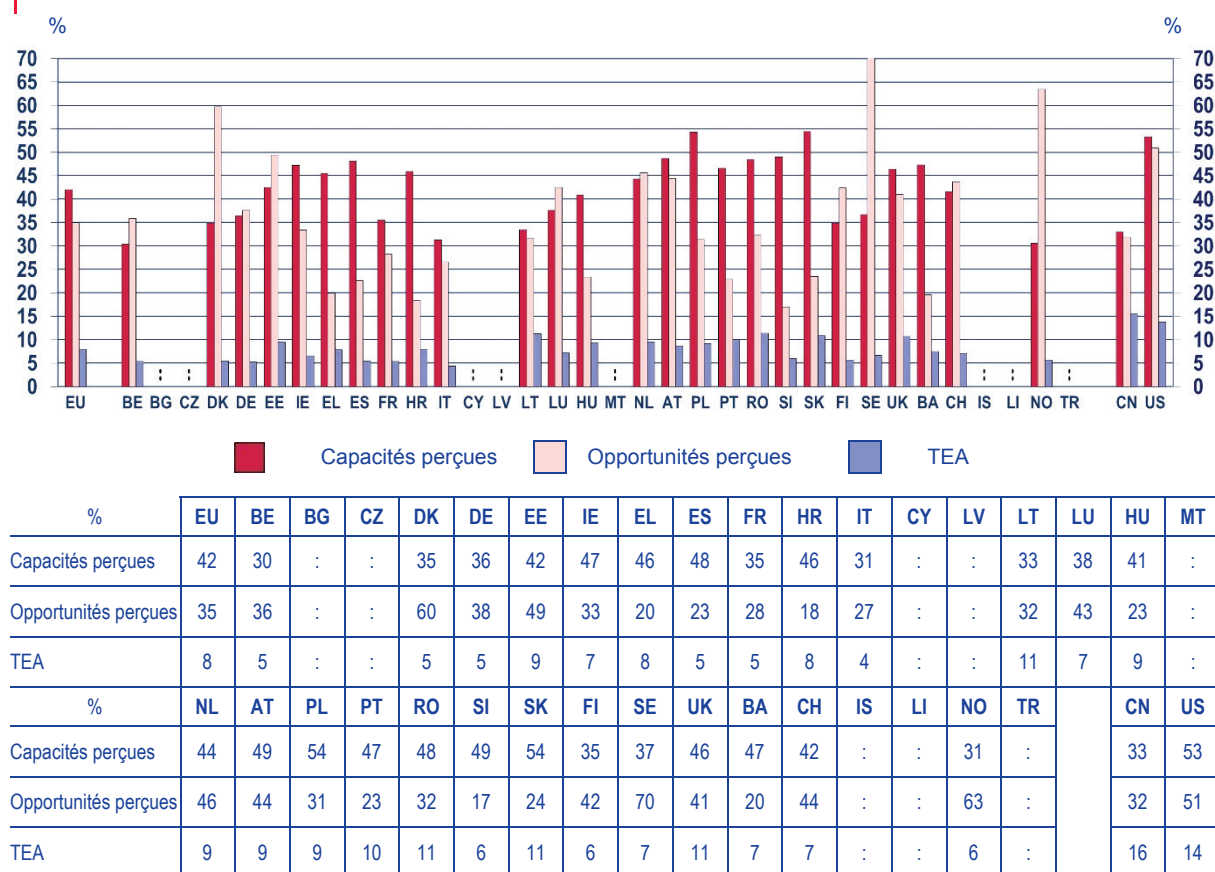
L'enquête du GEM mesure également plusieurs caractéristiques individuelles, comme l'intention de devenir entrepreneur et la perception des possibilités et de ses propres capacités. Elles ont d'abord été comparées, à la figure 1.6, avec la valeur sociale de l'entrepreneuriat (l'entrepreneuriat en tant que choix de carrière souhaitable) et, ensuite, à la figure 1.7, avec l'activité entrepreneuriale précoce totale (TEA) dans un pays.

S'agissant de la valeur sociale de l'entrepreneuriat, il est capital de tenir compte du contexte lors de la comparaison des données sur les caractéristiques individuelles. En effet, dans des économies différentes, les individus exprimeront leur perception différemment. L'intention de devenir entrepreneur est la plus élevée dans les économies mues par les facteurs et la plus faible dans les économies orientées vers l'innovation, ce qui confirme que les individus créent leur propre entreprise lorsque les autres manières de gagner sa vie sont limitées. Néanmoins, les attitudes sociales à l'égard de l'entrepreneuriat et la qualité des conditions-cadres de l'entrepreneuriat peuvent soit aider les entrepreneurs en herbe, soit constituer un obstacle pour ceux-ci ⁽³³⁾.

⁽³³⁾ GEM, 2014, p. 34.

Comme indiqué à la figure 1.7, les capacités perçues sont souvent plus élevées que les opportunités perçues. En Europe, une tendance se dégage, à savoir que les pays qui connaissent des difficultés économiques de longue durée (comme la Grèce, l'Espagne, la Croatie, le Portugal, la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine) affichent un écart plus large entre les capacités et les opportunités perçues, les capacités étant plus élevées que les opportunités. En revanche, au Danemark, en Finlande, en Suède et en Norvège, les opportunités perçues sont sensiblement plus élevées que les capacités perçues.

Figure 1.7. Capacités et opportunités perçues par les individus et activité entrepreneuriale précoce totale (TEA) (% de la population âgée de 18 à 64 ans), 2014.



Source: Global Entrepreneurship Monitor: Indicateurs clés 2014.

Note explicative

Les **capacités perçues** reflètent le pourcentage de sondés qui croient posséder les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour créer une nouvelle entreprise.

Les **opportunités perçues** reflètent le pourcentage d'individus qui croient qu'il existe une possibilité de créer une entreprise dans les six prochains mois dans leur environnement immédiat.

Le pourcentage d'**activité entrepreneuriale précoce totale (TEA)** représente le pourcentage d'individus âgés de 18 à 64 ans qui sont en passe de créer une entreprise ou gèrent déjà une nouvelle entreprise, créée dans les 42 mois précédents.

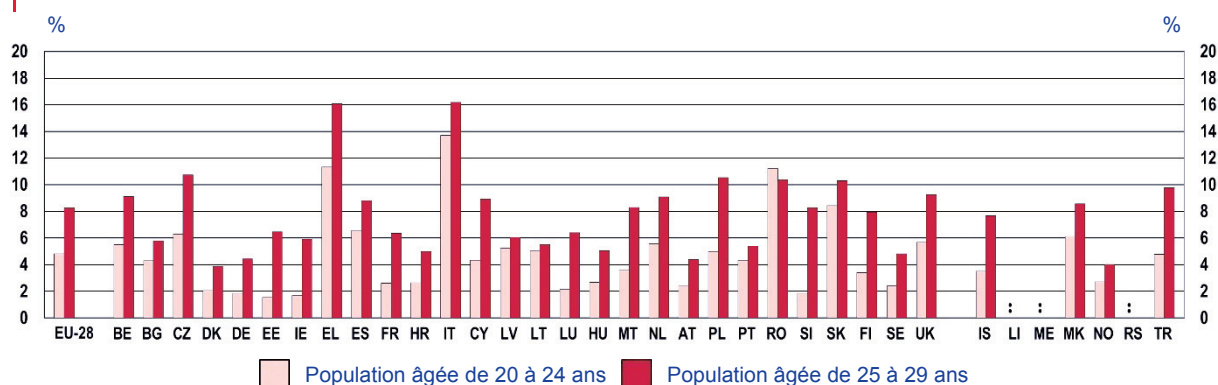
En ce qui concerne les attitudes sociales vis-à-vis de l'entrepreneuriat, une comparaison entre les pays d'Europe et d'autres régions du monde fait apparaître que tant les opportunités perçues que les capacités perçues sont moins positives dans les économies orientées vers l'innovation que dans les économies qui se trouvent à un stade de développement axé sur l'efficacité ou sur les facteurs. Une fois de plus, par comparaison, les pays d'Europe affichent les taux les plus faibles d'activité entrepreneuriale.

L'analyse du GEM s'est également penchée sur les corrélations entre les éléments qui indiquent que les opportunités et les capacités perçues sont associées positivement au niveau d'«activité entrepreneuriale précoce totale» (TEA). Il est intéressant, mais pas surprenant, de constater une corrélation forte entre les capacités perçues (compétences) et la TEA, qui «indique que toutes les formes d'éducation (formelle, informelle et non formelle) sont importantes dans le développement des compétences entrepreneuriales» ⁽³⁴⁾.

1.2.6. Taux de travail indépendant chez les jeunes

Les données d'Eurostat révèlent que les pourcentages les plus bas de jeunes travailleurs indépendants (voir la figure 1.8) dans la population active âgée de 20 à 24 ans sont enregistrés en Estonie (1,5 %) et en Irlande (1,7 %). À l'autre extrémité du spectre, l'Italie (13,7 %), la Grèce (11,3 %) et la Roumanie (11,2 %) enregistrent les pourcentages les plus élevés. Alors que pour l'Italie et la Roumanie, l'enquête GEM (voir la figure 1.7) montre également que le taux d'opportunités perçues d'entrepreneuriat avoisine la moyenne de l'UE, le taux est nettement inférieur en Grèce, mais le travail indépendant est toujours sensiblement supérieur à la moyenne de l'UE.

Figure 1.8. Jeunes travailleurs indépendants en pourcentage du total des jeunes actifs, par âge, 2014.



	EU	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	HR	IT	CY	LV	LT	LU	HU
20-24	4,8	5,5	4,3	6,3	2,0	1,8	1,5	1,7	11,3	6,6	2,6	2,7	13,7	4,3	5,2	5,1	2,2	2,7
25-29	8,3	9,1	5,8	10,7	3,9	4,4	6,5	5,9	16,1	8,8	6,4	5,0	16,2	8,9	6,1	5,5	6,4	5,1
%	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK	IS	LI	ME	MK	NO	RS	TR
20-24	3,6	5,6	2,4	5,0	4,3	11,2	1,9	8,4	3,4	2,4	5,7	3,5	:	:	6,1	2,7	:	4,8
25-29	8,3	9,1	4,4	10,5	5,4	10,4	8,3	10,3	7,9	4,8	9,3	7,7	:	:	8,6	4,0	:	9,8

Source: calcul Eurydice basé sur les données d'Eurostat (Enquête sur les forces de travail) relatives aux jeunes travailleurs indépendants [yth_empl_040].

Note explicative

Les travailleurs indépendants sont les personnes qui travaillent dans leur propre entreprise, exploitation agricole ou cabinet. Un travailleur indépendant est considéré comme actif s'il remplit l'un des critères suivants: il travaille en vue de réaliser un bénéfice, il consacre du temps à l'exploitation d'une entreprise ou il est en passe de créer sa propre entreprise (définition d'Eurostat).

Dans le groupe d'âge des 25-29 ans, le Danemark (3,9 %) et la Norvège (4,0 %) affichent les valeurs les plus basses, tandis que l'Italie (16,2 %) et la Grèce (16,1 %) enregistrent les taux les plus élevés de jeunes travailleurs indépendants parmi les jeunes actifs. Cette situation doit certainement être considérée dans un contexte plus large, en tenant compte de la situation économique de chaque pays, de la taille des secteurs public et privé, des taux nationaux du chômage, etc. En ce sens, l'Italie et la Grèce connaissent une situation économique plus difficile, qui peut expliquer en partie pourquoi davantage de personnes choisissent d'être indépendantes, un choix s'expliquant par la nécessité, en l'absence d'autres possibilités d'emploi. Selon Eurofound ⁽³⁵⁾, il existe des formes de faux travail

⁽³⁴⁾ GEM, 2014, p. 38.

⁽³⁵⁾ Eurofound, 2015.

indépendant dans certains pays, ce qui peut fausser les données. En effet, le secteur dans lequel le travail indépendant est le plus élevé est celui de la construction, ce qui suggère du travail indépendant fictif. Cela montre également que le désir ou la nécessité de travailler comme indépendant diffère grandement selon les pays. La formation à l'entrepreneuriat semble donc ne constituer qu'un élément parmi d'autres, lequel, en contribuant au développement des compétences et donc à la création d'une culture entrepreneuriale, peut, en fin de compte, conduire à une hausse du nombre de créations d'entreprises et du niveau du travail indépendant.

CHAPITRE 2. STRATÉGIES ET SYSTÈMES DE FINANCEMENT

Ce chapitre analyse l'environnement stratégique et financier de la formation à l'entrepreneuriat en Europe. L'analyse porte d'abord sur les stratégies suivies au niveau central et considérées comme les plus pertinentes pour ce domaine politique. Aux fins du présent rapport, seules ces stratégies ont été analysées. L'examen se déplace ensuite vers les sources de financement de la formation à l'entrepreneuriat et leur utilisation.

2.1. Stratégies liées à la formation à l'entrepreneuriat en Europe

Les pays ont été invités à indiquer la stratégie la plus pertinente expressément liée à ce domaine politique, comme une stratégie spécifique en faveur de la formation à l'entrepreneuriat ou une stratégie plus générale concernant un autre domaine politique mais incluant certains thèmes et/ou actions en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat. Dans ce rapport, les stratégies sont réparties selon les catégories suivantes:

- les stratégies spécifiques qui sont exclusivement axées sur la formation à l'entrepreneuriat; elles suivent souvent une vision commune à tout le gouvernement, reflètent les priorités politiques de plusieurs ministères, comme l'éducation, l'innovation et le développement économique, et regroupent des actions connexes dans ces domaines politiques;
- les stratégies plus générales liées à l'éducation qui comportent des objectifs en lien avec la formation à l'entrepreneuriat, comme les stratégies en matière d'enseignement et de formation, en faveur de la jeunesse ou sur l'apprentissage tout au long de la vie;
- les stratégies plus générales liées à l'économie qui intègrent la formation à l'entrepreneuriat, comme les stratégies en faveur de l'entrepreneuriat, de l'emploi ou du développement des PME.

La première section se penche sur l'élaboration d'une formation à l'entrepreneuriat au niveau politique européen et cartographie la mise en place de stratégies spécifiques, en montrant que leur multiplication est le reflet de l'accent plus marqué placé sur la formation à l'entrepreneuriat dans l'UE. Elle décrit ensuite la situation et présente un aperçu des différentes stratégies existant dans chaque pays.

Les deuxième et troisième sections apportent une analyse plus approfondie de chaque type de stratégie, en s'intéressant d'abord aux stratégies spécifiques en matière de formation à l'entrepreneuriat et en examinant ensuite les différents types de stratégies plus générales dans les domaines liés à l'éducation et à l'économie.

La quatrième section détaille l'approche et le contenu des stratégies, établit une comparaison entre les pays et met en lumière les pratiques intéressantes. Elle dégage les thèmes et tendances communs, examine la manière dont sept thèmes liés à la formation à l'entrepreneuriat sont traités et analyse les objectifs des stratégies. La dernière section du chapitre cherche à déterminer si les stratégies comportent des facteurs de réussite, comme une coopération interministérielle, un contrôle effectif ou des partenariats.

2.1.1. Panorama des politiques de formation à l'entrepreneuriat

En 2003, l'Europe a fait référence, pour la première fois, à l'importance de la formation à l'entrepreneuriat en publiant son livre vert sur l'entrepreneuriat en Europe⁽³⁶⁾. Au niveau de l'UE, c'était le premier lien stratégique établi entre l'enseignement et la formation, d'une part, et le développement d'une culture entrepreneuriale et des compétences correspondantes, d'autre part. Il y eut ensuite une longue série de groupes d'experts, de conférences et de documents sur les bonnes pratiques, dirigés par la direction générale Entreprises de la Commission européenne, avec notamment l'influent agenda d'Oslo⁽³⁷⁾ en 2006. Pour la première fois, l'agenda d'Oslo⁽³⁸⁾ demandait

⁽³⁶⁾ Commission européenne, 2003.

⁽³⁷⁾ Commission européenne, 2006.

aux États membres de «mettre en place des stratégies nationales en faveur de la formation à l'entrepreneuriat, comportant des objectifs clairs à tous les niveaux d'éducation». L'agenda soulignait que ces stratégies devaient faire appel à la participation active de tous les acteurs concernés (publics et privés) et définir des lignes de force générale assorties d'actions concrètes. Ces dernières pouvaient aller de l'inclusion de l'entrepreneuriat dans les cursus nationaux à l'aide apportée aux écoles et aux enseignants. L'objectif ultime était de «faire en sorte que les jeunes puissent acquérir [systématiquement] des compétences entrepreneuriales tout au long de leur parcours éducatif» ⁽³⁹⁾.

Figure 2.1. Principaux documents politiques de l'UE influençant l'élaboration d'une stratégie liée à la formation à l'entrepreneuriat.

ANNÉE	JALON POLITIQUE EUROPÉEN	DESCRIPTION
2003	Livre vert sur l'entrepreneuriat en Europe	Premier plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat en Europe, dans lequel l'éducation est un facteur clé de progrès
2006	L'agenda d'Oslo pour l'éducation à l'entrepreneuriat en Europe	Ensemble de propositions expliquant comment soutenir les progrès en matière de formation à l'entrepreneuriat par des actions systématiques et efficaces aux niveaux européen, national, régional et institutionnel
	Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	A mentionné le «sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise» comme une des huit compétences clés
2010	Towards Greater Coherence in Entrepreneurship Education	Étude sur l'introduction de stratégies systématiques de formation à l'entrepreneuriat, incluant une présentation du «modèle de progression»
2012	Plan d'action Entrepreneuriat 2020	A identifié la formation à l'entrepreneuriat comme l'un des trois piliers soutenant la croissance entrepreneuriale en Europe
	Formation à l'entrepreneuriat à l'école en Europe:	Étude d'Eurydice analysant l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans la politique et la pratique de l'enseignement obligatoire en Europe
2014	Rapport final du groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat	Orientations stratégiques destinées aux administrations nationales et régionales en vue d'élaborer des stratégies et des pratiques plus efficaces en matière de formation à l'entrepreneuriat
	Conclusions du Conseil européen sur l'esprit d'entreprise dans l'éducation et la formation	Appelle la Commission européenne et les États membres à promouvoir et à intégrer la formation à l'entrepreneuriat dans les systèmes d'éducation et de formation
2015	Entrepreneurship Education: A Road to Success	Recueil de données factuelles sur l'impact des stratégies et des mesures relatives à la formation à l'entrepreneuriat
	Résolution du Parlement européen sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes par l'éducation et la formation	Appelle la Commission européenne à soutenir le développement des compétences entrepreneuriales par le biais de ses programmes et appelle également les États membres à utiliser les fonds disponibles, tels que les Fonds structurels de l'UE, pour promouvoir le développement des compétences entrepreneuriales

Source: Eurydice.

En 2009, une initiative commune innovante a été lancée entre la DG Entreprise et la DG Éducation et culture; quatre groupes de réflexion de haut niveau ont eu lieu au niveau régional dans toute l'Europe et ont réuni des ministères chargés de l'éducation et du développement économique afin de discuter des politiques et des pratiques relatives à la formation à l'entrepreneuriat. Le rapport de 2010 qui en a résulté ⁽⁴⁰⁾, *Towards Greater Coherence in Entrepreneurship Education*, présente une logique d'intervention politique et une série de meilleures pratiques, en insistant sur trois domaines afin de soutenir des approches stratégiques réussies. Il met d'abord en évidence l'abandon de thèmes axés sur les entreprises pour s'orienter vers la compétence clé plus holistique de l'esprit d'entreprise et un modèle d'apprentissage basé sur des compétences; il insiste ensuite sur la création d'une vision commune entre les responsables politiques et les parties prenantes et, enfin, sur la reconnaissance du rôle essentiel des enseignants, des écoles et des entreprises et la fourniture d'un soutien à ces acteurs. Afin de remettre les choses en perspective, le rapport a présenté un cadre pour soutenir

⁽³⁸⁾ Ibid.

⁽³⁹⁾ Commission européenne, 2006, p. 1.

⁽⁴⁰⁾ McCoshan, 2010.

l'élaboration d'approches stratégiques baptisé le «modèle de progression»⁽⁴¹⁾. À l'intérieur d'un cadre conceptuel global, le «modèle de progression» permet aux pays de définir les priorités d'une stratégie nationale et d'identifier leur stade de développement sur la ligne du développement stratégique.

En 2012, la DG Éducation et culture, en étroite collaboration avec le DG Entreprise, a mis sur pied le groupe de travail thématique européen sur la formation à l'entrepreneuriat, réunissant des experts des États membres dans le but d'élaborer des orientations politiques sur la formation à l'entrepreneuriat. Le rapport final⁽⁴²⁾ de ce groupe recense les éléments constitutifs d'une stratégie spécifique de formation à l'entrepreneuriat et expose une logique claire et des exemples de bonnes pratiques. Ces éléments reflètent les thèmes clés et s'alignent sur ceux analysés dans la présente étude, comme l'engagement des partenaires, le programme scolaire, les méthodes pédagogiques, les acquis d'apprentissage et la formation des enseignants. Ces études ont démontré l'impact politique potentiel d'une stratégie spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat, en insistant sur l'inclusion sociale et la citoyenneté active ainsi que sur l'employabilité et la création d'entreprises.

Les rapports publiés au niveau européen ont eu en commun de recommander des stratégies spécifiques afin de parvenir à une approche plus cohérente entre les ministères. Le rapport de 2014 du groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat soulignait déjà les avantages d'une stratégie spécifique et citait les conséquences de l'inclusion de cette formation dans différents types de stratégies plus générales. Cependant, l'étude européenne la plus récente, intitulée *Entrepreneurship Education: A Road to Success*, s'est efforcée d'analyser les données factuelles sur l'impact des stratégies spécifiques et des initiatives générales. Il est intéressant d'observer qu'elle a conclu que lorsque ces stratégies et actions avaient été mises en œuvre, les recherches existantes ont constaté un effet positif sur l'individu, les établissements d'enseignement, l'économie et la société⁽⁴³⁾.

L'élaboration d'une stratégie de formation à l'entrepreneuriat en Europe

Il est possible d'illustrer l'émergence d'une formation à l'entrepreneuriat en dessinant une ligne du temps sur laquelle apparaît la date de lancement des stratégies spécifiques. Cependant, il n'est pas possible de la comparer en recherchant la formation à l'entrepreneuriat dans le réseau complexe des stratégies générales, qui peuvent couvrir des thèmes ou des actions en rapport avec ce domaine. Le diagramme ci-dessous est un instantané de l'évolution de ce domaine politique.

Le Royaume-Uni (Irlande du Nord et Écosse) a été un pionnier en élaborant les premières stratégies spécifiques de formation à l'entrepreneuriat en 2003, en suivant la ligne du temps des recommandations politiques européennes⁽⁴⁴⁾. La Lituanie, le Royaume-Uni (pays de Galles) et la Norvège ont suivi en 2004. La figure 2.2 présente une ligne du temps du lancement et de la mise en œuvre de toutes les stratégies spécifiques, lorsqu'il en existe.

Entre 2007 et 2009, le nombre de stratégies spécifiques s'est multiplié en Europe. Les chiffres ont augmenté rapidement, passant de huit pays/régions en 2007 à 12 en 2009. En 2011, on avait atteint 14 pays/régions. Après un léger recul en 2015, on dénombre actuellement 11 pays/régions disposant d'une stratégie spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat. Dans certains pays, il y a eu deux stratégies spécifiques consécutives ou plus, comme en Belgique (toutes Communautés confondues), au Royaume-Uni (pays de Galles), au Monténégro et en Norvège.

La figure 2.2 mentionne six pays/régions qui abordaient auparavant la formation à l'entrepreneuriat par le biais de stratégies spécifiques, mais qui ont choisi de ne pas élaborer de nouvelle stratégie. Sur ces six pays/régions, quatre ont choisi d'intégrer ce sujet dans le thème stratégique plus large de l'entrepreneuriat et de l'innovation (Danemark, Lituanie et Royaume-Uni (Irlande du Nord et Écosse)).

⁽⁴¹⁾ Ibid, p. 25 à 27. Voir le chapitre 5 pour une analyse supplémentaire du modèle de progression.

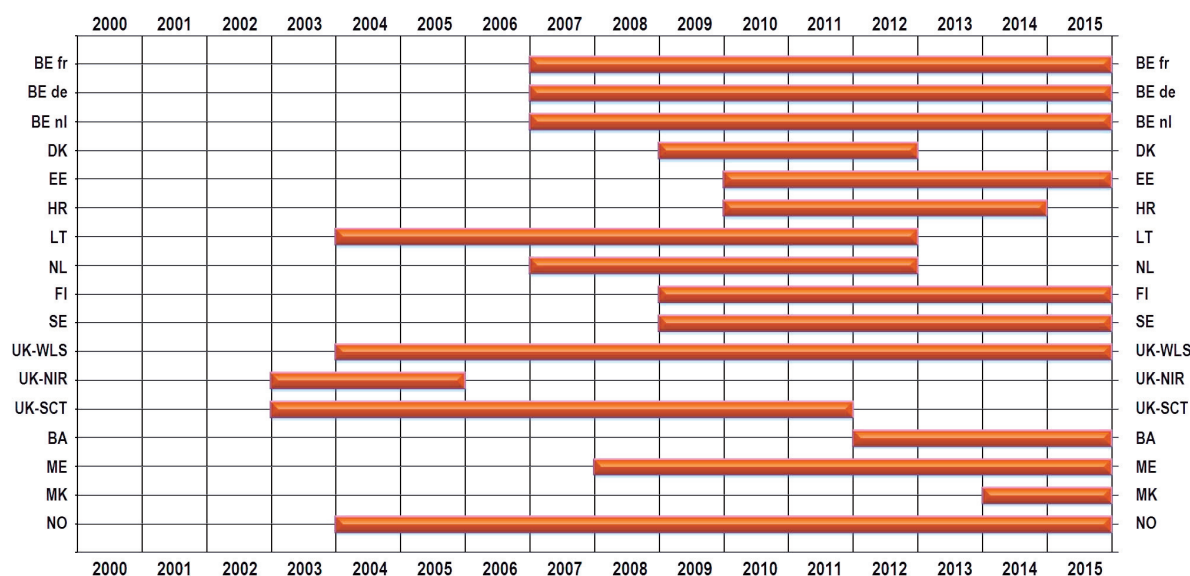
⁽⁴²⁾ Commission européenne, 2014b.

⁽⁴³⁾ Commission européenne, 2015a, p. 87.

⁽⁴⁴⁾ Commission européenne, 2003.

Les Pays-Bas disposent d'une stratégie générale sur l'entrepreneuriat et l'innovation et la nécessité d'améliorer l'éducation et la formation est mentionnée explicitement, notamment par le biais d'une collaboration renforcée entre le secteur de l'éducation et le monde de l'entreprise. La Croatie ne possède actuellement pas de stratégie dans ce domaine.

Figure 2.2. Mise en œuvre au niveau central de stratégies spécifiques sur la formation à l'entrepreneuriat, 2000-2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

Cette figure illustre l'introduction et la durée de stratégies spécifiques sur la formation à l'entrepreneuriat, lorsque de telles stratégies ont été mises en œuvre en Europe. Elle n'inclut donc pas tous les pays considérés dans la présente étude.

Notes spécifiques par pays

Belgique (BE nl): la première des deux stratégies de la Communauté flamande de Belgique a débuté en 2007; les périodes visées par les deux stratégies étaient, respectivement, 2007-2009 et 2011-2014. Le 11 décembre 2015, le plan d'action mis à jour «Enseignement entreprenant 2015-2019» (*Ondernemend onderwijs 2015-2019*) a été présenté au gouvernement flamand.

Royaume-Uni (Irlande du Nord): l'«Entrepreneurship and Education Action Plan» de 2003 (Plan d'action sur l'entrepreneuriat et l'éducation) était lié à une priorité spécifique du programme de gouvernement pour la période 2002-2005. Les programmes de gouvernement postérieurs n'ont pas introduit le même engagement explicite et le plan d'action n'a pas été renouvelé.

Norvège: le «Plan d'action pour l'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation» couvre la période 2009-2014. Les données actuelles révèlent toutefois que cette stratégie est toujours suivie.

En ce qui concerne la Croatie et le Royaume-Uni (Irlande du Nord), la stratégie n'a pas été renouvelée parce que la formation à l'entrepreneuriat n'est plus une priorité pour le gouvernement. Le Royaume-Uni (Irlande du Nord) a été la première région à interrompre sa stratégie spécifique lorsqu'elle est arrivée à échéance en 2005 et il y a récemment donné suite avec la «Stratégie d'innovation pour l'Irlande du Nord 2014-2025», qui comprend un petit nombre d'actions de soutien à la formation à l'entrepreneuriat.

La Lituanie et le Royaume-Uni (Écosse) ont intégré les actions de la stratégie dans d'autres approches stratégiques du gouvernement. La stratégie spécifique lituanienne a pris fin en 2012 et le pays a désormais intégré une série d'actions dans une stratégie générale sur l'entrepreneuriat, qui reflète étroitement les priorités du plan d'action «Entrepreneuriat 2020» de l'UE lancé en 2013.

Le Royaume-Uni (Écosse) ⁽⁴⁵⁾ a mis fin à sa stratégie en 2011, après huit années, dans le cadre d'une réforme plus générale des liens et des mécanismes de financement entre le gouvernement central et le gouvernement local. L'Écosse a considéré que la formation à l'entrepreneuriat gardait toute son importance et l'a intégrée dans le «Curriculum for Excellence» écossais pour les 3-18 ans. L'Écosse a

⁽⁴⁵⁾ <http://www.gov.scot/resource/doc/920/0118640.pdf>

désormais regroupé ce domaine politique avec d'autres thèmes dans une stratégie générale en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation, baptisée «Scotland Can Do». Au Danemark, la stratégie spécifique précédente a créé la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat (FFE), une infrastructure durable et intégrée qui soutient la formation à l'entrepreneuriat grâce à une coordination et à un soutien au niveau national et qui est financée par le gouvernement et les parties prenantes. La stratégie relative à la formation à l'entrepreneuriat est considérée comme étant toujours valable et est mise en œuvre parallèlement à une stratégie générale sur l'innovation, «Danemark – Une nation de solutions», lancée en 2012 et qui renforce la position de la FFE comme acteur central de l'entrepreneuriat dans l'éducation.

Point de la situation

En 2014/2015, 29 des 38 pays/régions étudiés avaient des stratégies spécifiques ou générales incluant des liens spécifiques avec la formation à l'entrepreneuriat. La carte représentée à la figure 2.3 illustre les différentes approches stratégiques existant en Europe.

Figure 2.3. Stratégies les plus pertinentes au niveau central sur la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.



Outre les 11 pays/régions disposant d'une stratégie spécifique, 18 autres ont adopté une stratégie générale sur la formation à l'entrepreneuriat. Neuf pays/régions (Croatie, Italie, Chypre, Luxembourg, Pays-Bas, Malte, Portugal, Royaume-Uni (Angleterre) et Islande) n'ont pas de stratégie nationale pertinente. Chypre n'a pas de stratégie en place, mais élabore actuellement une stratégie spécifique, tandis que la Slovénie a déjà mis en place une stratégie générale sur la formation à l'entrepreneuriat et élabore actuellement une stratégie spécifique.

2.1.2. Pays disposant de stratégies spécifiques sur la formation à l'entrepreneuriat

Il ressort clairement de la figure 2.3 que les 11 stratégies spécifiques se retrouvent dans deux zones géographiques, l'Europe du Nord (le pays le plus méridional étant la Belgique) et la région en phase de préadhésion des Balkans occidentaux. Cette prédominance géographique en Europe du Nord correspond également aux conclusions du rapport précédent d'Eurydice de 2012⁽⁴⁶⁾ sur ce sujet, comme le montrait la figure 1.2 illustrant la mise en œuvre de ces stratégies depuis 2000.

Les trois Communautés de Belgique disposent de stratégies spécifiques depuis 2007 :

Un développement est récemment intervenu dans les Communautés française et germanophone et a donné naissance à «Entrepreneuriat 3.15: 3 axes, 15 leviers pour des générations entreprenantes», la stratégie la plus récente lancée en 2014. Cette stratégie régionale est menée par l'Agence wallonne de stimulation économique (ASE), rebaptisée Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI), et suit trois lignes d'action: soutenir une éducation entrepreneuriale, investir sur les prochains entrepreneurs et

⁽⁴⁶⁾ EACEA/Eurydice, 2012.

favoriser la création d'entreprises. Les actions sont détaillées et couvrent des expériences pratiques d'entrepreneuriat, l'orientation professionnelle et le soutien aux enseignants. L'accent est fortement mis sur l'engagement et la participation du monde de l'entreprise dans l'éducation et la formation, sans oublier le développement d'écoles plus entrepreneuriales et l'importance de l'écosystème entrepreneurial pour soutenir la réalisation des objectifs.

En **Communauté flamande de Belgique**, la première stratégie remonte à 2007. La deuxième stratégie est le «Plan d'action pour la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'entrepreneuriat» couvrant la période 2011-2014. Le gouvernement a confirmé que cette stratégie se poursuit, même si elle devait prendre fin en 2014; une troisième stratégie spécifique a été adoptée en décembre 2015. La deuxième stratégie spécifique – analysée dans ce rapport – recense quatre priorités axées sur le soutien au développement de l'esprit d'entreprise, la création d'opportunités d'apprentissage pratique de l'entrepreneuriat, le renforcement de la motivation à devenir entrepreneur et à faire en sorte que les enseignants fassent preuve d'esprit d'entreprise et présentent un point de vue équilibré sur l'entrepreneuriat. Les actions répondent au besoin d'une terminologie commune, soutiennent les enseignants (méthodes, réseaux et stages dans l'industrie), assurent une communication avec tous les partenaires et veillent à ce que la progression se fasse à tous les niveaux d'éducation et à toutes les étapes de la formation des enseignants.

L'**Estonie** dispose d'une stratégie spécifique, soutenue par des liens avec la stratégie nationale d'apprentissage tout au long de la vie. Le «Plan de développement de la formation à l'entrepreneuriat: Soyez entrepreneur!» est large et couvre de nombreux thèmes essentiels. Les acquis d'apprentissage, le programme scolaire et les enseignants revêtent une importance particulière. Le plan met en évidence les défis que rencontre la formation à l'entrepreneuriat en Estonie et cite la stratégie écossaise «Determined to Succeed» [Déterminé à réussir] pour démontrer l'importance d'intégrer les approches entrepreneuriales à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage. C'est un exemple intéressant d'apprentissage par les pairs, qui transparaît dans toute la stratégie et reflète le travail considérable réalisé par la Commission européenne pour promouvoir l'apprentissage par les pairs entre les pays, par le biais notamment des groupes de réflexion de haut niveau ⁽⁴⁷⁾ en 2009-2010 et du groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat ⁽⁴⁸⁾ en 2012-2014.

Au **Royaume-Uni (pays de Galles)**, le document «Youth Entrepreneurship Strategy: Action Plan 2010-2015» s'articule autour de trois thèmes: l'engagement auprès des jeunes pour les sensibiliser, l'autonomisation par les possibilités d'apprentissage de l'entrepreneuriat et la formation des jeunes à la création et au développement d'entreprises. Les récits fournissent une analyse intéressante des progrès en matière de changement d'attitude vis-à-vis des start-ups chez les jeunes et de taux de création d'entreprises par les jeunes, ce qui traduit la double approche galloise axée à la fois sur les compétences et sur la création d'entreprises.

Trois pays nordiques ont adopté des stratégies spécifiques:

La **Finlande** a publié sa stratégie intitulée «Lignes directrices pour la formation à l'entrepreneuriat» en 2009 et celle-ci est soutenue par le réseau YES, qui comprend 19 centres régionaux de ressources sur la formation à l'entrepreneuriat. La stratégie vise à soutenir une culture plus entrepreneuriale, une citoyenneté active et la création d'entreprises, tandis que les centres YES insistent sur le réseautage, le soutien aux enseignants et la formation des enseignants. Les actions stratégiques ont donné naissance à des projets d'envergure, comme «Me & MyCity», qui fait intervenir de nombreux apprenants ⁽⁴⁹⁾. Il n'existe pas de liens directs avec d'autres politiques, mais l'introduction de cette stratégie insiste sur la croissance économique, l'innovation et la création d'entreprises et souligne le taux comparativement faible de création d'entreprises par les moins de 35 ans en Finlande.

La **Suède** a élaboré la «Stratégie pour l'entrepreneuriat dans le domaine de l'éducation», qui a été lancée en 2009 et ne comporte pas de date de fin. Elle suit une double approche axée sur le développement de l'approche des compétences clés dans l'éducation et sur le fait d'inciter plus de personnes à créer leur propre entreprise. Elle contient une liste assez courte de 11 actions, comprenant notamment l'engagement de mettre l'accent sur les compétences entrepreneuriales dans l'enseignement primaire et secondaire par le biais d'une révision par le gouvernement des documents d'orientation du programme scolaire, d'une coopération et de liens renforcés avec le monde du travail/de l'entreprise, de la fourniture d'expériences pratiques d'entrepreneuriat et d'une cartographie de l'offre existante.

La **Norvège** met actuellement en œuvre sa deuxième stratégie, dont la priorité est faire du pays un chef de file dans la formation à l'entrepreneuriat et de faire de l'entrepreneuriat un choix aussi naturel que l'emploi ⁽⁵⁰⁾. Si les deux stratégies norvégiennes sont destinées à tous les niveaux d'éducation, depuis le primaire jusqu'au supérieur (CITE 1 à 8), la première couvrait un éventail plus large d'actions en rapport avec les écoles et la FPI en milieu scolaire, tandis que la seconde porte davantage sur l'enseignement supérieur.

⁽⁴⁷⁾ Commission européenne, 2010.

⁽⁴⁸⁾ Commission européenne, 2014b.

⁽⁴⁹⁾ <http://yrityskylä.fi/en/>. Me&MyCity engage environ 80 % d'élèves de sixième année (CITE 2) afin qu'ils acquièrent des expériences pratiques d'entrepreneuriat chaque année.

⁽⁵⁰⁾ <http://www.regeringen.se/contentassets/0f6c0164196e4071a9cb27eaada1cb41/strategi-for-entreprenorskap-inom-utbildningsomradet>

La prédominance de stratégies spécifiques de formation à l'entrepreneuriat dans les pays nordiques peut être mise en rapport avec leur engagement en matière d'innovation, comme en témoigne leur classement international constamment élevé en termes d'innovation. La Suède, la Finlande et le Danemark occupent les premières places dans le tableau de bord européen de l'innovation 2015 ⁽⁵¹⁾ et ils se placent dans le Top 10 au niveau mondial, comme le montre l'indice mondial de l'innovation ⁽⁵²⁾, la Norvège se situant dans le Top 20 mondial.

Dans les pays candidats à l'UE des Balkans occidentaux, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et l'ancienne République yougoslave de Macédoine disposent de stratégies spécifiques en matière de formation à l'entrepreneuriat. Les négociations de préadhésion incluent un volet sur l'élaboration de politiques et de pratiques conformes au «Small Business Act» (SBA) de l'UE, dirigé par la Commission européenne, qui comporte un pilier sur l'apprentissage de l'entrepreneuriat. La Fondation européenne pour la Formation ⁽⁵³⁾, une agence de la Commission européenne, a pour rôle de soutenir et de surveiller les progrès par rapport au SBA dans les pays en préadhésion et dans les régions voisines de l'UE. Le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL) ⁽⁵⁴⁾, fondé en 2009 dans le cadre d'une initiative régionale et soutenu par la Commission européenne, joue un rôle important dans la formation à l'entrepreneuriat dans la région, notamment en soutenant l'élaboration de stratégies et les priorités politiques plus larges du SBA.

Parmi les stratégies spécifiques, peu établissent des liens explicites avec la politique plus générale du gouvernement. En Estonie, au Royaume-Uni (pays de Galles) et en Norvège, les stratégies mentionnent des liens explicites avec la politique de l'éducation et de l'innovation, tandis que le Royaume-Uni (pays de Galles) est un cas unique du fait qu'il fait également le pont entre ce travail et les performances des établissements scolaires et la politique en matière d'orientation professionnelle. Le pays de Galles a effectivement inclus dans sa stratégie une carte détaillée montrant que la stratégie relative à la formation à l'entrepreneuriat est une passerelle entre le monde de l'éducation, les jeunes et les politiques en matière d'emploi, d'inclusion et de compétitivité ⁽⁵⁵⁾. La Communauté flamande de Belgique et la Suède mentionnent brièvement les stratégies de développement économique et d'éducation, respectivement, tandis que la Finlande fait référence à l'impact plus large de la formation à l'entrepreneuriat, sans toutefois mentionner d'autres politiques publiques.

Sur les 11 pays/régions qui se sont dotés d'une stratégie spécifique, huit déclarent avoir alloué des ressources financières à la mise en œuvre de cette stratégie. La section 2.2 contient des informations complémentaires sur ce point.

Deux pays déclarent élaborer actuellement une stratégie. Dans le cas de Chypre, il s'agit de la seule approche stratégique liée à la formation à l'entrepreneuriat, tandis qu'en Slovénie, il existe également une stratégie en faveur des jeunes qui a un rapport avec ce domaine politique, mais une stratégie spécifique supplémentaire est prévue.

2.1.3. Pays disposant de stratégies plus sur la formation à l'entrepreneuriat

Les pays ont été invités à indiquer la stratégie la plus pertinente en matière de formation à l'entrepreneuriat pour les niveaux 1 à 3 de la CITE, dont une grande partie n'était pas spécifique à la formation à l'entrepreneuriat. La figure ci-dessous mentionne la stratégie la plus pertinente dans chaque pays/région et illustre la présence de différents types de stratégies en Europe.

⁽⁵¹⁾ http://ec.europa.eu/growth/industry/innovation/facts-figures/scoreboards/index_en.htm

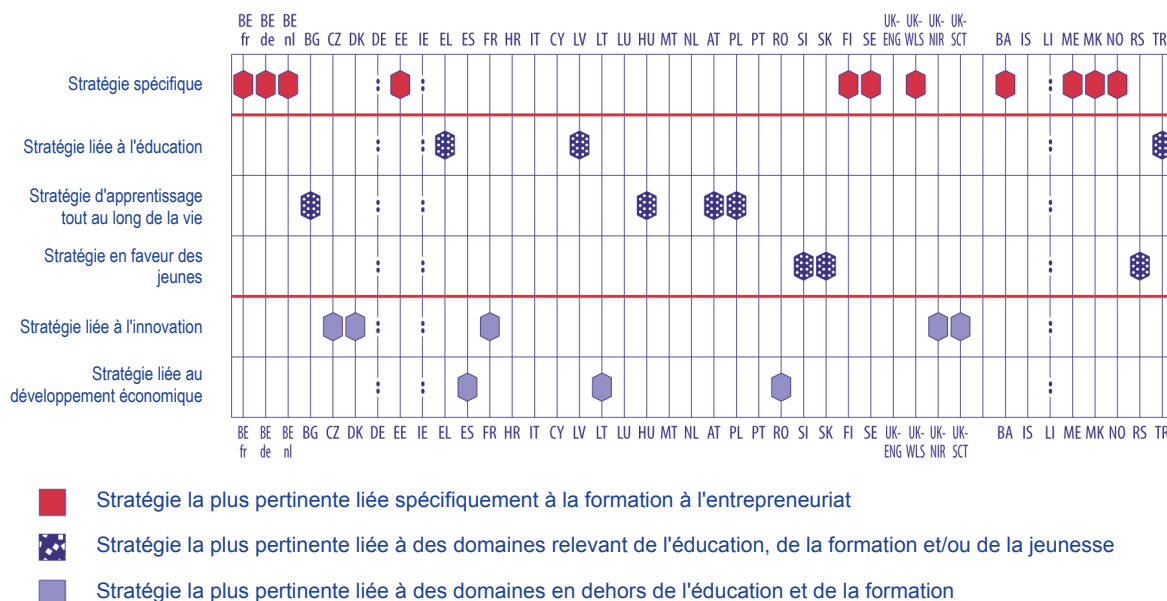
⁽⁵²⁾ <https://www.globalinnovationindex.org/content/page/data-analysis/>

⁽⁵³⁾ http://www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Education_and_business

⁽⁵⁴⁾ Le SEECEL travaille en partenariat avec huit pays (AL, BA, HR, ME, MK, RS, TR et XK) en vue d'élaborer des politiques et des pratiques d'apprentissage de l'entrepreneuriat. Voir www.seecel.hr

⁽⁵⁵⁾ Gouvernement gallois, 2010, p. 6.

Figure 2.4. Types de stratégies adoptées au niveau central sur la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

Les pays ont été invités à indiquer la stratégie la plus pertinente en matière de formation à l'entrepreneuriat pour les niveaux 1 à 3 de la CITE.

La figure suit l'approche «la plus adaptée», ce qui signifie qu'un document politique pourrait potentiellement être classé dans plusieurs catégories, mais a été mis dans la catégorie qui correspond le mieux à son contenu, à ses objectifs et à ses buts.

Aucune information ne concerne les pays/régions ne disposant pas d'une stratégie sur ma formation à l'entrepreneuriat.

Notes spécifiques par pays

République tchèque: la «Stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente» a été présentée comme la stratégie la plus pertinente. Aux fins de la présente étude, elle a été classée comme stratégie liée à l'innovation.

Espagne: il existe plusieurs stratégies spécifiques au niveau des Communautés autonomes en Espagne, notamment en Andalousie, dans les Asturies et en Galice. D'autres Communautés autonomes ont relié la formation à l'entrepreneuriat à une stratégie générale; c'est notamment le cas dans les Asturies, en Estrémadure, en Navarre, au Pays basque et en Murcie. Voir la fiche d'information nationale pour plus d'informations.

Espagne, Lituanie, Roumanie: les stratégies de ces pays ont été considérées comme étroitement liées à un thème de développement économique (Espagne: entrepreneuriat et emploi des jeunes; Lituanie: stratégie pour l'entrepreneuriat; Roumanie: stratégie de développement économique).

Chypre, Slovaquie: ces pays sont en train d'élaborer une stratégie spécifique. Étant donné qu'elle n'est pas encore opérationnelle pour l'année de référence 2014/2015, ces informations ne sont pas reprises dans la figure. La Slovaquie est incluse parce qu'elle intègre déjà la formation à l'entrepreneuriat dans sa stratégie en faveur de la jeunesse.

Serbie: la formation à l'entrepreneuriat est mentionnée dans trois documents stratégiques. Après un examen complémentaire, la stratégie en faveur des jeunes a été considérée comme la plus pertinente et est utilisée à la fois pour la figure et dans ce chapitre.

Dix-huit pays/régions établissent un lien explicite entre la formation à l'entrepreneuriat et des stratégies générales. Dix pays ont des stratégies en rapport avec des domaines relevant de l'éducation, de la formation et de la jeunesse: trois concernent des stratégies éducatives (Grèce, Lettonie et Turquie), quatre des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie (Bulgarie, Hongrie, Autriche et Pologne) et trois des stratégies en faveur des jeunes (Slovaquie, Slovaquie et Serbie).

Un nombre légèrement inférieur de pays ont mis au point une stratégie qui ne relève pas de la politique d'éducation et de formation. Huit pays/régions considèrent que les stratégies liées à l'économie sont les plus pertinentes, dont cinq stratégies liées à l'innovation (République tchèque, Danemark, France, Royaume-Uni (Irlande du Nord et Écosse)) et trois stratégies liées au développement économique (Espagne, Lituanie et Roumanie).

Stratégie liée à des domaines relevant de l'éducation et de la formation

Stratégies en matière d'éducation et de formation

Les stratégies en matière d'éducation et de formation sont considérées comme le document politique le plus pertinent dans trois pays:

En **Grèce**, la stratégie «Nouvelle école» souligne l'importance de la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence clé, mais ne contient pas d'actions explicitement liées à la formation à l'entrepreneuriat.

La **Turquie** recense une série de stratégies liées à la formation à l'entrepreneuriat, dont la plus pertinente est le «Plan stratégique du ministère de l'Éducation nationale 2010-2014». Le texte fait brièvement référence à l'objectif d'organiser des activités de soutien à la formation à l'entrepreneuriat et contient une action visant à favoriser la participation d'entrepreneurs prospères à la formation à l'entrepreneuriat.

L'approche stratégique de la **Lettonie** est plus large que celle de la Grèce et de la Turquie. Les «Lignes directrices pour le développement de l'éducation» de **Lettonie** mentionne la compétence clé «esprit d'entreprise» et inclut le soutien à des actions visant à renforcer les compétences professionnelles des enseignants (y compris l'esprit d'entreprise), à développer les informations sur le métier d'entrepreneur et à évaluer les mesures de développement de la formation à l'entrepreneuriat par rapport à la stratégie précédente.

Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

Quatre pays citent une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie comme le document le plus pertinent:

La **Bulgarie** intègre la formation à l'entrepreneuriat dans sa stratégie nationale pour l'apprentissage tout au long de la vie 2014-2020. Cette stratégie couvre la palette la plus étendue d'actions et est axée sur l'amélioration de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, avec des activités comme la création d'entreprises par le biais de *Junior Achievement Bulgaria* ⁽⁵⁶⁾, la connaissance de la propriété intellectuelle, la formation des enseignants et la révision du programme scolaire.

La stratégie **hongroise** met en évidence l'importance de la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence clé pour tous, les acquis d'apprentissage fondés sur les compétences et un plan d'action est toujours en cours d'élaboration.

La **Pologne** a adopté une stratégie baptisée «Perspective d'apprentissage tout au long de la vie», qui inclut la formation à l'entrepreneuriat dans les deux objectifs stratégiques que sont le développement des compétences et l'apprentissage pratique en vue de favoriser l'employabilité. Cette stratégie met aussi plus largement l'accent sur la créativité et l'innovation.

L'**Autriche** suit l'approche la plus large des quatre pays ayant mentionné des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. La stratégie autrichienne «LLL: 2020» présente la formation à l'entrepreneuriat comme un objectif transversal, ce qui signifie que même s'il n'apparaît pas explicitement dans chaque action individuelle, il est implicite dans toutes les actions. Cette stratégie accorde une importance particulière à la formation à l'entrepreneuriat dans les actions relatives aux programmes scolaires, aux acquis d'apprentissage et à l'orientation professionnelle.

Stratégie en faveur des jeunes

Trois pays mentionnent les stratégies en faveur des jeunes comme les stratégies les plus pertinentes au niveau national:

La stratégie nationale pour la jeunesse 2015-2020 de la **Serbie** couvre un large éventail d'actions qui concernent le programme scolaire, l'élaboration de nouveaux programmes, des expériences pratiques de l'entrepreneuriat, l'inclusion du «Certificat de compétences entrepreneuriales» ⁽⁵⁷⁾ au niveau national, la formation des enseignants et l'apprentissage non formel.

Le programme national pour la jeunesse 2013-2022 de **Slovénie** inclut l'entrepreneuriat dans l'un des six domaines clés de la stratégie; il souligne l'interprétation large de la formation à l'entrepreneuriat et insiste sur l'importance d'être socialement responsable et de développer des entreprises sociales. S'agissant des objectifs spécifiques, ce programme mentionne qu'il est important de favoriser la formation à l'entrepreneuriat par le biais des programmes scolaires, mais aucune action n'est prévue.

La stratégie la plus détaillée est la «stratégie nationale en faveur des jeunes 2014-2020» de la **Slovaquie**, mais elle ne couvre pas autant de thèmes que la stratégie serbe. Elle présente la créativité et l'esprit d'entreprise comme une des neuf priorités, à laquelle sont liées treize actions. Celles-ci sont vastes, mais quantifiables, allant de systèmes de tutorat dans l'éducation formelle et non formelle à la promotion de concours d'entrepreneuriat dans les médias, en insistant fortement sur les programmes scolaires et la participation des entrepreneurs aux environnements éducatifs.

⁽⁵⁶⁾ *Junior Achievement Bulgaria* fait partie de JA Europe: www.jaeurope.org

⁽⁵⁷⁾ <http://entrepreneurialskillspass.eu>

Stratégies liées à des domaines dépassant l'éducation et la formation

Stratégies d'innovation

Cinq pays/régions intègrent désormais la formation à l'entrepreneuriat en tant que priorité politique dans les stratégies d'innovation. De manière générale, les stratégies d'innovation sont la stratégie générale la plus exhaustive et couvre un éventail de thèmes et d'actions plus large que tous les autres types de stratégies générales.

La **République tchèque** a mis en évidence plusieurs stratégies différentes, notamment celles relatives à l'apprentissage tout au long de la vie et aux jeunes; cependant, la plus pertinente est la stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente 2014-2020 (RIS), qui est étroitement liée à la stratégie pour la compétitivité internationale 2012-2020. La RIS a pour but de cibler les activités de financement afin de renforcer la recherche et l'innovation et elle établit des liens avec la formation à l'entrepreneuriat grâce à l'introduction d'outils destinés à évaluer et à développer les compétences entrepreneuriales, parallèlement à la formation des enseignants et à la mise en œuvre d'activités visant à encourager des cours pratiques.

La stratégie d'innovation du **Danemark** est intitulée «Denmark: A Nation of Solutions» [Danemark: une nation de solution]. Elle s'articule autour de trois domaines d'action, dont le troisième est «L'éducation doit renforcer la capacité d'innovation: un changement de culture dans le système éducatif afin de se concentrer davantage sur l'innovation». Ce domaine d'action couvre huit actions en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat, bien que la stratégie ne soit pas étayée par des objectifs spécifiques. Elle vise notamment à renforcer le rôle de la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat (FFE) (un centre de connaissance national qui dirige et soutient la politique, la pratique et l'évaluation de la formation à l'entrepreneuriat au Danemark et en Europe) ainsi qu'à étendre son mandat pour couvrir la formation à l'entrepreneuriat et l'innovation.

En **France**, le «New Deal de l'innovation» affirme l'ambition de devenir un pays d'innovation. Il détaille quatre domaines d'action concernant le développement d'une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation, des politiques publiques, le renforcement de l'impact économique des transferts de connaissances provenant des recherches publiques et le soutien à la croissance des entreprises. Dans le domaine culturel, plusieurs actions visent à soutenir la formation à l'entrepreneuriat, notamment une initiative de financement dotée de 20 millions d'euros⁽⁵⁸⁾ pour améliorer la culture de l'innovation et promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes, quel que soit le niveau d'éducation et de formation (pour plus d'informations, voir la section 2.2).

La stratégie d'innovation pour le **Royaume-Uni (Irlande du Nord)** 2014-2025 insiste sur l'importance de l'esprit d'entreprise chez les jeunes pour le développement d'une région innovante. Cette stratégie reconnaît la valeur des programmes de mini-entreprises, comme ceux dirigés par *Young Enterprise Northern Ireland*⁽⁵⁹⁾ et financés par le ministère de l'Éducation, mais elle reconnaît qu'il faut aller plus loin. La stratégie comprend une action unique sur la formation à l'entrepreneuriat et dont le but est d'analyser comment inciter davantage les jeunes à monter leur propre entreprise et un rapport d'avancement sur la stratégie de suivi⁽⁶⁰⁾ montre qu'une attention particulière est consacrée à augmenter le nombre de jeunes qui participent à l'initiative «Young Enterprise Northern Ireland».

«Scotland Can Do» est le nouveau cadre pour l'entrepreneuriat et l'innovation au **Royaume-Uni (Écosse)** et il a pour but de mettre en place un système éducatif axé sur l'entrepreneuriat et l'innovation. Il s'agit d'une vaste stratégie, dont les objectifs sont explicitement en lien avec la formation à l'entrepreneuriat et qui s'accompagne d'un cadre d'action⁽⁶¹⁾ décrivant des actions spécifiques en vue de développer les ressources scolaires et de soutenir les activités nationales en matière de formation à l'entrepreneuriat. Cette stratégie est mise en œuvre par Education Scotland, en collaboration avec des partenaires du secteur tertiaire en vue d'élaborer l'«Enterprising Schools Programme» [programme des écoles entrepreneuriales]. L'objectif est de renforcer l'impact de tous les partenaires impliqués dans ce travail, d'élaborer un système de reconnaissance pour les écoles et les apprenants et d'offrir une plateforme afin de susciter une participation et un soutien accru du secteur privé pour cette initiative. Celle-ci est également étroitement liée au cadre «Scottish Curriculum for Excellence», dont l'un des cinq thèmes transversaux est «l'entreprise dans l'éducation». Ensemble, ces deux cadres fournissent des données factuelles solides sur le caractère extrêmement intégré de la formation à l'entrepreneuriat dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation en Écosse.

Le niveau de détail de ces cinq stratégies est remarquable. Les actions sont décrites dans les détails et reflètent une interprétation large du concept de formation à l'entrepreneuriat. Le Danemark, la France et le Royaume-Uni (Écosse) proposent les approches les plus complètes, assorties d'un large éventail d'actions touchant les domaines clés que sont le programme scolaire, la formation des enseignants et les acquis d'apprentissage. Parmi eux, le Danemark suit l'approche la plus ouverte, avec des actions couvrant tous les domaines thématiques clés et un engagement marqué envers le renforcement de la FFR en vue de soutenir, d'étudier et de surveiller ce travail. Le Danemark prévoit

⁽⁵⁸⁾ <http://www.caissedesdepots.fr/activite/domaines-daction/investissements-davenir/culture-de-linnovation-et-de-lentrepreneuriat.html>

⁽⁵⁹⁾ <http://www.yeni.co.uk/company-suite/>

⁽⁶⁰⁾ Department of Enterprise, Trade and Investment, 2015, p. 25.

⁽⁶¹⁾ Gouvernement écossais, 2010, pp. 9 et 10.

des actions visant le développement et l'évaluation des acquis d'apprentissage, ce qui est inhabituel dans une stratégie de ce genre. Les actions stratégiques françaises couvrent une importante initiative de financement alliée à un engagement envers la formation des enseignants du secondaire. Au Royaume-Uni, la stratégie écossaise comprend des actions axées sur l'élaboration de matériel didactique et d'activités pédagogiques et une approche fortement intégrée rapproche cette politique du cadre du «Curriculum for Excellence». Cela constitue une base solide pour l'inclusion directe de la formation à l'entrepreneuriat dans l'éducation, avec l'appui de réseaux en vue de contribuer à la mise en œuvre et au partage de pratiques, comme le réseau «Enterprise in Education» du *Scottish Council*.

Dans les cinq pays considérés dans cette section, les stratégies mettent l'accent sur le système éducatif en tant que priorité horizontale et visent à améliorer les conditions-cadres de l'innovation que sont les compétences, la création de connaissances et l'innovation des entreprises. Ceci est le reflet d'une tendance croissante à suivre des approches plus intégrées de la politique en matière d'innovation ⁽⁶²⁾. Le Danemark reconnaît effectivement ces tendances dans sa stratégie nationale en faveur de l'innovation ⁽⁶³⁾.

Stratégies liées au développement économique

Trois pays intègrent la formation à l'entrepreneuriat dans leurs stratégies en matière de développement économique, d'entrepreneuriat et/ou d'emploi.

La **Lituanie** a donné suite à sa stratégie spécifique en adoptant une stratégie générale sur l'entrepreneuriat, qui reflète la structure et les engagements pris dans le plan d'action Entrepreneuriat 2020 au niveau européen. Il s'agit d'une approche exhaustive, assortie d'engagements envers des améliorations globales de la formation à l'entrepreneuriat, d'expériences pratiques d'entrepreneuriat, tout en promouvant la collaboration et le réseautage et en encourageant les initiatives créatives des enfants et des jeunes.

L'approche nationale **roumaine** établit un lien entre la formation à l'entrepreneuriat et le développement économique par le biais de la stratégie pour le développement du secteur des petites et moyennes entreprises et du plan «Amélioration de l'environnement économique roumain Horizon 2020». La formation à l'entrepreneuriat est décrite de façon moins détaillée dans cette stratégie, mais des actions sont prévues pour soutenir les entreprises de formation, la formation des enseignants et les plateformes en ligne destinées à promouvoir les possibilités de formation, comme la formation à l'entrepreneuriat.

Enfin, **en Espagne**, la stratégie 2013-2016 pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes vise à réduire le taux de chômage des jeunes et à s'attaquer à ses causes structurelles. Dans ce pays, parmi les 15 mesures d'urgence ou à fort impact qui devraient produire leurs effets à court terme, les mesures économiques ont été mises en avant, bien que des mesures concernant l'amélioration de l'éducation, de la formation et de l'aide à la recherche d'emploi soient également incluses. En ce qui concerne les 85 autres mesures énoncées dans cette stratégie, au moins la moitié du financement est orienté vers des actions d'éducation et de formation. Les mesures spécifiquement liées à la formation à l'entrepreneuriat incluent l'engagement d'élargir le contenu du programme scolaire à l'entrepreneuriat et aux possibilités de carrière, de mettre en œuvre des programmes de formation en rapport avec l'entrepreneuriat et de promouvoir une image positive des jeunes entrepreneurs. Cette approche est fortement liée à la création d'emplois et à l'employabilité, tout d'abord en complétant les lois sur l'éducation qui servent de cadre à l'inclusion de la formation à l'entrepreneuriat comme compétence clé dans le programme scolaire et, ensuite, en apportant clairement une réponse aux défis immédiats et actuels que l'Espagne affronte en matière de chômage des jeunes. Cet écosystème politique nationale d'appui à la formation à l'entrepreneuriat est complété à l'échelle régionale, puisque de nombreuses Communautés autonomes ont également adopté des stratégies affiniées, notamment trois stratégies spécifiques sur la formation à l'entrepreneuriat et cinq stratégies générales ⁽⁶⁴⁾.

2.1.4. Comment la formation à l'entrepreneuriat est-elle abordée dans les stratégies en Europe

Cette section s'intéresse à la manière dont les stratégies traitent la formation à l'entrepreneuriat en décrivant le contenu et les objectifs des approches stratégiques individuelles. Pour ce faire, la première partie de la section analyse si et comment les sujets clés sont traités dans différentes stratégies. Dans un premier temps, elle détermine si les sujets sont mentionnés dans le libellé de la stratégie et, dans un second temps, s'ils sont abordés dans une action spécifique. La seconde partie se penche sur les objectifs plus généraux du contenu relatif à la formation à l'entrepreneuriat dans chaque stratégie.

⁽⁶²⁾ Commission européenne, 2011.

⁽⁶³⁾ Ministère danois des Sciences, de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur, 2012, p. 6.

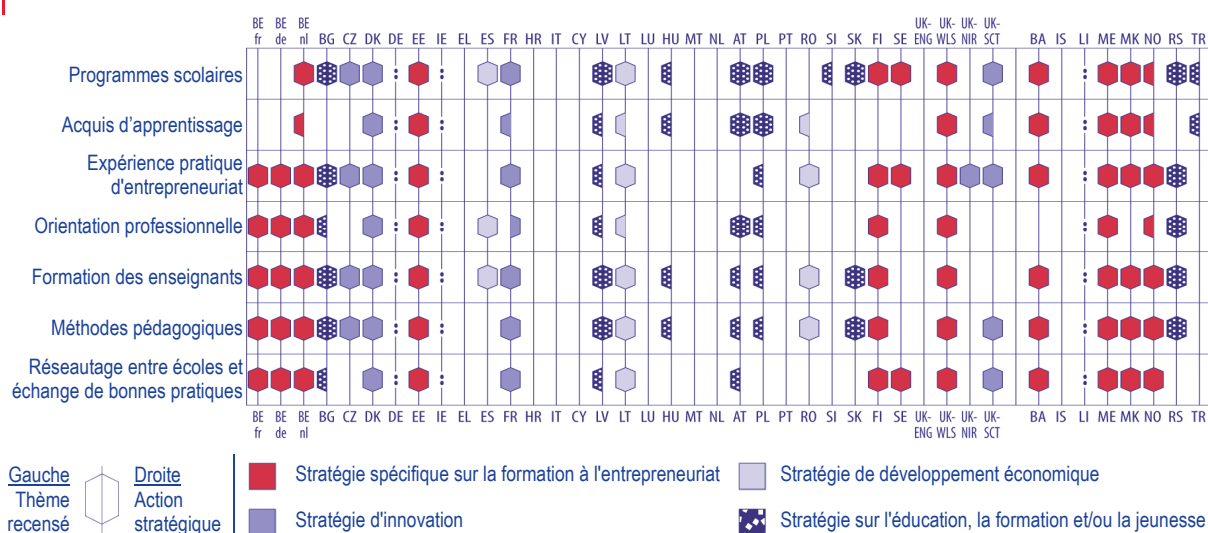
⁽⁶⁴⁾ Pour plus d'informations, voir la fiche nationale d'information sur l'Espagne.

Thèmes et actions stratégiques

L'étude préliminaire a recensé sept sujets que devraient traiter les stratégies relatives à la formation à l'entrepreneuriat. Ces sept domaines sont les éléments constitutifs pour développer et soutenir une formation efficace à l'entrepreneuriat, en s'inspirant d'études et de rapports européens récents ⁽⁶⁵⁾ et en suivant de près le «modèle de progression 2010» ⁽⁶⁶⁾. Les sept domaines sont énumérés à la figure 2.5. Des données limitées étaient disponibles concernant l'évaluation des acquis d'apprentissage et cette difficulté a été réglée dans le cadre de la discussion plus large sur les acquis d'apprentissage, qui insiste sur l'importance de l'évaluation pour la mise en œuvre réussie et cohérente de la formation à l'entrepreneuriat au niveau du programme scolaire.

Par définition, une action stratégique est un engagement du gouvernement et est donc considérée comme plus importante qu'un sujet mentionné dans le texte d'une stratégie sans engagement d'action.

Figure 2.5. Thèmes stratégiques et actions correspondantes liées à la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

Le côté gauche de chaque point indique que ce thème est mentionné dans le texte de la stratégie.
Le côté droit de chaque point indique qu'une action stratégique spécifique est expressément liée au thème.
Aucune information ne concerne les pays/régions ne disposant pas d'une stratégie sur ma formation à l'entrepreneuriat.

Notes spécifiques par pays

Espagne: l'éducation est une compétence partagée entre le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports et les Communautés autonomes. Plusieurs stratégies spécifiques des Communautés autonomes font expressément référence aux thèmes et englobent les actions correspondantes.

Malte: il n'y a pas de stratégie nationale liée à la formation à l'entrepreneuriat; cependant, le cadre national du programme scolaire contient des actions visant les programmes de cours, les acquis d'apprentissage et les méthodes pédagogiques.

Royaume-Uni (Angleterre): il n'existe pas de stratégie nationale liée à la formation à l'entrepreneuriat; cependant, une déclaration de politique gouvernementale sur la formation à l'entrepreneuriat prévoit des actions de soutien aux expériences pratiques de l'entrepreneuriat.

Quatre pays d'Europe couvrent les sept thèmes dans leurs stratégies respectives et prévoient les actions correspondantes. Trois de ces pays ont adopté des stratégies spécifiques (Estonie, Royaume-Uni (pays de Galles) et Monténégro) et une autre applique une stratégie générale sur l'innovation (Danemark). Ce groupe de pays est remarquable par l'approche stratégique exhaustive de la formation à l'entrepreneuriat dans tous les domaines analysés. Parmi les pays restants, la Bosnie-Herzégovine et l'ancienne République yougoslave de Macédoine se distinguent par l'inclusion de tous les sujets et actions, à l'exception de l'orientation professionnelle.

⁽⁶⁵⁾ Commission européenne 2014, Commission européenne 2014b, Commission européenne 2015a.

⁽⁶⁶⁾ McCoshan, 2010.

Parmi l'ensemble des stratégies, les stratégies spécifiques couvrent probablement la palette de sujets la plus large et ont la meilleure couverture d'actions sur les expériences pratiques d'entrepreneuriat et les réseaux d'écoles. En ce qui concerne les stratégies générales, celles liées à l'innovation étaient les plus complètes, le Danemark et la France se distinguant tout particulièrement. En revanche, les stratégies relatives à l'éducation abordaient le moins de sujets et prévoyaient sensiblement moins d'actions que les autres types de stratégie.

Élément important, seuls six pays couvrent à la fois les sujets et les actions dans les quatre domaines prioritaires identifiés dans ce rapport comme étant les plus importants pour le développement de la formation à l'entrepreneuriat, à savoir le programme scolaire, les acquis d'apprentissage, les expériences pratiques d'entrepreneuriat et la formation des enseignants. Ces six pays sont également ceux qui disposent de l'approche la plus exhaustive; il s'agit du Danemark, de l'Estonie, du Royaume-Uni (pays de Galles), de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Ces quatre domaines prioritaires sont présentés dans le «modèle de progression 2010» comme des indicateurs d'une approche stratégique des bonnes pratiques, offrant les meilleures chances de mettre en place une formation efficace à l'entrepreneuriat produisant des effets positifs (voir le chapitre 5 pour plus de détails).

S'agissant des actions stratégiques spécifiques, les acquis d'apprentissage sont le sujet le moins fréquemment abordé par les pays/régions. Malgré le fait que 17 pays mentionnent les acquis d'apprentissage parmi les thèmes abordés, seuls huit pays s'engagent dans une action spécifique, ce qui constitue le taux le plus faible de passage d'un thème à une action. Les acquis d'apprentissage revêtent néanmoins une importance particulière pour l'entrepreneuriat, étant donné qu'ils constituent une piste pour l'évaluation; sans ces acquis, la formation à l'entrepreneuriat ne peut pas être reconnue par le processus de validation comme un aspect important de l'éducation ⁽⁶⁷⁾.

Les pays ayant élaboré une action stratégique sur les acquis d'apprentissage comprennent cinq pays ayant adopté des stratégies spécifiques (Estonie, Royaume-Uni (pays de Galles), Bosnie-Herzégovine, Monténégro et ancienne République yougoslave de Macédoine), le Danemark grâce à sa stratégie d'innovation ainsi que l'Autriche et la Pologne par le biais de leur stratégie d'apprentissage tout au long de la vie. Seule une poignée de pays (Estonie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro) citent explicitement l'évaluation des acquis d'apprentissage dans leur stratégie, tandis que le Danemark et le Royaume-Uni (pays de Galles) établissent un lien avec des documents plus généraux qui soutiennent l'évaluation dans le cadre de leur engagement général vis-à-vis des acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat. Les stratégies proposant l'approche la plus détaillée, avec des données factuelles sur les développements existants sont celles du Danemark et de l'Estonie.

La stratégie d'innovation **danoise** propose une action spécifique à la fois pour le développement et l'évaluation des acquis d'apprentissage liés à l'entrepreneuriat et à l'innovation, ce qui est unique dans les pays ayant opté pour des stratégies générales. Il existe également des documents d'orientation supplémentaires au Danemark, qui sont favorables à l'accent mis sur cet aspect dans la stratégie ⁽⁶⁸⁾.

La stratégie **estonienne** va jusqu'à présenter le cadre des acquis d'apprentissage comme faisant partie intégrante du document, avec l'engagement clair d'intégrer les acquis d'apprentissage et leur évaluation dans le système éducatif.

La stratégie de la **Bosnie-Herzégovine** doit également être mise en exergue étant donné qu'elle fournit des explications détaillées, mais en est toujours au début de son élaboration. Elle esquisse une série d'actions visant à développer, à introduire et à évaluer les acquis d'apprentissage dans le cadre du programme scolaire et associe cela à la nécessité d'une formation ciblée des enseignants pour soutenir le processus.

Ce rapport confirme qu'il s'agit toujours d'un domaine émergent dans les stratégies de formation à l'entrepreneuriat en Europe. Les stratégies en cours d'élaboration s'intéressent à la fois au programme scolaire et aux acquis d'apprentissage, ces derniers étant naturellement alignés sur le programme.

⁽⁶⁷⁾ Pour une discussion sur le développement et l'évaluation des acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat, voir Commission européenne 2014b, pp. 34 à 41, et Penaluna et al., 2014.

⁽⁶⁸⁾ Voir aussi les liens suivants à titre d'information sur le modèle de progression danois <http://eng.ffe-ye.dk/media/44723/Progression-model-English.pdf> et la taxonomie danoise de l'éducation à l'esprit d'entreprise <http://eng.ffe-ye.dk/media/555477/taksonomi-eng-2.pdf>

Des approches stratégiques plus avancées mettent davantage l'accent sur l'évaluation des acquis d'apprentissage (voir également la section 3.3).

Les actions stratégiques les plus fréquentes concernent les domaines des expériences pratiques d'entrepreneuriat, de la formation des enseignants et des méthodes pédagogiques (20 stratégies). Tous les pays dotés d'une stratégie spécifique de formation à l'entrepreneuriat ont mis en place une action concernant les expériences pratiques d'entrepreneuriat, qui peuvent emprunter différentes voies comme le *Junior Achievement* (en Estonie, en Finlande, en Norvège et en Serbie) ou des concours d'entreprises pratiques basés sur le programme scolaire (Communauté flamande de Belgique et Royaume-Uni (pays de Galles)). Ceci est important dans la mesure où une priorité élevée pour tous les États membres de l'UE consiste à inclure au moins une expérience pratique de l'entrepreneuriat dans l'enseignement obligatoire, comme le demande le récent «Plan d'action Entrepreneuriat 2020»⁽⁶⁹⁾ et la communication *Repenser l'éducation*⁽⁷⁰⁾ et comme cela a été mis en évidence dans une priorité de financement d'Erasmus+ pour les initiatives futures en 2014⁽⁷¹⁾. Pour en savoir plus sur la mise en œuvre des expériences pratiques d'entrepreneuriat, voir la section 3.2.

La formation des enseignants et les méthodes pédagogiques sont bien représentées dans tous les types de stratégie. En ce qui concerne la formation des enseignants, 20 pays/régions ont adopté une action et trois autres ont inclus ce thème dans leur stratégie. S'agissant des méthodes pédagogiques, 20 pays/régions ont adopté une action et trois autres ont inclus ce thème dans leur stratégie. En République tchèque, la stratégie d'innovation ne comporte que peu d'actions pertinentes et l'une d'elles souligne l'importance de la formation des enseignants afin de soutenir l'introduction de nouveaux outils pour la formation à l'entrepreneuriat. Elle reconnaît le rôle essentiel que jouent les enseignants dans la formation à l'entrepreneuriat et l'importance accordée à leur formation et à leur soutien. La solution la plus efficace est une combinaison de formation initiale des enseignants (FIE) et de formation professionnelle continue (FPC), comme le montrent les engagements stratégiques des Communautés française et germanophone de Belgique, de Finlande et de Bosnie-Herzégovine (voir également le chapitre 4).

Le domaine «réseautage entre écoles et échange de bonnes pratiques» fait apparaître une différence marquée entre les stratégies spécifiques et les stratégies générales de tout type. Alors que toutes les stratégies spécifiques ont abordé cette question et l'ont incluse dans des actions spécifiques, seules quatre stratégies générales l'ont présentée comme une action stratégique. Ces stratégies générales concernaient une stratégie en faveur de l'entrepreneuriat en Lituanie et trois stratégies d'innovation au Danemark, en France et au Royaume-Uni (Écosse). Dans certains pays (Communauté flamande de Belgique, Finlande et Royaume-Uni (pays de Galles), il existe déjà différentes approches, qui sont décrites dans des stratégies. La Finlande insiste sur son réseau national de centres de ressources régionaux, tandis que le Royaume-Uni (pays de Galles) a lancé une campagne de communication en ligne («Big Ideas Wales») afin d'encourager le réseautage et l'engagement auprès des jeunes, des partenaires et des parties prenantes⁽⁷²⁾. D'autres stratégies nationales mentionnent des plans plutôt que de confirmer la mise en œuvre, comme c'est le cas en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Objectifs stratégiques

Aux fins du présent rapport, les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat ont été classés en quatre domaines: la citoyenneté active, l'entrepreneuriat social, la création d'entreprises et l'employabilité. Ces domaines sont tirés de la définition européenne de la compétence clé, comme indiqué au

⁽⁶⁹⁾ Commission européenne, 2013a.

⁽⁷⁰⁾ Commission européenne, 2012a.

⁽⁷¹⁾ Deux projets politiques expérimentaux ont été attribués en 2014 afin de mener des initiatives pilotes nationales à grande échelle sur les expériences pratiques d'entrepreneuriat, voir les sections 2.2.3 et 3.2.2 pour en savoir plus sur les défis Youthstart et l'ICEE.

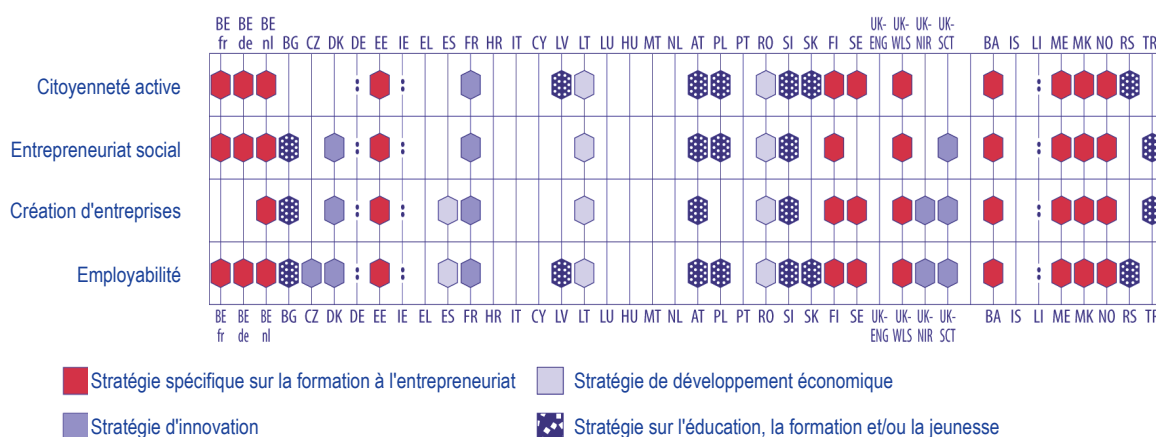
⁽⁷²⁾ www.bigideaswales.com

chapitre 1, et sont confirmés par une analyse de rapports européens ⁽⁷³⁾. Cette sous-section s'intéresse à la question de savoir si ces quatre objectifs sont mis en évidence dans la stratégie et s'ils sont reliés à la formation à l'entrepreneuriat. Vingt-six pays parlent d'employabilité, tandis que les trois autres objectifs sont chacun traités sur un pied d'égalité dans les stratégies de 20 pays/régions.

En règle générale, les objectifs sont largement décrits dans les stratégies (voir la figure 2.6) et 20 pays/régions en mentionnent au moins trois sur quatre. Un grand nombre de pays/régions citent les quatre objectifs dans leur stratégie. Cela comprend les huit pays ayant des stratégies spécifiques, ainsi que la France par le biais de sa stratégie d'innovation, la Lituanie et la Roumanie par l'intermédiaire de leur stratégie de développement économique, sans oublier la stratégie en faveur des jeunes en Slovaquie et la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie en Autriche.

En ce qui concerne les stratégies spécifiques, on s'attendrait à ce que les objectifs recensés soient étroitement liés à ceux définis dans la compétence clé européenne. Il existe quelques exceptions, comme la Suède, qui n'a pas cité l'entrepreneuriat social, et les Communautés française et germanophone de Belgique, qui n'incluent pas la création d'entreprises dans les objectifs stratégiques.

Figure 2.6. Aperçu des objectifs stratégiques plus larges liés à la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

La figure 2.6 concerne les thèmes ou effets plus larges de la formation à l'entrepreneuriat.

Aucune information ne concerne les pays/régions ne disposant pas d'une stratégie sur la formation à l'entrepreneuriat.

Note spécifique par pays

Espagne: l'éducation est une compétence partagée entre le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports et les Communautés autonomes. De nombreuses stratégies spécifiques sur la formation à l'entrepreneuriat et élaborées par les Communautés autonomes font référence à quelques-uns ou à l'ensemble des thèmes généraux visés plus haut.

Le thème le plus universel est l'employabilité, mentionné dans toutes les stratégies, à l'exception des stratégies sur l'éducation de Grèce, de Hongrie et de Turquie. Ceci est cohérent avec l'élaboration de stratégies destinées à soutenir les efforts pour lutter contre le chômage élevé des jeunes que l'on observe dans de nombreux États membres de l'UE. En Espagne, la stratégie est axée sur l'entrepreneuriat et l'employabilité et traduit les efforts considérables de ce pays pour lutter contre le chômage des jeunes. En République tchèque, c'est le seul objectif mentionné qui concerne la formation à l'entrepreneuriat et il est inscrit dans une stratégie en faveur de l'innovation, dont les objectifs plus larges sont la compétitivité et la lutte contre le chômage.

Dans les stratégies générales, la citoyenneté active est plus susceptible d'être citée par les stratégies relatives à l'éducation. Dans l'ensemble, vingt stratégies, incluant toutes les stratégies spécifiques, mentionnent cet objectif. L'Estonie et la Finlande, en particulier, présentent la citoyenneté active dans l'exposé des motifs de la stratégie et dans son libellé, tandis que la stratégie autrichienne en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie cite la citoyenneté active et l'entrepreneuriat social comme des thèmes en rapport avec l'éducation communautaire.

⁽⁷³⁾ Commission européenne, 2014b, p. 8; Commission européenne, 2015a.

En revanche, la création d'entreprises est plus susceptible d'apparaître dans des stratégies spécifiques et des stratégies liées à l'économie. L'accent le plus marqué porté sur la création d'entreprises dans une stratégie spécifique apparaît au Royaume-Uni (pays de Galles), où l'un des trois piliers stratégiques est le soutien des entrepreneurs en herbe. La stratégie spécifique norvégienne traite également de l'importance d'aider les jeunes entrepreneurs et s'engage à soutenir divers programmes destinés à développer la création d'entreprises. Parmi les stratégies générales, celle qui met cet objectif le plus en évidence est la stratégie espagnole pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes, qui comprend un ensemble très spécifique de cent actions à court et long terme.

Sur les 20 pays qui insistent sur l'importance de l'entrepreneuriat social dans le texte de leur stratégie, 10 ont adopté des stratégies spécifiques et 10 des stratégies générales. Parmi les différents types de stratégies générales, il est plus probable que cet aspect apparaisse dans des stratégies en faveur de l'économie. Le Royaume-Uni (Écosse) insiste fortement sur les avantages sociaux autant qu'économiques de l'entrepreneuriat dans sa stratégie d'innovation «Scotland Can Do», en recourant à la fois à des études de cas et à des actions spécifiques en rapport avec l'entrepreneuriat social.

2.1.5. Facteurs de réussite des stratégies sur la formation à l'entrepreneuriat

Au-delà du contenu thématique des stratégies, de nombreux autres facteurs influencent la réussite de celles-ci. Comme le montre la définition de la compétence clé, la formation à l'entrepreneuriat propose une approche qui traverse les divisions politiques normales et impose à différents secteurs du gouvernement et à différents types de parties prenantes de collaborer afin d'élaborer et de contrôler des actions pertinentes et importantes pour différents programmes politiques plus larges. Cette section analyse la question de savoir si les stratégies de chaque pays/région ont ce caractère transversal en étudiant si et comment les stratégies couvrent tous les niveaux d'éducation, contiennent un engagement interministériel, prévoient différents types de partenariat et mettent en place des mécanismes solides pour contrôler leur exécution.

Travailler à tous les niveaux d'éducation

Depuis 2006, toutes les études de la Commission européenne sur la formation à l'entrepreneuriat soulignent l'importance d'agir à tous les niveaux de l'enseignement. Une étude récente ⁽⁷⁴⁾ confirme cette approche, en démontrant l'impact considérable de l'inclusion de la formation à l'entrepreneuriat dès le premier niveau, à savoir le primaire.

Il est donc positif que 26 des 29 pays/régions ayant adopté une stratégie d'éducation à l'esprit d'entreprise couvrent tous les niveaux d'éducation (niveaux 1 à 8 de la CITE). Les trois exceptions sont la stratégie spécifique de l'Estonie, qui n'englobe pas le niveau tertiaire, la Slovaquie, où seuls le secondaire supérieur et les niveaux suivants sont couverts, et la Grèce, dont la stratégie relative à l'éducation inclut l'enseignement primaire et secondaire, mais pas la FPI en milieu scolaire.

Coopération interministérielle

Le caractère interministériel d'une stratégie de formation à l'entrepreneuriat est un facteur de réussite, parce que cette formation poursuit des objectifs relevant de différents domaines politiques, comme l'éducation, l'innovation et le développement économique. Pour les atteindre, elle doit effectivement faire intervenir un large éventail de parties prenantes provenant de différents ministères. Les résultats contenus dans ce rapport montrent, dans leur majorité, que l'élaboration d'une stratégie est un exercice largement interministériel, dans la mesure où 27 des 29 stratégies mentionnent qu'elles font intervenir plus d'un ministère. Les deux exceptions sont la stratégie «Nouvelle école» en Grèce et le plan stratégique du ministère turc de l'Éducation nationale. La coopération interministérielle est particulièrement large en Pologne, où six ministères sont impliqués aux côtés de la Chancellerie du Premier ministre, et elle apparaît aussi dans l'élaboration d'une stratégie régionale de formation à l'entrepreneuriat impliquant des représentants des ministères compétents des Communautés française et germanophone de Belgique. Au Danemark, un partenariat ministériel pour la formation à

⁽⁷⁴⁾ Rosendahl Huber et al., 2014, pp. 76-97.

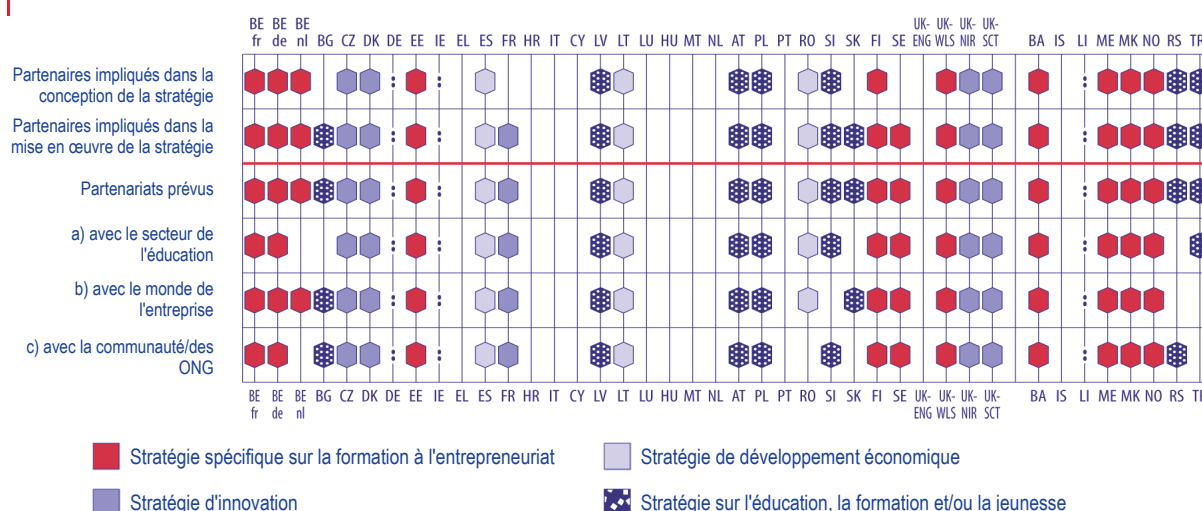
l'entrepreneuriat rassemble quatre ministères différents. Ce groupe a créé et finance en partie la Fondation danoise de l'entrepreneuriat, dans le cadre d'une structure de gestion plus large, et il en supervise désormais les travaux ⁽⁷⁵⁾.

Établissement de partenariats

Les partenariats et l'implication des parties prenantes sont considérés comme une condition préalable à une stratégie de formation à l'entrepreneuriat, en raison du lien avec la vie réelle que la formation à l'entrepreneuriat cherche à établir et de la priorité qu'elle accorde à l'apprentissage par l'expérience. Le présent rapport se penche sur la question de savoir si ces partenariats sont prévus dans la stratégie et il analyse les relations avec différents types de partenaires et l'implication de ceux-ci dans la conception et/ou la mise en œuvre de la stratégie.

Presque tous les pays/régions prévoient l'établissement de partenariats en tant que partie intégrante de l'approche stratégique (27 stratégies sur 29). Dans tous les pays/régions, à l'exception de la Grèce et de la Hongrie, les stratégies prévoient un partenariat et indiquent que les partenaires participent à l'exécution des actions stratégiques.

Figure 2.7. Soutien stratégique aux partenariats en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

Aucune information ne concerne les pays/régions ne disposant pas d'une stratégie sur la formation à l'entrepreneuriat.

Il est légèrement plus probable que les pays/régions fassent intervenir des partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie (27) plutôt que de le faire plus tôt et d'intégrer leur contribution dans la conception de la stratégie (23). Vingt-trois pays/régions font participer des partenaires à la conception de la stratégie, soit tous les pays ayant une stratégie spécifique à l'exception de la Suède, et tous ceux ayant une stratégie générale, à l'exception de la Bulgarie, de la Grèce, de la France, de la Hongrie et de la Slovaquie.

Les partenariats avec des entreprises sont mentionnés par 24 pays/régions, suivis de près par les partenariats avec le secteur plus large de l'éducation et avec la communauté/des ONG, qui sont cités par 23 pays/régions. Il est moins probable que les stratégies relatives à l'éducation suivent une approche exhaustive en matière de partenariat et les partenaires interviendront moins fréquemment aux stades de la conception et de la mise en œuvre. De plus, un nombre proportionnellement moins élevé de partenariats est prévu avec le secteur de l'éducation, les entreprises et la communauté/les ONG.

⁽⁷⁵⁾ <http://eng.ffe-ye.dk/media/536328/partnerskab20nyversion.pdf>

Des données plus abondantes sur les partenariats et l'implication des parties prenantes sont disponibles dans le nord de l'Europe:

Au **Danemark**, la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat (FFE) est gérée par un conseil de partenariat, composé de membres du gouvernement et soutenu par des acteurs extérieurs du secteur de l'éducation, du monde de l'entreprise et de la communauté.

En **Estonie**, l'approche de partenariat qui sous-tend la stratégie spécifique encourage une coopération à différents niveaux avec des écoles, des centres de développement locaux et des initiatives nationales comme Junior Achievement. Au niveau national, il existe un groupe de réflexion sur la formation à l'entrepreneuriat, composé de praticiens travaillant pour diverses organisations dans le domaine de la formation à l'entrepreneuriat, dont le but est de renforcer la visibilité de cette formation et de faire en sorte que le système éducatif soit tout à la fois connecté et informé.

La **Finlande** a invité une palette de parties prenantes (gouvernement, secteur de l'éducation, autorités régionales, organisations patronales, organisations sectorielles, syndicats et organisations de jeunesse) à une large coopération afin de concevoir, de développer et d'appliquer les lignes directrices nationales sur la formation à l'entrepreneuriat.

Dans les Balkans occidentaux, des approches de partenariat plus détaillées existent dans les pays possédant une stratégie spécifique.

La **Bosnie-Herzégovine** a mis en place des groupes de travail afin de faire participer un large éventail de parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie spécifique.

Le **Monténégro** a adopté un partenariat national pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat, qui inclut des représentants du gouvernement, des entreprises, du secteur de l'éducation et de la communauté. Le rôle du partenariat consiste à gérer et à coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale. Il englobe les partenaires qui ont directement participé à la conception et à l'élaboration de la stratégie actuelle.

L'**ancienne République yougoslave de Macédoine** possède un conseil interagences pour la mise en œuvre de la stratégie sur l'apprentissage de l'entrepreneuriat, qui compte dans ses rangs des représentants du gouvernement et des acteurs extérieurs du monde de l'entreprise, de la communauté et du secteur de l'éducation et qui est chargé de contrôler et de soutenir la mise en œuvre effective de la stratégie spécifique.

Suivi des progrès et de l'impact

Les orientations politiques européennes ont souligné l'importance d'évaluer les progrès de la stratégie et de dégager les indicateurs nationaux de la formation à l'entrepreneuriat ⁽⁷⁶⁾. Un groupe d'experts européens sur les indicateurs de la formation à l'entrepreneuriat a récemment formulé une série de recommandations sur le suivi de la formation à l'entrepreneuriat au niveau national, déclarant notamment qu'elle devrait être clairement intégrée dans le système éducatif et dans une stratégie ou un plan d'action spécifique ⁽⁷⁷⁾. Lorsque les stratégies ne sont pas suivies de façon régulière ou, à tout le moins, évaluées quand elles prennent fin, il n'est pas possible d'évaluer les progrès, de tirer des enseignements, de guider l'élaboration de nouvelles politiques ou de donner de la visibilité aux réalisations et aux succès.

Néanmoins, il n'est pas rare que les stratégies étudiées ne contiennent pas d'informations détaillées. La probabilité est plus grande de trouver des cadres de suivi dans les pays ayant des stratégies spécifiques; il se peut toutefois qu'ils ne soient pas assortis d'informations spécifiques sur la mesure et l'évaluation des progrès ou d'une approche claire pour intégrer les résultats dans l'élaboration des politiques nationales. Ils peuvent inclure des mesures qualitatives ou quantitatives ou une combinaison des deux et les données recueillies peuvent être spécifiques aux actions mises en œuvre ou liées à des indicateurs macroéconomiques, comme le taux d'emploi ou de travail indépendant. La figure 2.8 indique dans quels pays/régions des approches de suivi sont prévues et quelles sont leurs caractéristiques.

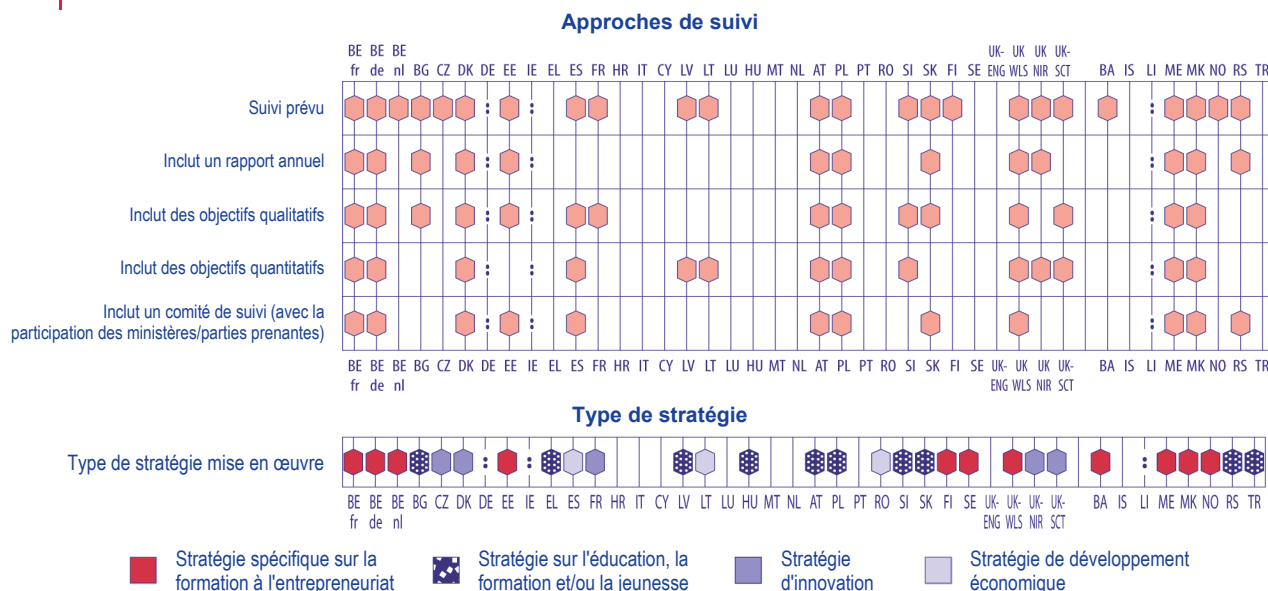
Les approches de suivi varient considérablement entre les pays de l'UE. Aucun suivi n'est prévu en Grèce, en Hongrie, en Roumanie, en Suède et en Turquie, tandis que trois pays doivent encore élaborer leur cadre de suivi (Communauté flamande de Belgique, République tchèque et Bosnie-Herzégovine). Quatre pays (Lettonie, Slovaquie, Finlande et Norvège) déclarent qu'ils vont planifier des rapports d'évaluation stratégique provisoires ou ex post. En Serbie, les différents ministères sont

⁽⁷⁶⁾ Commission européenne, 2014a.

⁽⁷⁷⁾ Ibid., pp. vii-ix.

responsables du suivi des actions relevant de leur domaine de compétence et il n'existe pas de suivi centralisé des actions stratégiques.

Figure 2.8. Approches de suivi prévues des actions stratégiques liées à la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

Aucune information ne concerne les pays/régions ne disposant pas d'une stratégie sur ma formation à l'entrepreneuriat.

Notes spécifiques par pays

Espagne: outre la stratégie nationale mentionnée dans la figure, plusieurs stratégies spécifiques et générales adoptées par les Communautés autonomes contiennent également des approches de suivi et d'évaluation.

Lettonie: un rapport provisoire et un rapport final sont prévus.

Pologne: les objectifs quantitatifs concernent les jeunes qui quittent prématurément l'école et les jeunes qui ne poursuivent pas leurs études ou ceux ayant un faible niveau de compétences de base. Les critères de référence ont été définis parallèlement aux critères européens, mais sont souvent plus ambitieux.

Slovénie: le gouvernement présentera un rapport tous les trois ans sur les progrès et la mise en œuvre du programme national pour la jeunesse 2013-2022 et un rapport final à l'issue de la stratégie.

Un nombre important de pays/régions ont recours à un comité interministériel ou de parties prenantes dans le cadre du processus de suivi, ce qui incite les partenaires à soutenir et à guider la mise en œuvre, à recueillir ou examiner des informations et à contribuer ensemble à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie. Ces pays sont notamment: l'Estonie (groupe national de réflexion composé de divers experts), l'Espagne (comité interministériel de suivi), l'Autriche (taskforce LLL:2020), la Pologne (équipe interdépartementale pour l'apprentissage tout au long de la vie), la Slovaquie, le Royaume-Uni (pays de Galles) (comité du plan d'action pour l'entrepreneuriat, auquel participent des entrepreneurs), la Bosnie-Herzégovine (un panel de partenariat est prévu, mais pas encore en place), le Monténégro (partenariat national composé de ministères, d'agences et de parties prenantes) et l'ancienne République yougoslave de Macédoine (comité national de pilotage composé de ministères, d'agences et de parties prenantes).

Parmi les pays ayant un groupe stratégique, tous ont mentionné l'élaboration de rapports annuels sur l'état d'avancement de la stratégie. D'autres pays rédigent également un rapport annuel (Communautés française et germanophone de Belgique, Bulgarie et Royaume-Uni (Irlande du Nord)). La stratégie récente de l'Irlande du Nord en matière d'innovation a déjà donné lieu à un rapport sur les progrès accomplis durant les six premiers mois de mise en œuvre par rapport aux actions prévues ⁽⁷⁸⁾.

⁽⁷⁸⁾ https://www.detini.gov.uk/sites/default/files/publications/deti/innovation_strategy_-_6_month_update_report_to_31_march_2015.pdf

Certains pays utilisent également des données qualitatives et/ou quantitatives dans le processus de suivi, analysent les progrès des actions et réalisent des enquêtes afin de disposer de données complémentaires, en mesurant les progrès par rapport à des indicateurs fondés sur des statistiques ou en fixant des objectifs à atteindre.

Dans les **Communautés française et germanophone de Belgique**, la stratégie qui couvre ces domaines surveillera deux séries d'indicateurs, la première portant sur la mise en œuvre des actions et la seconde suivant les changements d'attitude des professionnels de l'éducation et des jeunes par le biais d'enquêtes. Les types d'objectifs quantitatifs utilisés sont relativement vastes et incluent, notamment, la mesure du nombre d'étudiants engagés dans des activités de formation à l'entrepreneuriat et du nombre de jeunes qui créent une entreprise.

L'**Espagne** inclut des objectifs basés sur l'emploi et l'activité entrepreneuriale des jeunes.

La **Pologne** utilise des objectifs macroéconomiques, comme le nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école, le nombre de jeunes qui ne suivent pas de formation continue et ceux ayant un faible niveau de compétences de base.

Le **Royaume-Uni (Écosse)** se concentre sur les indicateurs économiques de haut niveau, comme le nombre d'entreprises, les dépenses en recherche et développement et le niveau des échanges de connaissances entre les universités.

La Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, ainsi que la Serbie et la Turquie bénéficient de l'expertise et des connaissances du *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL). Le SEECEL a encouragé la signature d'une charte régionale pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat⁽⁷⁹⁾ avec les ministres de l'Éducation et de l'Économie des huit pays partenaires du SEECEL. En tant que pays candidats en phase de préadhésion à l'UE, la mise en œuvre de la stratégie sur la formation à l'entrepreneuriat est contrôlée dans le cadre du processus d'évaluation du Small Business Act⁽⁸⁰⁾ et contribue à la réalisation des produits de Riga 2015.

Certaines stratégies fournissent d'abondants détails sur le processus de suivi et les indicateurs utilisés.

Parmi les pays/régions ayant adopté des stratégies spécifiques, le **Royaume-Uni (pays de Galles)** fournit le plus d'informations sur les résultats immédiats des activités et sur les impacts mesurés par le biais d'enquêtes nationales et internationales et il date les principaux jalons. Des rapports annuels sont publiés depuis 2010 sur le site internet de la stratégie, qui détaillent les progrès réalisés et les différents moyens utilisés pour recueillir les données⁽⁸¹⁾. Les mesures englobent des liens avec des partenaires internationaux, la participation des jeunes et la formation des enseignants. Le pays de Galles s'efforce également de se comparer aux objectifs internationaux ou à d'autres pays et il est le seul pays à le souligner.

Parmi les stratégies générales, la stratégie **danoise** en faveur de l'innovation prévoit un rôle renforcé et permanent pour la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat (FFE), qui conserve la responsabilité de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat au Danemark. Bien que la stratégie ne fournisse pas de détails supplémentaires, des liens sont établis avec le travail plus général de la FFE, ce qui démontre la profondeur de l'approche suivie, qui utilise des enquêtes annuelles d'impact basées sur des données longitudinales⁽⁸²⁾.

La stratégie LLL/2020 **autrichienne** adopte une approche de suivi exhaustive approuvée par le Conseil des ministres et mise en œuvre par des instituts extérieurs. La mise en œuvre et les résultats des dix lignes d'action de la stratégie sont surveillés et la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence clé est un thème transversal implicite dans toutes les lignes d'action.

2.1.6. Développements intervenus dans les pays ne possédant pas de stratégie actuellement

Neuf pays/régions (Croatie, Italie, Chypre, Luxembourg, Pays-Bas, Malte, Portugal, Royaume-Uni (Angleterre) et Islande) n'ont pas de stratégie ayant un rapport explicite avec la formation à l'entrepreneuriat.

Parmi eux, **Chypre** déclare qu'une stratégie spécifique est en cours de planification. Il s'agit d'un développement récent, qui devrait faire partie du nouveau cadre stratégique du ministère de l'Éducation et de la Culture.

⁽⁷⁹⁾ SEECEL, 2012.

⁽⁸⁰⁾ <http://www.oecd.org/fr/relationmondiales/smallandmedium-sizedenterprisessmepolicyindex.htm>

⁽⁸¹⁾ <http://business.wales.gov.uk/bigideas/youth-entrepreneurship-strategy>

⁽⁸²⁾ <http://eng.ffe-ye.dk/knowledge-centre/knowledge-analysis/impact>

Malte n'a pas de stratégie sur la formation à l'entrepreneuriat, mais a lancé en 2012 un cadre national des programmes scolaires, qui propose une approche complète afin de stimuler l'entrepreneuriat dans les écoles. Les actions concrètes comprennent des orientations renforcées sur le thème transversal «Éducation à l'esprit d'entreprise, créativité et innovation», encourageant les stratégies à reconnaître des activités informelles et non formelles en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat et le développement amélioré des compétences entrepreneuriales depuis l'enseignement primaire jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 1 à 3 de la CITE). L'intention de Malte est d'obtenir des acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat, toutes matières et tous niveaux d'éducation confondus.

Le **Portugal** ne dispose actuellement d'aucune stratégie pertinente, bien que le rapport de 2012 ait mentionné qu'une stratégie était en cours d'élaboration. Il existe toutefois un réseau bien établi de ministères et d'organisations externes qui collaborent dans ce domaine politique et des expériences politiques européennes à grande visibilité sont menées par le Portugal, comme le projet «Youth Start – Entrepreneurial Challenges» coordonné par la plateforme portugaise de formation à l'entrepreneuriat (PEEP)⁽⁸³⁾. On peut également citer une action dirigée par le gouvernement et baptisée «programme stratégique pour l'entrepreneuriat et l'innovation»⁽⁸⁴⁾, un programme de soutien axé sur les entreprises et les start-ups plutôt que sur des actions dans le domaine de l'éducation.

Deux autres pays avaient des stratégies spécifiques dans le passé, mais elles sont aujourd'hui terminées:

En **Croatie**, le gouvernement a récemment institué un groupe de travail chargé de développer les résultats de l'apprentissage de l'entrepreneuriat pour les niveaux 0 à 3 de la CITE, y compris la FPI. Les acquis d'apprentissage seront classés en trois domaines: penser comme un entrepreneur, agir comme un entrepreneur, culture économique et financière. Ce travail est soutenu par le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECLE), qui est établi dans ce pays.

Aux **Pays-Bas**, la stratégie est terminée et n'a pas été renouvelée. Des pratiques locales sont désormais intégrées et des initiatives nationales soutiennent ce travail. À titre d'exemple, l'organisation de coopération pour l'éducation et la formation professionnelle et le marché du travail (SBB – *Stichting Samenwerking Beroepsonderwijs Bedrijfsleven*)⁽⁸⁵⁾, une fondation de coopération pour l'EFP et l'industrie, est légalement tenue de mettre l'accent sur le développement et le maintien de la structure de certification de l'EFP. Dans ce cadre, le secteur de l'éducation et les entreprises élaborent ensemble des certifications dans l'EFP en intégrant les entreprises.

Les quatre pays/régions restants représentent des niveaux très différents de développement de la formation à l'entrepreneuriat. Les niveaux d'activité sont faibles en Italie et au Luxembourg. Ce dernier participe toutefois à un projet européen expérimental baptisé «Youth Start – Entrepreneurial Challenges», dirigé par le Portugal. De plus, des approches nationales antérieures existent au Royaume-Uni (Angleterre) et en Islande.

Au **Royaume-Uni (Angleterre)**, le gouvernement a adopté une déclaration politique sur la formation à l'entrepreneuriat en 2012 et a publié des rapports⁽⁸⁶⁾ sur l'efficacité de l'approche suivie. Le gouvernement de coalition précédent, qui est resté au pouvoir jusqu'en 2015, a pris l'engagement d'agir, mais aucune action n'a été intégrée dans la politique éducative et la compétence clé n'apparaît pas dans le programme scolaire. Parmi les actions réalisées, on peut citer la création (en février 2016) de la «Careers and Enterprise Company»⁽⁸⁷⁾, dont le but est d'inspirer les jeunes et de les aider à préparer et à contrôler leur avenir, notamment en comblant les lacunes dans les possibilités de carrière et dans les activités entrepreneuriales dans le pays et en renforçant la participation des employeurs.

En **Islande**, la situation est plus complexe. Il n'existe pas de stratégie spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat et il n'en est pas fait véritablement mention dans les programmes scolaires, en dépit d'un engagement antérieur en faveur de l'éducation à l'innovation, qui est considérée comme étroitement liée. En Islande, les lignes directrices nationales sur les programmes scolaires s'articulent autour de six piliers et le contenu fondamental est aligné sur de vastes compétences entrepreneuriales, telles que la créativité et l'esprit critique.

⁽⁸³⁾ Youthstart Entrepreneurial Challenges: www.youthstartproject.eu

⁽⁸⁴⁾ <http://www.iapmei.pt/iapmei-leg-03.php?lei=7992>

⁽⁸⁵⁾ <https://www.s-bb.nl/en>

⁽⁸⁶⁾ Ils incluent un rapport sur l'évaluation <https://www.gov.uk/government/publications/evaluation-of-enterprise-education-in-england>, un rapport sur l'importance de l'éducation à l'esprit d'entreprise https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/338749/EnterpriseforAll-lowres-200614.pdf, et un rapport intitulé «Education fit for an Entrepreneur» <http://www.enterprise.ac.uk/index.php/news/item/402-entrepreneurs-and-educators-agree-new-report-calls-for-better-integration-of-entrepreneur-skills-at-all-levels-of-education>

⁽⁸⁷⁾ <https://www.careersandenterprise.co.uk>

2.2. Mécanismes de financement

Cette section analyse le financement de la formation à l'entrepreneuriat en Europe et examine tant les sources nationales qu'européennes de financement. Comme indiqué dans la section précédente, la plupart des pays/régions ont adopté une stratégie spécifique ou générale sur la formation à l'entrepreneuriat. Cette section examine la question de savoir si le financement est lié à ces stratégies ou s'il provient d'autres mécanismes.

Un aperçu général des sources de financement allouées à la formation à l'entrepreneuriat est présenté et le type de stratégie suivie est mentionné, le cas échéant. Vient ensuite une analyse plus approfondie des sources de financement, au niveau national d'abord et au niveau de l'UE ensuite.

2.2.1. Sources de financement de la formation à l'entrepreneuriat

Les pays financent différemment la formation à l'entrepreneuriat. Un budget séparé peut être alloué à la mise en œuvre d'une stratégie spécifique ou générale sur la formation à l'entrepreneuriat et, lorsque c'est le cas, c'est un bon indicateur de l'importance accordée à la stratégie dans un pays donné. De plus, certains pays peuvent également allouer un budget distinct à la formation à l'entrepreneuriat, même s'ils n'ont pas de stratégie en la matière.

En revanche, indépendamment de l'existence d'une stratégie spécifique ou générale sur la formation à l'entrepreneuriat dans un pays donné, le financement national dans ce domaine peut provenir du budget général, par exemple du budget d'un ministère, auquel cas les fonds ne sont pas spécifiquement destinés à cette fin.

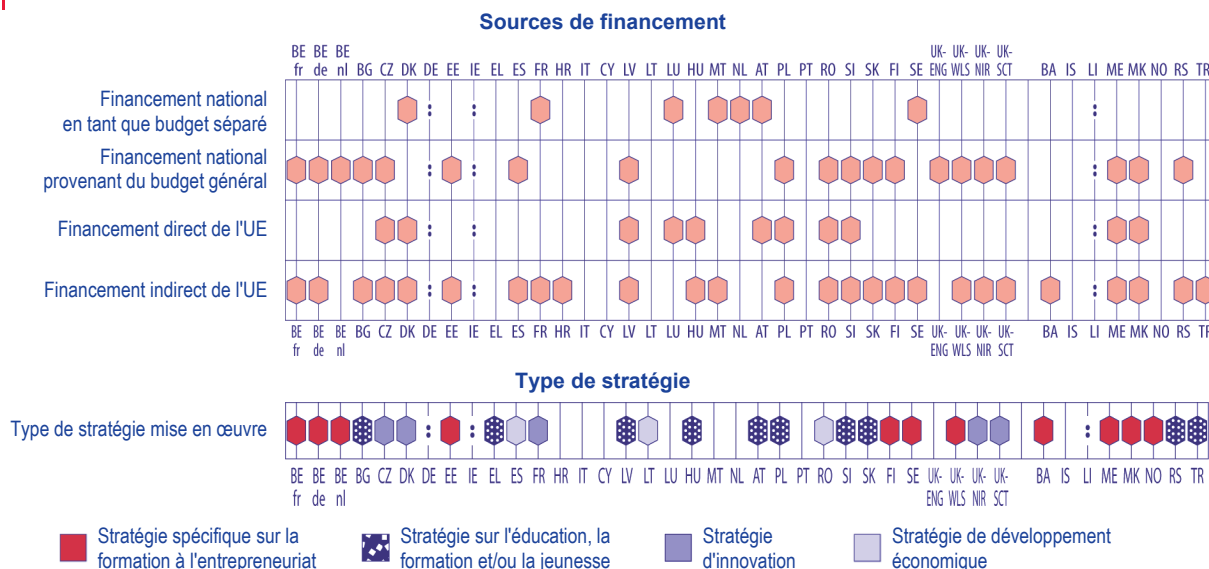
Dans certains pays, outre le financement national, des fonds de l'UE peuvent également être alloués pour soutenir la formation à l'entrepreneuriat. Le financement de l'UE peut être direct ou indirect. Dans le premier cas, l'aide financière est directement versée par les institutions de l'UE aux bénéficiaires finals. Dans le second cas, une autorité intermédiaire entre les institutions de l'UE et les bénéficiaires finals est chargée de gérer l'allocation des fonds.

La figure 2.9 indique les pays qui ont alloué des fonds nationaux à la formation à l'entrepreneuriat en 2014/2015, que ce soit par le biais d'un budget séparé ou dans le cadre du budget général. Elle montre également les pays qui ont bénéficié d'un financement (direct ou indirect) de l'UE et indique le type de stratégie de formation à l'entrepreneuriat de chaque pays/région.

Vingt-sept pays/régions consacrent une partie de leur budget national à la formation à l'entrepreneuriat (soit par le biais d'un budget spécifique, soit par le biais du budget général). Parmi ceux-ci, 24 allouent également des fonds (directs ou indirects) de l'UE à la formation à l'entrepreneuriat. Dans quelques pays (Croatie, Hongrie, Bosnie-Herzégovine et Turquie), en revanche, seuls des fonds de l'UE sont disponibles pour la formation à l'entrepreneuriat.

La quasi-totalité des pays ayant une stratégie spécifique concernant la formation à l'entrepreneuriat (à l'exception de la Norvège) fournissent des fonds pour sa mise en œuvre, qui proviennent souvent à la fois de sources nationales et de l'UE. Seule la Suède a alloué des fonds nationaux à sa stratégie spécifique par le biais d'un budget séparé. Pour les autres pays/régions, cinq ont recours à une partie du budget général national et à un financement indirect de l'UE (Communautés française et germanophone de Belgique, Estonie, Finlande et Royaume-Uni (pays de Galles)); deux financent leur stratégie via le budget général national et un financement direct et indirect de l'UE (Monténégro et ancienne République yougoslave de Macédoine); et la Communauté flamande de Belgique n'utilise que des fonds nationaux prélevés sur le budget général. La Bosnie-Herzégovine ne consacre pas de fonds nationaux à sa stratégie spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat, mais a recours à un financement indirect de l'UE.

Figure 2.9. Sources de financement (national et de l'UE) pour la formation à l'entrepreneuriat et type de stratégie mise en œuvre, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

La figure représente les pays qui utilisent un financement national ou de l'UE pour soutenir la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat et elle indique également leur stratégie la plus pertinente en la matière.

Note spécifique par pays

Espagne: les informations contenues dans cette figure reflètent la situation nationale. De plus, les Communautés autonomes espagnoles disposent de mécanismes de financement différents pour la formation à l'entrepreneuriat, voire parfois d'un budget séparé.

Il est intéressant d'observer que trois pays qui consacrent un budget séparé à la formation à l'entrepreneuriat (Luxembourg, Malte et Pays-Bas) n'ont aucune stratégie dans ce domaine et financent néanmoins ce travail avec des fonds nationaux.

Plusieurs autres pays, bien qu'ils disposent actuellement d'une stratégie concernant la formation à l'entrepreneuriat, ne prévoient aucun financement. C'est le cas de la Norvège en dépit de sa stratégie spécifique, de la Grèce (stratégie en matière d'éducation) et de la Lituanie (stratégie de développement économique).

2.2.2. Financement national

Une analyse plus poussée des pays/régions montre que sept d'entre eux seulement allouent un budget séparé au développement et à la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat, tandis que 20 pays/régions financent cette formation par un budget plus général. Inversement, 11 pays ne consacrent pas de fonds nationaux à la formation à l'entrepreneuriat.

La plupart des pays/régions qui consacrent des fonds nationaux à la formation à l'entrepreneuriat (soit dans le cadre d'un budget séparé, soit par le biais du budget général) allouent des fonds à la mise en œuvre d'une stratégie spécifique ou générale en faveur de la formation à l'entrepreneuriat. Le Danemark, la France, l'Autriche et la Suède, par exemple, allouent chacun un budget séparé à la mise en œuvre de leur stratégie spécifique ou générale en faveur de la formation à l'entrepreneuriat.

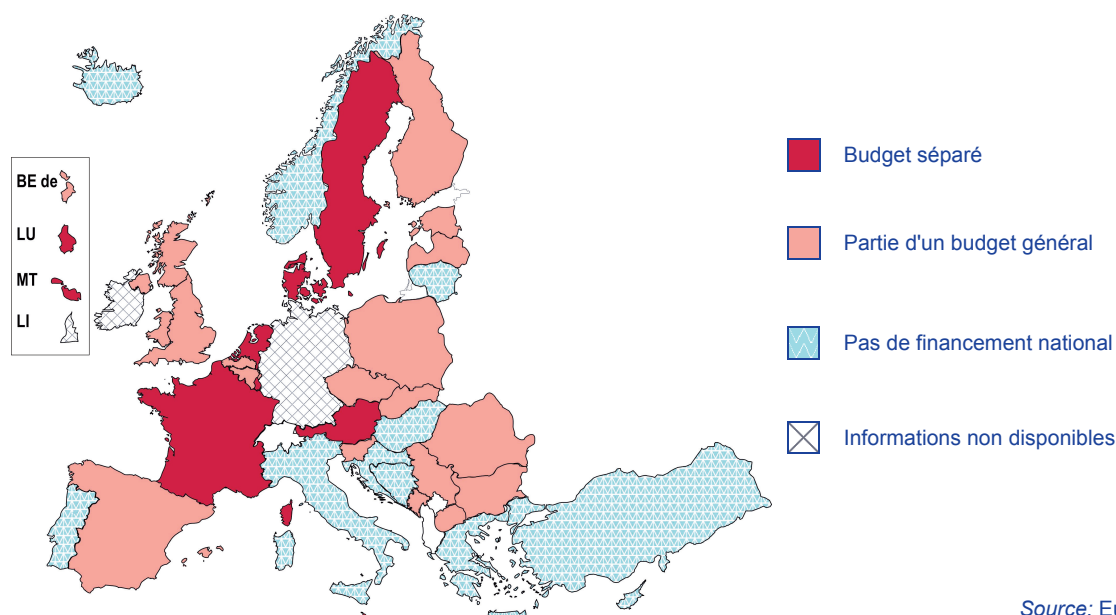
Au **Danemark**, la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat reçoit, chaque année, entre 20 et 25 millions de couronnes danoises du ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences et du ministère des Entreprises et de la Croissance pour financer la formation à l'entrepreneuriat, sans compter le financement extérieur. L'initiative «Stratégie en faveur de l'innovation» promeut la coopération avec des entreprises dans le domaine de l'innovation orientée vers la pratique. Cette initiative a été dotée d'une enveloppe de 20 000 000 DKK en 2013 et du même montant en 2014. Bien qu'ils ne soient pas mentionnés dans la stratégie en faveur de l'innovation, 10 000 000 DKK ont été alloués en 2015 pour maintenir le financement.

La **France** inclut la formation à l'entrepreneuriat parmi les actions de sa stratégie pour l'innovation et allouera 20 000 000 EUR à l'éducation à l'esprit d'entreprise entre 2014 et 2019 pour la réalisation de divers projets, financés à hauteur de 50 % par la Caisse des dépôts et consignations et cofinancés par des entreprises partenaires, des institutions publiques (y compris des fonds provenant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et/ou des programmes de l'UE. Ce flux de financement soutient des projets ayant une durée de vie de trois ou cinq ans, qui ont débuté en juillet 2015. Le but est d'identifier et de soutenir les initiatives les plus stratégiques afin de renforcer la culture d'innovation et d'entrepreneuriat chez les jeunes à tous les niveaux, en augmentant de façon significative le nombre d'étudiants suivant des cours sur l'entrepreneuriat. Le Commissaire général à l'innovation dirige la manœuvre, sous l'autorité du Premier ministre et en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Économie.

En **Autriche**, le financement national couvre différentes activités qui s'inscrivent dans la stratégie autrichienne d'apprentissage tout au long de la vie, incluant un mélange de coûts salariaux et de budgets de formation à l'entrepreneuriat, comme l'EESI-Impulse Centre (*Entrepreneurship Education for School Innovation*) [formation à l'entrepreneuriat pour l'innovation à l'école], avec des bureaux régionaux dans chaque province fédérale pour promouvoir son concept d'entrepreneuriat; le concours «*Jugend Innovativ*»⁽⁸⁸⁾, un concours portant sur les idées innovantes des élèves et des étudiants en matière d'entreprise, de conception, d'ingénierie, de sciences et dans les domaines thématiques des TIC et de la protection du climat; et enfin le plan de développement «*Next Generation*».

En **Suède**, la formation à l'entrepreneuriat passe par une stratégie spécifique. Le budget alloué à la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'entrepreneuriat dans l'éducation s'élève à 33 500 000 SEK. Il est réparti entre les niveaux 1 à 3 de la CITE et la FPI en milieu scolaire (29 500 000 SEK), d'une part, et les niveaux 5 à 8 de la CITE (4 000 000 SEK), d'autre part. Outre le budget national spécifique, des fondations publiques et des autorités publiques financent indirectement la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur (niveaux 5 à 8 de la CITE).

Figure 2.10. Financement national de la formation à l'entrepreneuriat en 2014.



Source: Eurydice.

Note spécifique par pays

Espagne: la stratégie nationale relative à la formation à l'entrepreneuriat est notamment financée sur le budget général national. Au niveau régional, les Communautés autonomes espagnoles disposent de mécanismes de financement différents pour les stratégies relatives la formation à l'entrepreneuriat, voire parfois d'un budget séparé.

Les 19 pays restants allouent des fonds nationaux à leur stratégie spécifique ou générale en faveur de la formation à l'entrepreneuriat et à sa mise en œuvre par le biais du budget général plutôt que d'un budget séparé⁽⁸⁹⁾.

En **Belgique (Communautés française et germanophone)**, par exemple, où il existe une stratégie spécifique de formation à l'entrepreneuriat, 1 500 000 EUR ont été alloués en 2014 à l'Agence de stimulation économique (ASE), aujourd'hui dénommée Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI)⁽⁹⁰⁾, chargée de promouvoir l'entrepreneuriat.

⁽⁸⁸⁾ www.jugendinnovativ.at

⁽⁸⁹⁾ Belgique (les trois Communautés), Bulgarie, République tchèque, Estonie, Espagne, Lettonie, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Royaume-Uni (Pays de Galles, Irlande du Nord et Écosse), Monténégro, ancienne République yougoslave de Macédoine et Serbie.

Au **Royaume-Uni (pays de Galles)**, où une stratégie spécifique a également été mise en place, l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat sont intégrés dans trois grands axes de la politique et de l'offre d'éducation (carrières et monde du travail; choix de vie et baccalauréat gallois) et sont ouverts à tous les jeunes dans les écoles. La responsabilité principale de la réalisation de ces axes incombe aux écoles et est prévue dans le financement de base des écoles. Le gouvernement gallois propose également des subventions hypothéquées (subventions spécifiques destinées à soutenir les priorités du gouvernement gallois) pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat, comme les «Young Enterprise Bursary» (volet de la stratégie «Jobs Growth Wales»⁽⁹¹⁾).

En **Espagne**, un pays doté d'une stratégie générale sur la formation à l'entrepreneuriat, l'État – par le biais du ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports et avec la collaboration d'autres ministères (industrie, énergie et tourisme, emploi et sécurité sociale, économie et compétitivité) – finance certaines actions éducatives dans le domaine de l'entrepreneuriat. De plus, dans la plupart des Communautés autonomes qui appliquent des stratégies et/ou des actions liées à la formation à l'entrepreneuriat, ces dernières sont financées au niveau régional par des lignes budgétaires spécifiques allouées à cet effet. Les Communautés autonomes disposent de lignes budgétaires spécifiques dotées de 100 000 à 500 000 EUR par an.

Au **Royaume-Uni (Écosse)**, l'entrepreneuriat est intégré dans le programme scolaire («Construire le programme scolaire 4: Aptitudes à apprendre, compétences pour la vie et compétences de travail») dans le cadre des compétences plus larges sur l'entreprise et l'employabilité. De plus, Education Scotland soutient, par le biais du cadre «Scotland Can Do»⁽⁹²⁾, des partenaires du secteur tertiaire afin de mettre en place le programme des «Écoles entreprenantes». Cette initiative renforcera l'impact de tous les partenaires impliqués dans ce travail, élaborera un système de reconnaissance pour les écoles et les apprenants et offrira une plateforme afin de susciter une participation et un soutien accru du secteur privé. Un financement de 327 000 GBP a été alloué à cette initiative. Auparavant, dans le cadre de la stratégie «Determined to Succeed»⁽⁹³⁾, les autorités locales ont bénéficié d'un financement d'environ 20 000 000 GBP par an pour développer l'éducation à l'entreprise; ce financement n'est plus assuré et dépend désormais des dépenses générales des autorités locales.

Dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, le budget destiné à la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat pour la période 2014-2020 fait partie des budgets généraux des ministères, des agences et des municipalités.

En revanche, trois pays disposent de budgets séparés pour la formation à l'entrepreneuriat, mais n'ont pas de stratégie nationale dans ce domaine:

Au **Luxembourg**, le gouvernement finance le *Jonk Entrepreneuren Asbl*⁽⁹⁴⁾, chargé de promouvoir la formation à l'entrepreneuriat. Le financement s'élève à 165 000 EUR, dont la majeure partie provient du budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

De la même façon, bien que **Malte** ne dispose pas d'une stratégie de formation à l'entrepreneuriat, le gouvernement élabore actuellement un cadre national sur les programmes scolaire, qui inclut la formation à l'entrepreneuriat. À Malte, un financement de 50 000 EUR est alloué au soutien à la formation à l'entrepreneuriat. Les établissements d'enseignement supérieur et les écoles peuvent utiliser cet argent (maximum de 5 000 EUR par école) pour financer des projets éducatifs. Le système a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat et les qualités entrepreneuriales par l'éducation, en parrainant des projets présentés par les établissements d'enseignement dans le cadre d'un appel à propositions. Le ministère de l'Économie, de l'Investissement des petites Entreprises, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Emploi, met cette bourse à disposition de tous les établissements maltais d'enseignement primaire et secondaire (y compris les écoles publiques, confessionnelles et indépendantes) pour financer des projets en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat.

Enfin, aux **Pays-Bas**, bien qu'il n'existe pas de stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat, un budget est alloué à la promotion de l'entrepreneuriat dans l'éducation. L'organisation «Young Enterprise»⁽⁹⁵⁾, qui est membre de *Junior Achievement Europe*, reçoit un budget de 900 000 EUR du ministère des Affaires économiques (sur une période de 3 ans, avec un maximum de 300 000 EUR par an pour les années académiques suivantes: 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016).

Le financement privé est également un élément important du financement de la formation à l'entrepreneuriat. Cependant, étant donné la difficulté de collecter des données fiables et précises, cet aspect n'est pas abordé dans la présente analyse.

⁽⁹⁰⁾ <http://as-e.be/>

⁽⁹¹⁾ <http://gov.wales/topics/educationandskills/skillsandtraining/jobsgrowthwales/?lang=en>

⁽⁹²⁾ <http://www.cando.scot/>

⁽⁹³⁾ http://www.educationscotland.gov.uk/Images/CommunicationsLAGuidancephase2_tcm4-492583.pdf

⁽⁹⁴⁾ <http://jonk-entrepreneuren.lu/>

⁽⁹⁵⁾ <http://www.jongondernemen.nl/>

2.2.3. Financement de l'UE

En dehors des budgets nationaux, des fonds destinés à la formation à l'entrepreneuriat peuvent également être obtenus en s'adressant à des sources de l'UE, soit par financement direct (directement géré par les programmes de l'UE, comme Erasmus+), soit par financement indirect (gestion partagée entre les autorités nationales/régionales et les institutions de l'UE). La principale source de financement indirect est le Fonds social européen (FSE), qui est l'un des Fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI) ⁽⁹⁶⁾.

Le FSE est le principal dispositif européen de soutien à l'emploi: il intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'UE. Pour ce faire, il investit dans le capital humain de l'Europe – les travailleurs, les jeunes et tous les demandeurs d'emploi. La Commission européenne et les États membres de l'UE décident conjointement des priorités du FSE ainsi que de la répartition de son budget. L'une des priorités consiste à renforcer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises par l'acquisition de nouvelles compétences et de nouvelles façons de travailler. D'autres ont pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés ou de former les demandeurs d'emploi les moins qualifiés afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles ⁽⁹⁷⁾. Les États membres de l'UE administrent les fonds de façon centralisée dans le cadre d'une gestion partagée.

Les programmes opérationnels (PO) ventilent les objectifs stratégiques principaux convenus entre la Commission et les États membres de l'UE en priorités d'investissement, en objectifs spécifiques et en actions concrètes.

Financement de l'UE pour la période 2007-2013

Deux tiers des pays/régions européens ont déclaré avoir fait appel au FSE pour financer la formation à l'entrepreneuriat au cours de la période 2007-2013.

C'est le cas, notamment, de la **Belgique (Communautés française et germanophone)**, où un budget de 292 423 EUR a été alloué par le FSE à la formation à l'entrepreneuriat. Ce financement est antérieur à la stratégie spécifique actuelle relative à la formation à l'entrepreneuriat, qui a été lancée en 2014, et le soutien se poursuivra au cours de la période suivante de financement (2014-2020).

En **République tchèque**, la formation à l'entrepreneuriat a notamment été développée par le biais d'activités relevant du PO «Éducation à la compétitivité». L'un des thèmes prioritaires du PO était l'amélioration de la qualité de l'enseignement initial, en vertu duquel les écoles bénéficient d'un soutien pour développer et mettre en œuvre des programmes éducatifs innovants au niveau de l'établissement, en mettant l'accent sur le développement des compétences clés des élèves.

En **Espagne**, le recours au financement européen, essentiellement par l'intermédiaire du FSE, concerne près de la moitié des Communautés autonomes.

En **France**, le FSE contribue aux activités du *Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat* (PEPITE).

En **Hongrie**, la formation à l'entrepreneuriat fait partie de la stratégie générale en faveur des jeunes et est en partie intégrée dans le programme opérationnel pour le renouvellement social ⁽⁹⁸⁾, qui couvre la période 2007-2013 et est financé par le FSE.

À **Malte**, le projet «Conception d'un cadre sur les acquis d'apprentissage», financé par le FSE, a pour objectif de concevoir un cadre sur les acquis d'apprentissage pour les huit domaines d'apprentissage et les six thèmes transversaux décrits dans le cadre national des programmes scolaires ⁽⁹⁹⁾ (2012). Ce cadre comprend un «dispositif d'entrepreneuriat par l'éducation», ouvert aux écoles publiques et autres, qui incite les chefs d'établissement à présenter des projets visant à promouvoir les qualités entrepreneuriales des étudiants et à leur apporter une expérience pratique dans les activités entrepreneuriales.

En **Pologne**, la formation à l'entrepreneuriat était incluse dans le PO «Capital humain» au cours de la période 2007-2013 ⁽¹⁰⁰⁾. L'un des objectifs stratégiques de ce programme était de renforcer les liens entre l'offre d'éducation et de formation et les besoins du marché du travail, notamment en adaptant les programmes d'enseignement et le matériel didactique (y compris les manuels) et en introduisant de nouvelles formes de formation en cours d'emploi des enseignants dans des entreprises.

⁽⁹⁶⁾ http://ec.europa.eu/contracts_grants/funds_fr.htm

⁽⁹⁷⁾ <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=35&langId=fr>

⁽⁹⁸⁾ http://palyazat.gov.hu/new_hungary_development_plan

⁽⁹⁹⁾ <https://www.gov.mt/en/Government/Publications/Documents/Annual%20Reports/2013/MEDE.pdf>

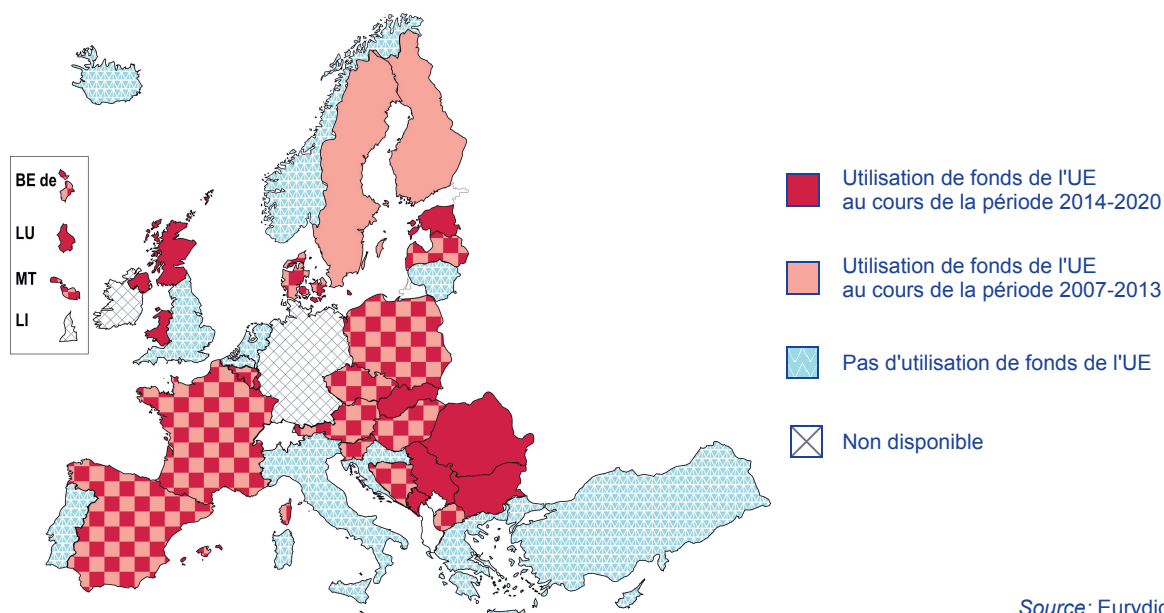
⁽¹⁰⁰⁾ <http://www.efs.2007-2013.gov.pl/english/Strony/Introduction.aspx>

En **Slovénie**, l'Institut national d'enseignement et de formation professionnels dirige le projet «Ouvrir des portes» (*Vrata odpiramsam*)⁽¹⁰¹⁾, financé par le FSE. Ce projet constitue le prolongement d'efforts antérieurs visant à favoriser des partenariats sociaux et la mise en œuvre de la compétence clé «initiative personnelle et esprit d'entreprise». En établissant des contacts entre les étudiants, les enseignants et les entrepreneurs, les étudiants ont l'occasion de tester leurs idées dans le monde réel du travail et d'établir des liens entre les besoins des employeurs et l'éducation.

En **Finlande**, deux projets bénéficiant actuellement d'un financement du FSE ont été mis en œuvre au cours de la période se terminant en 2013 et se sont poursuivis en 2014. Le premier, baptisé «YVI – Le service de formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants»⁽¹⁰²⁾ était un projet national visant à promouvoir la formation à l'entrepreneuriat, en particulier dans la formation professionnelle et académique des enseignants en Finlande. Le second, le projet «YES goes to lukio»⁽¹⁰³⁾ avait pour objectif de renforcer la culture entrepreneuriale dans les établissements d'enseignement secondaire général supérieur en établissant et en modélisant des contacts pratiques et la coopération entre les écoles du secondaire supérieur et le monde du travail. Il propose une formation à l'entrepreneuriat et des services destinés à développer l'entrepreneuriat dans les écoles et à créer des réseaux entre les écoles et les entreprises.

En **Suède**, qui possède comme la Finlande d'une stratégie spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat, plusieurs projets ont été soutenus dans ce domaine au cours de la période de financement 2007-2013⁽¹⁰⁴⁾.

Figure 2.11. Utilisation de fonds de l'UE pour promouvoir la formation à l'entrepreneuriat au cours des périodes 2007-2013 et 2014-2020.



Source: Eurydice.

Note explicative

Deux périodes de financement européen sont représentées: 2007-2013 et 2014-2020. Cette distinction est conforme au cadre financier pluriannuel (CFP) du budget de l'UE. Le CFP fixe des plafonds pour chaque grande catégorie de dépenses pour un nombre précis d'années. Le CFP actuel couvre la période 2014-2020, tandis que le précédent couvrirait les années 2007-2013. Les pays/régions peuvent avoir bénéficié d'un financement au cours de la période couverte par le CFP précédent (2007-2013) ou peuvent en bénéficier durant la période actuelle (2014-2020) ou pendant les deux.

Le *South Eastern Europe Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL)⁽¹⁰⁵⁾ apporte son soutien à la formation à l'entrepreneuriat dans huit pays d'Europe du Sud-est, notamment la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie et la Turquie (et dans d'autres pays de la région). Le financement provient de l'UE, de donateurs et de contributions des pays membres du SEECEL. L'objectif général du SEECEL est de développer une approche systématique en vue de construire des sociétés entrepreneuriales dans la région et de soutenir l'alignement des politiques nationales sur les recommandations de l'UE et les fondements politiques

⁽¹⁰¹⁾ <http://www.vrataodpiramsam.si/>

⁽¹⁰²⁾ <http://www.yvi.fi/intro-english>

⁽¹⁰³⁾ <http://www.yes-keskus.fi/yes/?lang=en>

⁽¹⁰⁴⁾ <http://unilink.se/Content/41062/SyntesRapport-Tillvaxtverket-mars-2012.pdf>

⁽¹⁰⁵⁾ <http://www.seecel.hr/>

de l'apprentissage de l'entrepreneuriat tout au long de la vie. Le SEECEL a coordonné trois projets cofinancés par l'instrument européen d'aide de préadhésion (IAP) couvrant l'ensemble de ces pays:

Entre 2009 et 2013, la **Croatie**, la **Bosnie-Herzégovine**, le **Monténégro**, l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, la **Serbie** et la **Turquie** ont participé au projet «Support to the South East European Centre for Entrepreneurial Learning» (SEECEL), doté d'un budget total de 2 000 000 EUR. Le projet couvrait quatre écoles du secondaire inférieur et deux établissements d'enseignement supérieur dans chaque pays et avait pour but de développer et de mettre en œuvre l'approche des compétences clés en matière d'apprentissage de l'entrepreneuriat dans les systèmes éducatifs nationaux. Chaque établissement a reçu 3 000 EUR pour mettre en place le cadre et 2 000 EUR pour les activités d'apprentissage entre pairs.

Entre 2013 et 2016, deux projets supplémentaires ont été menés dans les mêmes pays; ils se sont basés sur le premier et l'ont étendu à davantage d'activités et de niveaux d'éducation. Ces projets adaptent le cadre aux besoins de l'enseignement primaire et du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et permettent un apprentissage par les pairs au niveau régional et des systèmes de tutorat d'enseignants. Ils concernent quatre écoles primaires, quatre établissements d'enseignement secondaire inférieur – cinq pour la Serbie –, quatre établissements d'enseignement secondaire supérieur, deux établissements d'enseignement supérieur et un centre de formation d'enseignants par pays participant, avec un budget total de 4 000 000 EUR.

En **Serbie**, les activités de formation à l'entrepreneuriat élaborées à l'origine dans le cadre des projets du SEECEL bénéficient d'un financement du programme d'innovation des entreprises (BIP), financé par le gouvernement norvégien et l'Union européenne, dans le but premier d'améliorer l'esprit d'entreprise des étudiants et des jeunes de Serbie et de promouvoir l'entrepreneuriat parmi les enseignants, les étudiants, les jeunes et d'autres parties prenantes concernées. Entre 2006 et 2014, le BIP a mis en œuvre le programme «Entrepreneuriat des élèves» en Serbie et a bénéficié d'un budget total de 600 000 EUR. En huit ans, 212 écoles secondaires de Serbie ont participé au programme et 441 enseignants et 6 456 étudiants ont créé 1 387 entreprises gérées par des étudiants. Pendant le programme, des actions de plaidoyer ont été lancées afin de renforcer le cadre juridique de la formation à l'entrepreneuriat.

Plusieurs pays européens développent aussi la formation à l'entrepreneuriat à l'école par le biais du programme d'apprentissage tout au long de la vie (aujourd'hui dénommé «programme ERASMUS+»), dont le but est de permettre à des personnes de tout âge de participer à des expériences d'apprentissage stimulantes.

Au **Danemark**, par exemple, la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat a participé au programme d'apprentissage tout au long de la vie/Leonardo da Vinci 2013-2016.

En **Pologne**, des projets de formation à l'entrepreneuriat ont été financés par les volets Comenius et Leonardo da Vinci du programme d'apprentissage tout au long de la vie (2007-2013), dont l'un des objectifs spécifiques était la promotion de l'esprit d'entreprise.

Financement de l'UE pour la période 2014-2020

Au cours de la période 2014-2020, les fonds de l'UE resteront disponibles par le biais des Fonds structurels et du programme Erasmus. Des accords de partenariat entre la Commission européenne et les différents États membres de l'UE décrivent les plans des autorités nationales concernant la manière d'utiliser le financement des Fonds structurels et d'investissement européens (fonds SIE)) entre 2014 et 2020. Ils détaillent les objectifs stratégiques et les priorités d'investissement de chaque pays, en les reliant aux objectifs globaux de la stratégie Europe 2020 ⁽¹⁰⁶⁾ pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Pour ce qui concerne la période 2014-2020, la principale contribution à la formation à l'entrepreneuriat est associée au FSE. Cependant, peu d'informations sont disponibles sur les projets pour la période de financement 2014-2020, étant donné qu'une grande partie de ceux-ci n'ont pas encore démarré. Sur la base des informations disponibles, 24 pays/régions, dont un grand nombre ont une stratégie spécifique ou générale sur la formation à l'entrepreneuriat, envisagent d'utiliser ce financement pour la formation à l'entrepreneuriat. Cela représente une part significative des pays ayant accordé une priorité stratégique élevée à la formation à l'entrepreneuriat, qui sera désormais soutenue par le FSE.

En **Belgique (Communautés française et germanophone)**, par exemple, une contribution du FSE est attendue pour la période 2014-2020.

En **Communauté flamande de Belgique**, l'objectif «Promotion de l'entrepreneuriat» est inclus dans les programmes opérationnels du FSE et du Fonds européen de développement régional (FEDER). Ils contiennent des objectifs spécifiques et des priorités d'investissement destinés à promouvoir et à soutenir l'entrepreneuriat et à encourager les attitudes entrepreneuriales et la création d'une culture entrepreneuriale. Ceci implique la possibilité de financer des actions dans ces domaines grâce à des fonds du FSE et du FEDER.

⁽¹⁰⁶⁾ http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

En **Bulgarie**, le PO «Science et éducation pour une croissance intelligente» ⁽¹⁰⁷⁾ pour la période 2014-2020 poursuit un objectif spécifique, à savoir «Offrir des possibilités d'apprentissage adaptées aux besoins individuels des enfants et des étudiants, en stimulant l'innovation et l'esprit d'entreprise».

En **Lettonie**, un financement du FSE est disponible pour soutenir des mesures prévues dans la «stratégie de développement de l'éducation», notamment la promotion des compétences entrepreneuriales des étudiants. Des activités éducatives non formelles font également partie de cette stratégie et sont axées sur le développement des compétences entrepreneuriales des jeunes, la recherche de professions futures, l'acquisition de premières expériences professionnelles, la participation aux activités d'ONG et de centres de jeunes, l'élaboration d'idées pour les futures entreprises d'étudiants, la motivation pour continuer à apprendre et les expériences de bénévolat. En outre, plusieurs projets Erasmus+ sont liés à la formation à l'entrepreneuriat et bénéficient d'un financement direct de l'UE, comme le projet «Développement de l'entrepreneuriat social dans la région de la Baltique» ⁽¹⁰⁸⁾, «Erasmus pour les jeunes entrepreneurs» et «Laboratoires d'innovation pour les étudiants – une piste de croissance durable et socialement responsable».

En **Pologne**, une source de financement de l'éducation à l'esprit d'entreprise pour la période 2014-2020 est le PO «Knowledge Education Growth» du FSE. Il a pour but de mettre au travail les jeunes chômeurs de moins de 30 ans, en soutenant l'enseignement supérieur, en développant les innovations sociales, la mobilité, la coopération transnationale et les réformes dans les domaines de l'emploi, de l'inclusion sociale, de l'éducation, de la santé et de la bonne gouvernance. La Pologne participe également au programme d'échanges transnationaux «Erasmus pour les jeunes entrepreneurs», qui donne aux jeunes et aux futurs entrepreneurs l'occasion de tirer des enseignements d'entrepreneurs expérimentés qui dirigent de petites entreprises dans d'autres pays participants.

La formation à l'entrepreneuriat fait partie du programme opérationnel **slovène** «Mise en œuvre de la politique européenne de cohésion» ⁽¹⁰⁹⁾ pour la période 2014-2020. Dans le cadre de l'axe prioritaire 10 – «Connaissances, compétences et apprentissage tout au long de la vie pour renforcer l'employabilité», figure un objectif spécifique 3 – «Promouvoir des filières d'apprentissage flexibles et soutenir une orientation professionnelle de qualité pour les jeunes en âge scolaire à tous les niveaux du système éducatif», qui concerne directement la formation à l'entrepreneuriat.

De la même façon, en **Slovaquie**, la formation à l'entrepreneuriat est financée par la stratégie pour la jeunesse 2014-2020, qui est subventionnée par le biais du programme opérationnel «Ressources humaines» relevant de l'axe prioritaire 1 «Éducation».

Par ailleurs, en **Finlande**, la formation à l'entrepreneuriat est inscrite dans la mesure nationale «Des compétences créatives pour la Finlande»; tandis que l'accord de partenariat conclu avec le **Royaume-Uni** ⁽¹¹⁰⁾ comprend l'objectif de renforcer la compétitivité des PME et de soutenir l'entrepreneuriat.

Enfin, un appel spécifique à propositions ⁽¹¹¹⁾ du programme européen Erasmus+ a été lancé en 2014 au titre de l'action clé 3 – «Initiatives prospectrices» afin de soutenir les partenariats européens en matière de pilotage et d'augmentation d'échelle des pratiques. L'une des priorités de cet appel à propositions était l'inclusion d'activités pratiques d'entrepreneuriat à l'école. Deux projets ont été retenus sur ce thème (voir la section 3.2 pour plus d'informations sur leurs objectifs):

Le projet «Youth Start – Entrepreneurial Challenges» ⁽¹¹²⁾, dirigé par la plateforme portugaise de formation à l'entrepreneuriat (PEEP), fait intervenir des partenaires de cinq pays (Danemark, Luxembourg, Autriche, Portugal et Slovaquie), dont plusieurs ministères de l'Éducation. Il a bénéficié d'une subvention de plus de 2 000 000 EUR en trois ans.

Le projet «Innovation Cluster for Entrepreneurship Education» ⁽¹¹³⁾, coordonné par *Junior Achievement – Young Enterprise Europe*, auquel participent également plusieurs ministères de l'Éducation, réunit des partenaires de huit pays (Belgique, Danemark, Estonie, Croatie, Italie, Lettonie, Finlande et Norvège). Il a bénéficié d'une subvention de près de 1 800 000 EUR sur trois ans.

⁽¹⁰⁷⁾ http://ec.europa.eu/regional_policy/en/atlas/programmes/2014-2020/bulgaria/2014bg05m2op001

⁽¹⁰⁸⁾ <http://socialinnovation.lv/en/project-social-entrepreneurship-development-in-baltic-sea-region-granted/>

⁽¹⁰⁹⁾ http://ec.europa.eu/regional_policy/en/atlas/programmes/2014-2020/slovenia/2014si16maop001

⁽¹¹⁰⁾ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/368808/bis-14-1179-united-kingdom-partnership-agreement-part-one.pdf

⁽¹¹¹⁾ http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2014_051_R_0017_01&from=FR

⁽¹¹²⁾ <http://www.youthstartproject.eu>

⁽¹¹³⁾ <http://icee-eu.eu/about.html>

CHAPITRE 3. PROGRAMME SCOLAIRE

Ce chapitre s'intéresse à trois aspects de l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire. Il examine tout d'abord les documents adoptés au niveau central afin de déterminer dans quelle mesure la formation à l'entrepreneuriat est reconnue dans le programme scolaire. Il se penche sur la question de savoir si l'approche est transversale ou si la formation à l'entrepreneuriat est enseignée comme une matière distincte, si elle est intégrée dans d'autres sujets et s'il s'agit d'une matière obligatoire ou facultative dans le programme scolaire. Poussant plus loin l'analyse de la manière dont la formation à l'entrepreneuriat est enseignée, l'attention se porte ensuite sur les orientations publiées par les autorités centrales concernant les méthodes d'enseignement et d'apprentissage à utiliser dans la formation à l'entrepreneuriat.

Différents types d'expériences pratiques d'entrepreneuriat sont étudiées afin de donner des exemples de méthodes d'apprentissage spécifiques qui peuvent être suivies, en évaluant dans quelle mesure ces expériences sont intégrées dans le programme scolaire. Elles comprennent les travaux basés sur un projet, les défis pratiques, les défis communautaires et la création de mini-entreprises ou d'initiatives bénéficiant d'un microfinancement.

Enfin, le chapitre examine les acquis d'apprentissage spécifiques de la formation à l'entrepreneuriat dans trois domaines:

- attitudes (confiance en soi et sens de l'initiative);
- compétences (créativité, planification, culture financière, gestion des ressources, gestion des incertitudes/risques, travail d'équipe) et
- connaissances (savoir comment évaluer les opportunités, comprendre le rôle des entrepreneurs dans la société et avoir conscience des choix de carrière).

3.1. Approches de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire

La question de savoir si la formation à l'entrepreneuriat a été explicitement reconnue dans les documents d'orientation adoptés au niveau central a été étudiée en détail dans le rapport Eurydice de 2012 ⁽¹¹⁴⁾ consacré à ce sujet en ce qui concerne l'enseignement primaire et les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général. Les documents d'orientation sont définis comme étant des documents officiels contenant des programmes scolaires, des lignes directrices, des obligations et/ou des recommandations. Le présent rapport couvre les mêmes niveaux et le programme scolaire de base de la formation professionnelle initiale en milieu scolaire (FPI), mais il n'englobe pas les cours spécialisés de FPI, tels que les études de commerce, étant donné que l'accent est mis sur ce que les élèves de FPI apprennent.

Pour chaque niveau d'éducation général et pour la phase de formation professionnelle initiale, les sous-sections suivantes étudient dans quelle mesure et comment la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans les programmes scolaires. Trois grandes approches ont été dégagées:

- une approche transdisciplinaire, dans laquelle les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat sont exprimés de façon transversale et horizontale dans différentes matières;
- la formation à l'entrepreneuriat est enseignée comme une matière obligatoire distincte ou dans le cadre d'une ou plusieurs matières obligatoires;
- la formation à l'entrepreneuriat est enseignée comme une matière facultative ou dans le cadre d'une ou plusieurs matières facultatives.

Les approches ne s'excluent pas mutuellement, de sorte que certains pays peuvent suivre les trois.

Un rapport de la Commission européenne propose un modèle de progression qui envisage de: «s'écarter de la formation à l'entrepreneuriat en tant qu'ajout au programme scolaire, le plus souvent proposé à la fin de la scolarité obligatoire, pour parvenir à une formation à l'entrepreneuriat faisant

⁽¹¹⁴⁾ EACEA/Eurydice, 2012.

partie intégrante du programme scolaire à tous les niveaux. Dans un tel scénario, la formation à l'entrepreneuriat dès le début de l'éducation – du primaire au premier cycle du secondaire – donne aux étudiants des bases pour choisir l'entrepreneuriat comme matière distincte dans les années suivantes, par exemple dans le deuxième cycle du secondaire et par la suite» (McCoshan et al., 2010, p. 29).

3.1.1. Enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire général

Comme le montre la figure 3.1a, dans l'enseignement primaire, près de la moitié des pays ont une approche transdisciplinaire de la formation à l'entrepreneuriat, qui met l'accent sur des objectifs transversaux et horizontaux, sans être liée à des matières particulières. Dans 14 systèmes éducatifs, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans les matières obligatoires. Il est assez rare que ce soit une matière facultative ou qu'elle soit intégrée dans les matières à option. Tel n'est le cas que dans cinq pays. Ce n'est pas surprenant dès lors que les matières à option ne sont pas courantes dans l'enseignement primaire. Globalement, près des trois quarts des pays mentionnent au moins une des approches susvisées.

Dans quatre pays (Espagne, Slovaquie, Finlande et Norvège), les objectifs transdisciplinaires sont combinés à des matières obligatoires et quatre pays (République tchèque, Lettonie, Malte et Roumanie) suivent les trois approches (transdisciplinaire, obligatoire et facultative).

En **Estonie**, un pays ayant adopté une stratégie spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat (voir le chapitre 2), dans l'enseignement primaire, la compétence en matière d'entrepreneuriat fait partie des compétences générales qui doivent être développées tout au long du processus d'apprentissage par le biais d'activités transdisciplinaires. Par ailleurs, l'entrepreneuriat fait partie des programmes scolaires nationaux des écoles élémentaires par le biais du thème transdisciplinaire «Initiative civique et entrepreneuriat».

En **Espagne**, la nouvelle loi sur l'éducation (LOMCE) dispose que «sans préjudice de leur traitement spécifique dans certains domaines de ce niveau d'éducation (...) l'entrepreneuriat, le civisme et l'éducation constitutionnelle doivent être dispensés dans toutes les matières».

En **Slovaquie**, la loi sur les écoles fondamentales de 2007 a introduit l'objectif «développement d'attitudes entrepreneuriales en termes d'efficacité, d'innovation et de créativité» dans le programme scolaire, tant au niveau du primaire que du premier cycle du secondaire.

Selon la figure 3.1b, pour le premier cycle du secondaire, 21 pays font référence à des objectifs transdisciplinaires pour la formation à l'entrepreneuriat. Dans le premier cycle du secondaire, 17 pays déclarent que l'entrepreneuriat est soit une matière obligatoire, soit une matière distincte ou qu'il est intégré à une autre matière. La grande différence avec l'enseignement primaire est que l'entrepreneuriat est nettement plus courant comme élément facultatif dans le programme scolaire, puisque 15 pays mentionnent cette pratique. Ceci est bien évidemment dû en grande partie au fait que les matières à option sont beaucoup plus courantes dans l'enseignement secondaire. Seuls huit pays ne font absolument pas référence à la formation à l'entrepreneuriat.

En **Bosnie-Herzégovine**, un pays ayant une stratégie spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat, l'intégration de cette matière dans les programmes scolaires se trouve dans une phase pilote dans l'enseignement primaire, tandis qu'elle a atteint le stade de la mise en œuvre dans près de la moitié des écoles des premier et deuxième cycles du secondaire.

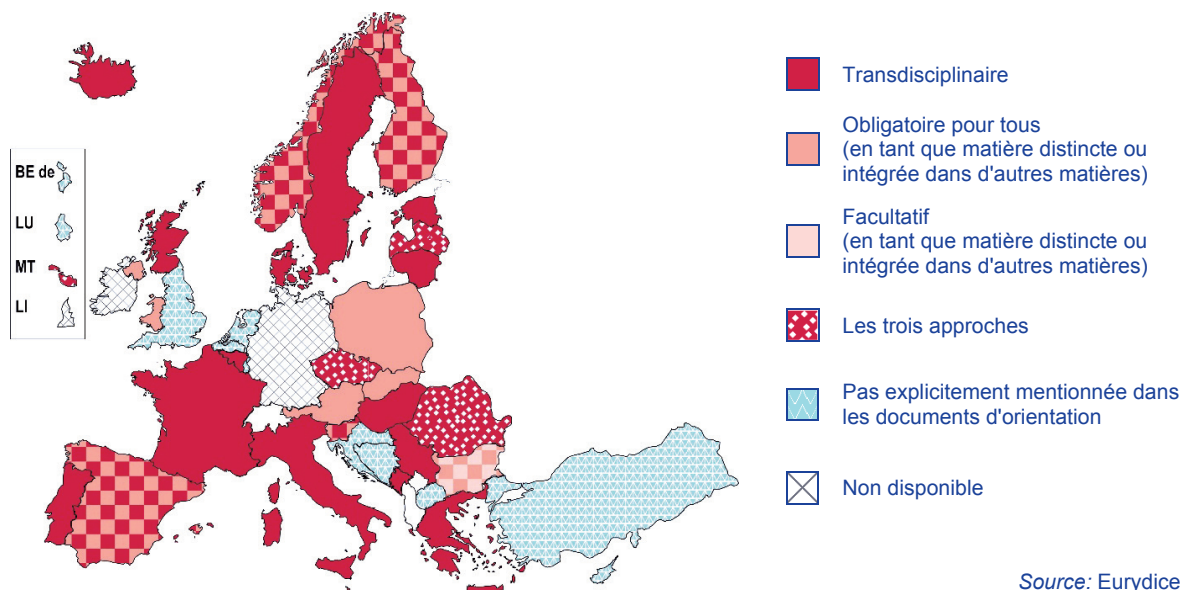
En **Lituanie**, où la formation à l'entrepreneuriat fait actuellement partie d'une stratégie en faveur de l'entrepreneuriat, un programme national vise à introduire l'économie et l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire. Le programme repose sur des compétences clés telles que l'esprit d'entreprise, la communication, l'«apprendre à apprendre» et la citoyenneté.

Une autre différence avec l'enseignement primaire réside dans le fait que, dans le premier cycle du secondaire, davantage de pays combinent différentes approches. Huit pays appliquent les trois approches visées dans la figure 3.1b (transdisciplinaire, obligatoire et facultative) dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans deux pays (Bulgarie et Norvège), les matières obligatoires et à option sont combinées, sans qu'il soit fait référence à des objectifs transdisciplinaires. Dans quatre pays/régions (Communauté française de Belgique, Danemark, France et Monténégro), des objectifs transdisciplinaires sont combinés à des matières facultatives.

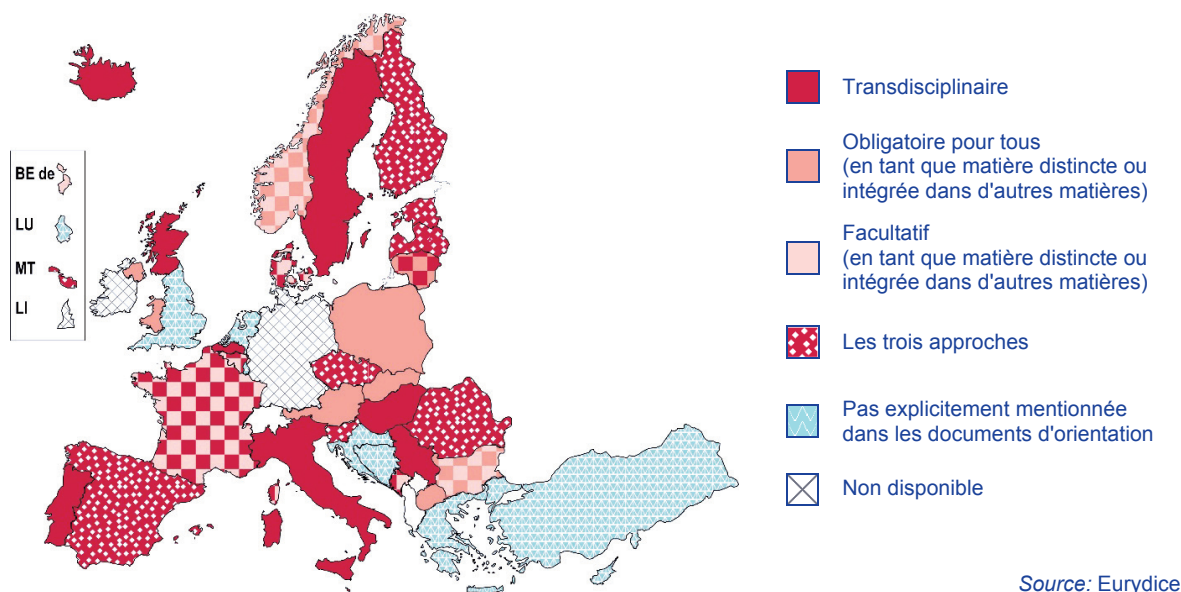
Dans 17 pays, la formation à l'entrepreneuriat est obligatoire, soit en tant que matière distincte, soit intégrée dans d'autres matières obligatoires (voir la figure 3.2).

Figure 3.1. Approches de l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire, 2014/2015.

a) Enseignement primaire



b) Premier cycle de l'enseignement secondaire



Note explicative

«Facultatif» ou «à option» fait à la fois référence aux matières que les étudiants peuvent choisir (non obligatoires) et aux matières obligatoires prévues dans certaines filières uniquement par opposition aux matières obligatoires pour tous les élèves.

Notes spécifiques par pays

Belgique (BE de): il n'y a pas d'approche transdisciplinaire de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire pour les niveaux 1 à 3 de la CITE. Néanmoins, il existe un guide des compétences qui inclut la formation à l'entrepreneuriat. Le guide des compétences pour la préparation du choix de carrière et l'orientation professionnelle, adopté en 2008, est un guide transdisciplinaire couvrant toutes les matières du niveau 1 au niveau 3 de la CITE. Il a pour but d'examiner le travail de toutes les professions et établit un lien entre l'école et le monde du travail.

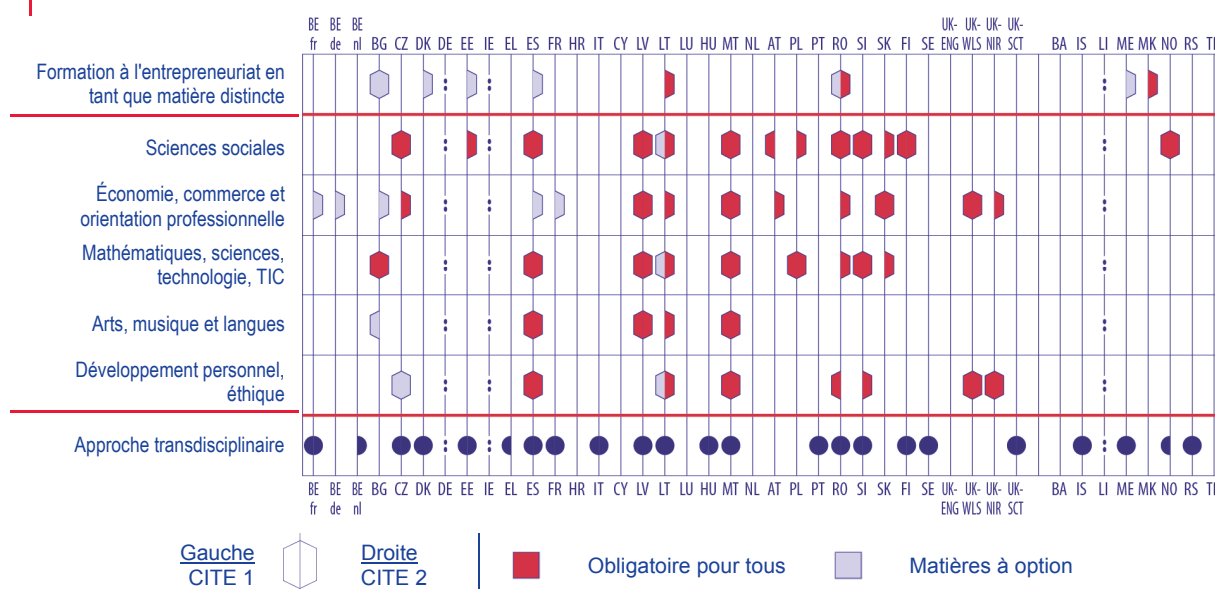
Croatie: le programme scolaire national (PSN) prévoit que la formation à l'entrepreneuriat doit être intégrée dans les programmes de cours des niveaux 0 à 3 de la CITE en tant que thème transdisciplinaire. L'élaboration des programmes scolaires nécessaires à la mise en œuvre de cette exigence du PSN n'est toutefois pas encore terminée.

Pays-Bas: les écoles sont autonomes et libres de décider si elles dispensent une formation à l'entrepreneuriat et comment elles la gèrent. De nombreuses écoles enseignent cette matière, en dépit de l'absence de stratégie nationale.

Bosnie-Herzégovine: l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires est désormais en cours et est soutenue par un projet IAP de l'UE et par le projet régional SEECEL dans des établissements pilotes.

L'examen des matières qui intègrent des éléments de la formation à l'entrepreneuriat fait apparaître plusieurs différences entre l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Davantage de matières intègrent des éléments de formation à l'entrepreneuriat dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Cette constatation est conforme avec le fait que, dans le primaire, l'accent est mis sur l'approche transdisciplinaire (voir la figure 3.1a). À ce niveau, l'entrepreneuriat est enseigné comme une matière à option distincte uniquement en Bulgarie et en Roumanie. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, il est enseigné comme une matière facultative distincte dans six pays/régions (Communauté germanophone de Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Espagne et Monténégro). La Lituanie, la Roumanie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine sont les seuls pays où l'entrepreneuriat est une matière obligatoire distincte. Tant dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la formation à l'entrepreneuriat est généralement intégrée dans les sciences sociales, l'économie et le commerce, l'économie et le commerce.

Figure 3.2. Matières intégrant la formation à l'entrepreneuriat (niveaux 1 et 2 de la CITE), 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

S'il existe à la fois des matières obligatoires et facultatives au même niveau d'éducation et pour la même catégorie de matières, cette figure n'indique que les matières obligatoires. «Facultatif» ou «à option» fait à la fois référence aux matières que les étudiants peuvent choisir (non obligatoires) et aux matières obligatoires prévues dans certaines filières uniquement par opposition aux matières obligatoires pour tous les élèves.

Les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sont formulés différemment selon les pays et l'accent est parfois mis sur l'interprétation plus étroite de l'entrepreneuriat, qui insiste sur les compétences nécessaires pour créer et gérer une entreprise, et parfois sur l'interprétation plus large.

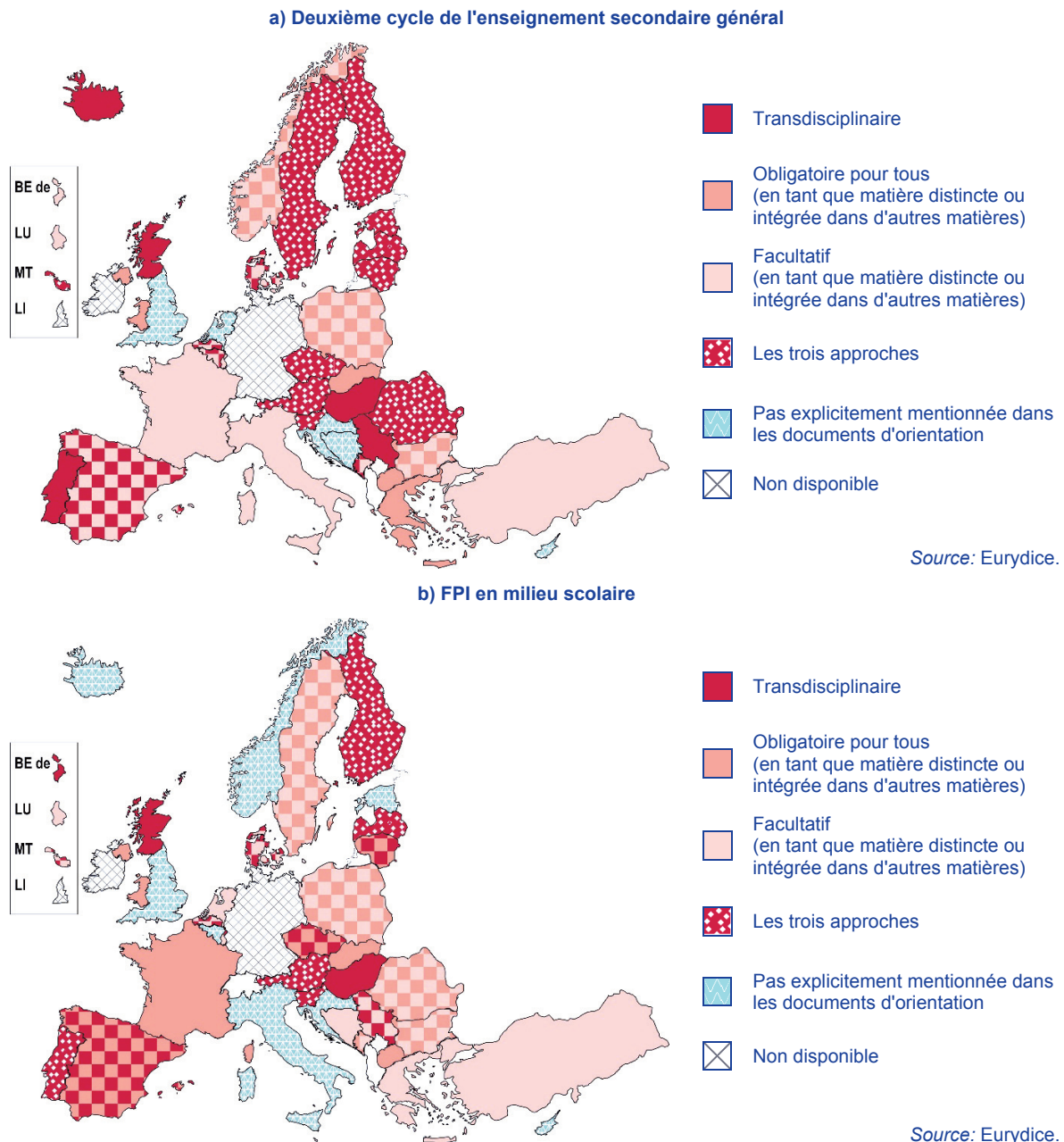
En **Bulgarie**, l'objectif premier est le développement d'une réflexion entrepreneuriale par des activités pratiques incluant une formation à la création d'entreprises.

En **Espagne**, où les objectifs des matières obligatoires intégrant l'entrepreneuriat incluent le développement de la création et de l'esprit d'entreprise par l'amélioration des compétences en matière d'information, la production d'idées et la présentation de conclusions innovantes (sciences sociales), le développement de l'autonomie et des compétences entrepreneuriales pour atteindre des objectifs personnels et assumer des responsabilités pour le bien commun (valeurs civiques et sociales).

3.1.2. Deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et FPI en milieu scolaire

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, la formation à l'entrepreneuriat est un objectif transdisciplinaire dans 20 pays/régions. Par rapport à l'enseignement primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire, la couverture de la formation à l'entrepreneuriat est plus large dans le programme scolaire. Par ailleurs, dix pays combinent les trois approches.

Figure 3.3. Approches de l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire, 2014/2015.



Note explicative

«Facultatif» ou «à option» fait à la fois référence aux matières que les étudiants peuvent choisir (non obligatoires) et aux matières obligatoires prévues dans certaines filières uniquement par opposition aux matières obligatoires pour tous les élèves.

Notes spécifiques par pays

Belgique (BE de): il n'y a pas d'approche transdisciplinaire de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire pour les niveaux 1 à 3 de la CITE. Néanmoins, il existe un guide des compétences qui inclut la formation à l'entrepreneuriat. Le guide des compétences pour la préparation du choix de carrière et l'orientation professionnelle, adopté en 2008, est un guide transdisciplinaire couvrant toutes les matières du niveau 1 au niveau 3 de la CITE. Il a pour but d'examiner le travail de toutes les professions et établit un lien entre l'école et le monde du travail.

Croatie: le programme scolaire national (PSN) prévoit que la formation à l'entrepreneuriat doit être intégrée dans les programmes de cours des niveaux 0 à 3 de la CITE en tant que thème transdisciplinaire. L'élaboration des programmes scolaires nécessaires à la mise en œuvre de cette exigence du PSN n'est toutefois pas encore terminée.

Pays-Bas: les écoles sont autonomes et libres de décider si elles dispensent une formation à l'entrepreneuriat et comment elles la gèrent. De nombreuses écoles proposent cette matière et des fonds publics sont disponibles pour la formation à l'entrepreneuriat (dans la FPI en milieu scolaire), bien qu'il n'existe actuellement pas de stratégie nationale.

Slovaquie: chaque école du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est compétente pour décider de proposer une formation à l'entrepreneuriat comme matière à option.

Bosnie-Herzégovine: l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires est désormais en cours et est soutenue par un projet IAP de l'UE et par le projet régional SEECCEL dans des établissements pilotes.

De plus, la formation à l'entrepreneuriat apparaît comme un élément obligatoire dans 18 pays/régions et est une matière à option ou intégrée dans des matières à option dans 23 pays/régions. Seuls cinq pays/régions ne font pas référence à la formation à l'entrepreneuriat.

Les exemples suivants décrivent la manière dont certains pays formulent les objectifs des thèmes transdisciplinaires en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat.

En **Hongrie**, le «sens de l'initiative et esprit d'entreprise» est explicitement mentionné comme compétence transversale clé dans le programme scolaire national de base pour tous les niveaux d'éducation; il existe également quelques références implicites dans les programmes cadres de chaque matière. La formation à l'entrepreneuriat est implicitement ou brièvement mentionnée dans trois des douze objectifs éducatifs du programme scolaire national de base.

À **Malte**, le thème «Formation à l'entrepreneuriat, créativité et innovation» est l'un des six thèmes transdisciplinaires énoncés dans le programme scolaire national pour l'enseignement primaire et secondaire et est intégré dans les huit domaines d'apprentissage.

En **Finlande**, le thème «Citoyenneté participative et entrepreneuriat» a pour objet d'aider les élèves à percevoir la société sous différentes perspectives, de développer les aptitudes nécessaires à la participation citoyenne et de jeter les bases de méthodes entrepreneuriales. Les méthodes scolaires et la culture d'apprentissage doivent aider les élèves à devenir des citoyens indépendants, coopératifs, conscients de leurs objectifs et ayant un esprit d'initiative et doivent contribuer à leur donner une idée réaliste des façons dont ils peuvent influencer la société.

Comme expliqué dans l'introduction, le présent rapport couvre le programme scolaire de base de la formation professionnelle initiale en milieu scolaire (FPI), mais pas les cours spécialisés, tels que les études de commerce. La formation à l'entrepreneuriat est citée comme objectif transdisciplinaire dans 15 pays/régions pour la FPI en milieu scolaire, un nombre moins élevé que pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général. Il est possible que des cours spécialisés de FPI mettent davantage l'accent sur l'entrepreneuriat que le programme scolaire de base. Cependant, la formation à l'entrepreneuriat se classe bien dans le programme scolaire en tant que matière obligatoire ou élément intégré dans des matières obligatoires (18 pays) et en tant que matière facultative ou élément intégré dans des matières facultatives (19 pays). L'entrepreneuriat n'est absolument pas mentionné dans huit pays/régions.

La figure 3.4 indique les matières dans lesquelles la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire. La formation à l'entrepreneuriat est le plus souvent enseignée en tant que matière séparée dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général (niveau 3 de la CITE); elle est facultative dans 12 pays et obligatoire dans cinq autres. Par conséquent, près de la moitié des pays enseignent la formation à l'entrepreneuriat comme une matière distincte. Dans la FPI en milieu scolaire, la formation à l'entrepreneuriat est courante en tant que matière distincte. Neuf pays la proposent comme une matière obligatoire et dix pays/régions comme une matière à option. Tout comme pour le primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, les sciences sociales et l'économie et le commerce sont les autres matières qui incluent généralement une formation à l'entrepreneuriat.

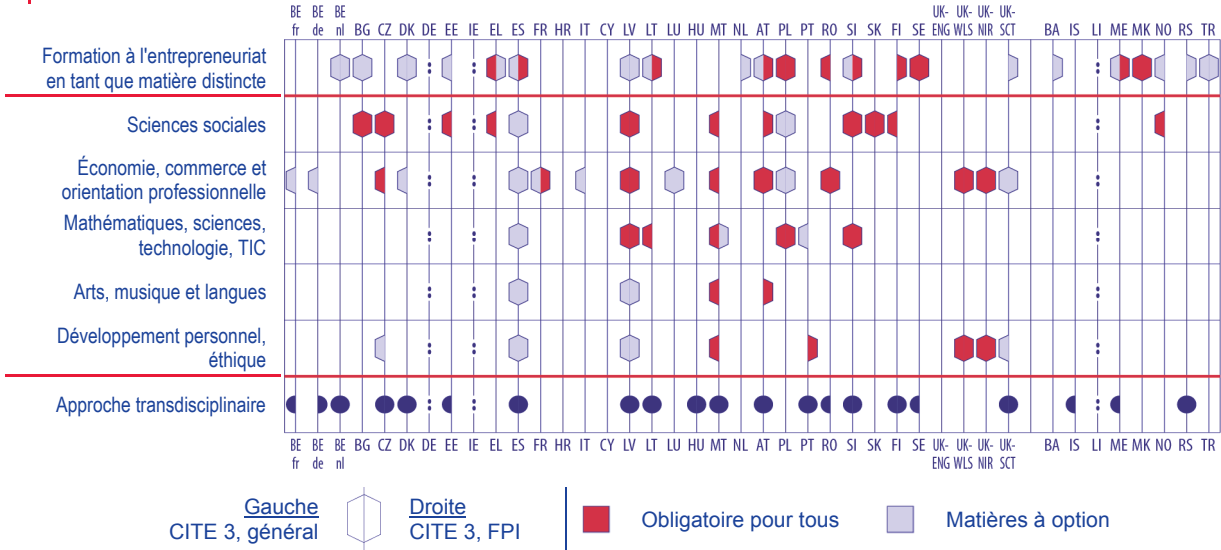
Les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat varient selon les pays.

En **Suède**, un pays ayant adopté une stratégie spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat, on recense six objectifs dans la matière distincte de la formation à l'entrepreneuriat, qui reflètent à la fois les objectifs ciblés liés aux entreprises et l'ensemble plus vaste de compétences nécessaires aux entrepreneurs. Elles englobent, notamment, l'aptitude à transformer des idées en actes pratiques et orientés vers un but pour lancer un projet ou une entreprise virtuelle et l'aptitude à mener à bien et à évaluer un projet ou une entreprise virtuelle.

En **Serbie**, l'interprétation de l'entrepreneuriat est plus étroite: dans la FPI en milieu scolaire, cette matière vise à développer les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs commerciales et entrepreneuriales ainsi qu'un mode de pensée entrepreneurial. Elle couvre aussi les connaissances et compétences nécessaires au perfectionnement professionnel, à la recherche d'un travail et au travail indépendant (notamment l'élaboration d'un business plan simple). Cette matière suit une approche pluridisciplinaire et met l'accent sur les travaux pratiques; cette formation insiste également sur la préservation des ressources naturelles et sur la durabilité sur le plan écologique.

En **Pologne**, les objectifs de la matière «Introduction à la formation à l'entrepreneuriat» comprennent, notamment, la communication verbale et non verbale et la prise de décision, l'élaboration d'un business plan simple et l'apprentissage de la manière dont fonctionnent les institutions du marché.

Figure 3.4. Matières intégrant la formation à l'entrepreneuriat (niveau 3 de la CITE et FPI en milieu scolaire), 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

S'il existe à la fois des matières obligatoires et facultatives au même niveau d'éducation et pour la même catégorie de matières, cette figure n'indique que les matières obligatoires. «Facultatif» ou «à option» fait à la fois référence aux matières que les étudiants peuvent choisir (non obligatoires) et aux matières obligatoires prévues dans certaines filières uniquement par opposition aux matières obligatoires pour tous les élèves.

3.1.3. Orientations relatives aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage en matière de formation à l'entrepreneuriat

Cette section analyse la fourniture d'orientations générales par les autorités centrales sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage en matière de formation à l'entrepreneuriat. Le chapitre 4 contient des informations complémentaires sur le soutien aux enseignants.

Tout comme pour le contenu des cours, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage doivent être appropriées pour que la formation à l'entrepreneuriat soit efficacement dispensée. La recherche dans ce domaine souligne l'importance de ces méthodes. Hoffmann et al. (2012, pp. 102 et 103), par exemple, expliquent que les compétences nécessaires pour l'entrepreneuriat évoluent et sont différentes dans la phase de conception des compétences nécessaires ou durant la phase d'organisation croissante ou du projet et que, de ce fait, l'entrepreneuriat ne peut pas être enseigné de façon efficace en recourant aux méthodes pédagogiques traditionnelles. Les aspects pratiques, la participation des étudiants, des éléments interdisciplinaires et internationaux revêtent tous une importance dans l'enseignement de cette matière. De plus, les auteurs font valoir que «l'enseignement formel n'est pas la seule activité qui influence la capacité des étudiants à devenir de grands entrepreneurs» (Hoffmann et al., 2012, p. 105). Les activités non prévues au programme des établissements d'enseignement ont également un impact élevé, mais elles sont très difficilement mesurables étant donné que les étudiants qui y participent ne sont souvent pas inscrits. Nous ne pouvons dès lors qu'observer une partie du tableau: celle reprise dans le programme scolaire formel.

Selon Coduras Martinez et al. (2008, pp. 11 et 12), de nouvelles méthodes pédagogiques et un contenu transdisciplinaire représentent des défis pour les enseignants tout autant que pour les établissements. Sorgman et Parkison (2008) affirment que de nombreux enseignants ne sont pas préparés à relever ces nouveaux défis (voir les chapitres 1 et 4). Le contenu commercial pluridisciplinaire et les approches basées sur l'expérience doivent être intégrés dans la formation de base des enseignants. Ces auteurs concluent que «la formation des formateurs» peut constituer un effort aussi important que l'élaboration du programme scolaire.

Cette analyse des orientations centrales repose sur les quatre types de méthodes d'enseignement et d'apprentissage couramment, mais pas exclusivement, associés à la formation à l'entrepreneuriat:

- apprentissage actif;
- apprentissage basé sur des projets;
- apprentissage par l'expérience;
- activités en dehors de la classe/l'école qui met les étudiants en contact avec la communauté locale ou des entreprises.

Les expériences pratiques d'entrepreneuriat, en tant qu'expérience ponctuelle unique, seront examinées plus loin dans ce chapitre (voir la section 3.2). Cette section s'intéresse uniquement aux recommandations formulées au niveau central sur les méthodes générales d'enseignement et d'apprentissage en matière de formation à l'entrepreneuriat.

Les méthodes susvisées ne sont pas toujours uniquement associées à la formation à l'entrepreneuriat et elles peuvent également faire partie de la pédagogie courante appliquée à d'autres matières. Toutefois, pour être pertinentes aux fins de cette étude, elles doivent être appliquées dans le cadre des objectifs d'apprentissage associés à la formation à l'entrepreneuriat. Les enseignants peuvent également avoir besoin d'un soutien pour les utiliser lorsqu'ils enseignent l'entrepreneuriat et cet aspect sera examiné dans le chapitre suivant.

Même si, dans certains pays, il n'existe pas de recommandations ou de lignes directrices centrales sur l'utilisation des méthodes d'enseignement et d'apprentissage mentionnées plus haut en ce qui concerne la formation à l'entrepreneuriat, cela ne signifie pas nécessairement que ces méthodes ne sont pas du tout utilisées, étant donné que les écoles et les enseignants jouissent souvent d'une autonomie importante dans leurs décisions sur les méthodes pédagogiques qu'ils suivent. Cependant, lorsque des lignes directrices existent, leur existence suggère que l'entrepreneuriat est bien établi et intégré dans le programme scolaire. Ce rapport montre que des lignes directrices sur les méthodes susvisées n'existent que dans douze pays/régions dans l'enseignement primaire et/ou dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (Communauté germanophone de Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, France, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et ancienne République yougoslave de Macédoine). Il n'est pas surprenant que cinq de ces régions (Communauté germanophone de Belgique, Estonie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et ancienne République yougoslave de Macédoine) encouragent la formation à l'entrepreneuriat par le biais d'une stratégie spécifique (voir le chapitre 2).

En **Estonie**, les recommandations adoptées au niveau central et relatives aux méthodes pédagogiques à suivre pour le développement de compétences générales et un apprentissage transdisciplinaire, y compris des compétences entrepreneuriales, ont été détaillées dans les programmes scolaires nationaux pour les écoles primaires et les établissements du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général. Les nouveaux programmes scolaires destinés aux écoles primaires et aux établissements du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général couvrent la création d'entreprises, l'employabilité et l'entrepreneuriat social. Les normes professionnelles des enseignants décrivent les compétences à utiliser pour donner des cours d'entrepreneuriat. «Être entreprenant!», la stratégie estonienne relative à la formation à l'entrepreneuriat, formule des recommandations sur la méthode pédagogique.

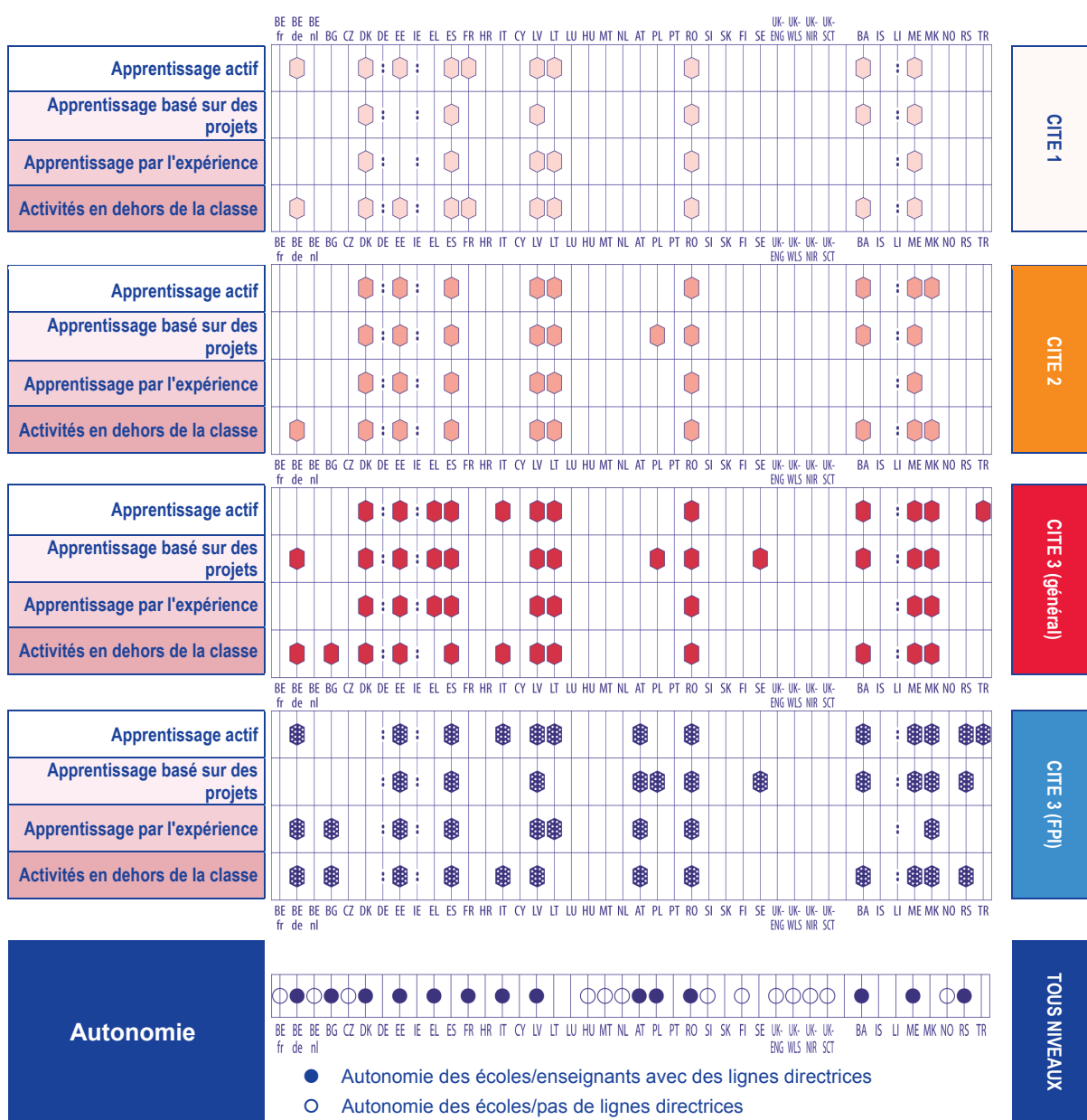
En **Espagne**, l'ordonnance ECD/65/2015 mentionne que les méthodes pédagogiques qui mettent l'apprentissage dans son contexte et incluent un apprentissage basé sur des projets, se concentrent sur des intérêts, des études de cas ou la résolution de problèmes [et] contribuent à la participation active, à l'expérimentation et à un apprentissage fonctionnel, qui encourageront à leur tour le développement de compétences et [renforcent] la motivation des étudiants grâce au transfert de connaissances. L'apprentissage basé sur des projets est particulièrement intéressant pour l'acquisition de compétences. Il requiert

l'établissement d'un plan d'action pour atteindre un objectif spécifique. Le but de cette méthodologie est de permettre aux étudiants de structurer leurs pensées et de contribuer à la recherche, à la réflexion, à l'esprit critique, à l'établissement d'hypothèses, par le biais d'un processus dans lequel chacun assume une part de responsabilité dans l'apprentissage, en appliquant ses connaissances et ses capacités à des tâches de la vie réelle.

En **Bosnie-Herzégovine**, les lignes directrices sur les méthodes pédagogiques pour la formation à l'entrepreneuriat incluent des méthodes interactives dans lesquelles les étudiants sont des participants actifs du processus d'apprentissage.

Les lignes directrices sont plus courantes dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire (environ un tiers des pays/régions) que dans les niveaux d'éducation inférieurs. Cette tendance est cohérente avec le fait que la formation à l'entrepreneuriat est plus courante dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général que dans les niveaux inférieurs.

Figure 3.5. Lignes directrices centrales sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage en matière de formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Notes spécifiques par pays

Belgique (BE de): les lignes directrices (régulièrement mises à jour) concernant les méthodes pédagogiques pour la formation à l'entrepreneuriat ne sont pas obligatoires, étant donné que la Constitution belge garantit la liberté d'enseignement. Chaque chef d'établissement est donc libre d'appliquer les méthodes pédagogiques de son choix dans son établissement. Tous les enseignants sont libres d'utiliser les méthodes qui conviennent à leur classe dans les limites des lignes directrices énoncées par le chef d'établissement.

Espagne: outre les méthodes susvisées, il existe également un «apprentissage coopératif». En vertu de l'ordonnance ECD/62/2015, les méthodes de pédagogie active doivent s'appuyer sur des structures d'apprentissage coopératif. En travaillant ensemble, les membres d'une équipe devraient être en mesure de résoudre des problèmes, de comprendre les stratégies suivies par les autres et de les appliquer dans des situations similaires.

Bosnie-Herzégovine: tous les programmes scolaires sont essentiellement fondés sur le contenu et très peu de lignes directrices concernent les méthodes. Les enseignants sont tenus de suivre le programme scolaire en ce qui concerne le contenu, mais ils sont libres de choisir les méthodes pédagogiques.

L'apprentissage actif et les activités en dehors de l'école sont les méthodes pédagogiques les plus courantes pour lesquelles il existe des lignes directrices. Tout le processus d'apprentissage devrait reposer sur l'application de méthodes pédagogiques et de modes de travail actifs. Les activités qui se déroulent en dehors de la classe incluent souvent des visites dans des entreprises (par exemple, en Lettonie, en Autriche et en Serbie).

En **Grèce**, les études de cas sont largement utilisées pour mieux comprendre les concepts de chômage, d'inflation, de loi de l'offre et de la demande, etc. En particulier, lorsque la formation à l'entrepreneuriat est enseignée dans le cadre de la matière «Projet», les étudiants apprennent à transformer une idée commerciale en réalité.

Au **Monténégro**, la pédagogie active est le point de départ pour la mise en œuvre de toutes les matières à tous les niveaux d'éducation et l'apprentissage et la recherche par l'expérience ont acquis une importance considérable, des travaux pratiques étant utilisés pour apprendre la matière et acquérir des connaissances.

Quelques-uns des pays qui déclarent enseigner des matières intégrant la formation à l'entrepreneuriat ne mentionnent pas de lignes directrices centrales sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Très souvent, la raison en est l'autonomie dont jouissent les écoles et les enseignants.

Ainsi, au **Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord)**, les méthodes et le matériel pédagogiques sont choisis par l'enseignant, en concertation avec le chef d'établissement et le chef de département (enseignant responsable d'une matière donnée et qui aide et oriente d'autres enseignants). Chaque enseignant est responsable de la planification des cours et de l'élaboration de méthodes de travail afin de faire en sorte que le programme scolaire soit conforme aux exigences légales.

Certains pays ont toutefois mis en place des mécanismes en vue de faciliter l'enseignement de l'entrepreneuriat.

À titre d'exemple, en **République tchèque**, les enseignants peuvent partager leur expérience et leurs méthodes pédagogiques basées sur la pratique sur un forum internet spécial, baptisé «portail méthodologique», qui couvre également d'autres matières.

3.2. Expériences pratiques d'entrepreneuriat

La communication publiée par la Commission européenne en 2012 et intitulée *Repenser l'éducation – Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques* ⁽¹¹⁵⁾ appelle les États membres à offrir au moins une expérience pratique de l'entrepreneuriat à tous les apprenants avant la fin de leur scolarité obligatoire.

«Une expérience pratique de l'entrepreneuriat est une expérience éducative dans laquelle l'apprenant a l'occasion de produire des idées, d'identifier une bonne idée et de traduire cette idée en actions. Il doit s'agir d'une initiative dirigée par les apprenants, à titre individuel ou dans le cadre d'une équipe réduite; elle doit reposer sur l'apprentissage par l'action et produire un résultat tangible. Cette possibilité offerte aux apprenants doit leur permettre d'acquérir les compétences, la confiance et les capacités nécessaires pour détecter les opportunités, déterminer des solutions et mettre leurs propres idées en pratique» ⁽¹¹⁶⁾.

⁽¹¹⁵⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Repenser l'éducation — Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques», COM/2012/0669 final.

⁽¹¹⁶⁾ Mentionnée pour la première fois dans la communication «Repenser l'éducation». Définition actuelle présentée dans l'appel d'offres de l'EACEA relatif aux expérimentations politiques sur les expériences pratiques de l'entrepreneuriat, disponible sur https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/documents/ka3-14-guidelines-for-applicants-final_fr.pdf

Afin de soutenir les efforts nationaux en vue de mettre en œuvre cette approche, la Commission européenne a lancé en 2014 un appel à propositions au titre de l'Action-clé 3 – «Initiative prospectrices», dont l'un des thèmes prioritaires était «Fournir une expérience pratique de l'entrepreneuriat pendant les études» (voir la section 2.2.3). Cet appel à propositions avait pour but de guider et de renforcer ces pratiques. L'un des projets sélectionnés, «Youth Start – Entrepreneurial Challenges», dirigé par l'association portugaise PEEP (*Plataforma para a Educação do Empreendedorismo em Portugal*), vise à créer une nouvelle méthode pour enseigner les compétences entrepreneuriales, les renforcer et les mettre en œuvre dans les écoles primaires et secondaires (premier et deuxième cycles). Le deuxième projet, «Innovation Cluster for Entrepreneurship Education», mené par *Junior Achievement – Europe*, a pour objectif d'analyser l'impact de la formation à l'entrepreneuriat et de comprendre ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif européen que chaque jeune acquière une expérience pratique de l'entrepreneuriat avant la fin de sa scolarité obligatoire.

Il existe de nombreux exemples d'expérience pratique de l'entrepreneuriat. Leur point commun est une approche entrepreneuriale authentique en termes de contenu et de méthode, combinant des objectifs d'apprentissage de l'entrepreneuriat et des méthodes entrepreneuriales. Lorsque des expériences de ce type sont intégrées dans le programme scolaire, cela démontre que la formation à l'entrepreneuriat est véritablement ancrée dans le programme et n'est pas un simple ajout à celui-ci.

3.2.1. Expériences pratiques d'entrepreneuriat dans le programme scolaire

Les exemples d'expériences pratiques d'entrepreneuriat diffèrent par leur accent, mais aussi par la mesure dans laquelle elles nécessitent des changements ou des ajustements de l'approche éducative. Aux fins du présent rapport, les pays ont été invités à indiquer si les types d'expériences mentionnés ci-dessous étaient ou non inclus dans leurs programmes scolaires respectifs et, dans l'affirmative, à quel niveau d'éducation, et si ces expériences étaient obligatoires ou facultatives :

- réaliser un projet – dans lequel on observe un processus clair de production d'idées et un produit final spécifique;
- relever un défi pratique – des projets montés par des entreprises ou des organisations locales afin de résoudre un problème qu'elles rencontrent au travail;
- participer à un défi local – utiliser des idées innovantes pour élaborer des solutions permettant de résoudre des problèmes locaux ou communautaires;
- créer une mini-entreprise ou une entreprise d'étudiants – avoir une idée d'entreprise commerciale ou sociale, la créer et la diriger pendant une période donnée;
- microfinancer des initiatives d'étudiants – des idées concrètes et des projets financés collectivement pour en tirer des bénéfices et/ou produire des effets sociaux.

Il convient d'observer que, dans le cadre d'une expérience pratique de l'entrepreneuriat, la première expérience mentionnée (réaliser un projet) est différente de la méthode pédagogique générale basée sur des projets et discutée à la section 3.1.3. La pédagogie basée sur des projets est déjà, à des degrés divers et sous des formes variées, assez courante dans la plupart des systèmes éducatifs européens. Ce qui est examiné ici est différent, étant donné que ce type d'expérience place l'étudiant au cœur d'un processus réel de production d'idées en vue d'obtenir un produit final spécifique. Les méthodes pédagogiques générales basées sur des projets pourraient certainement être utilisées afin de développer les compétences entrepreneuriales, mais elles ne constituent pas une expérience pratique exhaustive de l'entrepreneuriat telle qu'elle est définie ici. De la même façon, une formation pratique et une formation par le travail en FPI et dans le système de formation en alternance ne peuvent pas être comparées à ce que l'on entend ici par un défi pratique, bien qu'elles puissent également développer les compétences entrepreneuriales des jeunes.

Une expérience pratique de l'entrepreneuriat sous la forme d'une réalisation de projet est prévue dans les programmes scolaires d'une douzaine de pays au total. La Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro l'incluent à tous les niveaux; l'Estonie, l'Autriche, la Pologne et la Finlande à trois niveaux; l'Espagne, la Lettonie, la Roumanie et la Suède à deux niveaux; tandis que la France, la Lituanie et la

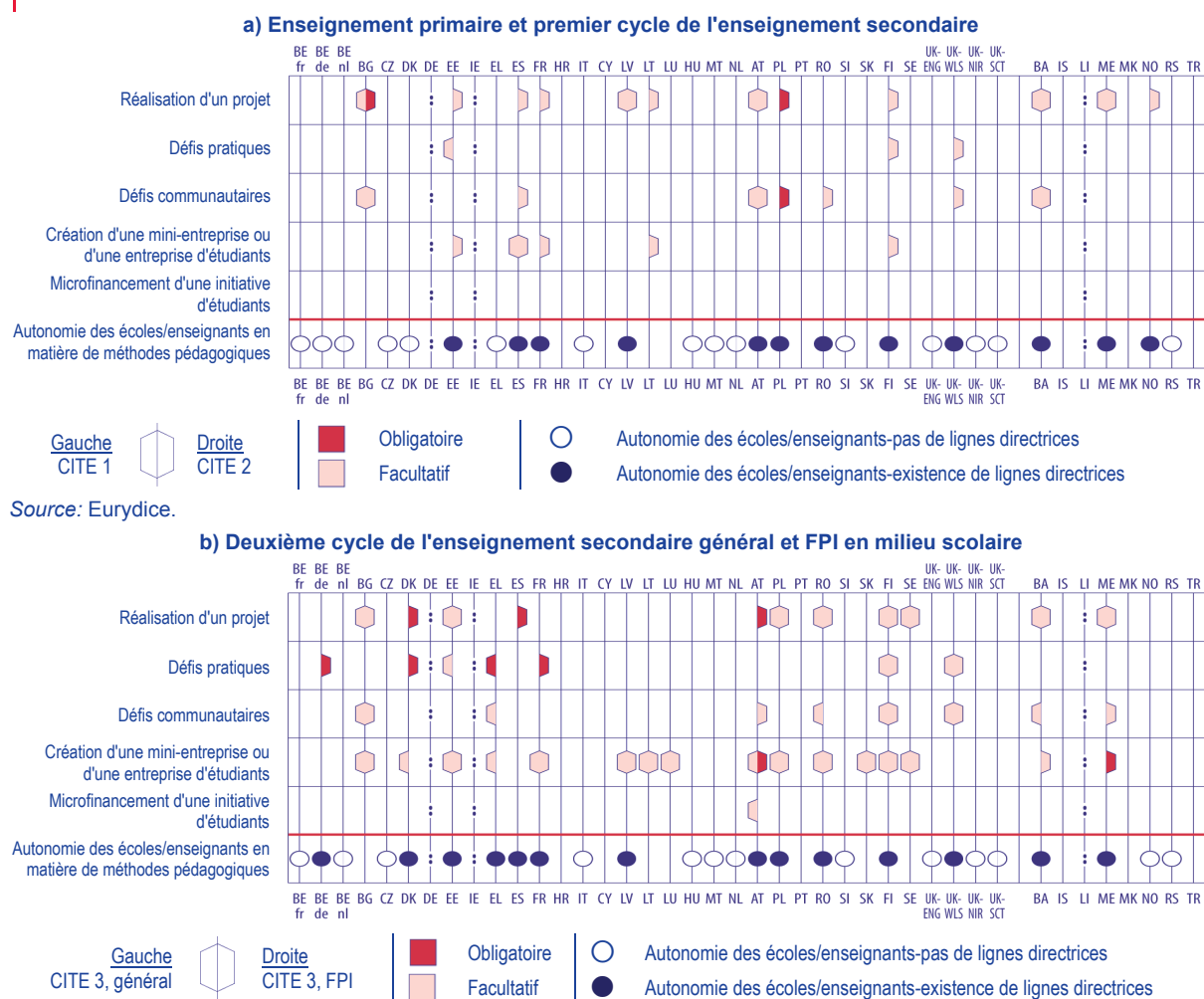
Norvège ne l'intègre que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et le Danemark uniquement dans la FPI en milieu scolaire. La réalisation d'un projet est donc l'un des exemples les plus répandus d'expérience pratique de l'entrepreneuriat, mais elle n'est toutefois encore présente que dans moins d'un tiers des pays d'Europe.

Un exemple intéressant dans le premier cycle de l'enseignement secondaire est celui que l'on peut observer en **Finlande**: «Me & MyCity» aborde les thèmes de la société, de la vie professionnelle et de l'entrepreneuriat et prend la forme d'une ville miniature dans laquelle des élèves de sixième année primaire, âgés de 12 et 13 ans, exercent un métier et agissent comme des consommateurs et des citoyens. Le projet inclut également une formation des enseignants, du matériel didactique pour 10 leçons et une visite d'une journée dans l'environnement d'apprentissage de «Me & MyCity». Chaque programme est mis en œuvre en étroite coopération avec les municipalités et les entreprises de la région. Le projet n'est pas obligatoire, mais pratiquement tous les élèves de sixième y participent.

En **Norvège**, au même niveau d'éducation, les élèves peuvent choisir entre des matières à option, dont certaines incluent une expérience de l'entrepreneuriat. L'une des matières, baptisée «Compétences pour la vie professionnelle», implique la création d'un produit par les élèves. Une autre matière facultative est «Conception et reconception», qui concerne également la création d'un produit final spécifique.

Au **Monténégro**, pour tous les niveaux d'éducation, le programme de chaque matière prévoit deux projets par an. Les enseignants suivent une formation pour apprendre comment mener à bien des projets liés à la formation à l'entrepreneuriat. Ces activités sont reconnues dans les plans de travail annuels des écoles et des enseignants.

Figure 3.6. Expériences pratiques d'entrepreneuriat dans le programme scolaire, 2014/2015.



Note explicative

Une **expérience pratique de l'entrepreneuriat** est une expérience éducative dans laquelle l'apprenant a l'occasion de produire des idées, d'identifier une bonne idée et de traduire cette idée en actions. Il doit s'agir d'une initiative dirigée par les apprenants, à titre individuel ou dans le cadre d'une équipe réduite. Cette activité doit reposer sur l'apprentissage par l'action et produire un résultat tangible. Cette possibilité offerte aux apprenants doit leur permettre d'acquérir les compétences, la confiance et les

capacités nécessaires pour détecter les opportunités, déterminer des solutions et mettre leurs propres idées en pratique. La figure 3.6 indique les cas où ce type d'expérience est prévu dans le programme scolaire normal à titre obligatoire ou facultatif. Les informations sur les pays où ce type d'expérience est encouragé mais pas prévu dans le programme scolaire se trouvent à la section 3.2.2.

Notes spécifiques par pays

Danemark: le projet prévu en 9^e année peut également avoir une approche entrepreneuriale.

Espagne: la «réalisation d'un projet» est prévue dans certaines Communautés autonomes (Andalousie, Canaries) et un «concours communautaire» est prévu dans les Asturies, en Castille et Leon, dans La Rioja, en Catalogne et en Estrémadure. La «création de mini-entreprises/d'entreprises d'étudiants» existe dans quelques Communautés autonomes qui proposent des matières à option dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sous différentes appellations. Souvent, le but de la matière est la création et la gestion d'une mini-entreprise ou d'une coopérative étudiante pendant l'année scolaire (par exemple, *Empresa Joven Europea* (EJE) dans les Asturies, en Estrémadure et dans La Rioja).

Italie: une nouvelle loi (n° 107/2015) a défini la norme minimale pour le programme «*alternanza scuola-lavoro*» (programme par lequel les apprenants alternent les cours et les expériences pratiques, par exemple les apprentissages, les stages ou des activités d'apprentissage pratique, officiellement introduit en 2005) pour les trois dernières années du deuxième cycle de l'enseignement secondaire: au moins 200 heures dans les *licei* et au moins 400 heures dans les écoles professionnelles et techniques. Cela peut également inclure une «entreprise de formation simulée», notamment dans les écoles techniques enseignant l'économie et la finance.

Malte: le cadre sur les acquis d'apprentissage, qui est actuellement mis au point et n'a pas encore été publié, suggérera des exemples d'expériences pratiques d'entrepreneuriat, mais les décisions sont prises au niveau de l'école et/ou de l'établissement secondaire.

Royaume-Uni (pays de Galles): le baccalauréat gallois facultatif propose des expériences pratiques d'entrepreneuriat, correspondant aux défis pratiques et communautaires et ouvertes aux élèves âgés de 14 à 19 ans de l'enseignement secondaire, y compris ceux qui suivent une FPI en milieu scolaire. La certification révisée est en phase pilote durant l'année académique 2014/2015 et sera évaluée à partir de septembre 2015.

Bosnie-Herzégovine: des expériences pratiques d'entrepreneuriat ont lieu dans le cadre de projets pilotes. Elles sont courantes dans la FPI.

Le deuxième exemple le plus répandu d'expérience pratique de l'entrepreneuriat est la création d'une mini-entreprise ou d'une entreprise d'étudiants. Étant donné que ce type d'expérience convient mieux à des élèves plus âgés, on ne trouve qu'un seul exemple (Espagne) où ces expériences sont déjà prévues dans l'enseignement primaire. Elle est intégrée dans les programmes scolaires du premier cycle de l'enseignement secondaire dans cinq pays seulement (Estonie, Espagne, France, Lituanie et Finlande). Cependant, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et/ou dans la FPI en milieu scolaire, ce type d'expérience se retrouve dans 16 pays.

La participation des étudiants à des mini-entreprises est souvent soutenue par des organisations spécialisées. Au Danemark, le gouvernement a créé la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat en 2010 afin de contribuer à faire en sorte que la créativité et l'innovation deviennent un élément fondamental de l'éducation des élèves, tous niveaux confondus.

Dans certains pays, les expériences pratiques d'entrepreneuriat qui prennent la forme de mini-entreprises sont déjà une pratique bien établie. En Suède, par exemple, au cours de l'année académique 2014/2015, 24 415 élèves (représentant plus de 20 % des élèves de dernière année du secondaire) ont participé au «programme Entreprise». En Finlande, en 2013/2014, près de 1 300 entreprises d'étudiants ont été créées et quelque 4 100 élèves ont participé aux programmes. En Autriche, dans le domaine de l'enseignement professionnel, on recense plus d'un millier de mini-entreprises. En 2014/2015, l'Estonie comptait 42 mini-entreprises dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et le programme était appliqué par 62 écoles dans le deuxième cycle du secondaire (200 entreprises d'étudiants), soit dans 32 % des écoles estoniennes.

Les concours pratiques et communautaires sont moins courants. Très peu de pays lancent des concours pratiques dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et pas plus de sept pays/régions proposent des concours communautaires à ces niveaux d'éducation. De même, une douzaine de pays/régions proposent des défis pratiques et/ou communautaires dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et/ou dans la FPI en milieu scolaire. Le microfinancement d'initiatives étudiantes est encore plus rare dans les programmes scolaires européens; le seul exemple trouvé dans les programmes d'études normaux se situe en Autriche, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, où il s'inscrit dans le cadre du concours de projets «Jeunesse innovante» (*Jugend Innovativ*). Le microfinancement est également prévu dans la FPI, mais pas dans le cadre du programme scolaire. Il passe par des plateformes de financement collectif spécialement conçues pour des projets d'étudiants.

3.2.2. Les expériences pratiques d'entrepreneuriat encouragées dans le cadre d'initiatives

Dans les pays où les expériences pratiques d'entrepreneuriat ne font pas encore partie du programme scolaire normal, elles sont proposées par le biais d'activités extrascolaires, de programmes nationaux et d'initiatives bénéficiant de la participation et du soutien de partenaires extérieurs. Compte tenu de la nature d'une expérience pratique d'entrepreneuriat, les données révèlent que la participation de partenaires extérieurs dans la conception et/ou la livraison est essentielle, dans la mesure où elle garantit le lien avec le «monde réel» et son intérêt pour celui-ci, en dehors de l'établissement d'enseignement⁽¹¹⁷⁾. Le présent rapport confirme l'importance de prestataires extérieurs pour la réalisation de ce type d'expérience en tant qu'activité extrascolaire.

Les travaux de l'organisation non gouvernementale internationale *Junior Achievement* et de ses organisations membres dans de nombreux pays européens sont extrêmement intéressants dans ce contexte, étant donné qu'ils reposent sur une expérience solide et sur des liens étroits entre le secteur de l'éducation et le monde de l'entreprise. Dans certains pays, les programmes de *Junior Achievement* sont certifiés par les ministères de l'Éducation (République tchèque, France, Malte, Slovaquie et Serbie) et/ou bénéficient de fonds publics dans d'autres (Bulgarie, Danemark, Luxembourg, Pologne, Suède et Serbie). En Communauté flamande de Belgique – dans le cadre de l'autonomie des enseignants en matière de méthodes pédagogiques –, en Bulgarie, en Estonie, en Grèce et en Lettonie, des programmes pratiques d'entrepreneuriat élaborés par les organisations membres nationales de *Junior Achievement* sont déjà proposés dans le cadre du programme d'études normal (voir la figure 3.6).

En République tchèque, par exemple, le Centre pour les entreprises fictives (*Centrum fiktivních firem*), qui est membre du réseau international *Europen-PEN International*⁽¹¹⁸⁾ et bénéficie d'un financement public, offre aux étudiants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel l'occasion de gérer une «entreprise fictive» afin de développer leurs compétences entrepreneuriales. Ces entreprises sont créées par des étudiants, sous le contrôle de l'enseignant et en coopération avec le Centre.

Dans d'autres pays, les expériences pratiques d'entrepreneuriat sont organisées en dehors des activités scolaires ou dans le cadre d'initiatives plus vastes au niveau régional, national ou européen.

En Espagne, de nombreuses Communautés autonomes ont élaboré des programmes comprenant des activités extrascolaires pratiques. Elles sont souvent encouragées par les autorités régionales, mais n'ont pas toujours une grande portée. Dans certaines régions et programmes, des banques et d'autres institutions financières participent à l'élaboration et/ou au financement de ces actions (par ex. le programme *Equilicuá*, cofinancé par la Fondation de la Caja Navarra ou les prêts de Cajastur destinés à créer des microentreprises d'étudiants dans les Asturies). Dans d'autres cas, les Communautés autonomes concluent des partenariats avec des organismes publics, des entreprises privées ou des ONG. Il existe d'autres initiatives promues par le secteur privé et développées directement dans les établissements d'enseignement, que ce soit au niveau national (comme le projet «ThinkBig» de la Fondation Telefónica) ou au niveau régional (comme le projet «Startinova» soutenu par six journaux régionaux du groupe de communication Vocento dans six Communautés autonomes). S'agissant de la méthodologie, tous les programmes sont axés sur un apprentissage actif et utile, en lien avec le monde réel. Ils sont souvent structurés comme des micro-entreprises éducatives (faisant intervenir des associations de jeunesse, des coopératives, de sociétés de production, des entreprises, etc.) ou sont organisés comme des concours de projets. La participation à ces programmes est facultative pour les établissements d'enseignement.

Aux Pays-Bas, les expériences pratiques (et théoriques) d'entrepreneuriat ne sont pas mentionnées dans le programme scolaire, puisque les écoles sont autonomes, mais certaines d'entre elles en proposent. Ainsi, par le biais des programmes *Jong Ondernemen* (*Jeunes entrepreneurs*), des élèves du primaire, du secondaire et de la FPI en milieu scolaire peuvent créer une mini-entreprise ou une entreprise d'étudiants. L'organisation collabore avec différentes institutions et elle reçoit un concours financier du gouvernement. Le programme «BizWorld» dans l'enseignement primaire permet aux enfants de diriger leur propre entreprise. «Junior Company» est un exemple de ce qui se fait dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire, l'accent porte principalement sur le «comportement entreprenant»: encourager le développement de la personnalité, la créativité, la réflexion orientée vers des solutions (résolution de problèmes), la réflexion et l'action commerciales et économiques et le développement des aptitudes sociales. Par le biais de programmes de courte durée (quelques semaines ou mois), les enfants sont encouragés à développer leur propre projet. Certaines écoles se spécialisent et se présentent comme un «Entreprenasium», dans lequel les élèves peuvent diriger leur propre entreprise et les enseignants apprennent à développer des attitudes et des comportements

⁽¹¹⁷⁾ GTT sur la formation à l'entrepreneuriat, 2014, p. 32.

⁽¹¹⁸⁾ <http://www.penworldwide.org/>

entrepreneuriaux⁽¹¹⁹⁾ – ou comme un «Technasium», dans lequel la technologie est souvent associée à un entrepreneuriat innovant, par exemple en travaillant avec des clients extérieurs. En outre, les écoles peuvent également proposer différents programmes pour stimuler l'esprit d'entreprise des élèves.

Un large éventail d'expériences pratiques d'entrepreneuriat existe au **Royaume-Uni**. MyBnK, une organisation caritative britannique, apprend aux jeunes comment gérer leur argent et créer leur propre entreprise⁽¹²⁰⁾. Young Enterprise est une entreprise à but non lucratif et un organisme caritatif qui aide les jeunes à comprendre les entreprises et le monde du travail par l'intermédiaire de divers programmes⁽¹²¹⁾. Young Enterprise est active en Angleterre et au pays de Galles⁽¹²¹⁾, tandis qu'en Écosse⁽¹²²⁾ et en Irlande du Nord⁽¹²³⁾, il existe des organisations indépendantes qui travaillent en partenariat avec Young Enterprise. En Irlande du Nord, les programmes sont intégrés dans le programme scolaire nord-irlandais. Dans l'enseignement primaire, le point culminant est le programme «Business Beginnings», qui permet à des jeunes de 8 à 11 ans d'acquérir une véritable expérience commerciale en créant et en dirigeant leur propre entreprise. Des projets similaires existent dans l'enseignement secondaire. En Angleterre, l'une des premières tâches de la *Careers and Enterprise Company*⁽¹²⁴⁾, créée en février 2015 dans le but de réformer l'offre d'orientation scolaire et professionnelle destinée aux jeunes et de les informer sur les possibilités qu'offre le monde du travail, consistera à élaborer un passeport d'entreprise (registre numérique des activités extrascolaires et relatives aux entreprises d'étudiants).

Des appels nationaux à propositions destinés à renforcer les compétences entrepreneuriales des élèves existent également, notamment en Estonie, où *Enterprise Estonia* publie un appel à propositions national annuel en vue d'améliorer les attitudes entrepreneuriales des jeunes. Différentes ONG se portent candidates et organisent des ateliers nationaux et régionaux pour les élèves.

Les concours de «meilleures idées» ou d'entreprises constituent un autre moyen de donner aux élèves la possibilité de participer à une expérience pratique d'entrepreneuriat. Il en existe déjà de différents types dans de nombreux pays européens. Il va de soi qu'il s'agit clairement d'une activité extrascolaire, dont la portée est limitée, tout comme le nombre de participants, étant donné qu'elle comporte généralement un processus de sélection des élèves. Une autre restriction est que ces concours, plutôt que d'attirer les élèves moyens, privilégient l'«autosélection», c'est-à-dire que les élèves dont les compétences entrepreneuriales sont les plus développées sont probablement ceux qui se porteront candidats. Ces concours peuvent néanmoins être intéressants en termes de méthodes utilisées et de motivation des élèves, comme le montrent les exemples qui suivent.

En **Autriche**, l'objectif du concours d'idées «Génération de demain» est que les élèves de l'enseignement professionnel développent leurs propres idées, mais soient mis en contact avec des coaches d'affaires. Lors du «Festival des idées», les élèves et les enseignants découvrent les idées d'autres étudiants.

Au **Royaume-Uni**, il existe plusieurs initiatives nationales qui proposent des activités entrepreneuriales aux élèves. Parmi celles-ci figure le projet «Tycoons in Schools», un concours d'entreprises national dans les écoles. Ce concours permet aux élèves de lancer une entreprise et de la diriger pendant leurs études, ce qui leur donne l'occasion d'acquérir une expérience pratique précieuse sur ce qu'est la conduite d'une entreprise⁽¹²⁵⁾. L'«Enterprise Challenge Programme» en est un autre exemple: il permet aux écoles de créer et de gérer une entreprise⁽¹²⁶⁾. Le «Tenner Challenge»⁽¹²⁷⁾ est un concours d'entreprises et une initiative de microfinancement pour les jeunes de 11 à 19 ans qui souhaitent se faire une idée de ce qu'est le métier d'entrepreneur. Il leur permet de trouver une nouvelle idée commerciale, d'utiliser de l'argent véritable (10 GBP), de prendre des risques calculés dans le domaine commercial, de faire un bénéfice et de l'utiliser pour faire quelque chose pour la communauté⁽¹²⁷⁾). Le «Fiver Challenge»⁽¹²⁸⁾ propose des possibilités similaires aux élèves du primaire (5 à 11 ans). Ces deux programmes existent dans les quatre parties du Royaume-Uni. Au pays de Galles, «Enterprise Troopers»⁽¹²⁹⁾ est un concours national destiné à encourager l'entrepreneuriat dans les écoles primaires.

⁽¹¹⁹⁾ www.entreprenasium.nl

⁽¹²⁰⁾ <http://mybnk.org/>

⁽¹²¹⁾ <http://www.young-enterprise.org.uk/>

⁽¹²²⁾ <http://www.yes.org.uk/>

⁽¹²³⁾ <http://www.yeni.co.uk/>

⁽¹²⁴⁾ <https://www.careersandenterprise.co.uk/>

⁽¹²⁵⁾ <http://www.tycooninschools.com/>

⁽¹²⁶⁾ <http://www.nationalenterprisechallenge.co.uk/>

⁽¹²⁷⁾ <http://www.tenner.org.uk/>

⁽¹²⁸⁾ <http://www.fiverchallenge.org.uk/>

⁽¹²⁹⁾ <http://enterprisetroopers.com/homepage/>

En **Islande**, le concours des élèves entrepreneurs (*Nýsköpunarkeppni grunnskólanemenda*) s'adresse aux enfants de 10 à 12 ans et se déroule toute l'année. L'objectif principal de ce concours est d'encourager la créativité des enfants dans le pays. Chaque printemps, un atelier est organisé, au cours duquel toutes les idées qui sont arrivées en finale sont mises en pratique avec l'aide d'un instructeur. L'atelier se termine par une grande fête.

Plusieurs pays (Portugal, Autriche, Danemark, Luxembourg et Slovénie) mettent actuellement en œuvre un projet européen Erasmus+ baptisé «Youth Start – Entrepreneurial Challenges»⁽¹³⁰⁾. Ce programme vise à promouvoir la formation à l'entrepreneuriat par le truchement d'une série de concours et à évaluer son impact sur les élèves (outils d'évaluation et indicateurs de la formation à l'entrepreneuriat – ASTEE⁽¹³¹⁾). Le but est de créer une nouvelle méthode pour enseigner les compétences entrepreneuriales, de la mettre en œuvre dans l'enseignement primaire et dans les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire et de l'étendre. Une forte participation des parties prenantes, une formation efficace des enseignants et des recherches dans le domaine des écoles entrepreneuriales sont quelques-unes des principales actions du programme. L'objectif final est de collecter des données montrant que les compétences entrepreneuriales enseignées par ce type de programme renforcent effectivement les compétences transversales des élèves.

Enfin, des initiatives régionales sont soutenues par le *South Eastern Europe Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL) en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat et en Serbie afin de promouvoir les expériences entrepreneuriales et les écoles entrepreneuriales (voir la section 2.2.3).

3.3. Acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat

Il est pleinement justifié de veiller à ce que des acquis d'apprentissage explicites soient définis pour la formation à l'entrepreneuriat. Tout d'abord, cela contribue à la considérer comme un domaine clair d'enseignement et d'apprentissage. Ensuite, cela permet aux élèves de savoir ce que l'on attend d'eux, ce qui les mettra en mesure de développer les compétences requises. Enfin, cela aide les enseignants à structurer et à organiser leur enseignement et cela ouvre la voie à une évaluation formelle.

La formation à l'entrepreneuriat est néanmoins un domaine complexe. En tant que compétence clé, c'est un domaine vaste et à facettes multiples et il est donc associé à toute une batterie d'acquis d'apprentissage spécifiques. Comme discuté précédemment (voir le chapitre 1), les définitions nationales et l'interprétation de la formation à l'entrepreneuriat varient et l'on doit donc s'attendre à ce que ces différences se reflètent dans la façon dont les résultats d'apprentissage sont formulés et dans les domaines qu'ils couvrent.

Des enquêtes antérieures, comme le rapport Eurydice de 2012 sur *La formation à l'entrepreneuriat à l'école en Europe*⁽¹³²⁾, mais aussi les résultats du groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat⁽¹³³⁾, montrent que les résultats d'apprentissage liés à l'entrepreneuriat sont toujours en cours d'élaboration dans la plupart des pays européens. En d'autres termes, alors que quelques éléments existent à certains niveaux d'éducation, une approche exhaustive et cohérente fait toujours défaut.

Un cadre européen de référence pour la compétence clé «sens de l'initiative et esprit d'entreprise» est en cours d'élaboration⁽¹³⁴⁾ et il n'existait donc pas de cadre commun sur lequel fonder le présent rapport. Pourtant, il existe plusieurs exemples de cadres nationaux/régionaux de référence pour l'entrepreneuriat ainsi que des organisations et des projets européens⁽¹³⁵⁾ qui ont élaboré leur propre

⁽¹³⁰⁾ <http://www.youthstartproject.eu/#>

⁽¹³¹⁾ <http://asteeproject.eu/assessment-tools>

⁽¹³²⁾ EACEA/Eurydice, 2012.

⁽¹³³⁾ Commission européenne, 2014.

⁽¹³⁴⁾ Ce projet et les recherches supplémentaires dans ce domaine sont menés par la DG CCR IPTS au nom de la DG EMPL. <https://ec.europa.eu/jrc/en/entrecomp?search>

⁽¹³⁵⁾ <http://www.seecel.hr/UserDocsImages/isced-1>

cadre ⁽¹³⁶⁾. Au niveau européen, le groupe de travail thématique s'est tout particulièrement intéressé à ce domaine et a élaboré des cadres de référence pour certains aspects de la formation à l'entrepreneuriat. Enfin, le projet européen ASTEE a mis au point un outil d'évaluation des compétences entrepreneuriales, qui propose également des catégories d'acquis d'apprentissage ⁽¹³⁷⁾.

Sur la base des outils existants, les pays européens ont été invités à classer les acquis d'apprentissage en trois catégories:

- attitudes entrepreneuriales (confiance en soi et sens de l'initiative);
- compétences entrepreneuriales (créativité, planification, culture financière, gestion des ressources, gestion des incertitudes/risques, travail d'équipe) et
- connaissances entrepreneuriales (comment évaluer les opportunités, le rôle des entrepreneurs dans la société et les choix de carrière).

Attitudes entrepreneuriales: confiance en soi

Les acquis d'apprentissage liés à l'attitude entrepreneuriale «confiance en soi» sont assez répandus dans les programmes scolaires européens. En tant qu'élément de socialisation, le renforcement de la confiance en soi est également un objectif général de l'éducation, qui ne s'applique pas uniquement à l'entrepreneuriat. La confiance en soi peut se traduire de diverses manières, allant de la connaissance de soi à la conscience de soi, l'estime de soi, l'assertivité ou un sentiment de maîtrise d'une compétence. En ce qui concerne plus spécifiquement l'entrepreneuriat, elle doit être exprimée et comprise par rapport à des tâches ou des actions.

À titre d'illustration, dans l'enseignement primaire en Communauté germanophone de Belgique, cela a été formulé comme suit: «Identifier et décrire ses intérêts, ses forces et ses faiblesses personnels», ce qui est plus proche de la conscience de soi que d'une véritable confiance en soi, tandis qu'en Espagne, il est écrit plus concrètement que «l'élève fait preuve d'une confiance en soi (...) qui lui permet d'agir en fonction des circonstances».

Attitudes entrepreneuriales: sens de l'initiative

Le «sens de l'initiative» est au cœur de la formation à l'entrepreneuriat, telle qu'elle est définie dans la recommandation européenne sur les compétences clés. Il apparaît donc souvent dans les domaines du programme scolaire faisant expressément référence à la formation à l'entrepreneuriat, que ce soit dans les programmes des matières obligatoires ou à option ou dans les thèmes transversaux. Lorsqu'on examine cet élément sous l'angle des acquis d'apprentissage, il est étroitement lié à la résolution de problèmes et à la prise de responsabilité ou il est simplement exprimé comme le fait d'«être entreprenant» ou «proactif». Dans l'enseignement primaire en France, par exemple, cela signifie que chaque élève doit «être capable de reconnaître un problème et d'imaginer des actions pour le résoudre». En République tchèque, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, on attend de l'élève qu'il «adopte une approche proactive, fasse preuve d'initiative personnelle et de créativité et accepte et soutienne l'innovation».

Compétences entrepreneuriales: créativité

La créativité, entendue comme la capacité à penser de manière nouvelle et imaginative, est un ingrédient et un moteur essentiels pour la production d'idées et le processus d'innovation qu'implique toute activité entrepreneuriale. Elle peut également être comprise comme une approche créative de la résolution de problèmes. À la différence de l'interprétation plus courante de la créativité, dans ce contexte, elle ne représente pas simplement un trait de caractère ou un don, mais quelque chose qui peut aussi s'apprendre et être développé ⁽¹³⁸⁾. Dans le programme scolaire, la créativité est plus étroitement associée aux compétences entrepreneuriales lorsqu'elle s'entend comme la production d'idées utiles.

⁽¹³⁶⁾ Par exemple, le Danemark, l'Autriche et le Royaume-Uni (pays de Galles).

⁽¹³⁷⁾ http://archive.ja-ye.org/Download/jaye/ASTEE_REPORT.pdf

⁽¹³⁸⁾ CF De Bono (1992), Redecker et al. (2011) et Runco (1991).

Il semble toutefois plus difficile de trouver des résultats d'apprentissage clairement définis en rapport avec la créativité. Parfois, elle est davantage un objectif général de l'enseignement, encouragé dans tout le programme scolaire, comme c'est notamment le cas en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie. Dans d'autres pays, une interprétation plus pratique de la créativité ressort de la formulation des acquis d'apprentissage, comme dans l'enseignement primaire en Slovénie, où les élèves «apprennent à planifier, à ébaucher, à créer et à tester des produits et à recommander des améliorations». Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général du Monténégro, le programme scolaire précise que les élèves «devraient utiliser des techniques créatives pour résoudre des problèmes et développer des solutions innovantes».

Compétences entrepreneuriales: planification

L'aptitude à planifier et à structurer des tâches peut être considérée comme une compétence qui fait avancer la production d'idées et le processus d'innovation. Elle permet de transformer les idées en actes en tenant compte des circonstances et des ressources réelles. Toutefois, sortie du contexte de la formation à l'entrepreneuriat, la planification peut aussi avoir un sens plus étroit, lorsqu'elle n'est liée qu'à des changements organisationnels.

En Estonie par exemple, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, un élève doit être «capable de planifier et d'évaluer ses activités et d'atteindre le résultat [souhaité], [doit] choisir et mettre en œuvre les actions nécessaires». En Espagne, dans la formation professionnelle initiale, un lien direct est établi avec l'entreprise, étant donné que «l'élève est en mesure d'élaborer un plan pour la production, l'organisation et les ressources humaines, ainsi que le [business] plan correspondant». En Slovaquie, l'interprétation est plus large et les élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général doivent être en mesure de «planifier et de gérer de nouveaux projets en vue d'atteindre des objectifs non seulement au travail, mais aussi dans la vie quotidienne».

Compétences entrepreneuriales: culture financière

Définie comme la capacité à comprendre un bilan financier et un budget, la culture financière concerne des compétences liées à la gestion des finances personnelles et fournit des bases pour gérer des transactions commerciales. Elle fait souvent partie des acquis d'apprentissage liés à la définition plus étroite de la formation à l'entrepreneuriat, centrée sur les compétences commerciales. Elle semble être l'une des compétences plus aisées à traduire en résultats d'apprentissage observables et mesurables que d'autres aspects de la formation à l'entrepreneuriat. Ceci peut représenter un danger pour la mise en œuvre effective de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé, dans la mesure où il peut être tentant pour les autorités qui élaborent les programmes scolaires de se centrer sur des éléments faciles à enseigner et à évaluer au détriment d'autres compétences essentielles. Une enquête réalisée en 2013 par le groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat a montré que la culture financière était l'aspect prédominant de la matière dans les pays participants⁽¹³⁹⁾. Cela confirme que les résultats d'apprentissage plus ciblés et axés sur l'entreprise sont privilégiés, ce qui est quelque peu contradictoire avec la tendance générale observée en Europe, qui tend vers une interprétation plus large de la formation à l'entrepreneuriat. Le cours de culture financière peut toutefois porter soit davantage sur la théorie (accent sur les connaissances financières), soit davantage sur la pratique (accent sur les compétences financières). L'aspect pratique est privilégié en Norvège, où les élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général doivent «calculer les coûts de financement [et] préparer des recommandations pour le financement de différents projets».

Compétences entrepreneuriales: gestion des ressources

La gestion des ressources est l'aptitude à assembler et à organiser des ressources pour une finalité particulière, telle qu'une entreprise, ou une autre occasion. Cette compétence paraît assez spécifique et est donc moins visible dans les résultats d'apprentissage explicites des programmes scolaires

⁽¹³⁹⁾ Commission européenne, 2014, p. 36.

européens. Elle est rarement abordée dans le cadre de l'élaboration d'une idée commerciale. L'interprétation la plus courante de la gestion des ressources dans les programmes d'études semble liée à l'utilisation responsable des ressources (naturelles) et au développement durable, qui, en soi, n'ont rien à voir avec la formation à l'entrepreneuriat. Toutefois, on peut trouver des exemples de ces résultats d'apprentissage dans le contexte de la formation à l'entrepreneuriat.

En Roumanie, par exemple, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les acquis d'apprentissage «gestion des ressources» implique «la description des principaux éléments des revenus et des dépenses du ménage et de l'exécution d'une activité familiale». En Estonie, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, les élèves doivent «comprendre comment les personnes décident d'allouer des ressources limitées et prendre en compte le coût financier de toute opportunité commerciale». En Espagne, dans la formation professionnelle initiale, «l'élève est capable d'identifier des idées commerciales et de reconnaître des possibilités de créer de nouvelles entreprises, en évaluant les probabilités et les ressources disponibles et en comprenant l'effet potentiel sur la communauté sur le plan éthique».

Compétences entrepreneuriales: gestion des incertitudes/risques

La capacité de faire face aux incertitudes et aux risques durant la mise en œuvre et l'exploitation d'une idée est une compétence couramment associée aux entrepreneurs et est un élément essentiel supplémentaire de la formation à l'entrepreneuriat. Il s'agit également d'une compétence difficile en termes d'enseignement et d'apprentissage, étant donné qu'il n'est pas aisé d'acquérir ou de développer cette compétence sur le plan théorique. Elle a besoin d'une exposition à des situations incertaines, d'expériences pratiques, qui peuvent être fournies par le biais de projets éducatifs.

Un exemple concret tiré des programmes scolaires européens est celui de la Communauté germanophone de Belgique, où les élèves qui suivent une formation professionnelle initiale doivent «identifier les différentes possibilités d'investissement et leurs risques et apprendre à les appliquer en tenant compte de la situation». De la même façon, en République tchèque, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, un élève «juge et évalue de façon critique les risques liés à la prise de décision dans des situations réelles et est prêt à courir ces risques si nécessaire»; en Autriche, un élève de l'enseignement professionnel doit être capable «d'évaluer et interpréter les opportunités et les risques de l'indépendance entrepreneuriale et d'identifier et évaluer les risques des décisions commerciales ainsi que d'utiliser des méthodes adéquates de gestion des risques»; en Pologne, «tout en préparant leur propre projet, les étudiants recueillent des informations sur le marché [et] détectent et analysent les menaces et les risques pour leur projet». Ce dernier exemple montre comment cette compétence peut être formulée sous la forme d'une activité essentiellement pratique.

Compétences entrepreneuriales: travail d'équipe

À l'instar des acquis d'apprentissage liés à la confiance en soi, le travail d'équipe est un objectif plus large, qui peut être intégré dans tous les aspects du programme scolaire, non seulement en tant qu'acquis d'apprentissage, mais aussi comme mode d'apprentissage. Il est important de ne pas confondre ces deux aspects. Intrinsèquement, la confiance en soi n'est pas spécifique à la formation à l'entrepreneuriat. Mais, dans ce contexte, elle est une compétence essentielle, qui doit être développée parallèlement à toutes les autres. Elle concerne également d'autres compétences connexes comme la communication, la négociation et la prise de décisions.

Au Monténégro, par exemple, un élève de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire doit «posséder la capacité de travailler seul et en équipe» et «démontrer son aptitude à prendre des décisions avec les autres». Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, un élève doit également «être un membre proactif d'un groupe, démontrer sa capacité à communiquer avec un groupe, à discuter des idées et à négocier avec les autres». Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Espagne, «l'élève est capable d'organiser un travail de groupe et d'établir des règles de fonctionnement qui favorisent la participation, de motiver les membres du groupe et de contribuer à la réalisation des objectifs de celui-ci».

Connaissances entrepreneuriales: comment évaluer les opportunités

D'une manière générale, les systèmes éducatifs ont une plus longue tradition d'enseignement et d'évaluation des connaissances entrepreneuriales que des compétences ou des attitudes entrepreneuriales. D'ordinaire, la question est abordée par le biais de l'économie ou de matières spécifiques à l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire et professionnel. De ce fait, les acquis d'apprentissage dans ce domaine peuvent être considérés comme plus aisés à intégrer dans les programmes scolaires et dans les méthodes pédagogiques que ceux liés aux compétences et aux attitudes entrepreneuriales, qui requièrent une approche pédagogique plus novatrice et pratique. Dans le cadre du projet européen ASTEE, l'un des domaines considérés comme importants est celui de savoir comment détecter et évaluer les opportunités et de comprendre comment fonctionne l'économie.

Le programme scolaire autrichien sur l'orientation professionnelle, par exemple, précise que les élèves doivent être capables «d'identifier et de saisir les occasions». En Espagne, dans la FPI en milieu scolaire, les élèves «évaluent différentes opportunités commerciales en se fondant sur des idées possibles et en tenant compte de la situation et de l'évolution du secteur [afin de] ... répondre aux demandes du marché». En Finlande, les élèves «trouvent des sources pour financer leur idée commerciale et procèdent à une analyse de rentabilité».

Connaissances entrepreneuriales: le rôle des entrepreneurs dans la société

Le projet ASTEE a identifié un autre domaine: la connaissance du rôle et de la fonction des entrepreneurs dans la société, y compris la compréhension de l'éthique dans l'entreprise. Cela n'équivaut cependant pas à comprendre ce qu'est une entreprise ou les droits et obligations d'un entrepreneur. Il existe très peu d'exemples de résultats d'apprentissage explicites sur le rôle des entrepreneurs, mais lorsqu'ils existent, ils sont souvent, à l'instar de «l'évaluation des opportunités», liés à l'économie ou à des matières spécifiques à l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire et professionnel.

On trouve quelques exemples dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Pologne, où les élèves doivent expliquer «comment l'entrepreneuriat contribue à répondre aux besoins économiques», et en Slovaquie, où «les élèves sont conscients de l'importance des entreprises pour le développement de la société». En Estonie, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, les élèves «comprennent la responsabilité des personnes physiques, des entreprises et de l'État dans la résolution des problèmes mondiaux». En Espagne, au même niveau, l'élève est «capable de voir une activité commerciale comme un élément de progrès et d'apprécier sa capacité à générer de la valeur pour la société et ses citoyens». En Turquie, les élèves «expliquent les responsabilités sociales des entrepreneurs». Au Royaume-Uni (pays de Galles), les «élèves analysent les caractéristiques des entrepreneurs et le rôle de l'entreprise dans la création de richesses» dans l'ensemble du programme scolaire.

Connaissances entrepreneuriales: choix de carrières entrepreneuriales

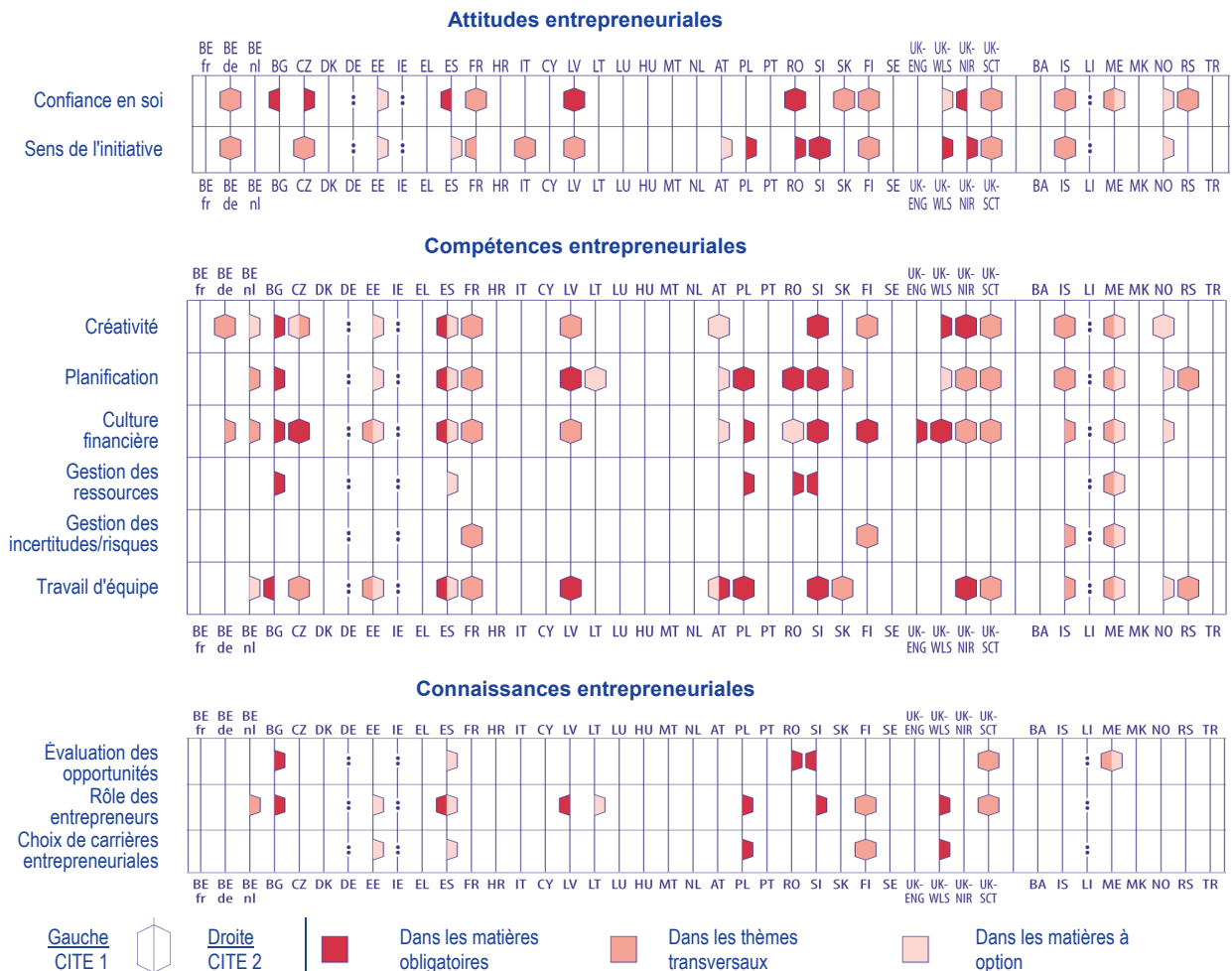
Enfin, un autre domaine de connaissances couvre les choix de carrières entrepreneuriales. En termes de résultats d'apprentissage, cela signifie comprendre qu'il existe des raisons diverses pour lesquelles les personnes créent une entreprise, comme gagner de l'argent, aider les autres ou faire quelque chose de différent. Cette première étape permet aux élèves de dégager pour eux-mêmes des choix de carrière dans l'entrepreneuriat social ou commercial. Cet aspect est souvent abordé dans le cadre de la préparation au monde du travail, qui n'est toutefois pas, en soi, un aspect suffisamment spécifique aux fins du présent rapport. Les programmes scolaires européens contiennent donc très peu d'exemples d'acquis d'apprentissage explicites sur les choix de carrières entrepreneuriales.

Toutefois, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la formation professionnelle initiale, en Pologne, les élèves «préparent un projet de business plan». Au Monténégro, les élèves doivent «identifier diverses formes d'entrepreneuriat, déterminer les priorités au niveau personnel et social et expliquer le rôle de l'entrepreneuriat social dans la création d'une société durable». Dans la formation professionnelle initiale de la Communauté germanophone de Belgique, les élèves «établissent un plan de vie, identifient les raisons de créer une entreprise et [comprennent] la réglementation correspondante».

3.3.1. Acquis d'apprentissage dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire

La figure 3.7 présente, par catégorie, la répartition des acquis d'apprentissage pour la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Elle précise également si les acquis sont liés à des matières obligatoires, facultatives ou transversales du programme scolaire.

Figure 3.7. Acquis d'apprentissage de la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Notes spécifiques par pays

Danemark: en 2014, les acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat ne sont pas expressément mentionnés dans les programmes scolaires. Ils sont intégrés plus implicitement dans les principaux objectifs des différentes matières. La nouvelle réforme scolaire présente la formation à l'entrepreneuriat comme une approche transdisciplinaire tout au long de la scolarité, avec une progression claire.

Croatie: le programme scolaire national (PSN) prévoit que la formation à l'entrepreneuriat doit être intégrée dans les programmes scolaires des niveaux 0 à 3 de la CITE en tant que thème transdisciplinaire et inclure des objectifs spécifiques. L'élaboration des programmes scolaires nécessaires à la mise en œuvre de cette exigence du PSN n'est toutefois pas encore terminée.

Malte: un cadre des acquis d'apprentissage est en cours d'élaboration et comprend les résultats d'apprentissage pour la formation à l'entrepreneuriat.

Portugal: un document d'orientation sur les programmes de formation à l'entrepreneuriat est en cours d'élaboration; il décrit les performances à atteindre, comme les connaissances, les compétences et les attitudes entrepreneuriales qui seront d'application depuis l'enseignement préscolaire jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Bosnie-Herzégovine: des acquis d'apprentissage sont définis pour le premier cycle de l'enseignement secondaire, mais ils ne sont pas officiellement intégrés dans les programmes scolaires. Les acquis d'apprentissage de l'enseignement primaire sont définis par le biais du projet régional SEECEL et sont utilisés dans quatre écoles pilotes.

Les données révèlent que les résultats d'apprentissage de l'entrepreneuriat sont explicitement mentionnés dans près de la moitié des pays/régions européens pour l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les acquis d'apprentissage concernant les attitudes entrepreneuriales, ainsi que les compétences de créativité, de planification, de culture financière et de travail d'équipe sont mentionnés dans près de la moitié des pays/régions. Parmi ces compétences, la culture financière semble la plus courante, en particulier dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. En revanche, les résultats d'apprentissage liés aux compétences de gestion des ressources et de gestion des incertitudes/risques ainsi que ceux se rapportant aux connaissances entrepreneuriales, notamment l'évaluation des opportunités et les choix de carrières entrepreneuriales, sont beaucoup plus rares. En ce qui concerne les connaissances entrepreneuriales, seul le rôle des entrepreneurs dans la société se distingue comme thème présent dans un peu plus de pays/régions.

Le niveau d'adoption des acquis d'apprentissage pour la formation à l'entrepreneuriat diffère selon les pays. De nombreux pays disposent de quelques exemples d'acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat, mais ils ne couvrent pas l'ensemble, pas plus que les trois catégories (attitudes, compétences et connaissances). Peu de pays/régions ont défini un éventail plus large d'acquis d'apprentissage pour l'entrepreneuriat. Lorsque tel est le cas, il s'agit de pays où l'entrepreneuriat est une matière spécifique, comme en Estonie, en Espagne et au Monténégro (matière à option dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en Roumanie (matière obligatoire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire). En outre, les pays dans lesquels l'entrepreneuriat est un thème transdisciplinaire ont également un nombre plus élevé d'acquis d'apprentissage liés à l'entrepreneuriat (Estonie, France, Finlande, Royaume-Uni (Écosse), Islande, Monténégro et Norvège). Enfin, quelques-uns des pays/régions qui enseignent l'entrepreneuriat dans le cadre de matières obligatoires plus larges couvrent également un nombre élevé d'acquis d'apprentissage liés à l'entrepreneuriat (Bulgarie, Espagne, Lettonie, Pologne, Slovaquie et Royaume-Uni (pays de Galles et Irlande du Nord)).

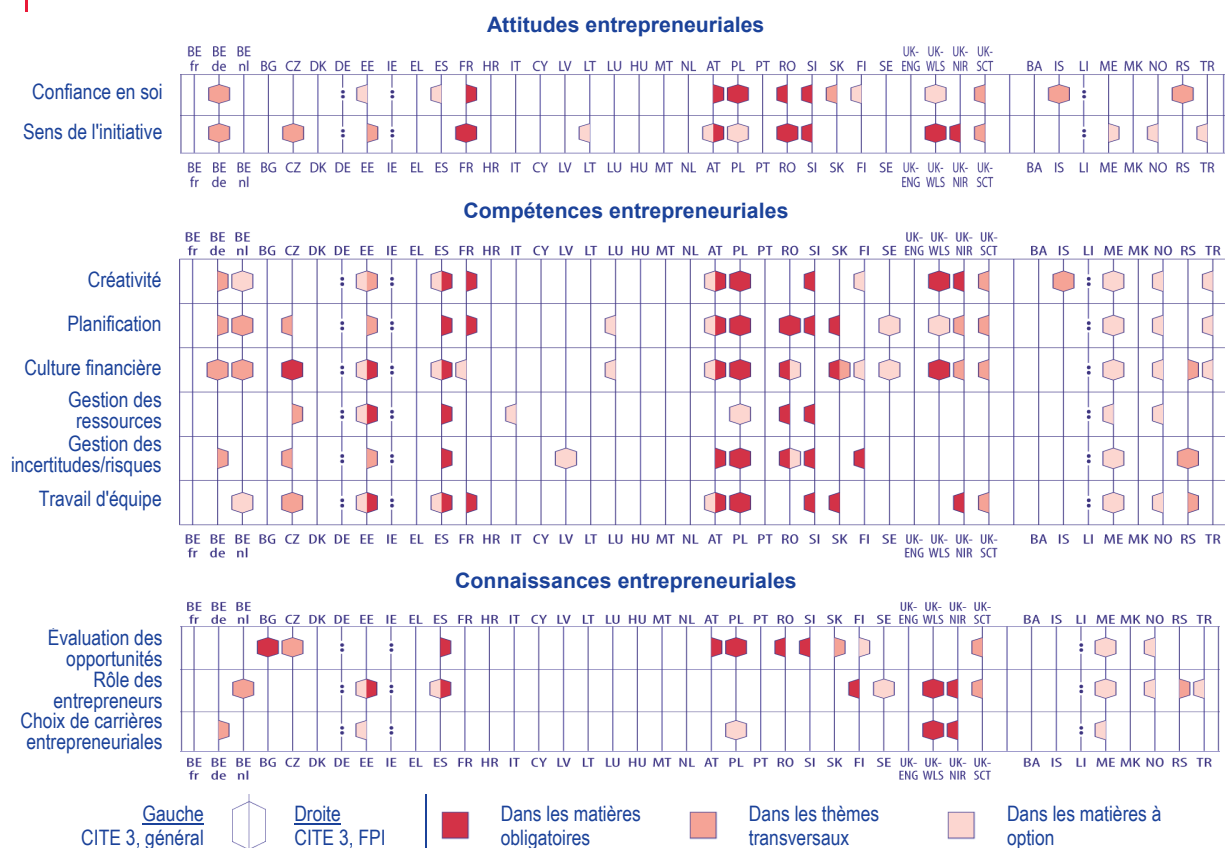
3.3.2. Acquis d'apprentissage dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire

La figure 3.8 présente la répartition des acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire. Globalement, les programmes scolaires des niveaux supérieurs d'enseignement ne couvrent pas un nombre d'acquis d'apprentissage significativement plus élevé que les niveaux inférieurs. Des différences apparaissent toutefois lorsque l'on regarde les catégories individuelles. Une vingtaine de pays/régions présentent des acquis d'apprentissage liés aux attitudes entrepreneuriales à la fois dans l'enseignement primaire et/ou dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ainsi que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et/ou dans la FPI en milieu scolaire. On recense toutefois légèrement plus d'exemples d'acquis d'apprentissage liés à une ou deux catégories d'attitudes entrepreneuriales dans les niveaux éducatifs inférieurs. En ce qui concerne les compétences, pour les trois premières citées dans la figure (créativité, planification et culture financière), le nombre de pays ayant des acquis d'apprentissage est grosso modo identique, tandis qu'un nombre inférieur de pays incluent la dernière compétence, à savoir le travail d'équipe, dans les niveaux d'éducation supérieurs. En revanche, les acquis d'apprentissage liés à certaines compétences, comme la gestion des ressources et la gestion des incertitudes/risques, et au domaine de connaissances couvrant l'évaluation des opportunités, dont aucun n'est très courant dans les programmes scolaires de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire, apparaissent dans deux fois plus de pays dans les niveaux supérieurs. Pour les autres types de connaissances et de compétences, à savoir la créativité, la planification, la culture financière, le rôle des entrepreneurs dans la société et les choix de carrières entrepreneuriales, le tableau est globalement le même.

Un examen plus attentif des différents pays révèle que certains se distinguent pour avoir intégré de nombreux acquis d'apprentissage différents pour l'entrepreneuriat. L'Estonie, l'Espagne, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Finlande, le Royaume-Uni (pays de Galles, Irlande du Nord et Écosse), le Monténégro et la Norvège font partie de ce groupe pour le deuxième cycle du secondaire et pour les

niveaux d'éducation inférieurs. C'est un signe assez encourageant en termes de continuité et de progressivité entre les niveaux d'éducation et dans l'apprentissage tout au long de la vie. En Estonie et au Monténégro, ces acquis d'apprentissage sont à nouveau liés à des objectifs transdisciplinaires et à des matières à option. En Communauté germanophone de Belgique (FPI en milieu scolaire), en République tchèque et au Royaume-Uni (Écosse) (deuxième cycle de l'enseignement secondaire général), ils sont liés à une approche transdisciplinaire de la formation à l'entrepreneuriat. En Estonie, en Espagne, en Autriche, en Pologne, en Roumanie, en Slovénie, en Finlande, au Royaume-Uni (pays de Galles et Irlande du Nord), au Monténégro et en Norvège, une palette plus large d'acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat est décrite dans les programmes scolaires, dans la mesure où ces acquis sont intégrés à la fois dans des cours sur l'entrepreneuriat et/ou dans d'autres matières.

Figure 3.8. Acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Notes spécifiques par pays

Danemark: en 2014, les acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat ne sont pas expressément mentionnés dans les programmes scolaires. Ils sont implicitement intégrés dans les principaux objectifs et matières et dans les projets transdisciplinaires obligatoires.

Croatie: le programme scolaire national (PSN) prévoit que la formation à l'entrepreneuriat doit être intégrée dans les programmes scolaires des niveaux 0 à 3 de la CITE en tant que thème transdisciplinaire et inclure des objectifs spécifiques. L'élaboration des programmes scolaires nécessaires à la mise en œuvre de cette exigence du PSN n'est toutefois pas encore terminée.

Malte: un cadre des acquis d'apprentissage est en cours d'élaboration et comprend les résultats d'apprentissage pour la formation à l'entrepreneuriat.

Portugal: un document d'orientation sur les programmes de formation à l'entrepreneuriat est en cours d'élaboration; il décrira les performances à atteindre, comme les connaissances, les compétences et les attitudes entrepreneuriales qui seront d'application depuis l'enseignement préscolaire jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Slovénie: aucune donnée sur les acquis d'apprentissage dans la FPI en milieu scolaire n'est disponible.

Bosnie-Herzégovine: des acquis d'apprentissage sont définis pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais ils ne sont pas officiellement intégrés dans les programmes scolaires.

De façon générale, comme cela a été discuté à la section 3.1.2, on recense davantage de cours spécifiques sur l'entrepreneuriat dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire; ce sont souvent des cours à option, mais ils sont parfois obligatoires. Lorsqu'il s'agit de cours facultatifs, comme en Estonie, au Monténégro et en Norvège, seuls les élèves qui choisissent ces matières à option spécifiques atteindront les objectifs éducatifs correspondants. Lorsque ces cours sont obligatoires, comme en Espagne (FPI en milieu scolaire), en Autriche (FPI en milieu scolaire), en Pologne, en Roumanie et en Slovénie, il est probable qu'ils produisent des effets sur un nombre plus élevé d'élèves.

3.3.3. Cohérence et progressivité des acquis d'apprentissage

Tout en recensant les acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires européens, des données ont également été rassemblées sur la manière dont ces acquis sont structurés pour assurer une continuité et une progression. La formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence clé est considérée comme faisant partie d'un processus d'apprentissage tout au long de la vie, qui englobe des compétences transversales. Dès lors, les acquis d'apprentissage doivent être structurés horizontalement, au travers de l'ensemble du programme scolaire, et verticalement, afin d'assurer une progression tout au long des différents niveaux d'éducation.

Le présent rapport confirme ce que des recherches précédentes avaient déjà indiqué, à savoir que les acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat sont toujours fragmentés dans la plupart des systèmes éducatifs. Une progression peut avoir été atteinte dans une catégorie d'acquis d'apprentissage, mais pas dans les autres. De façon générale, les programmes scolaires contiennent des éléments d'apprentissage de l'entrepreneuriat, mais très peu de ces programmes suivent une approche plus structurée d'apprentissage tout au long de la vie.

Ainsi, lorsque la formation à l'entrepreneuriat est enseignée en tant que thème transdisciplinaire, on observe très peu de connexions entre les matières qui relient les acquis d'apprentissage pour aboutir à une expérience éducative plus utile. L'existence de ces connexions dépend dans une large mesure de la volonté des enseignants de coopérer les uns avec les autres. Plusieurs matières peuvent contribuer à atteindre les acquis d'apprentissage liés à l'entrepreneuriat, mais souvent, il existe peu d'indications sur la façon dont ils peuvent être développés de manière simultanée et coordonnée entre les différentes matières, à un même niveau ou durant l'année scolaire.

De même, comme cela a été discuté à la section 3.2, proposer des expériences pratiques d'entrepreneuriat, comme la création de mini-entreprises, peut constituer une bonne manière de s'assurer que tous les acquis d'apprentissage liés à l'entrepreneuriat sont couverts durant le processus d'apprentissage. Ils combinent des objectifs d'apprentissage de l'entrepreneuriat et une méthode d'enseignement de l'entrepreneuriat.

La progression au travers des niveaux éducatifs successifs est souvent inhérente à la logique des programmes scolaires (adaptés à l'âge), dans lesquels les matières, leur contenu et les tâches vont du plus simple vers le plus complexe. En Bulgarie et en Autriche, par exemple, cette approche est appelée «approche en spirale». Lorsque les acquis d'apprentissage relatifs aux compétences entrepreneuriales sont inclus dans des matières inscrites de manière continue dans le programme scolaire, la progression se fait naturellement. En voici quelques exemples:

En **Estonie**, la matière transdisciplinaire «Initiative citoyenne et entreprise» montre une progression claire entre un niveau et le suivant. Durant les trois premières années du primaire, l'enseignement est axé sur la coopération et la prise de décision conjointe. Le processus d'apprentissage peut prendre la forme d'activités volontaires des élèves, comme le nettoyage du quartier, l'organisation d'événements dans la communauté, etc. Durant les trois dernières années, l'apprentissage vise à soutenir le développement du sens de l'initiative des élèves, à leur offrir des occasions de lancer des initiatives communes et à les y aider. Les élèves sont guidés vers la recherche de solutions créatives à des problèmes qu'ils sont capables de résoudre et les enseignants les aident à apprendre de l'expérience qu'il est nécessaire et profitable d'unir leurs efforts. Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, l'apprentissage insiste sur la manière dont les différents secteurs de la société (public, privé et non lucratif) fonctionnent et dont ils sont interconnectés. Les élèves sont encouragés à participer à des activités de la communauté locale afin de comprendre la notion

d'«initiative citoyenne», de découvrir le bénévolat, d'être motivé et de développer des compétences entrepreneuriales. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, l'apprentissage est axé sur le développement des connaissances et des compétences nécessaires pour participer effectivement à la prise de décisions politiques et économiques au niveau local et national. Ainsi, par le biais d'activités en classe et extrascolaires ainsi que par des projets, les élèves développent une prise de conscience des systèmes politiques et économiques.

En **Espagne**, de nombreuses Communautés autonomes proposent aux élèves de participer à divers programmes consacrés aux dimensions personnelles, sociales, culturelles et commerciales de la formation à l'entrepreneuriat à mesure qu'ils avancent au travers des différentes étapes du système éducatif. On constate un déplacement progressif d'accent des objectifs, partant du développement de compétences entrepreneuriales personnelles dans les premières années de l'enseignement à l'acquisition de compétences spécifiques en rapport avec la création et la conduite d'entreprises dans les premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire (tant général que professionnel).

Au **Royaume-Uni (Écosse)**, les expériences et les acquis d'apprentissage décrivent une progression de l'apprentissage tout au long des différents niveaux et peuvent s'appliquer à des apprenants à différents stades de leur scolarité. Ainsi, dans le domaine des études sociales, l'objectif de «développer une compréhension des concepts qui stimulent l'esprit d'entreprise et influencent les entreprises» montre une progression en cinq niveaux. Au niveau zéro, généralement associé à l'enseignement préscolaire et au début de l'enseignement primaire, voire plus tard pour certains, le programme scolaire prévoit: «Dans des situations de la vie réelle et dans des jeux imaginaires, j'explore la manière dont les magasins et les services locaux nous fournissent ce dont nous avons besoin dans notre vie de tous les jours». Au premier niveau (généralement de la deuxième à la quatrième primaire, mais plus tôt ou plus tard pour certains), les élèves doivent avoir «développé une compréhension de l'importance des organisations locales dans la satisfaction des besoins de [ma] communauté locale». Au premier cycle de l'enseignement secondaire, le programme scolaire poursuit: «en étudiant le commerce éthique, [je peux] comprendre que les besoins élémentaires des personnes sont les mêmes partout dans le monde, en discutant des raisons pour lesquelles certaines sociétés sont plus à même de répondre à ces besoins que d'autres». Dans les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire («Troisième niveau»), on remarque une progression vers: «lorsque je participe à une activité entrepreneuriale, [je peux] examiner les questions éthiques relatives aux pratiques commerciales et comprendre comment les entreprises contribuent à la satisfaction des besoins». Et enfin, au quatrième niveau: «Je peux analyser de façon critique la manière dont certains facteurs économiques peuvent influencer les individus, les entreprises ou les communautés».

En **Norvège**, la matière «Entrepreneuriat et développement des entreprises» (EBD), par exemple, développe progressivement les compétences: en première année du deuxième cycle du secondaire, un objectif de compétence «Diriger une entreprise» impose aux élèves de «décrire le processus de développement menant à la création d'un produit»; tandis qu'en deuxième année, l'objectif de compétence « Développement des entreprises» demande aux élèves d'«évaluer le développement futur d'une idée commerciale».

De même, dans certains pays, notamment ceux où la formation à l'entrepreneuriat est enseigné dans des matières spécifiques distinctes, la progression suit une «logique interne à la matière», selon laquelle la matière elle-même évolue au cours de plusieurs niveaux d'éducation.

En **Pologne**, par exemple, le programme de base «Connaissance de la société» prévoit que, parmi les six principaux acquis d'apprentissage, cinq sont répétés sous une forme plus fouillée et approfondie sur plusieurs niveaux éducatifs consécutifs. Le sixième acquis d'apprentissage est lié au contenu pédagogique spécifique du niveau concerné.

Il existe quelques exemples d'approche plus stratégiques pour développer des compétences entrepreneuriales de façon cohérente et tout au long de la vie. L'état actuel de mise en œuvre de ces approches doit encore être démontré.

Le plan d'action de la **Communauté flamande de Belgique**, une stratégie spécifique concernant la formation à l'entrepreneuriat, explique comment les écoles pourraient élaborer leur programme de cours pour intégrer cette matière: «La formation à l'entrepreneuriat doit être intégrée dans tous les cours et à tous les niveaux d'éducation. Cependant, il convient de définir clairement les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat qui doivent être atteints à chaque période de la vie. (...) L'entrepreneuriat doit être développé progressivement (...). L'enseignement maternel (devrait développer un esprit d'entreprise et une image positive); l'enseignement primaire (devrait s'appuyer sur le travail antérieur et y ajouter une prise de conscience économique élémentaire et l'importance des entreprises pour la société). L'enseignement secondaire (devrait s'appuyer sur le travail antérieur et y ajouter l'entrepreneuriat: le choix individuel de chaque élève)».

Au **Danemark**, la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat (FFE) a créé un cadre en vue d'un éventuel modèle de progression tout au long du système éducatif. Il a été utilisé dans les lignes directrices nationales applicables à l'enseignement primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire et a également servi de base au développement de la formation à l'entrepreneuriat dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire.

En **Autriche**, il existe un modèle clairement défini de formation à l'entrepreneuriat, baptisé «modèle TRIO pour la formation à l'entrepreneuriat». Il a été développé par le Centre EESI-Impulse (*Entrepreneurship Education for School Innovation*, formation à l'entrepreneuriat pour l'innovation scolaire) et financé par le ministère afin d'être déployé dans les écoles, notamment dans l'enseignement professionnel. Ce modèle préconise un développement graduel des compétences entrepreneuriales, par lequel les élèves commencent par mener une expérience entrepreneuriale de base et acquièrent une compréhension élémentaire des questions avant qu'une culture entrepreneuriale et un esprit d'entreprise puissent émerger. Le modèle s'articule autour de trois niveaux: le niveau 1 porte sur la compréhension fondamentale de l'apprentissage de l'entrepreneuriat et sur la familiarisation avec l'élaboration d'idées et leur mise en pratique; le niveau 2 approfondit l'enseignement de base par le biais d'activités plus poussées visant à consolider et à encourager une culture entrepreneuriale; le niveau 3 vise à favoriser une culture qui encourage la maturité, l'autonomie, la responsabilité personnelle et la solidarité (valeurs de base). L'objectif ultime est de créer une société civile durable et dynamique de citoyens.

Au **Royaume-Uni (pays de Galles)**, le cadre pour les carrières et le monde du travail (*Careers and the World of Work*, CWW) est une partie obligatoire du programme scolaire des 11-19 ans et constitue un élément du «programme de base» pour les 16-19 ans. Ce cadre contient des déclarations pour chaque stade de l'apprentissage, qui couvrent les compétences entrepreneuriales et la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

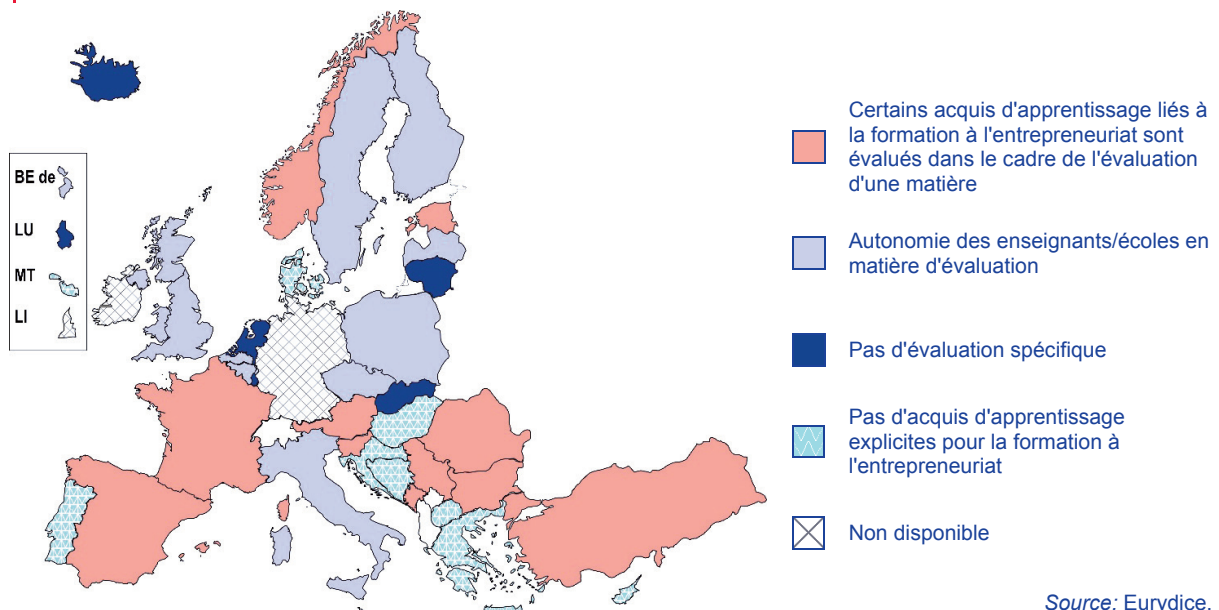
Il n'est pas surprenant que les trois derniers exemples soient tirés de pays/régions (Danemark, Royaume-Uni (pays de Galles) et Autriche) qui ont déjà mis en place un cadre de référence pour les compétences entrepreneuriales, tandis que le premier exemple provient d'une région dotée d'une stratégie spécifique (Communauté flamande de Belgique).

3.3.4. Évaluation des acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat

Enfin, les pays ont été interrogés sur la question de savoir si les acquis d'apprentissage identifiés portant sur les compétences entrepreneuriales sont évalués et, dans l'affirmative, sur la manière dont cette évaluation se déroule. En fait, l'évaluation des compétences transversales en est toujours à ses balbutiements en Europe et seuls quelques pays/régions (Danemark, Autriche, Royaume-Uni (pays de Galles) et la région d'Europe du Sud-Est, par l'intermédiaire du *South East Europe Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL)) ont jusqu'à présent mis en place un cadre de référence pour la compétence clé «Sens de l'initiative et esprit d'entreprise». En effet, la définition des acquis d'apprentissage est la première étape dans la voie d'une évaluation.

Cependant, si l'on veut que cette compétence clé soit reconnue comme une expérience pédagogique importante pour tous les élèves et étudiants, une évaluation est essentielle. En outre, l'esprit d'entreprise étant une compétence clé vaste et présentant de multiples facettes, elle requiert non seulement un enseignement innovant, mais aussi des méthodes d'évaluation innovantes.

Les conclusions de ce rapport semblent confirmer les recherches antérieures et montrer que les attitudes, les compétences et les connaissances entrepreneuriales ne sont pas évaluées de manière spécifique. L'évaluation porte généralement sur des matières spécifiques qui peuvent ou non inclure des acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat. Il est dès lors malaisé de déterminer quels acquis d'apprentissage spécifiques sont évalués.

Figure 3.9. Évaluation des acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat, 2014/2015.**Notes spécifiques par pays**

Malte: un nouveau cadre sur les acquis d'apprentissage et des programmes d'évaluation des acquis sont en cours d'élaboration et devraient être appliqués en 2016-2017.

Autriche: les exemples d'évaluation sont tirés du programme scolaire d'une école professionnelle. Tous les programmes scolaires ne sont pas encore axés sur les compétences, mais en 2014, de nombreux programmes scolaires de ce type sont entrés en vigueur et d'autres vont suivre.

Dans les pays où l'entrepreneuriat est une matière séparée, plusieurs acquis d'apprentissage sont bien évidemment évalués dans le cadre de l'évaluation de la matière proprement dite. Cependant, lorsque l'entrepreneuriat est enseigné en tant que thème transdisciplinaire, il est difficile de trouver des données sur l'évaluation d'acquis d'apprentissage spécifiques liés à ce thème.

Dans une douzaine de systèmes éducatifs, bien qu'il existe des règles générales sur l'évaluation, l'autonomie des enseignants et des établissements a pour effet que le processus décisionnel et les pratiques réelles varient et qu'il est donc plus difficile de collecter des informations sur ce point.

Il n'existe que quelques exemples de recommandations ou d'orientations plus spécifiques sur l'évaluation des acquis liés à l'apprentissage de l'entrepreneuriat.

En **Espagne**, au niveau central, un règlement publié en janvier 2015 recommande l'utilisation de portefeuilles «[...] étant donné qu'ils fournissent des informations complètes sur les acquis des élèves, ils contribuent à une évaluation permanente et permettent le partage des acquis d'apprentissage pertinents.» Le portefeuille est un outil de motivation des élèves, parce qu'il renforce leur autonomie et développe leur esprit critique».

En Cantabrie, l'une des Communautés autonomes d'Espagne, par exemple, le programme scolaire de la matière facultative «Culture entrepreneuriale» (4^e année du premier cycle de l'enseignement secondaire) propose de «diversifier les méthodes d'évaluation utilisées et les situations dans lesquelles elles sont appliquées, afin de renforcer son caractère formatif et de tenir compte, notamment, des éléments suivants: observation des étudiants, travail individuel et collectif, évaluation de la coopération et de la participation aux activités, épreuves orales ou écrites, qui devraient garantir une évaluation non seulement des concepts, mais aussi des valeurs, des attitudes et des procédures».

En **France**, le tronc commun de connaissances et de compétences, incluant l'autonomie et le sens de l'initiative, est évalué sur la base du livret personnel de compétence. Par ailleurs, un travail individuel dirigé, qui inclut également des acquis d'apprentissage liés à l'entrepreneuriat, doit être mené à bien en un an et présenté aux enseignants et à un comité à la fin de l'année.

Dans d'autres pays, bien qu'il ne soit pas directement fait référence à l'apprentissage de l'entrepreneuriat, plusieurs méthodes d'évaluation innovante sont recommandées, en plus des méthodes traditionnelles. Plusieurs pays (trois Communautés de Belgique, Autriche, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni

et Turquie) ont déjà utilisé le dossier d'évaluation électronique dans les écoles et dans d'autres pays, ce système se trouve en phase pilote (Bulgarie, France, Grèce et Islande) (Commission européenne, 2012b).

De plus, en **Roumanie**, le syllabus de la matière «Développement personnel» dans l'enseignement primaire précise que «l'évaluation représente un aspect important du processus d'apprentissage; (...) elle est réalisée selon plusieurs angles: l'enseignant, les élèves eux-mêmes (autoévaluation) et les collègues (évaluation par les pairs). (...) Plusieurs méthodes d'évaluation sont recommandées: travaux pratiques, projets individuels et de groupe, affiches/dessins/collages, dossiers». L'évaluation porte sur le processus d'apprentissage. Outre le développement cognitif, elle prend en compte d'autres indicateurs, tels que la personnalité, le comportement, les attitudes, l'application pratique de ce qui a été enseigné et les relations. Différentes techniques d'évaluation sont utilisées. Le processus d'évaluation se concentre sur les aspects positifs plutôt que négatifs et fait de l'élève un partenaire du processus d'évaluation, par le recours à l'autoévaluation, à l'évaluation par les pairs et à une évaluation contrôlée.

Au **Monténégro**, outre les épreuves orales et écrites, les étudiants sont également évalués sur leur participation au travail de groupe en termes d'implication, de motivation, de forme de participation, de coopération avec les autres, de résolution de problèmes et, enfin, des résultats du travail de groupe.

CHAPITRE 4. FORMATION DES ENSEIGNANTS ET SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS

Les enseignants ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre effective de la formation à l'entrepreneuriat dans les écoles. Dans la formation à l'entrepreneuriat, les attitudes et les comportements sont probablement plus importants que les connaissances. «Ces compétences s'acquièrent le mieux par des questions et une découverte dirigées par des personnes et permettant aux élèves de transformer des idées en actes. Elles sont difficiles à enseigner par les pratiques pédagogiques traditionnelles, dans lesquelles l'apprenant a tendance à être un destinataire plus ou moins passif. Elles requièrent des pédagogies actives, centrées sur l'apprenant et des activités d'apprentissage mettant à profit les possibilités d'apprentissage pratiques du monde réel. [...] Ces changements nécessiteront de modifier en profondeur la manière dont les enseignants sont eux-mêmes formés» (Commission européenne, 2011a, pp. 2-3).

Ce chapitre porte donc sur la formation des enseignants et le soutien à leur apporter afin de les aider à transmettre leurs connaissances, leurs compétences et leurs attitudes en matière d'entrepreneuriat à leurs élèves.

Ce chapitre s'intéresse d'abord à la manière dont l'entrepreneuriat est couvert dans la formation initiale des enseignants (FIE) avant d'examiner la situation de la formation à l'entrepreneuriat dans la formation professionnelle continue (FPC). La dernière section du chapitre se penche sur les types de ressources et d'autres formes de soutien proposées par les autorités centrales pour aider les enseignants à former leurs élèves de façon entrepreneuriale. Tous les liens et références utiles figurent à l'annexe.

4.1. Formation initiale des enseignants

La formation à l'entrepreneuriat en tant que matière obligatoire dans la FIE

Comme le souligne la Commission européenne, «Les établissements de formation des enseignants devraient [...] offrir de riches environnements d'apprentissage sur, par et pour l'entrepreneuriat. Ils devraient permettre aux élèves enseignants d'explorer et de développer diverses techniques pédagogiques sous-tendues par des méthodes d'apprentissage actif et la volonté d'expérimenter et d'«essayer de nouvelles choses», ainsi que de tirer parti d'un large éventail d'environnements d'apprentissage à l'intérieur mais surtout à l'extérieur de l'établissement» (Commission européenne, 2011a, p. 23). Cette section analyse la formation à l'entrepreneuriat dans la formation initiale des enseignants.

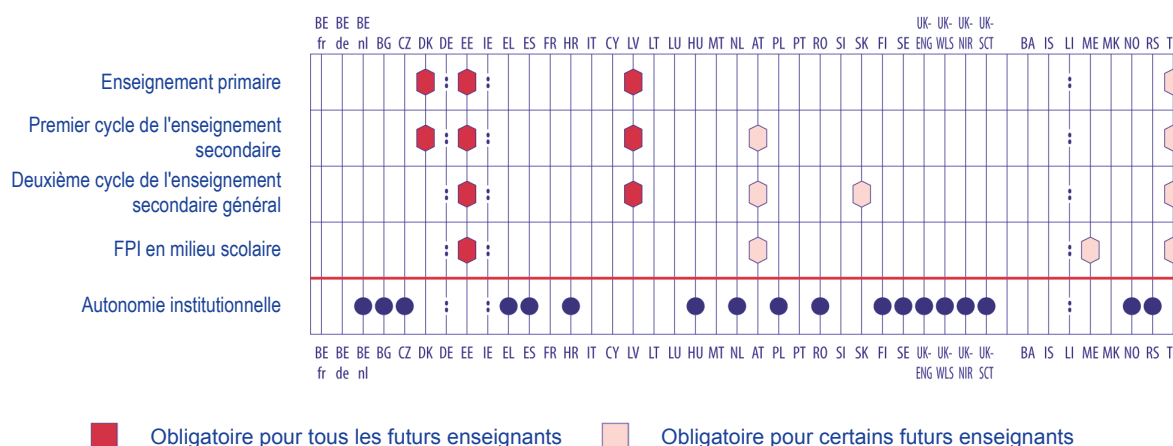
La figure 4.1 révèle que dans près de la moitié des systèmes éducatifs, les établissements de formation des enseignants sont libres de décider d'inclure la formation à l'entrepreneuriat dans leur programme et, s'ils le font, ils sont libres de déterminer comment cette formation doit être enseignée. Par ailleurs, l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires de la FIE n'est pas réglementée dans plus d'un tiers des pays/régions. C'est la raison pour laquelle très peu d'informations supplémentaires sont disponibles au niveau central pour plus des trois quarts des pays/régions couverts par l'étude.

En dépit de l'absence de réglementation nationale sur la formation à l'entrepreneuriat, certains établissements de formation des enseignants peuvent prévoir l'enseignement de cette matière dans leur programme. En voici quelques exemples:

En **Finlande**, où les établissements sont libres d'intégrer la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires de la FIE, «YVI – le projet de service de formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants» (2010-2014) a réuni plus de 30 organisations en vue d'élaborer un programme sur l'entrepreneuriat pour la formation des enseignants. Les programmes d'études de la FIE ont été élaborés conjointement, tout comme les nouveaux modèles et outils pédagogiques.

Dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, les centres de formation des enseignants ont fait de la formation à l'entrepreneuriat une matière obligatoire pour les futurs professeurs de mathématiques et de sciences du premier cycle de l'enseignement secondaire. De même, les centres de formation des futurs professeurs d'économie et d'ingénierie mécanique du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et de la FPI en milieu scolaire leur imposent également de suivre des cours de formation à l'entrepreneuriat.

Figure 4.1. La formation à l'entrepreneuriat en tant que matière obligatoire dans la formation initiale des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, selon les recommandations/lignes directrices nationales, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

Les programmes scolaires de FIE pour les futurs enseignants travaillant dans un domaine spécifiquement consacré à l'entrepreneuriat en tant que carrière (par exemple, les études de commerce) ne sont pas pris en compte.

Dans la figure, l'autonomie institutionnelle fait uniquement référence à la formation à l'entrepreneuriat en tant que matière obligatoire. Des normes peuvent exister pour d'autres aspects de la FIE.

Notes spécifiques par pays

Belgique (BE de): la FIE n'est organisée que pour les futurs enseignants du primaire.

Royaume-Uni (pays de Galles/Irlande du Nord, Écosse): les documents officiels centraux précisent que les nouveaux enseignants doivent être capables d'enseigner l'ensemble du programme scolaire – dont la formation à l'entrepreneuriat fait partie – à tous les élèves, mais ils ne mentionnent pas expressément la formation à l'entrepreneuriat. Dans la figure, ces juridictions sont donc considérées comme dotées d'une autonomie institutionnelle.

Seuls sept systèmes éducatifs considèrent la formation à l'entrepreneuriat comme une matière obligatoire dans la FIE, à tout le moins pour certains futurs enseignants.

Dans trois pays, tous les futurs enseignants de tous les niveaux concernés doivent être formés pour donner des cours de formation à l'entrepreneuriat. Cette obligation s'applique à tous les futurs enseignants en Estonie, aux enseignants du primaire et du secondaire général en Lettonie et uniquement aux enseignants de l'enseignement de base (enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire) au Danemark.

Dans quatre pays, seuls les futurs enseignants de certaines matières doivent avoir suivi une formation à l'entrepreneuriat. En Autriche, cette matière n'est obligatoire que pour les futurs professeurs de géographie et d'économie de l'enseignement secondaire général et de la FPI en milieu scolaire. La FIE est en pleine réforme dans ce pays et la majeure partie des nouveaux programmes scolaires de la FIE pour l'enseignement secondaire (à compter de l'année académique 2016-2017) n'a pas encore été publiée. En Slovaquie, seuls les futurs enseignants de matières techniques/professionnelles du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général sont formés pour donner des cours de formation à l'entrepreneuriat. Au Monténégro, l'obligation ne s'applique qu'aux futurs enseignants de formation à l'entrepreneuriat dans la FPI en milieu scolaire. Enfin, en Turquie, la formation à l'entrepreneuriat n'est une matière obligatoire que pour les futurs enseignants qui suivent le programme de baccalauréat en sciences sociales.

En Serbie, le plan d'action récemment adopté pour la mise en œuvre de la stratégie de soutien au développement des petites et moyennes entreprises (voir aussi la section 2.1) envisage d'introduire la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes de FIE.

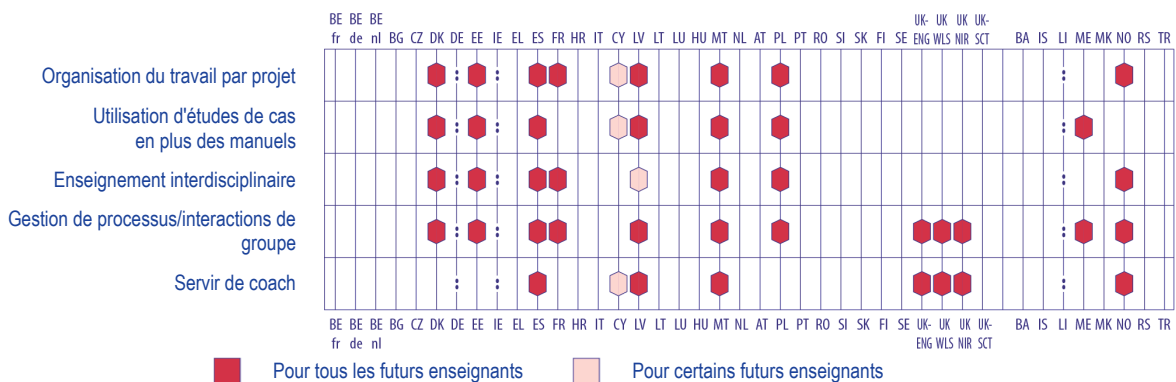
Approche entrepreneuriale de l'enseignement

Selon les recherches existantes et compte tenu de la large définition de la formation à l'entrepreneuriat adoptée par le groupe de travail thématique de la Commission européenne en la matière (voir la section 1.1), cinq compétences principales peuvent être considérées comme nécessaires pour un «enseignant entrepreneurial», c'est-à-dire un enseignant qui agit comme un coach et aide les élèves à transformer des idées en actes et à être le moteur de leur propre vie. Il s'agit des compétences suivantes:

- aptitude à appliquer une approche basée sur des projets;
- aptitude à travailler sur des études de cas et à utiliser des manuels;
- aptitude à suivre une approche interdisciplinaire;
- aptitude à gérer des processus de groupe et les interactions à l'intérieur des groupes;
- aptitude à servir de coach (par opposition à un chargé de cours).

Ces compétences ne sont pas nécessairement en lien direct avec la formation à l'entrepreneuriat dans le programme d'études de la FIE et peuvent s'appliquer à un éventail de matières enseignées. Cependant, la maîtrise de ces compétences est capitale pour être en mesure de donner cours selon une approche entrepreneuriale de l'enseignement.

Figure 4.2. Compétences clés pour une approche entrepreneuriale de l'enseignement dans la formation initiale des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, selon les recommandations/lignes directrices nationales, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

Approche entrepreneuriale de l'enseignement: approche pédagogique par laquelle l'enseignant agit comme un coach et aide les élèves à transformer des idées en actes et à devenir le moteur de leur propre vie. Ce type d'approche peut être appliqué à tous les enseignants d'une matière.

Note spécifique par pays

Belgique (BE de): la FIE n'est organisée que pour les futurs enseignants du primaire.

Comme indiqué à la figure 4.2, les autorités centrales de 13 pays/régions seulement ont mentionné dans des lignes directrices centrales la nécessité de soutenir les enseignants afin qu'ils développent au moins quelques-unes de ces compétences durant leur formation initiale. Au moins quatre de ces compétences doivent être enseignées à tous les enseignants au Danemark, en Estonie, en Espagne, en Lettonie, à Malte, en Pologne et en Norvège. En Espagne et à Malte, cela vaut pour les cinq compétences. Dans la plupart des cas, les recommandations s'appliquent à tous les enseignants d'une matière tant dans l'enseignement primaire que secondaire. C'est le cas au Danemark, en Estonie, en Espagne, en France, à Malte, en Pologne, au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord), au Monténégro et en Norvège. Une situation quasiment identique est de mise en Lettonie, mais tous les futurs enseignants, à l'exception de ceux de la FPI en milieu scolaire, doivent avoir une expérience de l'enseignement interdisciplinaire. À Chypre, les recommandations centrales limitent le développement des compétences «organisation du travail de projet» et «utilisation d'études

de cas» à la FPI en milieu scolaire, tandis que «servir de coach» est limité au deuxième cycle de l'enseignement secondaire général.

Comme indiqué plus haut, les instituts de formation des enseignants jouissent d'une grande autonomie dans l'élaboration des programmes scolaires et, plus particulièrement, des approches pédagogiques à suivre. En conséquence, le fait que ces compétences ne soient pas mentionnées dans un grand nombre de documents émanant des autorités centrales ne signifie pas nécessairement que les centres de formation ne prévoient pas d'activités visant à développer ces compétences chez les enseignants. En voici quelques exemples:

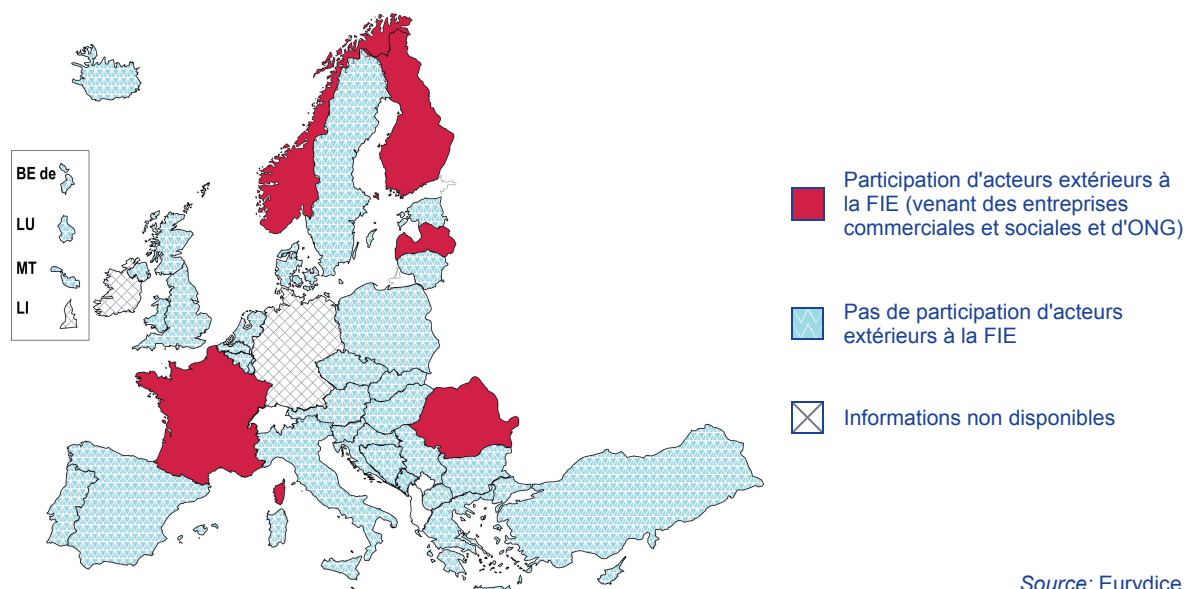
En **Hongrie**, il n'existe pas de lignes directrices centrales sur ces compétences et l'Institut pour la recherche et le développement de l'éducation a mené des études montrant ce qui est enseigné dans les centres de FIE. L'aptitude à organiser des projets fait partie de la FIE de tous les enseignants, tandis que la gestion des processus/interactions fait uniquement partie du programme d'études des futurs instituteurs et la manière d'utiliser les études de cas en plus des manuels est limitée aux futurs professeurs de lettres, de langues et des arts du secondaire.

Liens entre la formation initiale des enseignants et les acteurs entrepreneuriaux

Les futurs enseignants peuvent découvrir la réalité du monde des entreprises principalement de deux manières:

- en invitant des acteurs extérieurs du monde des entreprises à participer à la FIE et
- en organisant des visites, dans le cadre du programme d'études, dans des entreprises commerciales et sociales et dans des ONG, afin de permettre aux enseignants de se familiariser avec les défis, les méthodes et les compétences des entreprises.

Figure 4.3. Participation d'acteurs extérieurs à la formation initiale des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, selon les recommandations/lignes directrices nationales, 2014/2015.



Note spécifique par pays

Belgique (BE de) : la FIE n'est organisée que pour les futurs enseignants du primaire.

Comme indiqué à la figure 4.3, **la participation d'acteurs extérieurs** – des entreprises commerciales et sociales et des ONG – n'est mentionnée dans les recommandations ou lignes directrices centrales que dans cinq pays: France, Lettonie, Roumanie, France et Norvège. En Lettonie, ces recommandations ne concernent pas la préparation des futurs instituteurs.

Au Royaume-Uni (Écosse), les recommandations les plus récentes sur les normes professionnelles concernant les enseignants, qui devraient être publiées au cours de l'année académique 2015/2016, fourniront également des orientations sur ce point.

Cependant, plusieurs pays indiquent que des acteurs extérieurs participent à la FIE malgré l'absence de recommandations émanant des autorités centrales. En Belgique (Communautés française et germanophone), par exemple, l'Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI – anciennement Agence de stimulation économique) intervient dans certains centres pilotes de formation des enseignants, notamment en accordant des bourses aux futurs enseignants afin qu'ils élaborent des projets entrepreneuriaux. En Estonie et en Lettonie, *Junior Achievement* encourage également une approche entrepreneuriale de la FIE et soutient les centres de formation des enseignants tant en fournissant des conférenciers que dans le cadre d'activités liées à des projets. Au Monténégro, la participation d'acteurs extérieurs est l'un des critères d'évaluation de tous les établissements d'enseignement supérieur.

Les visites d'entreprises commerciales ou sociales et d'ONG sont l'occasion pour les futurs enseignants de se familiariser avec le monde de l'entreprise et de mieux comprendre ses problèmes. Cette approche n'apparaît toutefois dans aucune des recommandations émises par les autorités centrales, bien qu'en Roumanie et en Bosnie-Herzégovine, ces autorités aient l'intention d'intégrer la nécessité de ces visites dans leurs recommandations aux futurs enseignants. En Autriche, il n'existe ni recommandations ni lignes directrices pour la formation initiale des enseignants, mais les enseignants ont l'occasion de visiter des entreprises dans le cadre de certains cours à titre facultatif («Les enseignants et l'économie», par exemple).

4.2. Formation professionnelle continue des enseignants

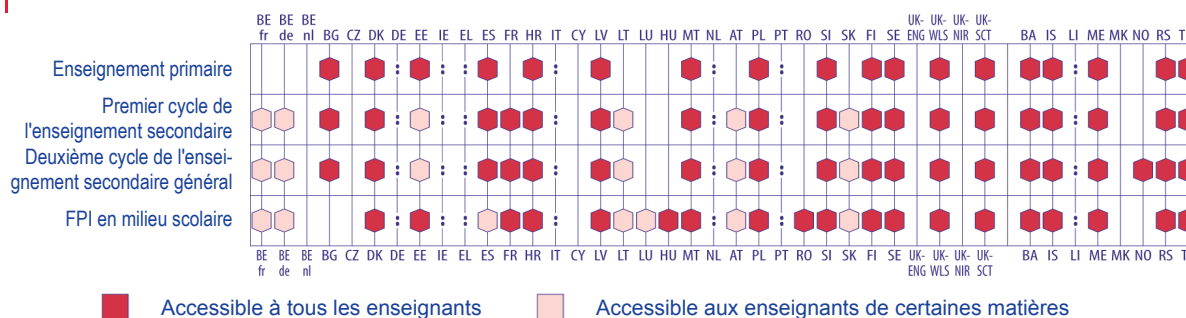
Pour développer la formation à l'entrepreneuriat à l'école, il est non seulement important de former les futurs enseignants, mais aussi de donner aux enseignants qui travaillent déjà l'occasion de se familiariser avec ce sujet ou de développer leurs connaissances et leurs compétences dans ce domaine. «Si la formation initiale des enseignants va donner naissance à une cohorte d'éducateurs nouvellement qualifiés en matière d'entrepreneuriat, une formation professionnelle continue adéquate est essentielle pour développer les compétences requises de l'ensemble du personnel éducatif et soutenir le perfectionnement des enseignants qui ont pu bénéficier de la formation initiale des enseignants» (Commission européenne, 2011a, p. 51). Cette section est donc axée sur la formation professionnelle continue (FPC).

Cours de FPC

Comme l'illustre la figure 4.4, 28 pays/régions organisent des cours de FPC sur la formation à l'entrepreneuriat. Dans 15 d'entre eux, ces cours sont accessibles à tous les enseignants de l'enseignement primaire jusqu'au deuxième cycle du secondaire, y compris les enseignants de FPI en milieu scolaire (Danemark, Croatie, Lettonie, Malte, Pologne, Slovaquie, Finlande, Suède, Royaume-Uni (pays de Galles et Écosse), Bosnie-Herzégovine, Islande, Monténégro, Serbie et Turquie). En Bulgarie et en Espagne, la FPC est accessible à tous les enseignants de l'enseignement général. Il existe toutefois des cours de FPC pour les enseignants de FPI en milieu scolaire dans quelques Communautés autonomes espagnoles. En France, ces cours sont ouverts à tous les enseignants, à l'exception des instituteurs. En Estonie, des activités de FPC sont accessibles à tous les enseignants, à l'exception de ceux de l'enseignement secondaire général, où ils sont uniquement réservés aux enseignants de sciences sociales, d'économie et de mathématique.

Dans cinq autres pays/régions, des possibilités de FPC sur la formation à l'entrepreneuriat sont proposés à tous les enseignants du secondaire général et de FPI en milieu scolaire, mais ils sont limités aux enseignants de certaines matières. Dans les Communauté française et germanophone de Belgique, la FPC sur la formation à l'entrepreneuriat est limitée aux professeurs d'économie et de sciences sociales et aux enseignants de l'enseignement technique et professionnel; en Autriche, elle n'est accessible qu'aux professeurs d'économie et d'entrepreneuriat et en Lituanie, aux professeurs de géographie et d'économie. En Slovaquie, la FPC sur la formation à l'entrepreneuriat n'est disponible que pour les professeurs de mathématiques, de civisme, d'éthique et d'informatique des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire et aux enseignant de matières techniques et professionnelles du deuxième cycle du secondaire.

Figure 4.4. Offre de cours de FPC spécifiquement liés à la formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants du primaire et du secondaire, 2014/2015.



Source: Eurydice.

Note explicative

Les cours de FPC couvrant certains aspects limités de la formation à l'entrepreneuriat (par ex. la culture financière, l'apprentissage collaboratif, l'approche centrée sur l'élève, l'apprentissage basé sur des projets) ne sont pas pris en compte dans la figure.

Notes spécifiques par pays

- République tchèque:** des cours de FPC limités à la culture financière sont accessibles à tous les enseignants.
- Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal:** pas d'information disponible au niveau central.
- Espagne:** des cours de FPC sont disponibles dans certaines Communautés autonomes pour les enseignants de FPI en milieu scolaire.

Dans trois pays/régions, ce type de FPC est limité aux enseignants de FPI en milieu scolaire. En Hongrie et en Roumanie, tous les enseignants de FPI en milieu scolaire reçoivent ce type de FPC, mais au Luxembourg, c'est uniquement le cas des professeurs d'économie et de communication.

En Norvège, seuls les enseignants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général ont accès à des activités de FPC sur la formation à l'entrepreneuriat.

L'offre peut être organisée de différentes manières. Les programmes de formation varient souvent d'une année à l'autre. Des cours de FPC peuvent être organisés par le ministère de l'Éducation, par son organe délégué ou par les universités. Dans certains pays/régions, les activités de FPC sont organisées par des établissements de promotion de la formation à l'entrepreneuriat.

Le CERPEP ou Centre d'études et de recherches sur les partenariats et les professions est un acteur majeur dans l'offre de FPC sur la formation à l'entrepreneuriat en France et il développe actuellement son offre. Il en va de même de la *Social Enterprise Academy* au Royaume-Uni (Écosse). Dans les Communautés française et germanophone de Belgique, l'Agence pour l'entrepreneuriat et l'innovation envisage de développer la FPC dans sa stratégie pour la période 2014-2020. En Bulgarie, en Estonie, en France, en Lituanie, à Malte, en Pologne, au Portugal, en Slovénie, en Finlande et en Serbie, *Junior Achievement* joue également un rôle dans le développement de la FPC sur le terrain. En Roumanie, la formation est dispensée par d'anciens projets (comme le projet «Entreprise de formation» (*Firma de exercitiu*)). Au Royaume-Uni (pays de Galles), l'*University of South Wales* a élaboré le «Youth Entrepreneurship National CPD Framework» (cadre national de FPC sur l'entrepreneuriat des jeunes) pour le compte du gouvernement gallois.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine a élaboré des plans pour la formation à l'entrepreneuriat des enseignants de FPI en milieu scolaire dans le cadre du programme de travail du Centre pour l'enseignement et la formation professionnels. Cette activité n'a pas pu être mise en œuvre par manque de ressources financières. Cependant, en 2012/2013 et en 2013/2014, dans le cadre du Bureau pour le développement de la participation du secteur de l'éducation au projet de développement des formations en cours d'emploi, dirigé par le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECCL), une formation obligatoire à l'entrepreneuriat a été dispensée aux enseignants du secondaire.

En Croatie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en Serbie et en Turquie, des cours de FPC ont été élaborés avec l'aide du SEECCEL et ont été cofinancés par l'instrument européen d'aide de préadhésion (IAP). Ils se trouvent également en phase pilote et sont menés dans quelques écoles primaires et secondaires dans chaque pays (voir la section 2.2.3).

Visites d'entreprises

Dans certains pays, des visites d'entreprises sont organisées en tant qu'activité à option de la FPC. L'objectif est de donner aux enseignants une expérience directe afin de mieux comprendre les compétences que les employeurs recherchent pour leurs futurs salariés et de renforcer les liens entre le monde de l'éducation et celui du travail. Les enseignants ont également l'occasion d'observer le fonctionnement des entreprises et de trouver des idées pour un enseignement innovant et des orientations novatrices.

En **République tchèque**, en août 2014, le Fonds pour la formation continue (FDV), un organisme du ministère du Travail et des Affaires sociales, a lancé le projet «Stages en entreprises – Formation pratique 2» (*Stáže ve firmách – vzdělávání praxí 2*). L'un des résultats de ce projet, qui a pris fin en septembre 2015, est le catalogue national des stages, une plateforme en ligne ouverte à tous, dont le but est de proposer des stages à des candidats potentiels.

En **Estonie**, des journées d'observation en entreprises sont organisées par Junior Achievement Estonia et sont principalement destinées aux professeurs d'économie et d'entrepreneuriat.

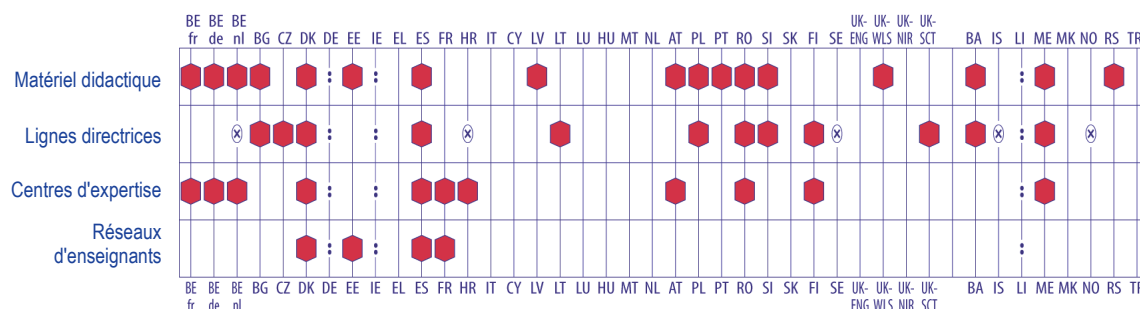
En **France**, le CERPEP organise des visites pour le personnel enseignant, qui dure entre un et cinq jours.

Au **Royaume-Uni (Écosse)**, *Excellence in Education through Business Links* (EEBL) organise des visites d'au moins deux jours pour tous les enseignants du primaire et du secondaire.

4.3. Soutien aux enseignants

Les autorités centrales peuvent également soutenir la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat en élaborant ou en contribuant à l'élaboration de lignes directrices, de matériel didactique, de centres d'expertise et/ou de réseaux d'enseignants, qui peuvent aider les enseignants dans leur travail. Tous les liens utiles concernant les ressources mises à la disposition des enseignants – avec ou sans le soutien des autorités centrales – sont mentionnées à l'annexe.

Figure 4.5. Soutien aux enseignants du primaire et du secondaire apporté par les autorités centrales (avec leur soutien), 2014/2015.



⊗ Les autorités centrales ne fournissent aucune ligne directrice pour aucune branche du programme scolaire.

Source: Eurydice.

Notes explicatives

Les **lignes directrices** axées sur des aspects spécifiques (comme la culture financière) ne sont pas prises en compte dans cette figure.

Centres d'expertise: les centres de ressources didactiques générales ne sont pas pris en compte dans cette figure.

Tous les liens utiles vers les ressources didactiques ou des références à des publications imprimées sont mentionnés à l'annexe.

Notes spécifiques par pays

Portugal: des lignes directrices sur le programme scolaire et du matériel didactique pour la formation à l'entrepreneuriat sont en cours d'élaboration.

Matériel didactique

Dans la plupart des cas, les autorités centrales soutiennent l'élaboration de matériel didactique. C'est le cas dans 17 pays/régions, bien que cela se passe de diverses manières. Certains ont mis sur pied des partenariats structurels à cet effet avec des associations spécialisées dans le domaine de l'entrepreneuriat. Les Communautés française et germanophone de Belgique coopèrent avec l'Agence pour l'entrepreneuriat et l'innovation. Il en va de même en Communauté flamande de Belgique, avec le VLAJO et l'UNIZO, la Fondation pour l'éducation et l'entrepreneuriat. En Autriche, les autorités centrales financent le Centre EESI-Impulse (*Entrepreneurship Education for School Innovation*) afin de développer du matériel didactique. La Bosnie-Herzégovine a soutenu le projet «Entrepreneurial Learning Education Systems» (ELES) (2014-2016), qui était cofinancé par l'instrument européen d'aide de préadhésion et a élaboré du matériel didactique.

L'Institut d'enseignement et de formation professionnels de la République de Slovénie a lancé le projet «Ouvrir les portes» (*Vrata odpiram sam*), cofinancé par les Fonds structurels européens et le budget de l'État. Ce projet inclut l'élaboration de matériel didactique.

Au Danemark et au Monténégro, les autorités centrales ont produit du matériel didactique, qui est disponible sur leur site internet. Les autorités centrales bulgares ont également développé du matériel, qui n'est fourni qu'aux enseignants participant à des activités de FPC sur la formation à l'entrepreneuriat. En Estonie, le ministère de l'Éducation a participé à la révision de la méthodologie «Théâtre sur l'entrepreneuriat».

Au Royaume-Uni (pays de Galles), une partie du budget de la stratégie d'entrepreneuriat pour les jeunes (voir la section 2.1) a été consacrée à la production de matériel didactique.

Enfin, les autorités centrales aident à la diffusion de matériel didactique par différents biais. Au Danemark, le matériel didactique relatif à la formation à l'entrepreneuriat est disponible dans une section spécifique du portail du Centre national de ressources, directement géré par le gouvernement. En Estonie, le portail Vie scolaire (*Koolielu*), créé par le gouvernement et la Fondation des technologies de l'information pour l'éducation, donne accès à diverses ressources sur la formation à l'entrepreneuriat. En Pologne, au Portugal, en Roumanie et en Serbie, les autorités centrales fournissent une liste officielle de manuels approuvés pour les programmes scolaires, y compris sur la formation à l'entrepreneuriat, et attribuent de la sorte un label de qualité à certains matériels didactiques. Le Centre national espagnol pour l'innovation et la recherche dans l'éducation encourage la production de matériel didactique. En Lettonie, le portail de l'enseignement donne accès au matériel existant. En Slovénie, certaines lignes directrices et matériel didactique élaborés par l'Institut de l'enseignement et de la formation professionnels et cofinancés par les autorités centrales sont disponibles sur le portail du Réseau slovène de l'éducation.

Il va de soi que du matériel didactique est également élaboré indépendamment des autorités centrales. Ainsi, le Danemark, l'Espagne, la Lituanie et la Norvège font état d'un nombre croissant de ressources didactiques développées par des éditeurs privés. Plusieurs ONG et associations produisent également du matériel didactique et le distribuent souvent gratuitement. C'est notamment le cas de *Junior Achievement*. Le SEECEL, dont la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie et la Turquie sont membres, élabore également du matériel didactique.

Consignes pédagogiques sur l'entrepreneuriat

Des instructions pédagogiques complètent les informations contenues dans le programme scolaire de base et peuvent offrir un soutien plus précis, prenant la forme de méthodes de travail, de plans de cours, d'exemples de bonnes pratiques, d'études de cas, etc. (voir aussi la section 3.1.3 sur les orientations concernant les méthodes d'enseignement et d'apprentissage).

Il existe des instructions relatives à l'enseignement de l'entrepreneuriat dans 12 pays/régions. Dans six d'entre eux, il s'agit d'une publication distincte sous forme imprimée (République tchèque) ou disponible en ligne (Danemark, Finlande, Royaume-Uni (Écosse), Bosnie-Herzégovine et Monténégro). En Lituanie, en Pologne, en Roumanie et en Slovénie, ces instructions sont intégrées dans les programmes scolaires. En Espagne, la législation nationale définit les sept compétences clés pour l'enseignement primaire et secondaire, notamment le «sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise», en précisant les liens entre les compétences, le contenu et les critères d'évaluation. Il existe également des instructions dans les Communautés autonomes espagnoles. En Bulgarie, les instructions sont intégrées dans les orientations pour la FIE.

Dans cinq pays/régions, en principe, aucune ligne directrice centrale n'est fournie pour aucun domaine du programme scolaire (Communauté flamande de Belgique, Croatie, Suède, Islande et Norvège).

Les autorités centrales élaborent généralement ces instructions en coopération avec d'autres parties prenantes. Education Scotland a ainsi collaboré avec des partenaires du secteur tertiaire dans le cadre du programme «Enterprising Schools» (*Curriculo Solution, Young Enterprise Scotland*, etc.). Leurs lignes directrices contiennent des études de cas écossaises destinées à mettre en évidence les effets positifs que le développement des compétences entrepreneuriales a eu sur la confiance en soi et l'estime de soi des jeunes et à montrer les possibilités qui existent pour développer ces compétences dans le programme scolaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale en faveur de l'entrepreneuriat (voir la section 2.1), le Bureau pour le développement de l'éducation et le Centre de l'enseignement et de la formation professionnels de l'ancienne République yougoslave de Macédoine encourageront les écoles et les enseignants à rédiger des lignes directrices en formant des enseignants à l'élaboration de lignes directrices pour le processus éducatif dans l'enseignement primaire et secondaire et en apportant un soutien financier aux écoles.

Centres d'expertise

Outre les centres de ressources pédagogiques traditionnelles, qui donnent accès à du matériel didactique sur un éventail de matières inscrites au programme, dont l'entrepreneuriat, 11 pays/régions disposent d'organisations spécialisées dans l'entrepreneuriat, qui font office de centres d'expertise sur l'enseignement de cette matière. La plupart d'entre eux donnent également accès à des ressources par l'intermédiaire d'un site internet ou d'un portail électronique et ils reçoivent des fonds des autorités centrales.

Dans les **Communautés française et germanophone de Belgique**, depuis 2007, l'Agence pour la stimulation économique joue le rôle de centre d'expertise spécialisé dans le développement de la formation à l'entrepreneuriat. Un nouveau poste a été créé, celui d'agent de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (ASEE), qui est chargé de rencontrer régulièrement les chefs d'établissement et le personnel. L'idée est de sensibiliser aux stratégies régionales en faveur de l'entrepreneuriat, de promouvoir la formation à l'entrepreneuriat et de donner des conseils sur les ressources disponibles.

En **Communauté flamande de Belgique**, le VLAJO et l'UNIZO servent de centres d'expertise en matière de formation à l'entrepreneuriat. Ces deux organisations reçoivent des fonds structurels du gouvernement flamand.

Au **Danemark**, le Centre national de ressources est chargé d'élaborer de nouvelles ressources afin de transférer les connaissances vers les écoles, y compris en matière de formation à l'entrepreneuriat, étant donné qu'elle fait partie du programme scolaire. Ses conseillers pédagogiques, employés par le ministère de l'Enfance, de l'Éducation et de l'Égalité des genres, offrent également un soutien et des orientations aux écoles et aux municipalités sur divers sujets, dont la formation à l'entrepreneuriat. Les centres régionaux de ressources travaillent en étroite coopération avec la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat (FFE), créée en 2010 pour informer les enseignants sur le matériel disponible sur le sujet.

En **Espagne**, lorsque les Communautés autonomes sont les autorités responsables de l'éducation, des organismes publics, privés et non gouvernementaux sont chargés de servir de centres d'expertise afin d'aider à combler les lacunes entre la politique et la pratique et à améliorer l'adoption de la formation à l'entrepreneuriat. Le nombre de ces organismes a connu une croissance constante ces dernières années. Dans certaines Communautés, ils sont intégrés dans la structure gouvernementale régionale (par exemple, la *Xarxa d'emprenedoria* en Catalogne ou *Cultura Emprededora* en Estrémadure). Dans d'autres, ils sont dirigés par des organisations ou des associations soutenues par les Communautés autonomes.

En **France**, l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE) a été créé en 2001 pour réunir des informations et des expériences sur la formation à l'entrepreneuriat dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. L'observatoire était conçu à l'origine comme une initiative collaborative de l'ancien ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) et de l'Académie de l'entrepreneuriat. Abrité par l'APCE, le portail de l'OPPE est devenu une banque de ressources sur la formation à l'entrepreneuriat. L'OPPE organise des conférences annuelles sur le sujet.

En **Croatie**, le ministère de l'Éducation collabore avec le SEECEL par le biais de l'Agence pour l'éducation et la formation des enseignants.

En **Autriche**, le Centre EESI-Impulse (formation à l'entrepreneuriat pour l'innovation scolaire), soutenu par le ministère de l'Éducation et des Affaires féminines, est le centre d'expertise pour la formation à l'entrepreneuriat dans le pays. Il permet d'accéder à du matériel didactique en ligne, élaboré en coopération avec l'Initiative pour l'enseignement de l'entrepreneuriat (IFTE) et d'autres parties prenantes et conduit depuis 2011 le programme «Certification EESI d'entrepreneuriat pour les écoles». Des coordinateurs de l'EESI sont présents au niveau régional pour coordonner et gérer les groupes de projets sur l'entrepreneuriat.

En **Roumanie**, 15 centres régionaux ont été créés pour diffuser le matériel didactique et la méthode pédagogique développés dans le cadre du projet «Entreprise de formation» (*Firma de exercitiu*), cofinancé par le Fonds social européen entre 2007 et 2013. Les autorités centrales soutiennent les activités de ce réseau régional en organisant des concours sur des thèmes liés à l'entrepreneuriat et en vérifiant comment ces activités peuvent contribuer au développement d'un esprit d'entreprise.

En **Finlande**, YES, l'environnement d'apprentissage virtuel pour la formation à l'entrepreneuriat, est un service gratuit d'apprentissage de l'entrepreneuriat, créé en 2001 avec des subventions du Fonds social européen, et fait office de centre d'expertise pour les régions. Le Conseil national de l'éducation a contribué à son développement initial et finance toujours les activités de formation du centre. Les principaux donateurs nationaux (à l'exception de la FPC) sont désormais des acteurs locaux et régionaux.

Au **Monténégro**, le centre d'entrepreneuriat (*Preduzetnički centar*), créé en décembre 2013 dans trois villes (Bijelo Polje, Berane, Mojkovac) et en octobre 2015 à Bar, est soutenu par les autorités centrales. Grâce à lui, des experts soutiennent le développement d'idées entrepreneuriales innovantes et des activités de FPC sont organisées.

Au Royaume-Uni, il n'existe pas de centre d'expertise de ce type. Le pays de Galles et l'Écosse ont toutefois créé des sites internet spécifiques, qui fournissent non seulement des informations sur l'entrepreneuriat, mais favorisent également les échanges d'expériences avec le soutien d'institutions spécialisées:

Au **Royaume-Uni (pays de Galles)**, l'*University of South Wales* est le bras du groupe national de FPC du gouvernement gallois «Youth Entrepreneurship». Le but de ce groupe est de créer un noyau solide d'éducateurs couvrant tout le pays de Galles, qui partagent leur expertise et échangent leurs connaissances afin d'intégrer le monde de l'entreprise et l'entrepreneuriat dans l'offre d'enseignement et d'apprentissage.

En septembre 2015, le **Royaume-Uni (Écosse)**, a lancé le site internet «Scotland's Enterprising Schools». Ce site a été développé par Young Enterprise Scotland dans le cadre du programme «Scotland Can Do», dirigé par le gouvernement écossais. Il sert de plateforme d'échange de bonnes pratiques et met des ressources à la disposition du personnel enseignant afin de soutenir l'activité entrepreneuriale et d'encourager la réflexion entrepreneuriale. Il encourage également les écoles à élaborer une approche globale de l'entreprise et de la réflexion entrepreneuriale.

Réseaux d'enseignants

Les réseaux d'enseignants sont la forme de soutien la moins développée. Ils pourraient néanmoins constituer un outil très important et efficace pour échanger de bonnes pratiques, faciliter l'accès à la matière et offrir des possibilités de réseautage entre des enseignants plus expérimentés et d'autres moins versés dans la matière.

Il n'existe que quatre réseaux d'enseignants soutenus par des autorités centrales.

Au **Danemark**, la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat (FFE) a créé un réseau d'enseignants spécialisés dans la formation à l'entrepreneuriat, baptisé «Réseau pour l'entrepreneuriat dans les écoles et dans l'éducation» (NEIS), qui est ouvert à tous les professeurs d'entrepreneuriat, quel que soit le niveau d'éducation et la matière spécifique enseignée.

En **Estonie**, un réseau d'enseignants du primaire et du secondaire a été mis sur pied par *Junior Achievement Estonia*. Il se réunit une fois par an pour discuter des problèmes et améliorer les compétences et les connaissances. En outre, l'Association des professeurs d'économie, qui regroupe principalement des enseignants du deuxième cycle du secondaire et quelques enseignants du premier cycle du secondaire, coopère étroitement avec *Junior Achievement Estonia* sur des questions relatives à la formation à l'entrepreneuriat.

En **Espagne**, plusieurs Communautés autonomes ont créé des réseaux d'enseignants. En Estrémadure, par exemple, les écoles peuvent adhérer au «réseau des écoles entrepreneuses» (Red Extremeña de Escuelas Emprendedoras), créé en 2011, à condition de présenter un plan de développement sur trois ans décrivant les objectifs, les actions à entreprendre, les acteurs et la méthode d'évaluation. Les écoles et les enseignants concernés suivent alors un processus d'accréditation.

En **France**, le réseau d'échange de savoirs professionnels en innovation, en recherche et en expérimentation (RESPIRE) a pour but de soutenir le développement du travail collaboratif et de créer des communautés de pratiques, y compris sur la question de «l'entreprise à l'école». Ce réseau a été créé en 2012 par le ministère de l'Éducation et compte plus de 3 600 membres actifs.

De plus, il convient de citer une initiative locale indépendante espagnole, qui ne bénéficie pas du soutien des autorités centrales: le réseau des «professeurs entrepreneuses» (*Profesores emprendedoras*) a été lancé par un groupe de professeurs donnant des cours d'entrepreneuriat dans la FPI. Il s'agit d'une communauté ouverte sur Google+, au sein de laquelle les enseignants peuvent partager des ressources et échanger des avis sur la formation à l'entrepreneuriat.

CHAPITRE 5. ÉTAT DE LA FORMATION À L'ENTREPRENEURIAT DANS QUATRE DOMAINES CLÉS

Pour que l'on puisse considérer que la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans les programmes scolaires européens, de nombreux éléments différents doivent être présents. Ce dernier chapitre présente un sous-ensemble d'indicateurs montrant les domaines prioritaires qui sous-tendent une approche exhaustive de la formation à l'entrepreneuriat dans la politique et la pratique. Le rapport analyse ses éléments à tour de rôle et ce chapitre et les tableaux qui y figurent donnent un aperçu des principaux facteurs analysés dans le rapport.

Le «modèle de progression» (voir la figure 5.1) présente un aperçu des différents éléments qui contribuent à l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat. Il illustre l'évolution des caractéristiques principales, essentielles à son développement général, présenté tout au long d'une stratégie, depuis la phase préalable à la stratégie jusqu'au stade de l'intégration finale.

Figure 5.1. Modèle de progression pour l'analyse du stade de développement de la formation à l'entrepreneuriat, 2010.

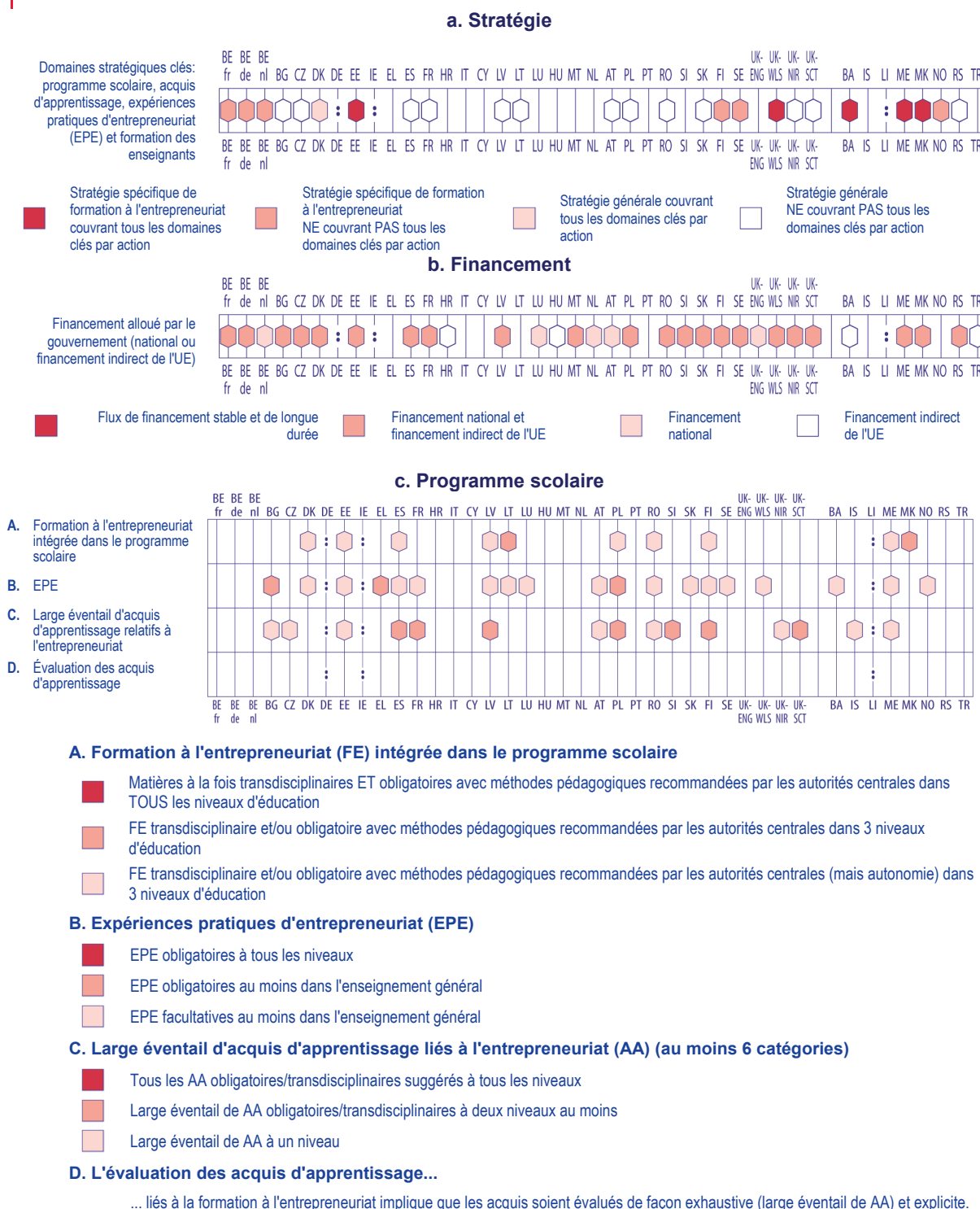
Stade	Calendrier	Caractéristiques principales
Phase antérieure à la stratégie (basée sur une initiative individuelle)	Lancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie • Coopération interministérielle réduite ou inefficace • Pas de financement alloué • Peu de données factuelles sur les approches stratégiques de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire • Tendance à être axée sur l'enseignement secondaire et sur des matières spécifiques • Souvent dispensée en dehors des heures de cours normales en tant qu'activité extrascolaire • Dépendance vis-à-vis de l'enthousiasme de l'enseignant • Données factuelles limitées sur les acquis d'apprentissage ou l'évaluation de la formation à l'entrepreneuriat • Formation limitée des enseignants, ressources ou réseaux limités
Élaboration d'une stratégie	0-2 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et acceptation des objectifs de la formation à l'entrepreneuriat • Approche stratégique planifiée ou récemment lancée • Mécanismes mis en place pour la coopération entre les ministères compétents • Cartographie et analyse de la formation à l'entrepreneuriat. Identification d'exemples de bonnes pratiques • Attribution ou mise en place d'un financement national/de l'UE • Formation à l'entrepreneuriat en cours d'intégration dans le programme scolaire en tant qu'ensemble de compétences à acquérir • Quelques bonnes pratiques identifiées dans la formation initiale des enseignants et dans la FPC • Quelques informations et ressources disponibles pour les enseignants (lignes directrices/méthodes pédagogiques)
Consolidation de la stratégie – Mise en œuvre et développement progressif de la pratique	2-5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des acquis d'apprentissage • Identification des objectifs, des indicateurs et des buts de la formation à l'entrepreneuriat • Allocation de fonds nationaux et/ou de l'UE • La formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans le programme scolaire en tant qu'élément du concept pédagogique général et en tant que matière distincte. • Une formation des enseignants peut exister dans la FIE et dans la FPC, le nombre d'enseignants formés allant croissant. • Réseaux et ressources de soutien disponibles pour les enseignants
Intégration	Après 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie spécifique/générale bien établie, avec une série d'activités en matière de formation à l'entrepreneuriat • Suivi permanent et évaluation régulière de la formation à l'entrepreneuriat afin d'évaluer la qualité des activités et les acquis d'apprentissage • Mécanismes de financement solides mis en place • Formation à l'entrepreneuriat de qualité, accessible à tous les élèves à tous les niveaux d'éducation et dans tous les types de filières • Tous les enseignants sont formés à l'entrepreneuriat dans le cadre de la FIE et de la FPC. • Réseaux consolidés et informations complètes sur des ressources efficaces en matière de méthodes pédagogiques

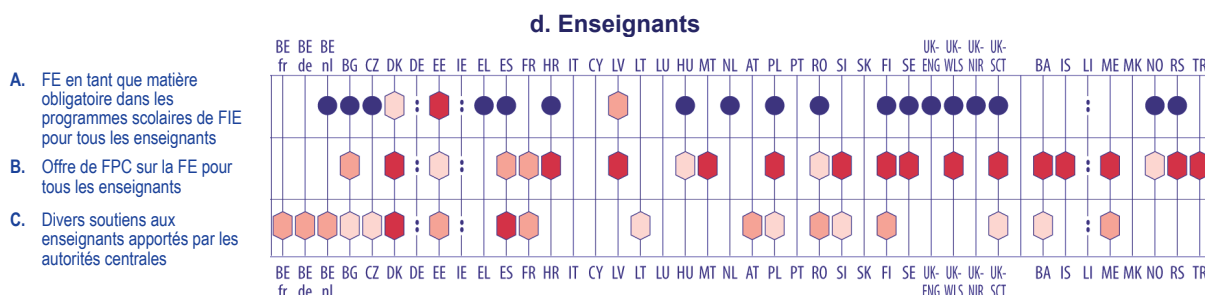
Note explicative

Ce sous-ensemble d'indicateurs est tiré des priorités identifiées dans le modèle de progression de 2010 élaboré par des représentants gouvernementaux et des experts à l'issue d'une série de réunions d'un groupe de réflexion de haut niveau.

Les pays/régions ont des situations de départ distinctes en termes de développement de la formation à l'entrepreneuriat et ils peuvent également avoir atteint des stades de maturité différents en ce qui concerne des aspects spécifiques de la politique ou de la pratique. La figure 5.2 s'appuie sur les données factuelles présentées dans les chapitres précédents concernant les stratégies, le financement, le programme scolaire et les enseignants.

Figure 5.2. Résumé de l'état de la formation à l'entrepreneuriat dans quatre domaines clés, 2014/2015.





A. FE en tant que matière obligatoire dans les programmes scolaires de FIE pour tous les enseignants

- dans quatre niveaux d'éducation (primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire général et FPI en milieu scolaire)
- dans au moins 3 niveaux d'éducation
- dans moins de 3 niveaux d'éducation
- Autonomie de l'établissement en la matière

B. Offre de FPC sur la FE pour tous les enseignants

- dans les 4 niveaux d'éducation
- dans au moins 3 niveaux d'éducation
- dans moins de 3 niveaux d'éducation

C. Divers soutiens aux enseignants apportés/soutenus par les autorités centrales

- les quatre types de soutien (matériel didactique, lignes directrices, centre d'expertise et réseau d'enseignants)
- au moins 2 types de soutien, y compris les «centres d'expertise» ou les «réseaux d'enseignants»
- lignes directrices (si possible en combinaison avec du matériel didactique)

Source: Eurydice.

Note explicative

Les domaines clés abordés dans les stratégies ont été identifiés grâce au «modèle de progression» (2010) (voir la figure 5.1) et aux recommandations plus récentes du groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat, à savoir le programme scolaire, les acquis d'apprentissage, les expériences pratiques d'entrepreneuriat et la formation des enseignants.

5.1. Stratégie

Certains pays/régions ont adopté des stratégies consécutives, qui s'appuyaient les unes sur les autres (les trois Communautés de Belgique, Lituanie, Royaume-Uni (pays de Galles), Monténégro et Norvège). L'ancienne République yougoslave de Macédoine vient de lancer sa première stratégie en faveur de la formation à l'entrepreneuriat et se trouve au stade initial d'élaboration de la stratégie.

Lorsque des stratégies sont appliquées depuis plusieurs années, les pays peuvent avoir atteint le stade de la consolidation, avec la mise en œuvre progressive d'actions stratégiques et le développement de la pratique. Des caractéristiques importantes de ce stade de consolidation sont la définition des acquis d'apprentissage, le développement des flux de financement, l'application de méthodes pédagogiques efficaces et l'existence de mécanismes de soutien aux enseignants, comme du matériel didactique et des centres d'expertise. Dans certains pays, la formation à l'entrepreneuriat n'a encore fait l'objet d'aucune approche stratégique, tandis que dans d'autres, des stratégies ont été abandonnées.

En utilisant le «modèle de progression» (voir la figure 5.1) et les recherches plus récentes menées au sein du groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat ⁽¹⁴⁰⁾, les principaux domaines à traiter comme des actions spécifiques dans les stratégies relatives à la formation à l'entrepreneuriat ont été identifiés: le programme scolaire, les acquis d'apprentissage, les expériences pratiques d'entrepreneuriat et la formation des enseignants. La figure 5.2a indique si ces domaines sont abordés et montre que très peu de ces stratégies comprennent des actions dans les quatre principaux domaines: cinq sur onze stratégies spécifiques relatives à la formation à l'entrepreneuriat le font et c'est également le cas d'une stratégie générale.

⁽¹⁴⁰⁾ Commission européenne, 2014b.

Si, de prime abord, un grand nombre de pays se sont dotés de stratégies sur la formation à l'entrepreneuriat (voir la figure 5.2a), deux facteurs doivent néanmoins être pris en compte. Premièrement, certaines stratégies générales ne couvrent pas plus d'un ou deux engagements à agir et ne peuvent donc pas démontrer qu'ils produisent un effet important. D'autres objectifs peuvent ne pas être évidents ou être couverts par des stratégies différentes, ce qui provoque des difficultés en termes de contrôle. Deuxièmement, si des stratégies spécifiques sur la formation à l'entrepreneuriat englobent davantage d'actions dans plus de matières, cela ne constitue pas toujours une preuve d'activité; la plupart des stratégies mettent en évidence une action dans le domaine des expériences pratiques d'entrepreneuriat, or près de la moitié de celles-ci montrent peu ou pas de signe d'activité.

Cependant, sur la base des données présentées, le niveau général d'activité demeure supérieur dans les pays qui ont adopté des stratégies spécifiques relatives à la formation à l'entrepreneuriat et la plus basse dans ceux qui n'ont pas de stratégie. Ceci confirme la conclusion que l'on retrouve dans les recommandations politiques européennes, à savoir qu'une stratégie unique offre une approche plus cohérente et plus exhaustive et est la clé d'une mise en œuvre réussie.

5.2. Financement

S'agissant du financement de la formation à l'entrepreneuriat, la figure 5.2b montre que la plupart des pays européens progressent bien, selon le «modèle de progression». Toutefois, des sources de financement stables à long terme, qui garantissent une approche globale du financement de la formation à l'entrepreneuriat, y compris la mise en œuvre de la stratégie, le programme de cours, la formation des enseignants et le soutien aux enseignants, l'établissement de partenariats avec les parties prenantes, etc., doivent encore être développées en Europe.

La majorité des pays/régions (la plupart ayant une stratégie spécifique ou générale) accordent un financement à la formation à l'entrepreneuriat par le biais de sources de financement nationales ou d'un financement indirect de l'UE, ce dernier assurant la disponibilité de ressources à l'appui de la formation à l'entrepreneuriat à l'école sur de longues durées. Cinq pays/régions (Communauté flamande de Royaume-Uni, Royaume-Uni, Pays-Bas, Royaume-Uni et Royaume-Uni (Angleterre)) n'allouent que des fonds nationaux à la formation à l'entrepreneuriat, tandis que quatre autres pays (Croatie, Hongrie, Bosnie-Herzégovine et Turquie) financent le développement et la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat, et notamment leur stratégie en la matière, uniquement à partir d'un financement (indirect) de l'UE.

5.3. Programme scolaire

En ce qui concerne les programmes scolaires, comme l'indique la figure 5.2c, les pays/régions se trouvant au stade du lancement de la formation à l'entrepreneuriat pourraient introduire cette matière comme un «ajout» au programme scolaire général. La priorité tend à être donnée à une définition plus étroite de la formation à l'entrepreneuriat, en mettant l'accent sur l'apprentissage de la conduite d'une entreprise. L'entrepreneuriat est essentiellement enseigné par le biais de matières séparées et spécifiques dans le secondaire. Des stades plus avancés de développement de la stratégie conduiraient à une intégration plus poussée des compétences entrepreneuriales dans l'ensemble du programme scolaire plutôt que de les enseigner uniquement comme une matière distincte. Cela signifie également que le développement de ces compétences commencerait dès l'enseignement primaire. Les résultats de ce rapport font apparaître une tendance positive à cet égard, étant donné que la formation à l'entrepreneuriat semble de plus en plus intégrée dans le programme scolaire à partir de l'enseignement primaire. Cependant, la poursuite de la mise en œuvre et la consolidation de la formation à l'entrepreneuriat impliqueraient également qu'elle soit un objectif transdisciplinaire ou un concept pédagogique global et une matière distincte. La figure 5.2c ci-dessus, qui concerne le programme scolaire, montre donc les pays/régions où la formation à l'entrepreneuriat est déjà présente comme objectif transdisciplinaire et/ou comme matière obligatoire au moins dans trois niveaux d'éducation et où les méthodes pédagogiques correspondantes sont recommandées dans des lignes directrices émanant des autorités centrales.

Il est malaisé de déterminer si des méthodes d'enseignement et d'apprentissage appropriées sont appliquées en classe, en limitant l'évaluation à la question de savoir si la formation à l'entrepreneuriat

est intégrée dans le programme scolaire ou est un simple ajout à celui-ci. En effet, dans de nombreux pays, les écoles et les enseignants sont libres de décider quelles méthodes pédagogiques ils appliquent. Si une référence à la formation à l'entrepreneuriat dans les documents d'orientation officiels est une indication qu'elle est enseignée, la mesure dans laquelle cette formation est donnée et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage utilisées en classe peuvent varier sensiblement. Néanmoins, lorsque la formation à l'entrepreneuriat est explicitement mentionnée dans les programmes scolaires et que les méthodes pédagogiques sont recommandées par les autorités centrales, c'est un signe que les autorités chargées de l'éducation ont déployé des efforts considérables pour promouvoir la formation à l'entrepreneuriat.

L'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires nationaux a également un rapport avec la question des stratégies de formation à l'entrepreneuriat et la manière dont elles peuvent être mises en œuvre. Au chapitre 2, des stratégies spécifiques et générales ont été recensées: les stratégies spécifiques portent exclusivement sur la formation à l'entrepreneuriat, tandis que les stratégies générales ont un lien avec l'éducation et la formation, la jeunesse, l'innovation et le développement économique, par exemple. En règle générale, les stratégies spécifiques en matière de formation à l'entrepreneuriat incluront plus probablement une action en rapport avec le programme scolaire et la mise en œuvre de ces actions peut nécessiter une réforme des programmes. Des réformes visant à soutenir la formation à l'entrepreneuriat peuvent aussi être menées lorsqu'il n'existe pas d'engagement stratégique, comme c'est le cas du programme scolaire national à Malte, qui contient des propositions détaillées en vue d'inscrire la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire.

Outre les approches passant par le programme scolaire et les lignes directrices relatives aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage, un autre facteur important pour évaluer dans quelle mesure la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans le programme scolaire est la présence d'acquis d'apprentissage clairement définis sur les compétences entrepreneuriales. Les critères suivants ont été examinés pour analyser ces trois aspects et comprendre le degré d'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire ou son caractère exhaustif:

- existe-t-il une approche transdisciplinaire et/ou des matières obligatoires intégrant la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire dans trois niveaux d'éducation au moins (primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire général, FPI en milieu scolaire)?
- existe-t-il des lignes directrices centrales spécifiques sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage en matière de formation à l'entrepreneuriat pour trois niveaux d'éducation au moins?
- un large éventail d'acquis d'apprentissage dans des domaines transdisciplinaires et/ou des matières obligatoires est-il défini pour deux niveaux d'éducation au moins et ces acquis sont-ils spécifiquement évalués?

Aucun pays/région ne remplit actuellement tous ces critères. Une poignée de pays remplissent les deux premiers critères (approche axée sur le programme et méthodes pédagogiques). En Lituanie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, les lignes directrices doivent être appliquées par tous les enseignants, tandis que dans de nombreux autres pays, les enseignants peuvent décider des méthodes qu'ils appliquent (Danemark, Estonie, Espagne, Lettonie, Pologne, Roumanie, Finlande et Monténégro).

Les expériences pratiques d'entrepreneuriat sont toujours rarement intégrées dans les programmes scolaires généraux. Dans près de la moitié des pays/régions, elles sont facultatives. Il est dès lors difficile d'en connaître l'étendue.

Pour ce qui est des acquis d'apprentissage, certains pays ont défini un large éventail d'acquis dans au moins deux niveaux d'éducation (Espagne, France, Lettonie, Pologne, Slovaquie, France et Royaume-Uni (Écosse)). Le manque d'exhaustivité est démontré par le fait que si certaines compétences entrepreneuriales peuvent être prévues pour un niveau éducatif donné dans certains pays, l'éventail complet n'est pas couvert et une approche systématique de la progression au fil des niveaux d'éducation fait toujours figure d'exception. Enfin, une évaluation spécifique des acquis

d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat n'est encore appliquée dans aucun système éducatif européen, ce qui constitue une restriction considérable si la formation à l'entrepreneuriat doit être effectivement intégrée.

Les données factuelles suggèrent que la majorité des pays/régions n'ont pas encore intégré la formation à l'entrepreneuriat de façon véritablement systématique et exhaustive. Actuellement, les pays semblent se différencier par l'accent mis sur la formation à l'entrepreneuriat: la priorité peut être uniquement donnée à certains niveaux d'éducation, en particulier en ce qui concerne les matières intégrant la formation à l'entrepreneuriat. L'offre semble plus large dans les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général, tandis que les compétences transversales/transdisciplinaires sont mises en avant dans le primaire. Par ailleurs, en tant que matière distincte, l'entrepreneuriat est plus courant dans la FPI en milieu scolaire.

À l'heure actuelle, aucun pays n'a intégré la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire, au sens où elle serait accessible à chaque élève à chaque niveau d'étude en assurant un enseignement de qualité et une évaluation des acquis d'apprentissage.

5.4. Enseignants

Il ressort de l'analyse que de nombreux pays en sont toujours au tout début de l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans la formation des enseignants (voir la figure 5.2d). Selon les recommandations adoptées au niveau central, l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat en tant que matière obligatoire pour tous les futurs enseignants dans les programmes scolaires de la FIE n'existe qu'en Estonie. Cependant, près de la moitié des pays/régions accordent une autonomie aux établissements de FIE dans ce domaine, ce qui peut fausser quelque peu le tableau.

Les pays/régions qui ont atteint la phase de développement de la stratégie reconnaissent toutefois le rôle central des enseignants dans leur stratégie et ont commencé à proposer des activités de FPC et à produire du matériel didactique. Des activités de FPC sont accessibles à tous les enseignants dans 15 pays/régions. Le type le plus répandu de soutien aux enseignants apporté par les autorités centrales est, en fait, la fourniture ou le financement de matériel didactique. Dans deux pays seulement (Danemark et Espagne), les autorités fournissent (ou soutiennent) les quatre types d'aide mentionnés dans le rapport (matériel didactique, lignes directrices, centres d'expertise et réseaux d'enseignants – voir la figure 5.4). La figure 5.2d ne présente que le soutien apporté par les autorités centrales. Les prestataires privés jouent néanmoins aussi un rôle important dans certains pays/régions.

Le stade de consolidation de la stratégie implique que la formation aux cours d'entrepreneuriat a été étendue à tous les enseignants intéressés par le biais de la FIE et de la FPC et que des lignes directrices et un centre d'expertise ou un réseau d'enseignants soutiendront les enseignants dans la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire. Ce n'est actuellement le cas dans aucun pays/région. Les dispositifs de soutien aux enseignants semblent donc le domaine le moins avancé en termes de développement de la formation à l'entrepreneuriat, étant donné qu'aucun pays/région ne propose de FIE et de FPC à tous les enseignants ni n'offre une variété de types de soutien.

5.5. Conclusion

L'intégration complète de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires impliquerait qu'une stratégie soit opérationnelle depuis plusieurs années, qu'elle soit contrôlée de façon systématique, que des mécanismes de financement solides existent, que les acquis d'apprentissage soient évalués et que cette matière soit pleinement intégrée dans la FIE et dans la FPC de tous les enseignants. Deux domaines réclament des avancées: les acquis d'apprentissage et la formation des enseignants. Le développement d'acquis d'apprentissage cohérents et exhaustifs, appliqués à plusieurs niveaux d'éducation et évalués de manière spécifique, est essentiel. Par ailleurs, l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans la FIE et la FPC de tous les enseignants, indépendamment de la matière enseignée et du niveau d'éducation où ils travaillent, est capitale si l'on veut que les étudiants bénéficient de cours de qualité.

ANNEXE. LIENS VERS LES SOUTIENS AUX ENSEIGNANTS

Ce tableau contient des liens vers les principales organisations, programmes et publications qui soutiennent les enseignants au niveau national et supranational.

Nom/Titre	Lien
BIP – «Business Innovation Programs»	www.bips.no
EUROPEN-PEN International	www.penworldwide.org
JA – Junior Achievement	www.jaeurope.org
SEECCEL – The South East European Centre for Entrepreneurial Learning (soutenu par le programme IAP de l'UE)	www.seecel.hr
Entrepreneurship Education – A Guide for Educators (avec le soutien du programme-cadre de l'UE pour la compétitivité et l'innovation)	http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/7465?locale=fr
Entrepreneurship and Schools – A Resource for improving Practices (School Education Gateway)	http://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/resources/entrepreneurship_and_schools.htm

Pays	Nom/Titre	Lien
BE fr & BE de	ASE – Agence de stimulation économique (sections spécifiques pour les enseignants du primaire et du secondaire), aujourd'hui dénommée Agence pour l'entreprise et l'innovation	http://as-e.be
BE fr & BE de	ASE, 2013. ENTREPRENEURIAT 3.15 – E axes, 15 leviers pour des générations entreprenantes	http://as-e.be/sites/default/files/public/documents/2262_13dossier_entrepreneuriat_3_15_mef_version_def.pdf
BE fr	ABE – Agence bruxelloise pour l'entreprise: «Boost your Talent»	www.boostyourtalent.be
BE nl	VLAJO	www.vlajo.org
BE nl	UNIZO – Fondation pour l'éducation et l'entrepreneuriat	www.ondernemendeschool.be
BE nl	KlasCement (y compris des ressources pour la formation à l'entrepreneuriat)	www.klascement.be
BG	Ministère de l'Éducation et des Sciences (liste de manuels, y compris sur la formation à l'entrepreneuriat)	www.mon.bg/?go=page&pagelId=10&subpagelId=70
BG	Junior Achievement Bulgaria	www.jabulgaria.org
CZ	Comment soutenir l'entrepreneuriat – Source d'inspiration (lignes directrices)	http://clanky.rvp.cz/clanek/k/o/4646/PODPORA-PODNIKAVOSTI---INSPIROMAT.html
CZ	Portail de méthodologie (y compris des ressources pour la formation à l'entrepreneuriat)	http://rvp.cz
CZ	Projet «Stages en entreprise»	www.narodnikatalogstazi.cz/component/com_staze/temid,195/view,karty_staze_list
DK	EMU – Portail de l'éducation (Lignes directrices pour l'innovation et l'entrepreneuriat)	http://www.emu.dk/modul/innovation-og-entrepren%C3%B8rskab-vejledning-0
DK	FFE – Fondation danoise pour l'entrepreneuriat	www.ffe-ye.dk
DK	NEIS – Réseau pour l'entrepreneuriat à l'école et dans l'éducation	www.ffe-ye.dk/undervisning/netvaerk-for-undervisere/om-neis
EE	Junior Achievement Estonia	www.ja.ee/Eng
EE	Portail sur la vie scolaire (matériel didactique)	http://koolielu.ee/groups/profile/141733/ettevuluspe
EE	«Théâtre d'entrepreneuriat» (méthodologie)	http://en.ettevotlusteater.eu
EE	«Les rêves deviennent réalité»	www.unistusedellu.ee

Pays	Nom/Titre	Lien
EL	–	–
ES	Ordonnance ECD/65/2015 du 21 janvier	www.boe.es/boe/dias/2015/01/29/pdfs/BOE-A-2015-738.pdf
ES	Fondation de la Princesse de Gérone & Fondation Trilema	competenciaemprededora.org
ES	Décision du 30 août 2013 de la direction générale de la politique scolaire pour la Castille et Leon (lignes directrices)	http://www.educa.jcyl.es/es/resumenbocyl/resolucion-30-agosto-2013-direccion-general-politica-educ-1
ES	Portail éducation de la cité technologique de Nalón Valley	www.valnaloneduca.com/cont/publicaciones
ES	KitCaixa (matériel didactique)	https://www.educaixa.com/-/kitcaixa-jovenes-emprededores
ES	Innoescuela (matériel didactique)	http://blog.educalab.es/cniie/2014/10/13/innoescuela-programa-educativo-para-la-asignatura-de-tecnologia-de-la-eso
ES	XTEC – Réseau éducatif en ligne de Catalogne	www.xtec.cat/web/recursos/empredoria
ES	Réseau d'écoles entreprenantes	http://culturaemprededora.extremaduraempresarial.es/wp-content/uploads/2012/09/Orden-31-de-Mayo-de-20111.pdf
ES	Enseignants entreprenants (communauté Google+)	https://plus.google.com/communities/118125140870333154777
ES	Programme TALOS pour le développement de l'initiative entrepreneuriale dans les sciences de l'éducation	www.octaedro.com/OC/Tart.asp?libro=16080&id=es&txt=Educaci%F3n%20emprededora
FR	OPPE – Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat	www.apce.com/pid11493/qu-est-ce-que-l-oppe.htmlC=173&espace=5
FR	RESPIRE – Réseau d'échange de savoirs professionnels en innovation, recherche et expérimentation	http://eduscol.education.fr/cid60290/respire-le-reseau-social-de-l-innovation.html
FR	CERPEP – Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions	http://eduscol.education.fr/pid31668/l-offre-stages-courts-cerpep.html
FR	EPA – Entreprendre pour apprendre (Junior Achievement en France)	www.entreprendre-pour-apprendre.fr
HR	SEECCEL	www.seecel.hr
IT	–	–
CY	–	–
LV	Junior Achievement Latvia	www.jal.lv
LV	School Education Gateway	www.schooleducationgateway.eu/lv/pub/practices/virtual_guide_for_entrepreneur.htm
LT	Portail de l'éducation (lignes directrices)	http://portalas.emokykla.lt/bup/Puslapiai/default.aspx
LT	Junior Achievement Lithuania	www.lja.lt
LU	–	–
HU	–	–
MT	Junior Achievement – Young Enterprise Malta	www.youngenterprise.org.mt
NL	Projet EDISON	www.edisonentrepreneurship.eu
AT	EESI – Entrepreneurship Education for School Innovations (Formation à l'entrepreneuriat pour l'innovation scolaire)	www.eesi-impulszentrum.at

Pays	Nom/Titre	Lien
AT	IFTE – Initiative for Teaching Entrepreneurship (Initiative pour l'enseignement de l'entrepreneuriat)	www.ifte.at
AT	Junior Achievement Austria	www.junior.cc
AT	ACT (membre d'EUROPEN-PEN International)	www.act.at
AT	«Lancez votre projet»	www.startedeinprojekt.at
PL	Ministère de l'Éducation: liste des manuels agréés (y compris des publications sur la formation à l'entrepreneuriat)	http://men.gov.pl/podreczniki/wykaz_dopuszczone_lista1.php
PL	ORE – Centre pour le développement de l'éducation (matériel didactique)	www.ore.edu.pl/wydzialy/rozwoju-kompetencji-spoecznych-i-obywatelskich
PL	CEO – Centre d'éducation civique (matériel didactique en ligne)	www.ceo.org.pl/pl/biblioteka-materialow/przedsiębiorczosc-i-ekonomia
PL	Junior Achievement Poland	www.junior.org.pl
PT	Direction générale de l'éducation (matériel didactique)	www.dge.mec.pt/educacao-para-o-emprededorismo/recursos-educativos
PT	Junior Achievement Portugal	www.japortugal.org
PT	Projet «Youth Start – Entrepreneurial Challenges»	www.youthstart.eu
RO	Syllabi pour les matières obligatoires du programme scolaire, y compris «Formation à l'entrepreneuriat» (lignes directrices)	www.edu.ro/index.php/articles/16038
RO	Ministère de l'Éducation: liste des manuels agréés (y compris des publications sur la formation à l'entrepreneuriat)	www.edu.ro/index.php/articles/c152
RO	Entreprise de formation – Les meilleures pratiques (matériel didactique d'un projet cofinancé par le Fonds social européen)	http://firmaexercitiu.tvet.ro/index.php/achizitii
RO	Entreprise de formation (centres de ressources régionaux)	http://firmaexercitiu.tvet.ro/index.php/selectie-experti
RO	ROCT – Département coordinateur pour l'entreprise de formation dans l'enseignement secondaire (membre d'EUROPEN-PEN International)	www.roct.ro
SI	Junior Achievement	http://jaslovenija.si/
SI	Classe virtuelle sur l'esprit d'initiative et l'entrepreneuriat	https://skupnost.sio.si/course/view.php?id=8668
SK	Centre des entreprises de formation (membre d'EUROPEN-PEN International)	www.sccf.sk/o-nas-4.html
FI	Ministère de l'Éducation (lignes directrices)	www.minedu.fi/export/sites/default/OPM/Julkaisut/2009/liitteet/opm09.pdf?lang=en
FI	Centres YES – Environnement d'apprentissage virtuel pour les centres de formation à l'entrepreneuriat (centres de ressources)	www.yes-keskus.fi
FI	Junior Achievement – Young Enterprise Finland	http://nuoriyrittajyys.fi
FI	Projet YVI – Service de formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants	www.yvi.fi
SE	–	–
UK ENG	–	–
UK-WLS	Big Ideas Wales	https://business.wales.gov.uk/bigideas/youth-entrepreneurship-services-primary-and-secondary-

Pays	Nom/Titre	Lien
		schools
UK-WLS	Youth Entrepreneurship National CPD Hub	www.yesnationalcpdhub.com/#!/home/mainPage
UK-NIR	–	–
UK-SCT	Education Scotland (lignes directrices et matériel didactique)	www.educationscotland.gov.uk/learningandteaching/learningacrossthecurriculum/themesacrosslearning/enterprise/index.asp
UK-SCT	YES – Young Enterprise Scotland	www.yes.org.uk
UK-SCT	Curriculo Solutions (matériel de formation)	www.curriculosolutions.com/educational-resources
UK-SCT	EEBL – Excellence in Education through Business Links	www.educationscotland.gov.uk/resources/e/eebl.asp?strReferringChannel=learningandteaching&strReferringPageID=tcm:4-628701-64&class=l4+d139792
UK-SCT	The Social Enterprise Academy	www.socialenterprise.academy/scot/programmes/understanding-social-enterprise-in-schools-63
UK-SCT	Scotland's Enterprising Schools	https://blogs.glowscotland.org.uk/glowblogs/enterprising-schools/
BA	ELES – Entrepreneurial Learning Education Systems in Bosnia and Herzegovina [Systèmes éducatifs sur l'apprentissage de l'entrepreneuriat en Bosnie-Herzégovine] (centre de ressources en ligne cofinancé par le programme IAP de l'UE)	www.eles.ba/index.php?lang=en
BA	ELES (lignes directrices)	http://eles.ba/images/Projekt/RG1/Programme_and_Guidelines.pdf
IS	–	–
ME	Ministère de l'Éducation (lignes directrices et matériel didactique)	www.zzs.gov.me/rubrike/preduzetnicko_ucenje
ME	Centre de services pour la formation d'entreprises (lignes directrices)	www.serviscentarpzv.me/images/download/prirucnici/prirucnik_EKONOMIJA_I_PREDUZETNISTVO_web.pdf
ME	Centre de services pour l'entreprise de formation (membre d'EUROPEN-PEN International)	www.serviscentarpzv.me
ME	Centre entrepreneurial	www.preduzetnickicentri.me
MK*	Centre nationale pour le développement de l'innovation et de l'apprentissage de l'entrepreneuriat	www.ncdiel.mk
NO	–	–
RS	Junior Achievement Serbia	www.ja-serbia.org
TR	–	–

[Tous les sites internet ont été consultés le 8 décembre 2015]

RÉFÉRENCES

Coduras Martinez, A. et al., 2008. *Global Entrepreneurship Monitor Special Report: A Global Perspective on Entrepreneurship Education and Training*. [pdf] Disponible sur: <http://www.babson.edu/Academics/centers/blank-center/global-research/gem/Documents/gem-2010-special-report-education-training.pdf> [consulté le 1^{er} octobre 2015].

Ministère danois des Sciences, de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur, 2012. *Denmark: A Nation of Solutions*. [pdf] Disponible sur: <http://ufm.dk/en/publications/2012/denmark-a-nation-of-solutions> [consulté le 1^{er} décembre 2015].

De Bono, E., 1992. *Serious Creativity: A Systematic Approach to Take You Beyond the Power of Lateral Thinking*. New York. NY Harper Business.

Department of Enterprise, Trade and Investment, 2015. *Innovation Strategy for Northern Ireland (2014-2025) First 6 Month Progress Update - September 2014 to 31st March 2015*. [pdf] Disponible sur: https://www.detini.gov.uk/sites/default/files/publications/deti/innovation_strategy_-_6_month_update_report_to_31_march_2015.pdf [consulté le 1^{er} décembre 2015].

EACEA/Eurydice, 2012c. *Entrepreneurship Education at School in Europe: National Strategies, Curricula and Learning Outcomes*. Bruxelles: EACEA/Eurydice (en anglais).

Eurofound, 2015. *Entrepreneuriat des jeunes en Europe: valeurs, attitudes, politiques*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Commission européenne, 2003 *Livre vert – L'esprit d'entreprise en Europe* COM(2003)27. Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0027:FIN:FR:PDF> [consulté le 1^{er} décembre 2015].

Commission européenne, 2006 *L'agenda d'Oslo pour l'éducation à l'entrepreneuriat en Europe* [pdf] Disponible sur: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/files/support_measures/training_education/doc/oslo_agenda_final_en.pdf [consulté le 4 décembre 2014].

Commission européenne, 2009. *Rapport final du groupe d'experts: Entrepreneurship in Vocational Education*. [pdf] Disponible sur: <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/10446/attachments/1/translations/en/renditions/native> [consulté le 1^{er} décembre 2015] (en anglais).

Commission européenne, 2011a. *Entrepreneurship Education: Enabling Teachers as a Critical Success Factor*. [pdf] Disponible sur: <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/9272/attachments/1/translations/en/renditions/native> [consulté le 15 janvier 2016] (en anglais).

Commission européenne, 2011b. *Innovation Competitiveness Report 2011*. [pdf] Disponible sur: http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?pg=home§ion=competitiveness-report&year=2011 [consulté le 1^{er} décembre 2015] (en anglais).

Commission européenne, 2012a. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Repenser l'éducation: Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques*. COM(2012) 669 final. SWD(2012) 371-377 final.

Commission européenne. 2012b. *Assessment of Key Competences in initial education and training. Policy Guidance*. [pdf] Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SWD:2012:0371:FIN:EN:PDF> [consulté le 28 septembre 2015] (en anglais).

Commission européenne, 2013a. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée –Plan d'action «Entrepreneuriat 2020» – Raviver l'esprit d'entreprise en Europe*, COM(2012) 795 final. [pdf] Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0795:FIN:FR:PDF> [consulté le 4 décembre 2014].

Commission européenne. DG Entreprise et industrie, 2013b. *Entrepreneurship Education: A Guide for Educators*. [pdf] Disponible sur: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/files/education/entred-u-manual-fv_en.pdf [consulté le 4 décembre 2014] (en anglais).

Commission européenne, 2014a. *Expert Group on Indicators on Entrepreneurial Learning and Competence: Final Report*. [pdf] Disponible sur: http://ec.europa.eu/education/library/reports/2014/entrepreneurial-expert-report_en.pdf [consulté le 6 janvier 2016] (en anglais).

Commission européenne, 2014b. *Thematic Working Group on Entrepreneurship Education: Final report*. [pdf] Disponible sur: http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/archive/documents/entrepreneurship-report-2014_en.pdf [consulté le 2 septembre 2015] (en anglais).

Commission européenne, 2015a, Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME. *Entrepreneurship Education: a Road to Success. A compilation of evidence on the impact of entrepreneurship education strategies and measures*. [pdf] Disponible sur: <http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/education-training-entrepreneurship> [consulté le 11 septembre 2015] (en anglais).

Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2015b. *La profession enseignante en Europe – Pratiques, perceptions et politiques* Rapport Eurydice. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Commission européenne, 2015c. *Entrepreneurship Competence: An Overview of Existing Concepts, Policies and Initiatives - Final Report*. [pdf] Disponible sur: <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/entrepreneurship-competence-overview-existing-concepts-policies-and-initiatives-final-report> [consulté le 1^{er} décembre 2015] (en anglais).

Parlement européen, 2015. *Rapport sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes par l'éducation et la formation* [pdf] Disponible sur: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2015-0239+0+DOC+XML+V0//FR> [consulté le 18 janvier 2016].

Global Entrepreneurship Monitor, 2014. *2014 Global Report*. [pdf] Disponible sur: <http://www.gemconsortium.org/report> [consulté le 4 septembre 2015].

Hoffmann et al., 2012. *Measuring Entrepreneurship Education. in Commission européenne. Entrepreneurship determinants: culture and capabilities*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne. [pdf] Disponible sur: <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/5748437/KS-31-12-758-EN.PDF> [consulté le 1^{er} octobre 2015] (en anglais).

Lackéus, M., 2015. *Entrepreneurship in Education. What, Why, When, How. Entrepreneurship360 Background Paper*. [pdf] Disponible sur: http://www.oecd.org/cfe/leed/BGP_Entrepreneurship-in-Education.pdf [consulté le 3 décembre 2015] (en anglais).

McCoshan, A. et al, 2010. *Towards Greater Cooperation and Coherence in Entrepreneurship Education*. Rapport et évaluation de l'action pilote *High Level Reflection Panels on Entrepreneurship Education*, lancée par la DG Entreprise et industrie et la DG Éducation et culture. [pdf] Disponible sur: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/education-training-entrepreneurship/reflection-panels/files/entr_education_panel_en.pdf [consulté le 4 décembre 2014] (en anglais).

Moberg, K. et al, 2014. *How to assess and evaluate the influence of entrepreneurship education. A report of the A STEE project with a user guide to the tools.* [pdf] Disponible sur: http://archive.ja-ye.org/Download/jaye/ASTEE_REPORT.pdf [consulté le 30 janvier 2015].

OCDE/Commission européenne, 2012. *Synthèse sur l'entrepreneuriat des jeunes. L'activité entrepreneuriale en Europe.* Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne. [pdf] Disponible sur: http://www.oecd.org/cfe/eed/Youth%20entrepreneurship%20policy%20brief%20FR_FINAL.pdf [consulté le 31 août 2015].

OCDE, 2015. *Panorama de l'entrepreneuriat.* [pdf] Disponible sur: http://www.oecd-ilibrary.org/industry-and-services/panorama-de-l-entrepreneuriat_22266968

Penaluna K., Penaluna A., Jones C. et Matlay H., 2014. When did you last predict a good idea? Exploring the case of assessing creativity through learning outcomes. *Industry & Higher Education*, Vol. 28, No 6, décembre 2014, pp. 399-410.

Moberg, K. et al, 2011. *The future learning. Preparing for Change.* Institute for Prospective Technological Studies.

Rosendahl Huber, L., Sloof, R. & van Praag, C.M., 2014. The Effect of Early Entrepreneurship Education: Evidence from a Field Experiment. *European Economic Review*, Vol. 72, 11.2014, pp. 76-97.

Runco, M.A. (1991). *Divergent Thinking.* New Jersey: Norwood.

Scottish Government, 2014. *Scotland Can Do Action Framework.* [pdf] Disponible sur: <http://www.gov.scot/Resource/0044/00449131.pdf> [consulté le 28 janvier 2016] (en anglais).

SEECCEL (South East Europe Centre for Entrepreneurial Learning), 2012. *A Charter for Entrepreneurial Learning: the Keystone for Growth and Jobs.* [pdf] Disponible sur: <http://www.seecel.hr/UserDocImages/Charter%20text%20scan.pdf> [consulté le 1^{er} décembre 2015].

Sorgman, M. et Parkison, K., 2008. The Future is Now: Preparing K-12 Teachers and Students for an Entrepreneurial Society. *Journal of Entrepreneurship Education* 11: 75–86.

Welsh Government, 2010. *Youth Enterprise Strategy: An Action Plan for Wales 2010-15.* [pdf] Disponible sur: http://businesswales.gov.wales/bigideas/sites/bigideas/files/documents/pdf/YES-%20An%20Action%20Plan%20for%20Wales%202010-15%20_Eng_1.pdf [consulté le 28 janvier 2016].

Young enterprise, 2015. Outcomes map: Enterprise education and employability. [pdf] Disponible sur: http://www.young-enterprise.org.uk/wp-content/uploads/2015/01/Outcomes-map_Jan-2014.pdf [consulté le 6 octobre 2015].

I. Classification

La classification internationale type de l'éducation (CITE) a été créée afin de faciliter les comparaisons des statistiques et des indicateurs relatifs à l'éducation entre les pays sur la base de définitions uniformes et convenues internationalement. La CITE couvre toutes les filières d'apprentissage organisées et constantes destinées aux enfants, aux jeunes et aux adultes, y compris les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux, indépendamment des établissements ou des organisations qui les proposent ou de la forme sous laquelle elles sont proposées. La première collecte de données statistiques basée sur la nouvelle classification (CITE 2011) a eu lieu en 2014 (texte et définitions adoptées par l'UNESCO, 1997, l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat, 2013, et l'UNESCO et l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2011).

Niveau 0 de la CITE: Enseignement préprimaire

Les programmes du niveau 0 de la CITE, ou «enseignement préprimaire», défini comme le premier stade d'une instruction organisée, sont essentiellement conçus pour familiariser les très jeunes enfants à un environnement de type scolaire, c'est-à-dire jeter un pont entre la maison et une atmosphère scolaire. À l'issue de ces programmes, les enfants poursuivent leur éducation en passant au niveau 1 (enseignement primaire).

L'enseignement préprimaire est défini comme le stade initial d'une instruction organisée. Il se déroule à l'école ou dans un centre et est destiné à des enfants âgés de plus de 3 ans.

Niveau 1 de la CITE: Enseignement primaire

L'enseignement primaire propose des activités éducatives et d'apprentissage conçues pour donner aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, écriture et mathématiques (c'est-à-dire l'alphabétisme et le calcul). Il établit une base solide pour l'apprentissage la compréhension des connaissances de base et stimule le développement personnel, préparant ainsi les élèves au premier cycle de l'enseignement secondaire. Il vise un apprentissage de base avec peu ou pas de spécialisation.

Ce niveau commence entre 5 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de 4 à 6 ans.

Niveau 2 de la CITE: Premier cycle de l'enseignement secondaire

Les programmes de niveau 2 de la CITE, ou «premier cycle de l'enseignement secondaire», sont généralement destinés à compléter les acquis scolaires fondamentaux du niveau 1 de la CITE. Dans la plupart des cas, l'objectif éducatif est d'établir la base d'un apprentissage tout au long de la vie et d'un développement humain qui prépare les élèves à de nouvelles possibilités d'éducation. Les programmes de ce niveau sont en général davantage orientés vers les matières du curriculum et introduisent des concepts théoriques sur une variété de sujets.

Les élèves accèdent généralement à ce niveau à l'âge de 11 ou 12 ans et en sortent à 15 ou 16 ans, ce qui correspond souvent à la fin de la scolarité obligatoire.

Niveau 3 de la CITE: Deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Les programmes du niveau 3 de la CITE, ou «deuxième cycle de l'enseignement supérieur» sont généralement conçus pour compléter l'enseignement secondaire et préparer à l'enseignement supérieur, et/ou pour enseigner des compétences pertinentes pour exercer un emploi. Les programmes de ce niveau offre aux élèves un enseignement plus varié, spécialisé et approfondi que les programmes du premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau 2 de la CITE). Ils sont davantage différenciés et proposent un éventail plus large d'options et de filières.

Ce niveau commence généralement à la fin de la scolarité obligatoire. Généralement, les élèves accèdent à ce niveau à 15 ou 16 ans. Des critères d'admission (par ex. l'achèvement de la scolarité

obligatoire) ou d'autres critères minimaux sont habituellement appliqués. La durée du niveau 3 de la CITE varie de 2 à 5 ans.

Niveau 4 de la CITE: Enseignement post-secondaire non supérieur

Les programmes de l'enseignement post-secondaire non supérieur viennent compléter l'enseignement secondaire et proposent des activités éducatives et d'apprentissage qui préparent les apprenants à l'entrée sur le marché du travail ainsi qu'à l'enseignement supérieur. Ce niveau vise généralement des personnes qui ont achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE), mais qui veulent améliorer leur niveau de compétences et multiplier les possibilités qui s'offrent à eux. Souvent, le contenu des programmes n'est pas significativement plus complexe que celui du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, parce qu'il vise généralement à étendre plutôt qu'à approfondir les connaissances, les aptitudes et les compétences. Ils ne sont donc pas suffisamment complexes pour être considérés comme des programmes de l'enseignement supérieur.

Niveau 5 de la CITE: Enseignement supérieur de cycle court

Les programmes du niveau 5 de la CITE, ou «enseignement supérieur de type court», sont conçus principalement pour enseigner aux participants des connaissances, des aptitudes et des compétences professionnelles. Habituellement, ils sont fondés sur la pratique, professionnellement spécifiques et ils préparent les étudiants à entrer sur le marché du travail. Toutefois, ces programmes peuvent aussi représenter une passerelle vers d'autres programmes de l'enseignement supérieur.

Sont également classés au niveau 5 de la CITE les programmes académiques de l'enseignement supérieur dont le niveau se situe en dessous des programmes de licence ou équivalent.

Niveau 6 de la CITE: Niveau licence ou équivalent

Les programmes du niveau 6 de la CITE, ou «licence ou équivalent», sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles intermédiaires conduisant à un premier diplôme ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau se fondent généralement sur la théorie, mais ils peuvent inclure un cursus pratique; ils se fondent également sur des travaux de recherche de pointe et/ou les meilleures pratiques professionnelles. Les programmes du niveau 6 de la CITE sont traditionnellement dispensés dans des universités ou des établissements d'enseignement supérieur équivalents.

Niveau 7 de la CITE: Doctorat ou niveau équivalent

Les programmes du niveau 7 de la CITE, ou «niveau master ou équivalent», sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles de pointe conduisant à un deuxième diplôme ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau peuvent avoir une composante importante de recherche, mais ils ne conduisent pas encore à l'obtention d'une certification de doctorat. Les programmes de ce niveau se fondent généralement sur la théorie, mais ils peuvent inclure un cursus pratique; ils se fondent également sur des travaux de recherche de pointe et/ou les meilleures pratiques professionnelles. Ils sont traditionnellement dispensés dans des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Niveau 8 de la CITE: Doctorat ou niveau équivalent

Les programmes du niveau 8 de la CITE, ou «niveau doctorat ou équivalent», sont principalement destinés à l'obtention d'une certification de chercheur hautement qualifié. Les programmes de ce niveau de la CITE sont donc consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux et sont dispensés presque exclusivement par des établissements d'enseignement supérieur orientés vers la recherche, comme des universités. Les programmes de doctorat existent aussi bien dans des domaines académiques que professionnels.

II. Définitions

Acquis d'apprentissage: selon le cadre européen des certifications (CEC), les acquis de l'apprentissage sont l'énoncé de ce qu'un apprenant sait, comprend et est capable de faire au terme d'un apprentissage et se définissent en termes de connaissances, d'aptitudes et de compétences (Parlement européen et Conseil, 2008). Les acquis d'apprentissage correspondent à des niveaux d'instruction précis, tandis que les objectifs d'apprentissage définissent plus généralement les compétences à développer.

Acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat: les exemples ci-dessous s'appuient sur les dimensions définies par le projet européen ASTEE (outils et indicateurs d'évaluation pour la formation à l'entrepreneuriat) (Moberg et al., 2014) et présentent les résultats au niveau débutant et avancé pour chaque catégorie.

Attitudes entrepreneuriales:

A1 Confiance en soi

Niveau débutant: commencer à prendre confiance en soi et à avoir des aspirations plus grandes pour l'avenir.

Niveau avancé: avoir confiance en sa valeur.

A2 Sens de l'initiative

Niveau débutant: commencer à rechercher des solutions à un problème simple.

Niveau avancé: suggérer une solution à un problème et agir.

Compétences entrepreneuriales:

S1 Créativité

Capacité à réfléchir de manière novatrice et imaginative. Elle permet aux élèves/étudiants de produire des idées, de résoudre des problèmes, d'apprendre à innover et à créer des opportunités.

Niveau débutant: développer des idées créatives et reconnaître leur valeur.

Niveau avancé: développer des idées créatives qui résolvent des problèmes et reconnaître les opportunités qui se présentent dans l'entreprise et/ou dans la société.

S2 Planification

Capacité à programmer et à structurer des tâches.

Niveau débutant: appliquer des compétences de planification simple et faire preuve de compréhension pour des ressources limitées.

Niveau avancé: planifier des objectifs et mettre en œuvre un projet dirigé.

S3 Culture financière

Capacité à comprendre des états financiers et des budgets.

Niveau débutant: expliquer et comparer le prix et la valeur de produits.

Niveau avancé: expliquer différentes possibilités de financer des idées

ou:

utiliser les outils numériques et financiers adéquats pour résoudre des problèmes difficiles ou non routiniers relatifs à un projet.

S4 Organisation des ressources

Capacité à rassembler et à organiser des ressources afin d'exploiter une opportunité (commerciale).

Niveau débutant: commencer à développer une compréhension simple des ressources.

Niveau avancé: générer une valeur ajoutée à partir des ressources disponibles.

S5 Gestion des incertitudes/risques

Capacité à gérer et à faire face aux incertitudes dans la mise en œuvre et l'exploitation d'une idée (commerciale).

Niveau débutant: commencer à prendre conscience d'un risque et assumer la responsabilité de ses actions.

Niveau avancé: identifier les risques et assumer la responsabilité de ses actions et décisions.

S6 Travail d'équipe

Capacité à atteindre des objectifs et à réaliser des tâches par la collaboration, la communication et en établissant des relations réelles avec les autres.

Niveau débutant: commencer à travailler avec les autres.

Niveau avancé: travailler ensemble en se mettant d'accord sur les responsabilités de chacun, régler les problèmes éventuels et négocier des solutions.

Connaissances entrepreneuriales:

K1 Évaluation des opportunités

Niveau débutant: reconnaître les produits et services fournis au niveau local

ou:

comprendre que certaines idées (commerciales) fonctionnent et d'autres pas.

Niveau avancé: comparer les avantages et les coûts.

K2 Rôle des entrepreneurs dans la société

Niveau débutant: comprendre le rôle particulier d'un entrepreneur.

Niveau avancé: expliquer le rôle particulier d'un entrepreneur.

K3 Choix de carrières entrepreneuriales

Niveau débutant: comprendre qu'il existe diverses raisons pour lesquelles un individu crée une entreprise (gagner de l'argent, aider les autres ou faire quelque chose de différent).

Niveau avancé: identifier les choix de carrières entrepreneuriales dans l'entrepreneuriat commercial et social.

Accords de partenariat: ces accords conclus entre la Commission européenne et différents États membres de l'UE décrivent comment les autorités nationales envisagent d'utiliser le financement provenant des Fonds structurels et d'investissement européens entre 2014 et 2020. Ils détaillent les objectifs stratégiques et les priorités d'investissement de chaque pays, en les reliant aux objectifs globaux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Apprentissage actif: modèle d'instruction qui fait peser la responsabilité de l'apprentissage sur l'apprenant. Pour apprendre, les élèves doivent faire plus qu'écouter: ils doivent lire, écrire, discuter ou participer à la résolution de problèmes. L'apprentissage actif concerne les trois domaines d'apprentissage connus sous le nom de connaissances, aptitudes et attitudes.

Apprentissage basé sur des projets: méthode pédagogique par laquelle les apprenants acquièrent des connaissances et des compétences en étudiant pendant une longue période une question, un problème ou un défi complexe et en y apportant une réponse.

Apprentissage par l'expérience: processus d'apprentissage par le biais d'expériences, plus spécifiquement défini comme un apprentissage par une réflexion sur l'action. L'apprentissage par l'expérience se distingue de l'apprentissage didactique ou par cœur, dans lequel l'apprenant joue un rôle comparativement passif.

Approche d'intégration dans d'autres matières: intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans d'autres matières faisant habituellement partie du programme scolaire obligatoire. Dans la plupart des cas, l'entrepreneuriat est enseigné dans le cadre des sciences sociales, qui peuvent englober l'histoire, la géographie, la gouvernance et la politique ou l'éducation civique ainsi que d'autres sujets connexes, comme les études communautaires.

Autorités centrales/supérieures: le niveau central est le niveau le plus élevé en matière d'éducation. Dans la grande majorité des pays, ces autorités se situent au niveau national (de l'État). Dans quelques pays, les régions (Communautés, *Länder*, etc.) sont responsables de toutes les questions relatives à l'éducation. En Belgique, en Allemagne et au Royaume-Uni, chaque juridiction a son propre ministère de l'Éducation.

Création d'entreprises: processus consistant à transformer une idée ou une technologie nouvelle en une entreprise susceptible de réussir et d'attirer des investisseurs (dictionnaire Cambridge).

Citoyenneté active: participation des citoyens à la vie politique, sociale et civile de la société ou à l'exercice des pouvoirs et des responsabilités des citoyens en matière d'élaboration des politiques.

Documents d'orientation/recommandations/lignes directrices: documents officiels établissant le cadre central/de niveau supérieur régissant l'apprentissage et le développement des jeunes dans les établissements d'enseignement et de formation. Ils peuvent inclure une partie ou l'ensemble des éléments suivants: contenu de l'apprentissage, objectifs pédagogiques et acquis d'apprentissage, résultats cibles, lignes directrices sur les approches pédagogiques, activités d'apprentissage et méthodes d'évaluation. Plusieurs types de documents permettant divers degrés de flexibilité en termes d'application peuvent coexister et s'appliquer en même temps et à la même tranche d'âge dans un pays ou un État (législation en matière d'éducation, programme scolaire central ou décidé au plus haut niveau, lignes directrices centrales et accords officiels, par exemple). À titre subsidiaire, il peut n'exister qu'un cadre central ou décidé au plus haut niveau pour le programme dans un pays ou une région d'un pays, bien qu'il puisse être subdivisé en plusieurs documents.

Enseignement général: programmes d'enseignement qui visent à développer chez les apprenants les connaissances, les aptitudes et les compétences générales ainsi que les compétences en lecture et en calcul, souvent pour les préparer à des programmes éducatifs plus avancés au même niveau de la CITE ou à un niveau supérieur et pour établir les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. Ces programmes sont normalement dispensés à l'école ou au collège. L'enseignement général ne comprend pas des programmes éducatifs conçus pour préparer les élèves à un emploi dans une profession ou un métier spécifique ou dans un ensemble de professions ou de métiers spécifiques, ni pour les mener directement à une certification utilisable sur le marché du travail (source: UNESCO–CITE 2011).

Enseignement professionnel: vise à inculquer aux apprenants les connaissances, qualifications et compétences spécifiques à une profession ou un métier particulier ou à un groupe de professions ou de métiers. L'enseignement professionnel peut inclure des composantes axées sur la formation par le travail (par ex. des postes d'apprentissage). L'achèvement complet de ces programmes permet d'obtenir des certifications professionnelles utilisables sur le marché du travail et reconnues comme une orientation professionnelle par les instances nationales compétentes et/ou le marché du travail. (Source: UNESCO–CITE 2011).

Entreprises sociales: elles ont pour objet de servir l'intérêt général (objectifs sociaux, sociétaux, environnementaux) plutôt que la maximisation des profits. Elles ont souvent un caractère innovant par les produits ou services qu'elles proposent et par les méthodes de production ou d'organisation qu'elles appliquent. Elles emploient souvent les membres les plus vulnérables de la société

(personnes exclues socialement). Elles contribuent ainsi à la cohésion sociale, à l'emploi et à la réduction des inégalités.

Esprit d'entreprise (compétence clé): la recommandation du Parlement européen et du Conseil de 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie a mentionné la compétence «sens de l'initiative et esprit d'entreprise» parmi les huit compétences clés. Cette compétence clé désigne l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes. Elle suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. Elle est un atout pour tout individu, non seulement dans sa vie de tous les jours, à la maison et en société, mais aussi sur son lieu de travail, puisqu'il est conscient du contexte dans lequel s'inscrit son travail et qu'il est en mesure de saisir les occasions qui se présentent et elle est le fondement de l'acquisition de qualifications et de connaissances plus spécifiques dont ont besoin tous ceux qui créent une activité sociale ou commerciale ou qui y contribuent. Cette compétence clé devrait inclure la sensibilisation aux valeurs éthiques et promouvoir la bonne gouvernance.

Évaluation des acquis d'apprentissage: processus d'évaluation de la réalisation des objectifs d'apprentissage d'un individu, grâce à diverses méthodes d'évaluation (écrite, orale et tests/examens pratiques, projets et travaux) pendant ou à la fin d'un programme éducatif.

Expérience pratique d'entrepreneuriat: expérience éducative par laquelle l'apprenant a l'occasion de produire des idées, d'identifier une bonne idée et de traduire cette idée en action. Il doit s'agir d'une initiative dirigée par les apprenants, à titre individuel ou dans le cadre d'une équipe réduite; elle doit reposer sur l'apprentissage par l'action et produire un résultat tangible. Cette possibilité offerte aux apprenants doit leur permettre d'acquérir les compétences, la confiance et les capacités nécessaires pour détecter les opportunités, définir des solutions et mettre leurs propres idées en pratique (mentionnée pour la première fois dans la communication «Repenser l'éducation»). Définition actuelle élaborée pour l'appel à propositions de l'EACEA concernant des réformes politiques (EACEA, 2014).

Financement direct: cofinancement de projets dans des domaines politiques définis par la Commission (et gérés directement par la Commission ou d'autres autorités désignées).

Financement indirect: fonds de l'UE alloués à des intermédiaires financiers pour aider des bénéficiaires finals à trouver un capital de départ, à créer leur entreprise, à la développer et à transférer leur activité en recourant à un financement par actions et à des garanties, ou fonds alloués à des autorités nationales/régionales par le biais des Fonds structurels.

Formation à l'entrepreneuriat: elle concerne le développement des compétences des apprenants et de leur capacité à transformer des idées créatives en action entrepreneuriale. Il s'agit d'une compétence clé pour tous les apprenants, qui contribue au développement personnel, à la citoyenneté active, à l'inclusion sociale et à l'employabilité. Elle concerne tout le processus d'apprentissage tout au long de la vie, dans toutes les disciplines et toutes les formes d'enseignement et de formation (formels, non formels et informels), qui contribuent à un esprit d'entreprise ou à un comportement entrepreneurial, avec ou sans finalité commerciale. (définition utilisée par le groupe de travail thématique sur la formation à l'entrepreneuriat).

Formation initiale des enseignants (FIE): programme conduisant à une certification en tant qu'enseignant. La FIE inclut habituellement un volet général et professionnel. Le volet général se compose de cours généraux et d'une maîtrise de la ou des matières que le candidat enseignera lorsqu'il sera qualifié. Le volet professionnel apporte aux futurs enseignants les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour enseigner et inclut des stages dans des écoles.

Formation professionnelle continue: la formation professionnelle continue comprend les activités de perfectionnement formelles et non formelles, qui peuvent inclure, par exemple, une formation pédagogique par discipline. Dans certains cas, ces activités peuvent aboutir à des certifications supplémentaires.

FPI en milieu scolaire: conformément aux objectifs définis pour la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence transversale clé pour tous les élèves, la couverture de la FPI en milieu scolaire est limitée aux matières communes à TOUS les élèves (programme de base) et aux matières facultatives ouvertes à TOUS les élèves, quelle que soit la filière professionnelle choisie. Les filières qui sont principalement consacrées à l'entrepreneuriat en tant que choix de carrière, comme les études de commerce, ne sont pas analysées, étant donné qu'elles s'écartent du concept d'entrepreneuriat en tant que compétence transversale clé.

Intrapreneuriat: initiatives de salariés d'entreprises qui entreprennent quelque chose de nouveau sans qu'on le leur demande. L'intrapreneur est donc intéressé par l'innovation et la créativité et transforme une idée en activité rentable tout en travaillant dans l'entreprise (source: Wikipedia).

Lignes directrices pour la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat: documents non contraignants apportant un soutien aux enseignants dans la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat dans leur travail. Ces lignes directrices décrivent de façon plus concrète et détaillée la manière d'atteindre les objectifs fixés dans les documents d'orientation sur la formation à l'entrepreneuriat. Elles peuvent inclure des exemples pratiques et/ou du matériel didactique.

Méthodes pédagogiques: utilisée comme synonyme de pédagogie, cette expression fait référence à l'ensemble des techniques et stratégies permettant d'enseigner et offrant donc des possibilités d'acquérir des connaissances, des aptitudes, des attitudes et des dispositions dans un contexte social et matériel particulier. Elles font référence aux processus interactifs se produisant entre le personnel enseignant et les élèves/étudiants et à l'environnement d'apprentissage (qui comprend l'école, la famille et la communauté) (définition basée sur Siraj-Blatchford, Sylva, Muttock, Gilden & Bell, 2002).

Pratique répandue: lorsque les recommandations/lignes directrices centrales ne couvrent pas un domaine de la formation à l'entrepreneuriat, ce rapport donne des informations sur une pratique répandue lorsqu'elle est étayée par des données factuelles, c'est-à-dire par des références à des enquêtes représentatives, des analyses et des rapports.

Programmes scolaires: interprétés au sens large comme signifiant tout document d'orientation officiel contenant des programmes d'étude ou l'un des éléments suivants: contenu didactique, objectifs d'apprentissage, objectifs pédagogiques, lignes directrices sur l'évaluation des élèves ou syllabi. Des décrets spécifiques ont aussi été pris en compte dans certains pays. Plusieurs types de documents permettant divers degrés de flexibilité en termes d'application peuvent coexister et s'appliquer au même niveau d'éducation dans un pays ou un État. Cependant, tous établissent le cadre de base à l'intérieur duquel les enseignants sont tenus (ou invités, lorsqu'il n'existe pas d'obligations) de structurer leur enseignement pour répondre aux besoins des élèves.

Stratégie: le groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'apprentissage de l'entrepreneuriat et aux compétences entrepreneuriales définit les stratégies comme des documents politiques officiels... émanant des autorités centrales compétentes (nationales ou régionales), qui traitent d'un domaine important de l'élaboration des politiques, et établit un protocole général et détaillé des différentes étapes à suivre pour une durée donnée (généralement aux niveaux méso et macro). Les stratégies peuvent comprendre une vision, énumérer des objectifs et des buts (qualitatifs et quantitatifs), décrire des processus, des autorités et des personnes responsables, identifier des sources de financement, formuler des recommandations, etc. Une stratégie détermine également les partenariats qui doivent être conclus entre les autorités et les parties prenantes, entre les parties prenantes proprement dites, etc., et la manière dont ces partenariats affectent le développement de la stratégie et la réalisation de ses objectifs.

Stratégie en faveur de la formation à l'entrepreneuriat: l'un des objectifs de l'Agenda d'Oslo pour la formation à l'entrepreneuriat en Europe (Commission européenne, 2006) était de lancer des stratégies nationales en faveur de la formation à l'entrepreneuriat, assorties d'objectifs clairs couvrant tous les niveaux d'éducation. Ces stratégies devraient appeler tous les acteurs compétents (publics et privés) à participer activement à leur mise en œuvre et établir un cadre général tout en définissant des

actions concrètes. Ces dernières vont de l'inclusion de l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires nationaux à la fourniture d'un soutien aux écoles et aux enseignants. L'objectif général sera de faire en sorte que les jeunes puissent acquérir de façon cohérente et progressive des compétences entrepreneuriales tout au long de leur parcours éducatif.

Transdisciplinaire: dans cette approche, les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat, plutôt que d'être explicitement mentionnés dans le cadre d'une matière particulière, sont décrits comme transversaux, horizontaux ou transdisciplinaires. Ils font partie des valeurs et des compétences à développer dans toutes les matières et activités du programme scolaire.

FICHES NATIONALES D'INFORMATION

Belgique – Communauté française	128
Belgique – Communauté germanophone.....	131
Belgique – Communauté flamande	134
Bulgarie	136
République tchèque	139
Danemark.....	142
Estonie	145
Grèce.....	148
Espagne	149
France	153
Croatie.....	156
Italie.....	158
Chypre.....	160
Lettonie.....	161
Lituanie.....	164
Luxembourg	167
Hongrie.....	168
Malte.....	170
Pays-Bas	173
Autriche	176
Pologne	179
Portugal	182
Roumanie.....	185
Slovénie.....	188
Slovaquie.....	191
Finlande.....	194
Suède	197
Royaume-Uni – Angleterre.....	199
Royaume-Uni – Pays de Galles	202
Royaume-Uni – Irlande du Nord.....	205
Royaume-Uni – Écosse.....	208
Bosnie-Herzégovine.....	211
Islande.....	213
Monténégro	215
Ancienne République yougoslave de Macédoine	218
Norvège.....	221
Serbie	225
Turquie	228

Belgique – Communauté française

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Au lieu d'une définition nationale, la Communauté française de Belgique se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» définie dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽¹⁴¹⁾.

Stratégie connexe

Il existe une stratégie nationale spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat (FE) ⁽¹⁴²⁾ dans les Communautés française et germanophone de Belgique.

Après un premier plan stratégique couvrant la période 2007-2013, l'Agence wallonne de stimulation économique, aujourd'hui baptisée Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI), a élaboré un deuxième plan concernant un programme pour l'entrepreneuriat pour la période 2014-2020. «ENTREPRENEURIAT 3.15: 3 axes, 15 leviers pour des générations entreprenantes» couvre les niveaux 1 à 8 de la CITE et est dirigé par l'AEI, avec pour partenaires le ministère de la Communauté française, le ministère de la Communauté germanophone, des établissements d'enseignement, des réseaux d'experts et des entreprises.

Objectifs principaux

L'objectif général de la stratégie élaborée par la Région wallonne est de soutenir la collaboration entre les partenaires et d'augmenter le nombre d'entrepreneurs, mais aussi de rendre les générations futures plus entreprenantes dans leur vie professionnelle et d'améliorer les performances de la région.

Actions concrètes

Il existe trois axes stratégiques, comportant chacun cinq actions pour soutenir le changement.

1. Soutenir une éducation entrepreneuriale:

- sensibiliser les écoles à l'esprit d'entreprendre – assurer l'adhésion minimale de chaque établissement des niveaux primaire, secondaire et supérieur à l'esprit d'entreprendre;
- impliquer les enseignants – soutenir tous les enseignants souhaitant s'investir en entrepreneuriat par l'accompagnement, la formation, la mise en réseau et l'apport d'outils;
- préparer les futurs enseignants – soutenir de manière adaptée l'entrée en carrière des enseignants, afin qu'ils disposent d'une connaissance de base de l'entreprise et de l'entrepreneuriat et surtout d'un état d'esprit positif;
- associer le monde de l'entreprise – permettre au monde de l'entreprise de collaborer avec le monde de l'enseignement afin de renforcer les effets de ces mesures;
- veiller à un contact de chaque jeune avec l'entrepreneuriat – permettre que chaque étudiant, avant la fin de son parcours éducatif, ait une image réelle de l'entreprise et de l'économie wallonne dans le monde globalisé et qu'il ait participé à un nombre minimal d'activités développant ses attitudes et compétences entrepreneuriales.

2. Investir dans la prochaine génération d'entrepreneurs:

- soutenir des écoles entrepreneuriales – identifier, reconnaître, soutenir et mettre en réseau des «écoles entrepreneuriales», selon une définition adaptée aux niveaux primaire, secondaire et supérieur;
- approfondir les programmes entrepreneuriaux – proposer aux écoles entrepreneuriales de développer plus intensément, via les cours, les connaissances, attitudes et compétences économiques et entrepreneuriales des jeunes inscrits dans des filières orientant vers

⁽¹⁴¹⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽¹⁴²⁾ http://as-e.be/sites/default/files/public/documents/2262_13dossier_entrepreneuriat_3_15_mef_version_def.pdf

- l'entrepreneuriat ou vers les métiers de support à l'entrepreneuriat. Le cas échéant, soutenir des programmes dont l'objet lui-même est centré sur l'entrepreneuriat;
- proposer des défis aux jeunes – proposer des dispositifs permettant aux jeunes portés sur l'entrepreneuriat de se rencontrer, de se créer un réseau et de travailler à des projets virtuels ou réels;
 - travailler la confiance en soi – valoriser le parcours ayant développé les attitudes et compétences entrepreneuriales des jeunes;
 - associer et impliquer l'écosystème entrepreneurial – associer les écosystèmes entrepreneuriaux régional et sous-régionaux, privés et publics et permettre au monde de l'entreprise de collaborer afin de renforcer les effets de ces mesures.
3. Traduire les investissements en entreprises à haut potentiel et maintenir la flamme entrepreneuriale durant les 10 premières années de vie professionnelle:
- incuber les projets réels en milieu académique – créer les conditions au niveau de l'enseignement supérieur permettant l'incubation de projets réels portés par des étudiants, des chercheurs ou des doctorants;
 - soutenir les jeunes entrepreneurs – améliorer les conditions, matérielles et de support, de soutien au jeune diplômé qui développe son propre projet;
 - former les jeunes entrepreneurs – proposer un tutorat entrepreneurial, voire de nouvelles propositions de soutien basées sur la communauté au sens large;
 - mettre en évidence les succès entrepreneuriaux – inspirer et promouvoir l'entrepreneuriat en publiant des histoires de réussite et des témoignages, notamment via le Grand Prix Wallon de l'Entrepreneuriat;
 - entretenir la flamme entrepreneuriale – attirer les jeunes potentiellement créateurs, entretenir leur flamme entrepreneuriale, les mettre en réseau et leur donner l'occasion de découvrir les supports disponibles.

Cadre de suivi

En Région wallonne, deux séries d'indicateurs sont prévues: les indicateurs d'action et les indicateurs d'impact sur les attitudes. Toutes les actions mises en œuvre dans le cadre des axes 1 et 2 seront enregistrées. Une évaluation du changement d'attitudes des professionnels de l'éducation et des jeunes est prévue et permettra d'actualiser les résultats des enquêtes menées en 2011 et 2013.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est un objectif transdisciplinaire à tous les niveaux d'éducation. Les écoles jouissent toutefois d'une autonomie en matière de détermination des programmes scolaires et des méthodes pédagogiques.

Au niveau 1 de la CITE, on trouve quelques exemples d'écoles qui encouragent tout particulièrement des attitudes et des aptitudes en rapport avec l'entrepreneuriat, comme l'esprit d'initiative, la créativité, l'autonomie et la responsabilité.

Aux niveaux 2 et 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat fait partie de la matière à option «Sciences économiques». Des lignes directrices pour la mise en œuvre et du matériel didactique sont disponibles ⁽¹⁴³⁾.

⁽¹⁴³⁾ <http://www.enseignement.be/index.php?page=24399>
<http://www.enseignement.be/index.php?page=25137&type=3&annee=13,14,15,16,17,18&discipline=10&act=search>

Acquis d'apprentissage

Au niveau 3 de la CITE, les acquis d'apprentissage en «Sciences économiques» (matière à option) sont définis dans les critères d'évaluation⁽¹⁴⁴⁾, en identifiant les compétences transversales (comme l'analyse et la résolution de problèmes) dans le cadre des aspects spécifiques à l'entreprise, comme les contrats ou la comptabilité. Chaque réseau ou école élabore son propre programme, de sorte que les orientations sont limitées.

Ainsi, dans les écoles organisées par la Communauté française, les étudiants du niveau 3 de la CITE doivent:

- rassembler et interpréter les informations nécessaires à la résolution de problèmes économiques;
- appliquer des concepts économiques à des problèmes;
- prendre conscience des opportunités et des contraintes du comportement des consommateurs et des producteurs;
- se préparer à être un adulte responsable, c'est-à-dire un consommateur et un producteur adulte responsable ainsi qu'un citoyen responsable;
- être conscient de la nécessité de gérer et d'organiser l'entreprise de façon rationnelle;
- mener des études de marché simples et élaborer un produit dans le cadre d'une mini-entreprise, ou mener des études de marché en vue de financer une activité extrascolaire.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation à l'entrepreneuriat n'est pas intégrée dans les programmes d'études de base de la formation initiale des enseignants (FIE). L'AEI cherche toutefois à soutenir des initiatives dans l'enseignement supérieur qui visent à promouvoir la recherche et l'innovation pédagogique, notamment pour le développement de projets entrepreneuriaux portés par de futurs enseignants, par exemple grâce à des bourses. En ce qui concerne la FPC, l'AEI prévoit d'organiser des cours sur la formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants.

L'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) propose des cours de FPC sur l'entrepreneuriat pour les professeurs d'économie et de sciences sociales, les enseignants de matières techniques et professionnelles de l'enseignement secondaire général et de la FPI en milieu scolaire. L'an dernier, l'IFC, la Fondation pour l'enseignement et les réseaux d'enseignement ont lancé un projet baptisé Entr'Apprendre. En 2015/2016, 16 entreprises participeront à ce projet.

De plus, en Région wallonne, l'AEI envisage de soutenir tous les enseignants intéressés par l'entrepreneuriat, de sensibiliser les enseignants au monde de l'entreprise et de former des enseignants à la pédagogie et aux méthodes entrepreneuriales et créatives. L'AEI dirige un réseau d'agents de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (ASEE) en vue de promouvoir la formation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux et organise des ateliers de réseautage sur la formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants. À ce jour, l'AEI a élaboré huit outils pour soutenir les enseignants⁽¹⁴⁵⁾.

En Région bruxelloise, l'initiative «Boost Your Talent»⁽¹⁴⁶⁾ est gérée par l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (ABE)⁽¹⁴⁷⁾. Elle a été lancée en 2008 dans le but de développer l'esprit d'entreprise dans les écoles. L'un de ses objectifs est d'aider les enseignants à intégrer cette dimension au niveau de l'établissement.

⁽¹⁴⁴⁾ <http://www.enseignement.be/index.php?page=24924&navi=592>

⁽¹⁴⁵⁾ Voir la page 11 de la stratégie.

⁽¹⁴⁶⁾ <http://www.boostyourtalent.be/enseignants/programmes/?lang=fr>

⁽¹⁴⁷⁾ <http://www.abe-bao.be/fr>

Belgique – Communauté germanophone

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Au lieu d'une définition nationale, la Communauté germanophone de Belgique se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» définie dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽¹⁴⁸⁾.

Le site internet officiel de l'enseignement de la Communauté germanophone parle ainsi de l'esprit d'entreprise:

«L'esprit d'entreprise doit être cultivé très tôt et ne peut se développer que par l'expérience. L'imagination, la créativité et l'esprit d'entreprise de ses citoyens sont des atouts essentiels pour la région dans laquelle ils vivent. L'esprit d'entreprise est la capacité à s'adapter à un monde en mutation et il contribue à créer des emplois et à renforcer le développement économique d'une région» ⁽¹⁴⁹⁾.

Stratégie connexe

Il existe une stratégie nationale spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat (FE) ⁽¹⁵⁰⁾ dans les Communautés française et germanophone de Belgique. Après un premier plan stratégique couvrant la période 2007-2013, un nouveau programme de formation à l'entrepreneuriat a été mis au point. «ENTREPRENEURSHIP 3.15: 3 axes, 15 leviers pour des générations entreprenantes» court de 2014 à 2020 et couvre les niveaux 1 à 8 de la CITE. Cette stratégie est conduite par l'Agence wallonne de stimulation économique (ASE), rebaptisée Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI), avec l'aide de divers acteurs du gouvernement, du secteur de l'éducation et du monde de l'entreprise.

Objectifs principaux

L'objectif général de la stratégie est de soutenir la collaboration entre les partenaires et d'augmenter le nombre d'entrepreneurs, mais aussi de rendre les générations futures plus entreprenantes dans leur vie professionnelle et d'améliorer les performances de la région.

Actions concrètes

Il existe trois axes stratégiques, comportant chacun cinq actions pour soutenir le changement.

1. Soutenir une éducation entrepreneuriale:

- sensibiliser les écoles à l'esprit d'entreprendre – assurer l'adhésion minimale de chaque établissement des niveaux primaire, secondaire et supérieur à l'esprit d'entreprendre;
- impliquer les enseignants – soutenir tous les enseignants souhaitant s'investir en entrepreneuriat par l'accompagnement, la formation, la mise en réseau et l'apport d'outils;
- préparer les futurs enseignants – soutenir de manière adaptée l'entrée en carrière des enseignants, afin qu'ils disposent d'une connaissance de base de l'entreprise et de l'entrepreneuriat et surtout d'un état d'esprit positif;
- associer le monde de l'entreprise – permettre au monde de l'entreprise de collaborer avec le monde de l'enseignement afin de renforcer les effets de ces mesures;
- veiller à un contact de chaque jeune avec l'entrepreneuriat – permettre que chaque étudiant, avant la fin de son parcours éducatif, ait une image réelle de l'entreprise et de l'économie wallonne dans le monde globalisé et qu'il ait participé à un nombre minimal d'activités développant ses attitudes et compétences entrepreneuriales.

⁽¹⁴⁸⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽¹⁴⁹⁾ http://www.bildungserver.be/desktopdefault.aspx/tabid-2459/4428_read-31787/

⁽¹⁵⁰⁾ http://as-e.be/sites/default/files/public/documents/2262_13dossier_entrepreneuriat_3_15_mef_version_def.pdf

2. Investir dans la prochaine génération d'entrepreneurs:

- soutenir des écoles entrepreneuriales – identifier, reconnaître, soutenir et mettre en réseau des «écoles entrepreneuriales», selon une définition adaptée aux niveaux primaire, secondaire et supérieur;
- approfondir les programmes entrepreneuriaux – proposer aux écoles entrepreneuriales de développer plus intensément, via les cours, les connaissances, attitudes et compétences économiques et entrepreneuriales des jeunes inscrits dans des filières orientant vers l'entrepreneuriat ou vers les métiers de support à l'entrepreneuriat. Le cas échéant, soutenir des programmes dont l'objet lui-même est centré sur l'entrepreneuriat;
- proposer des défis aux jeunes – proposer des dispositifs permettant aux jeunes portés sur l'entrepreneuriat de se rencontrer, de se créer un réseau et de travailler à des projets virtuels ou réels;
- travailler la confiance en soi – valoriser le parcours ayant développé les attitudes et compétences entrepreneuriales des jeunes;
- associer et impliquer l'écosystème entrepreneurial – associer les écosystèmes entrepreneuriaux régional et sous-régionaux, privés et publics et permettre au monde de l'entreprise de collaborer afin de renforcer les effets de ces mesures.

3. Traduire les investissements en entreprises à haut potentiel et maintenir la flamme entrepreneuriale durant les 10 premières années de vie professionnelle:

- incuber les projets réels en milieu académique – créer les conditions au niveau de l'enseignement supérieur permettant l'incubation de projets réels portés par des étudiants, des chercheurs ou des doctorants;
- soutenir les jeunes entrepreneurs – améliorer les conditions, matérielles et de support, de soutien au jeune diplômé qui développe son propre projet;
- former les jeunes entrepreneurs – proposer un tutorat entrepreneurial, voire de nouvelles propositions de soutien basées sur la communauté au sens large;
- mettre en évidence les succès entrepreneuriaux – inspirer et promouvoir l'entrepreneuriat en donnant de la visibilité aux réussites et aux témoignages;
- entretenir la flamme entrepreneuriale – attirer les jeunes potentiellement créateurs, entretenir leur flamme entrepreneuriale, les mettre en réseau et leur donner l'occasion de découvrir les supports disponibles.

Cadre de suivi

Dans la Communauté germanophone de Belgique et en Région wallonne, deux séries d'indicateurs sont prévus, l'un sur les actions menées et l'autre sur les effets sur les attitudes. Toutes les actions mises en œuvre dans le cadre des axes 1 et 2 seront enregistrées. Une évaluation du changement d'attitudes des professionnels de l'éducation et des jeunes est prévue et permettra d'actualiser les résultats des enquêtes menées en 2011 et 2013.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans les programmes scolaires de la FPI en milieu scolaire en tant qu'objectif transdisciplinaire, mais elle n'est pas intégrée dans les niveaux 1 à 3 de la CITE. Cependant, le Guide des compétences pour le choix de carrière et la préparation à l'orientation professionnelle ⁽¹⁵¹⁾ est un guide des compétences transdisciplinaires pour toutes les matières des niveaux 1 à 3 de la CITE. Il établit des liens étroits entre l'école et la vie active et définit quelques acquis d'apprentissage en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat.

⁽¹⁵¹⁾ http://www.bildungserver.be/PortalData/21/Resources/downloads/schule_ausbildung/schulische_ausbildung/rahmenplaene_neu/RP_Schulische_Berufswahlvorbereitung_und_Berufsorientierung_PRIM_SEK.pdf

Acquis d'apprentissage

Les programmes scolaires de la FPI en milieu scolaire, la compétence transdisciplinaire pour les niveaux 1 à 3 de la CITE et certains programmes spécifiques à une matière (niveaux 1 à 3 de la CITE) contiennent des acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat. Ces acquis concernent essentiellement des attitudes entrepreneuriales (confiance en soi et sens de l'initiative). Dans la FPI en milieu scolaire, de nombreux acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat (attitudes, compétences et connaissances) sont intégrés dans les programmes scolaires ⁽¹⁵²⁾.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation à l'entrepreneuriat n'est pas encore intégrée dans les programmes obligatoires de la FIE pour les niveaux 0 et 1 de la CITE en Communauté germanophone (NB: la FIE n'est organisée qu'à ces niveaux dans la Communauté). L'AEI cherche toutefois à soutenir des initiatives dans l'enseignement supérieur qui visent à promouvoir la recherche et l'innovation pédagogique, notamment pour le développement de projets entrepreneuriaux portés par de futurs enseignants, par exemple grâce à des bourses.

L'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) propose des cours de FPC sur l'entrepreneuriat pour les professeurs d'économie et de sciences sociales et les enseignants de matières techniques et professionnelles de l'enseignement secondaire général et de la FPI en milieu scolaire. L'an dernier, l'IFC, la Fondation pour l'enseignement et les réseaux d'enseignement ont lancé un projet baptisé Entr'Apprendre. En 2015/2016, 16 entreprises participeront à ce projet.

L'AEI est d'un réseau de conseillers pédagogiques chargés de sensibiliser à la formation à l'entrepreneuriat (93 % des établissements d'enseignement secondaire et supérieur sont couverts). Elle organise des ateliers de réseautage sur la formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants et a mis au point huit outils pédagogiques, comme «Kids Attitudes» et «Créaloie» (qui seront étendus dans les prochaines années).

En 2014, le groupe d'étude Ecole et économie en Communauté germanophone (*Studienkreis Schule und Wirtschaft in der DG*) a élaboré un guide ⁽¹⁵³⁾ afin de promouvoir des activités permettant d'établir des liens entre les enseignants et les élèves des niveaux 1 à 3 de la CITE et le monde du travail.

⁽¹⁵²⁾ <http://www.iawm.be/de/ausbildung/Lehrprogramme/Allgemeinkenntnisse.pdf>

⁽¹⁵³⁾ http://www.schulewirtschaft.be/Studienkreis_Schule_Wirtschaft/PDF/Leitfaden_Endversion-1504.pdf

Belgique – Communauté flamande

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En Flandre, la formation à l'entrepreneuriat (FE) est l'expression générique désignant l'enseignement qui stimule l'esprit d'entreprise et/ou l'entrepreneuriat.

«Par esprit d'entreprise, nous entendons l'aptitude à prendre des initiatives, à développer des idées dans un certain contexte, à faire preuve de persévérance, d'un sens des responsabilités, de courage, de créativité et d'autonomie, c'est-à-dire les qualités personnelles qui permettent aux individus de transformer des idées en actes. Cela concerne également la conception et la gestion de projets en vue d'atteindre des objectifs. L'esprit d'entreprise apporte une valeur ajoutée à chaque individu dans sa vie quotidienne, à la maison et dans la société et l'aide à contribuer à son environnement de travail et à saisir les opportunités qui se présentent à lui.

Le terme «entrepreneuriat» couvre toutes les étapes qu'un entrepreneur doit franchir lorsqu'il crée une entreprise, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur non lucratif. Cela requiert une bonne compréhension du fonctionnement de l'économie et des possibilités et défis qu'un entrepreneur ou une organisation vont rencontrer. L'esprit d'entreprise s'entend ici d'une condition sine qua non pour l'entrepreneuriat. De plus, il convient d'être pleinement conscient de la responsabilité qu'ont les entreprises en termes d'éthique et de l'influence positive qu'elles peuvent exercer sur elles-mêmes et sur leur environnement, par exemple grâce au commerce équitable ou à la responsabilité sociale de l'entreprise» ⁽¹⁵⁴⁾.

Stratégie connexe

En Flandre, il existe une stratégie spécifique en faveur de la formation à l'entrepreneuriat. Le plan d'action pour la formation à l'entrepreneuriat couvre les niveaux 1 à 8 de la CITE et court de 2011 à 2014. Un plan d'action actualisé pour la période 2015-2019 a été présenté au gouvernement flamand le 11 décembre 2015.

Objectifs principaux

Le plan d'action 2011-2014 a été élaboré afin de réaliser quatre objectifs stratégiques. Ces objectifs ont tous la même importance, mais ils ne sont pas tous présents de la même façon à tous les stades:

- les élèves, les étudiants et les participants aux cours ont développé l'esprit d'entreprise nécessaire lorsqu'ils terminent leurs études;
- avant de terminer leurs études, les élèves, les étudiants et les participants aux cours ont eu l'occasion de se préparer à l'entrepreneuriat;
- les élèves, les étudiants et les participants aux cours désirent devenir des entrepreneurs;
- les enseignants font preuve d'esprit d'entreprise et présentent un point de vue équilibré sur l'entrepreneuriat.

Actions concrètes

Des actions spécifiques sont définies pour chaque objectif stratégique.

Ministères et acteurs concernés

Ce plan d'action a été élaboré en collaboration avec tous les acteurs politiques concernés:

- les ministères: ministère de l'Éducation et des Compétences; ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation; ministère du Travail et de l'Économie sociale; ministère de l'Agriculture et de la Pêche;

⁽¹⁵⁴⁾ <http://www.ondernemendonderwijs.be/Proefproject%20stages/actieplan%20ondernemerschapsonderwijs%202011-2014%20versie%20bijgestuurd%20na%20adviezen.doc>

- cabinets ministériels: cabinet du ministre-président de l'Exécutif flamand et ministre flamand de l'Économie, de la Politique étrangère, de l'Agriculture et de la Politique rurale; cabinet du ministre flamand des Finances, du Budget, du Travail, de la Ville et de l'Aménagement du territoire et des Sports; cabinet du ministre flamand de l'Enseignement, de la Jeunesse, de l'Égalité des chances et des Affaires bruxelloises;
- agences gouvernementales: Agence flamande des entreprises, Agence flamande pour la formation à l'entrepreneuriat SYNTRA Vlaanderen.

Le plan d'action a été soumis pour avis au Conseil flamand de l'enseignement, au Conseil socioéconomique flamand et au réseau des prestataires de services de formation à l'entrepreneuriat.

Cadre de suivi

La Flandre élabore actuellement un cadre de suivi pour le plan d'action.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est explicitement reconnue en tant qu'objectif transdisciplinaire aux niveaux 2 et 3 de la CITE, y compris la FPI en milieu scolaire, et est une matière facultative séparée au niveau 3 de la CITE.

La liberté d'enseignement est un droit constitutionnel en Belgique et les écoles ont donc toute latitude pour déterminer le programme scolaire et les méthodes pédagogiques. Cependant, pour recevoir des fonds du gouvernement, elles doivent atteindre des résultats cibles, qui incluent des compétences et des connaissances entrepreneuriales. Le plan d'action décrit la manière dont les écoles peuvent élaborer un programme scolaire pour la formation à l'entrepreneuriat et souligne que cette dernière doit être intégrée dans tous les cours et à tous les niveaux et que l'esprit d'entreprise est inculqué et progressivement développé tout au long du parcours de la formation à l'entrepreneuriat.

Acquis d'apprentissage

Dans les écoles maternelles, le plan d'action propose d'insister sur des actions qui stimulent l'esprit d'entreprise. À partir de l'école primaire, la priorité se concentre sur la promotion d'un esprit d'entreprise, mais également sur une image positive des entreprises et une sensibilisation à leur importance pour la société. Un premier pas concret pour mettre en contact les élèves et les entrepreneurs doit être franchi à ce stade.

L'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur continuent de promouvoir l'esprit d'entreprise et une image réaliste des entreprises et l'entrepreneuriat doit apparaître dans le programme, la pédagogie et l'évaluation. Chaque élève intéressé doit avoir la possibilité d'apprendre à diriger une entreprise. Dans l'enseignement secondaire, il est capital que cette possibilité soit intégrée dans le programme et qu'un lien soit établi avec d'autres domaines, comme les langues, les sciences et la technologie. Enfin, dans le cadre de l'orientation professionnelle, il est également important que la création d'une entreprise soit considérée comme un choix de carrière valable.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Il n'existe pas de disposition nationale spécifique relative à la formation à l'entrepreneuriat dans la FIE ou la FPC. Les centres de formation des enseignants sont libres de décider ce qu'ils incluent dans la FIE. Le VLAJO (lié à *Junior Achievement*) et l'UNIZO font fonction de centres d'expertise sur la formation à l'entrepreneuriat, organisent une formation ad hoc pour les enseignants et de nombreuses activités extrascolaires ainsi que des concours. Ces deux organisations sont en partie financées par le gouvernement flamand.

Bulgarie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Au lieu d'une définition nationale, la Bulgarie se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» définie dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽¹⁵⁵⁾.

Stratégie connexe

La Bulgarie ne dispose pas d'une stratégie nationale spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat. La formation à l'entrepreneuriat est traitée dans la stratégie nationale en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie pour la période 2014-2020 ⁽¹⁵⁶⁾, qui couvre tous les stades de l'éducation et de la formation.

Objectif principal

L'objectif premier de la formation à l'entrepreneuriat est énoncé à la section 3.3.4: «promouvoir l'enseignement et la formation en tenant compte des besoins de l'économie et des changements qui s'opèrent sur le marché du travail». Il est lié à l'établissement de partenariats entre les entreprises et tous les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche afin de développer de meilleures compétences pour le marché du travail et de stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise. Le texte principal suggère que cet objectif peut être atteint en mettant l'accent sur les programmes scolaires à tous les niveaux ainsi que grâce à une politique et à une pratique en matière d'orientation professionnelle à tous les niveaux. Il suggère également d'introduire un système de validation des acquis d'apprentissage. Le texte souligne l'importance des compétences clés, notamment l'esprit d'entreprise, ainsi que le développement de compétences non techniques.

Actions concrètes

Il existe un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie ⁽¹⁵⁷⁾. Les actions en faveur de la formation à l'entrepreneuriat comprennent:

- le développement du réseau des entreprises de formation;
- la création des conditions nécessaires pour inciter le personnel enseignant à améliorer ses compétences en organisant des cours de formation pour le développement de compétences dans des domaines prioritaires;
- la formation des enseignants au développement de compétences entrepreneuriales;
- la mise à jour des programmes scolaires et des projets faisant intervenir des représentants du monde de l'entreprise dans l'enseignement supérieur (action également pertinente pour l'EFP).

Ministères et acteurs concernés

Les principaux partenaires du ministère de l'Éducation et des Sciences pour la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie sont le ministère de l'Économie et le ministère du Travail et de la Politique sociale. La principale ONG partenaire est *Junior Achievement Bulgaria*.

⁽¹⁵⁵⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽¹⁵⁶⁾ <http://www.mon.bg/?h=downloadFileandfileId=5701>

⁽¹⁵⁷⁾ <http://www.mon.bg/?go=pageandpageId=74andsubpageId=143>

Cadre de suivi

Il n'existe pas de cadre de suivi spécifique. La mise en œuvre de la stratégie sera contrôlée par le biais d'un rapport annuel, qui décrira le niveau de mise en œuvre des indicateurs repris dans le plan d'action. Une plateforme en ligne sera créée pour assurer le suivi et établir des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie. Des indicateurs sont également inclus dans les acquis d'apprentissage prévus dans le programme scolaire.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Le développement des compétences «sens de l'initiative et esprit d'entreprise» est l'une des compétences clés du système éducatif bulgare et il constitue une recommandation à mettre en œuvre dans toutes les matières obligatoires du programme scolaire. À partir de cette recommandation générale, des acquis d'apprentissage spécifiques sont définis pour deux matières liées à l'éducation culturelle: «Mode de vie familial et technologies» (niveaux 1 et 2 de la CITE) et «Sciences sociales et religion» (niveau 3 de la CITE).

Des éléments de la formation à l'entrepreneuriat sont généralement intégrés dans toutes les matières à un stade précoce. Au niveau 2 de la CITE, la matière «Techniques et économie domestiques» traite de l'organisation et de l'économie. Au niveau 3 de la CITE, la matière «Monde et personnalité» traite des citoyens et de l'économie, tandis que dans la branche «Géographie et économie», des éléments de la formation à l'entrepreneuriat sont repris dans toutes les branches du contenu obligatoire.

Au niveau 2 de la CITE (quatrième année) et au niveau 3, chaque école peut choisir entre différentes branches. Dans la branche «Technologie – Entrepreneuriat et entreprise», la formation à l'entrepreneuriat est obligatoire et intégrée dans toutes les matières dans 50 écoles. La formation est tout à la fois théorique et pratique (par le biais de jeux de simulation en ligne et de mini-entreprises d'étudiants) et bénéficie du soutien d'entreprises et de parents. Elle repose sur des programmes de *Junior Achievement Bulgaria*.

Acquis d'apprentissage

Des acquis d'apprentissage sont définis pour tous les niveaux d'éducation. Dans «Mode de vie familial et technologies», les acquis d'apprentissage suivants sont précisés: «développement d'aptitudes et de compétences en matière de travail d'équipe, en assumant différents rôles et responsabilités et en visant la réussite et l'affirmation de soi».

Au niveau 2 de la CITE, la branche «Technologie et économie domestique» inclut:

- comprendre des indicateurs économiques – dépenses, prix de revient, fixation des prix et revenus;
- savoir utiliser de l'argent et d'autres incitations dans une activité manufacturière familiale;
- connaître les différences essentielles entre l'argent et le capital nécessaire pour exercer une activité;
- connaître le budget nécessaire pour mettre en œuvre une activité;
- savoir mettre en place une organisation pour effectuer des activités manufacturières et des services publics;
- être capable de comparer, reproduire, analyser des méthodes de travail anciennes et nouvelles dans certains métiers, comme la pâtisserie, la maçonnerie, le garnissage, la chapellerie, la chaussure, la coiffure et la bijouterie.

Dans la branche «Géographie et économie», en huitième année, le sujet «Économie bulgare» est une activité dans laquelle les élèves apprennent ce qu'est une étude de marché et comment localiser une entreprise. Le programme de «Géographie et économie» inclut le sujet «structure, facteurs et

indicateurs des sociétés holdings nationales». En étudiant cette matière, les étudiants analysent des études de cas et identifient les problèmes des régions en rassemblant des données factuelles. Les étudiants analysent des documents juridiques, comme la loi sur le développement économique et la loi sur le développement régional. Dans la branche «Monde et personnalité», un sujet distinct baptisé «Les citoyens et l'économie» est inclus dans le programme obligatoire. Le processus d'apprentissage de cette matière comprend l'élaboration de projets d'étudiants.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Les établissements d'enseignement jouissent d'une autonomie en ce qui concerne l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires de la FIE. Des lignes directrices sur la formation à l'entrepreneuriat sont intégrées dans les orientations pour la FIE.

Le ministère de l'Éducation et des Sciences s'efforce d'organiser la formation des enseignants de manière à soutenir le développement de compétences entrepreneuriales chez les étudiants par le biais du programme national «Certification». Ces cours de FPC visent à modifier les approches suivies dans les écoles, à renforcer les travaux pratiques et à introduire le principe de conception du travail dans la formation à l'entrepreneuriat. Ils s'adressent aux enseignants du primaire et du secondaire général. Les autorités centrales bulgares ont également élaboré du matériel fourni uniquement aux enseignants suivant une FPC axée sur la formation à l'entrepreneuriat et publient une liste de manuels approuvés (y compris sur la formation à l'entrepreneuriat) sur leur site internet ⁽¹⁵⁸⁾.

⁽¹⁵⁸⁾ www.mon.bg/?go=pageandpageId=10andsubpageId=70

République tchèque

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Au lieu d'une définition nationale, en République tchèque, certains experts se réfèrent à la description de la compétence «esprit d'entreprise» définie dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽¹⁵⁹⁾.

Stratégie connexe

En République tchèque, il existe plusieurs stratégies nationales en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat (FE); cependant, aucune d'elles n'a pour thème principal la formation à l'entrepreneuriat. Il s'agit notamment de:

- la stratégie en matière de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente 2014-2020 ⁽¹⁶⁰⁾ – Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, qui comprend diverses actions de formation à l'entrepreneuriat;
- la stratégie nationale de la République tchèque en faveur de l'innovation 2012-2020 ⁽¹⁶¹⁾ – Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, ministère de l'Industrie et du Commerce, stratégie incluant un volet consacré aux changements de contenu de l'éducation en matière de créativité, d'entrepreneuriat et de compétences clés. Elle souligne l'importance d'une coopération entre les écoles et les employeurs et du lien entre le système de la formation professionnelle et du marché du travail et elle met en évidence la nécessité de respecter ces éléments durant la réforme des programmes scolaires et la mise en place d'un système d'orientation. Les niveaux 1, 2 et 3 de la CITE sont concernés;
- la stratégie pour l'apprentissage tout au long de la vie en République tchèque 2007 ⁽¹⁶²⁾, qui insiste sur le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle des étudiants et le développement des compétences clés;
- la stratégie de soutien aux jeunes 2014-2020 ⁽¹⁶³⁾ – Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, qui contient des engagements en faveur de la transition des jeunes de l'école à la vie active et de la création des conditions pour leur intégration aisée sur le marché du travail;
- «Retour au sommet: Stratégie internationale en faveur de la compétitivité de la République tchèque 2012-2020» ⁽¹⁶⁴⁾, qui comporte un chapitre sur l'éducation et souligne combien il est nécessaire que l'éducation développe une réflexion créative indépendante, la capacité à poursuivre un apprentissage et l'aptitude à coopérer.

La promotion de la formation à l'entrepreneuriat est développée le plus efficacement dans la stratégie en faveur de la recherche et de l'innovation pour une spécialisation intelligente, qui est mise en œuvre par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et couvre la période 2014-2020. Cette stratégie générale vise à cibler efficacement les ressources financières – qu'elles soient européennes, nationales, régionales ou privées – sur des activités destinées à renforcer les capacités de recherche et d'innovation dans des domaines prioritaires prometteurs. L'objectif est de soutenir l'exploitation complète du potentiel de connaissances aux niveaux national et régional afin de réduire le chômage et de renforcer la compétitivité de l'économie. La stratégie concerne les niveaux 1 à 3 de la CITE, la FPI en milieu scolaire et les niveaux 5 à 8 de la CITE. Un plan de mise en œuvre est en cours d'élaboration et prévoit des partenariats avec le secteur de l'éducation et les entreprises.

⁽¹⁵⁹⁾ http://bookshop.europa.eu/is-bin/INTERSHOP.enfinity/WFS/EU-Bookshop-Site/en_GB/-/EUR/ViewPublication-Start?PublicationKey=NC7807312

⁽¹⁶⁰⁾ <http://www.vyzkum.cz/FrontClanek.aspx?idsekce=753765andad=1andattid>

⁽¹⁶¹⁾ <http://databaze-strategie.cz/cz/mpo/strategie/narodni-inovacni-strategie-ceske-republiky>

⁽¹⁶²⁾ http://www.msmt.cz/uploads/Zalezitosti_EU/strategie_2007_EN_web_jednostrany.pdf

⁽¹⁶³⁾ <http://www.msmt.cz/file/33599/>

⁽¹⁶⁴⁾ <http://www.vlada.cz/assets/media-centrum/aktualne/Strategie-mezinarodni-konkurenceschopnosti-Ceske-republiky.pdf>

Actions concrètes

- Introduction généralisée d'outils validés pour le diagnostic et le développement de l'esprit d'entreprise et des compétences non techniques, tels qu'ils sont définis par le système national des professions, à tous les niveaux d'éducation, y compris une formation des enseignants à l'utilisation de ces outils.
- Mise en œuvre de travaux pratiques.

Ministères et acteurs concernés

Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, entreprises, universités, instituts de recherche, secteur public et ONG.

Cadre de suivi

La stratégie est nouvelle et il n'existe actuellement aucun cadre de suivi.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

En République tchèque, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans des thèmes transdisciplinaires aux niveaux 1 et 2 de la CITE («Morale, caractère et éducation sociale» et «Éducation civique pour la démocratie») et au niveau 3 («Morale, caractère et éducation sociale»).

Les écoles sont libres de décider comment elles intègrent les thèmes transdisciplinaires dans leur enseignement. Elles peuvent les présenter comme des matières générales (éducation civique, études sociales), mais elles peuvent aussi organiser des cours spéciaux, des projets, des excursions, etc. Les thèmes transdisciplinaires constituent, néanmoins, une partie obligatoire du programme scolaire des niveaux 1, 2 et 3 de la CITE, même s'ils ne doivent pas être présents dans chaque année. Bien que l'entrepreneuriat ne soit pas une matière spécifique distincte aux niveaux 1, 2 et 3 de la CITE, il est intégré dans plusieurs matières obligatoires ou à option:

- Niveau 1 de la CITE: «Les hommes et le monde» (obligatoire) et «Éducation éthique» (facultatif);
- Niveau 2 de la CITE: «Les hommes et la société: civisme», «Le monde du travail» (obligatoire pour les huitième et neuvième années). La pensée créative et l'autoévaluation sont incluses dans l'«Éducation éthique» (matière facultative);
- Niveau 3 de la CITE: «Les hommes et la société: fondements du civisme» et «Sciences sociales» (obligatoires pour les dixième et onzième années), «L'homme et le monde du travail» (matière obligatoire, incluant notamment les procédures pour la création d'une entreprise par un élève) et «Éducation éthique» (facultatif).

Dans la FPI en milieu scolaire, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans la matière obligatoire «Fondements de l'éducation civique». Elle fait également partie des thèmes transdisciplinaires «Les citoyens dans une société démocratique» et «L'homme et le monde du travail».

Acquis d'apprentissage

Les programmes scolaires nationaux définissent les acquis d'apprentissage suivants:

- Attitudes entrepreneuriales:
 - confiance en soi (niveau 2 de la CITE)
 - sens de l'initiative (niveaux 1 à 3 de la CITE)
- Compétences entrepreneuriales:
 - créativité (niveaux 1 et 2 de la CITE)
 - culture financière (niveaux 1 à 3 de la CITE)
 - planification (niveau 3 général de la CITE)
 - organisation des ressources (FPI en milieu scolaire)
 - gestion des incertitudes/risques (niveau 3 général de la CITE)
 - travail d'équipe (niveaux 1 à 3 de la CITE).

Les acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat et les domaines éducatifs sont définis dans des programmes éducatifs cadres particuliers. Chaque établissement scolaire décide de la manière dont il organise le développement des acquis individuels durant le processus d'apprentissage.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes et peuvent choisir d'inclure ou non la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes d'études de la FIE.

Des cours de FPC axés sur la culture financière sont accessibles à tous les enseignants. En août 2014, le Fonds pour la formation continue (FDV), un organisme du ministère du Travail et des Affaires sociales, a lancé le projet «Stages en entreprises – Formation pratique 2» (*Stáže ve firmách – vzdělávání praxí 2*)⁽¹⁶⁵⁾. L'un des résultats de ce projet, qui a pris fin en septembre 2015, est le catalogue national des stages, une plateforme en ligne ouverte à tous, dont le but est de proposer des stages à des candidats potentiels.

Des lignes directrices sur la formation à l'entrepreneuriat ont été élaborées. Le recueil de ressources le plus vaste est le portail de méthodologie⁽¹⁶⁶⁾, dont le but est de servir de source d'inspiration aux enseignants afin qu'ils appliquent des méthodes pédagogiques innovantes et partagent leur expérience avec leurs collègues.

⁽¹⁶⁵⁾ <http://www.stazevefirmach.cz>

⁽¹⁶⁶⁾ <http://clanky.rvp.cz/clanek/k/o/4646/PODPORA-PODNIKAVOSTI---INSPIROMAT.html/>

Danemark

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

La définition nationale de l'entrepreneuriat est la suivante ⁽¹⁶⁷⁾:

«L'entrepreneuriat, c'est quand vous profitez des opportunités, que vous travaillez sur des idées et que vous les transformez en valeur pour les autres. La valeur ainsi créée peut être financière, culturelle ou sociale».

Stratégie connexe

Au Danemark, la formation à l'entrepreneuriat est spécifiquement abordée dans une stratégie générale en faveur de l'innovation: «Danemark – une nation de solutions» ⁽¹⁶⁸⁾. Elle a été lancée en 2012 et s'étend jusqu'en 2020. Elle comprend diverses actions qui concernent tous les niveaux d'éducation. Une stratégie spécifique antérieure en faveur de la formation à l'entrepreneuriat reste d'application ⁽¹⁶⁹⁾. La stratégie d'innovation précise que les jeunes sont une ressource négligée au regard de l'innovation et qu'ils devraient jouer un rôle plus important dans la politique d'innovation.

Objectifs principaux

La stratégie d'innovation s'articule autour de trois axes: l'innovation doit être mue par des défis sociétaux; davantage de savoir doit être traduit en valeur et l'éducation doit contribuer au renforcement de la capacité d'innovation.

Actions concrètes

Plusieurs initiatives de formation à l'entrepreneuriat sont comprises dans les actions 18 à 27 de la stratégie en faveur de l'innovation:

18. promouvoir la coopération avec les entreprises en matière d'innovation axée sur la pratique;
19. renforcer les travaux pratiques à tous les niveaux d'éducation afin de soutenir l'innovation (y compris l'orientation professionnelle);
20. soutenir l'innovation dans la formation des enseignants et des éducateurs;
21. soutenir les initiatives en faveur des étudiants doués;
22. créer un enseignement primaire qui favorise la cohésion afin de valoriser les élèves talentueux et indépendants;
23. renforcer l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'enseignement professionnel;
25. mettre en place de nouveaux objectifs pédagogiques, de nouveaux modes d'enseignement et de nouvelles formes d'examen;
26. lancer un concours d'innovation pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire;
27. renforcer l'intégration de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les programmes d'études.

Ministères et acteurs concernés

La stratégie a été élaborée par le ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences et par le ministère des Entreprises et de la Croissance, à l'issue d'un dialogue approfondi avec des experts et des acteurs nationaux et internationaux. Une partie prenante majeure de la mise en œuvre des actions relatives à l'éducation est la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat ⁽¹⁷⁰⁾ (FFE). Créée en

⁽¹⁶⁷⁾ <http://eng.ffe-ye.dk/knowledge-centre/entrepreneurship-education/entrepreneurship-in-the-teaching>
http://www.cise.es/wp-content/uploads/2013/03/5.-impact_of_entrepreneurship_education_in_denmark_2011.pdf

⁽¹⁶⁸⁾ <http://ufm.dk/en/publications/2012/denmark-a-nation-of-solutions/innovation-strategy>

⁽¹⁶⁹⁾ <http://ufm.dk/en/publications/2010/strategy-for-education-and-training-in-entrepreneurship>

⁽¹⁷⁰⁾ www.ffe-ye.dk

2010 par le gouvernement et *Junior Achievement – Young Enterprise*, la fondation est soutenue par un partenariat interministériel permanent et une large participation du secteur de l'éducation et du monde de l'entreprise. Elle participe à différents projets européens qui testent des approches de la formation à l'entrepreneuriat. L'un d'entre eux est l'expérience politique «Youth Start – Entrepreneurial Challenges»⁽¹⁷¹⁾, financée par le programme européen Erasmus+ et dirigée par la plateforme portugaise de formation à l'entrepreneuriat⁽¹⁷²⁾. Cette initiative importante menée dans six pays pilote et soutient l'introduction d'une expérience pratique de l'entrepreneuriat dans l'enseignement obligatoire.

Cadre de suivi

Chaque initiative de formation à l'entrepreneuriat contenue dans la stratégie d'innovation poursuit des objectifs qui lui sont propres et est évaluée séparément. Les initiatives en cours relèvent du contrat annuel de performance conclu entre la FFE et le partenariat interministériel.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Le programme scolaire de tous les niveaux d'éducation fait expressément référence à la formation à l'entrepreneuriat. Des connaissances en entrepreneuriat sont intégrées dans différentes matières et l'entrepreneuriat est enseigné comme matière à option séparée à partir de la dixième année (niveau 2 de la CITE) et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE), selon les écoles. Les compétences et les attitudes sont enseignées de façon transdisciplinaire et souvent en suivant une approche pédagogique particulière à partir du niveau primaire (niveau 1 de la CITE) et tout au long du système éducatif.

La FFE a publié une carte des municipalités qui font appel au matériel, aux formations ou à d'autres formes de soutien de la FFE; cette carte indique qu'environ 40 % des écoles du primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire proposent une formation à l'entrepreneuriat à leurs élèves⁽¹⁷³⁾.

Acquis d'apprentissage

En 2014, les acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat n'étaient pas formulés de façon explicite dans les programmes scolaires. En revanche, ils sont implicitement intégrés dans les principaux objectifs des matières, par le biais de principes didactiques, et enfin dans les résultats des projets transdisciplinaires obligatoires. Ainsi, les lignes directrices relatives aux acquis d'apprentissage dans la matière obligatoire «Technologie niveau A»⁽¹⁷⁴⁾ au niveau 3 de la CITE incluent une obligation de réaliser de manière indépendante un projet visant à résoudre un problème sociétal, les étudiants sélectionnant, analysant et documentant les résultats. Sur la base de l'analyse, l'étudiant élabore un produit en suivant les différentes phases du processus de son développement, à savoir la conception, la production et la mise sur le marché. L'étudiant expose les compétences utilisées en rédigeant un rapport.

Au Danemark, les enseignants jouissent d'une large autonomie en matière d'organisation de leurs cours, y compris dans l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat. Au niveau de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire, ce sont principalement les municipalités qui décident d'inscrire la FE dans le programme. Cependant, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans la FPI en milieu scolaire, cette décision est laissée à l'appréciation de chaque établissement.

⁽¹⁷¹⁾ www.youthstartproject.eu

⁽¹⁷²⁾ <http://www.peep.pt>

⁽¹⁷³⁾ <http://www.ffe-ye.dk/videncenter/kortlaegning-effektmaaling/kortlaegning>

⁽¹⁷⁴⁾ <https://www.uvm.dk/~media/UVM/Filer/Udd/Gym/PDF/12/Vejledning/120821%20HTX%20Teknologi%20A%20juli%202012.pdf>

La nouvelle réforme scolaire présente la formation à l'entrepreneuriat comme une approche transdisciplinaire ⁽¹⁷⁵⁾ tout au long des années de scolarité, avec une progression claire.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation à l'entrepreneuriat est une matière obligatoire de la formation initiale des futurs enseignants de l'enseignement fondamental (primaire et premier cycle du secondaire).

Le ministère de l'Enfance, de l'Éducation et de l'Égalité des genres soutient les enseignants en leur proposant une formation continue et en organisant des cours intéressants sur l'innovation et l'entrepreneuriat par l'intermédiaire d'un portail d'apprentissage national destiné aux enseignants, qui est accessible gratuitement. Les municipalités sont chargées du développement permanent des compétences des enseignants, y compris en matière d'innovation et d'entrepreneuriat.

Le ministère de l'Enfance, de l'Éducation et de l'Égalité des genres élabore des lignes directrices nationales à l'intention des enseignants sur l'innovation et l'entrepreneuriat, qui sont un élément transversal de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire.

L'EMU ⁽¹⁷⁶⁾ est le portail commun du secteur de l'éducation au Danemark et il donne accès à une grande quantité de ressources et d'informations sur l'éducation. Ce portail est un recueil unique d'entrées virtuelles destinées à des groupes d'utilisateurs spécifiques, comme les enseignants et les élèves de l'enseignement fondamental, du deuxième cycle du secondaire, de l'enseignement professionnel et des centres de formation des enseignants. Pour chaque entrée, des thèmes traitent de différents sujets, comme la formation à l'entrepreneuriat, et contiennent des séquences éducatives, des ressources, des bonnes pratiques, des nouvelles, etc.

Les conseillers pédagogiques du Centre national de ressources, employés par le ministère de l'Enfance, de l'Éducation et de l'Égalité des genres, offrent également un soutien et une orientation aux écoles et aux municipalités sur divers sujets, dont la formation à l'entrepreneuriat. Les centres régionaux de ressources travaillent en étroite coopération avec la Fondation danoise pour l'entrepreneuriat (FFE) afin d'informer les enseignants sur le matériel disponible sur le sujet.

La FFE a créé un réseau d'enseignants spécialisés dans la formation à l'entrepreneuriat, baptisé «Réseau pour l'entrepreneuriat dans les écoles et dans l'éducation» (NEIS) ⁽¹⁷⁷⁾, qui est ouvert à tous les professeurs qui enseignent l'entrepreneuriat, quel que soit le niveau d'éducation et la matière spécifique enseignée. Le réseau est une plateforme d'échange de connaissances et d'expériences et permet de trouver des collaborateurs. Il dispose d'une plateforme virtuelle et organise également une conférence annuelle.

⁽¹⁷⁵⁾ <http://www.emu.dk/modul/innovation-og-entrepren%C3%B8rskab-vejledning-0>

⁽¹⁷⁶⁾ www.emu.dk

⁽¹⁷⁷⁾ <http://www.ffe-ye.dk/undervisning/netvaerk-for-undervisere/om-neis>

Estonie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Le programme scolaire national estonien des établissements de deuxième cycle du secondaire définit la formation à l'entrepreneuriat (FE) comme suit:

«La compétence “esprit d'entreprise” est la capacité: à concevoir des idées et à les mettre en œuvre en utilisant les connaissances et les compétences acquises dans différents domaines de vie et d'activité; à identifier les problèmes et les opportunités qu'ils cachent afin de contribuer à leur résolution; à fixer des objectifs et à les réaliser, à élaborer des plans à court et long terme, à les présenter et à les exécuter; à organiser des activités conjointes et à y participer, à faire preuve d'initiative et à assumer la responsabilité des résultats; à réagir de façon créative, innovante et flexible aux changements; à prendre des risques judicieux; à penser de façon critique et créative et à développer et à mettre en valeur ses propres idées et celles d'autrui ⁽¹⁷⁸⁾.

Stratégie connexe

Il existe deux stratégies pertinentes en Estonie, une stratégie spécifique en faveur de la formation à l'entrepreneuriat et une stratégie relative à l'apprentissage tout au long de la vie, qui inclut également la formation à l'entrepreneuriat:

- le «Plan de développement de l'éducation à l'esprit d'entreprise: Soyez entreprenant!» ⁽¹⁷⁹⁾ (le plus pertinent);
- et la «stratégie estonienne d'apprentissage tout au long de la vie 2020» ⁽¹⁸⁰⁾, qui poursuit cinq objectifs stratégiques, dont deux sont liés à la formation à l'entrepreneuriat:
 - changement d'approche de l'apprentissage (l'objectif est de mettre en œuvre une approche de l'apprentissage qui soutienne le développement personnel et social de chaque apprenant, ses capacités d'apprentissage, sa créativité et l'esprit d'entreprise au travail, tous niveaux d'éducation et tous types d'enseignement confondus);
 - cohérence entre les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et les besoins du marché du travail.

Plan de développement de l'éducation à l'esprit d'entreprise: Soyez entreprenant!

Il s'agit d'une stratégie spécifique en faveur de la formation à l'entrepreneuriat ⁽¹⁸¹⁾, signée à la Chambre estonienne de commerce et d'industrie en 2010 et qui couvre les niveaux 1 à 3 de la CITE, y compris la FPI en milieu scolaire. Ce plan émane du groupe de réflexion sur la formation à l'entrepreneuriat, qui s'est réuni en 2008 à l'initiative de la Chambre estonienne de commerce et regroupait de nombreuses parties prenantes. Ses objectifs principaux sont la sensibilisation à la FE, la formation des enseignants, le matériel didactique et l'allocation des ressources. Le plan comprend une carte des acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat, tous niveaux d'éducation confondus, et met l'accent sur l'intégration de ces acquis dans les programmes scolaires.

⁽¹⁷⁸⁾ https://www.hm.ee/sites/default/files/est_upper_secondary_nat_cur_2014_general_part_0.pdf (voir la page 4)

⁽¹⁷⁹⁾ http://www.koda.ee/public/Ettevotlusoppe_edendamise_kava_Olen_ettevotlik_koos_lisadeqa.pdf

⁽¹⁸⁰⁾ https://www.hm.ee/sites/default/files/estonian_lifelong_strategy.pdf

⁽¹⁸¹⁾ http://www.koda.ee/public/Ettevotlusoppe_edendamise_kava_Olen_ettevotlik_koos_lisadeqa.pdf

Actions concrètes

- Sensibilisation par des événements, les réseaux sociaux et les nouveaux canaux de communication.
- Élaboration de cours destinés à la formation initiale et continue des enseignants fondée sur les TIC.
- Production de matériel et de consignes.
- Mise en place d'un système d'évaluation conforme aux programmes scolaires et stratégies nationaux.

Ministères et acteurs concernés

Gouvernement: ministère de l'Éducation et de la Recherche, ministère des Affaires économiques et Communications. Organisations externes: Chambre estonienne de commerce et d'industrie, Centre national d'examens et de certifications, Fondation estonienne des entreprises, large éventail d'experts de FE, issus notamment des universités et des organisations de jeunesse.

Cadre de suivi

La Chambre de commerce recueille des informations annuelles des parties prenantes sur des activités achevées et en cours et organise des réunions pour discuter des résultats et de la façon de progresser dans la réalisation des objectifs.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est expressément mentionnée dans les programmes scolaires.

Aux niveaux 1 à 3 de la CITE, les nouveaux programmes scolaires nationaux reconnaissent expressément que la formation à l'entrepreneuriat est une compétence générale et un objectif transdisciplinaire. La FE apparaît également dans le thème transdisciplinaire «Initiative citoyenne et entrepreneuriat» ⁽¹⁸²⁾.

Aux niveaux 2 et 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est enseignée dans les matières facultatives séparées «Études entrepreneuriales» (niveau 2 de la CITE) et «Études économiques et entrepreneuriales» (niveau 3 de la CITE), ainsi que dans la matière obligatoire «Civisme et Éducation à la citoyenneté» (niveaux 2 et 3 de la CITE).

Les recommandations des autorités centrales concernant les méthodes pédagogiques sont énoncées dans les nouveaux programmes scolaires destinés aux écoles fondamentales et aux écoles secondaires supérieures. Les normes professionnelles applicables aux enseignants décrivent les compétences nécessaires pour enseigner la FE et la stratégie en matière de FE émet des recommandations sur l'enseignement de celle-ci.

Acquis d'apprentissage

Les acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat sont définis dans la partie «Généralités» des programmes scolaires nationaux applicables aux écoles fondamentales et aux écoles secondaires supérieures ainsi que dans les programmes des différentes matières. En voici quelques exemples:

- au niveau 1 de la CITE, les élèves doivent, par exemple, comprendre que l'argent permet d'acheter des choses et qu'on le gagne en travaillant et ils doivent savoir comment coopérer avec les autres;

⁽¹⁸²⁾ <https://www.hm.ee/en/national-curricula> (Annexe 5, Études sociales)

- au niveau 2 de la CITE, les élèves doivent, par exemple, comprendre les débouchés qu'offre le marché du travail aux personnes ayant des niveaux d'instruction différents, et ils doivent savoir ce qu'est un propriétaire, un entrepreneur, un employeur, un salarié ou un chômeur;
- au niveau 3 de la CITE, les élèves doivent, par exemple, comprendre que l'entrepreneuriat est un choix de carrière et qu'ils peuvent devenir des entrepreneurs.

Le programme des mini-entreprises mis en œuvre par *Junior Achievement Estonia* est un bon exemple de l'utilisation des compétences entrepreneuriales.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation à l'entrepreneuriat est présente dans tous les programmes de formation initiale des enseignants en Estonie. Les universités et d'autres prestataires – Fondation Innove, ONG *Junior Achievement Estonia* (JA) et l'Association des professeurs d'économie (ATE) – ont élaboré des programmes de FPC pour tous les enseignants du primaire et de la FPI en milieu scolaire, mais uniquement pour les professeurs de sciences sociales, d'économie et de mathématiques dans l'enseignement secondaire général. *JA Estonia* et ATE ont également organisé des journées d'observation en entreprise pour les enseignants.

Les ministères nationaux et la Fondation Innove ont soutenu le développement de matériel d'apprentissage et d'enseignement comme des manuels, des vidéos et des modèles de plans de travail pour les enseignants, en insistant sur l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat⁽¹⁸³⁾. Le ministère de l'Éducation et de la Recherche a soutenu financièrement la mise au point d'un outil d'évaluation⁽¹⁸⁴⁾ pour le sujet transdisciplinaire «Initiative citoyenne et entrepreneuriat» dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ainsi que l'organisation d'ateliers, de classes d'été et d'hiver par l'Association des professeurs de sciences sociales et l'ATE. La Chambre de commerce réunit deux fois par an un groupe de réflexion sur l'entrepreneuriat afin de soutenir la collaboration entre les écoles et les parties prenantes. L'initiative de mise en réseau «Les rêves deviennent réalité»⁽¹⁸⁵⁾ rassemble des organisations qui promeuvent l'esprit d'entreprise en soutenant différentes activités dans les écoles.

Un réseau d'enseignants du primaire et du secondaire a été mis sur pied par *Junior Achievement Estonia*. Il se réunit une fois par an pour discuter des problèmes et améliorer les compétences et les connaissances. En outre, l'Association des professeurs d'économie, qui regroupe principalement des enseignants du deuxième cycle du secondaire et quelques enseignants du premier cycle, coopère étroitement avec *JA Estonia* sur des questions liées à la formation à l'entrepreneuriat.

⁽¹⁸³⁾ <http://koolielu.ee/groups/profile/141733/ettevtluspe>

⁽¹⁸⁴⁾ Outil d'évaluation du sujet transdisciplinaire «Initiative citoyenne et entrepreneuriat», voir l'annexe 5, Sciences sociales sur <https://www.hm.ee/en/national-curricula>

⁽¹⁸⁵⁾ <http://unistusedellu.ee/content/entrepreneurship-education>

Grèce

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, la Grèce se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽¹⁸⁶⁾.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, la Grèce ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat.

La formation à l'entrepreneuriat fait partie de la stratégie «Nouvelle école» ⁽¹⁸⁷⁾, qui couvre les niveaux 1 à 3 de la CITE et poursuit les objectifs stratégiques éducatifs communs à toute l'Europe. Elle met en évidence l'importance de renforcer l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise, mais ne propose aucune action no objectif concret lié à la formation à l'entrepreneuriat.

Dans le programme scolaire

Au niveau 1 de la CITE, les enseignants tiennent compte de l'expérience des élèves et utilisent leurs connaissances pour mener des actions visant à développer les compétences liées à la formation à l'entrepreneuriat.

Au niveau 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est enseignée en tant que matière obligatoire séparée «Innovation et entrepreneuriat» aux élèves de troisième année du deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel initial en milieu scolaire qui suivent la filière gestion-économie. Elle est également intégrée dans la matière obligatoire «Éducation civique» pour les élèves de première et deuxième années.

Dans certaines écoles, la formation à l'entrepreneuriat est incluse dans la matière obligatoire «Projet», qui est donnée dans l'enseignement général et professionnel. Le cas échéant, les élèves peuvent obtenir le Certificat international de compétences entrepreneuriales ⁽¹⁸⁸⁾.

Acquis d'apprentissage

Aucun acquis d'apprentissage n'est défini pour aucun cours en Grèce, parce que les programmes scolaires sont axés sur les objectifs.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Les établissements d'enseignement jouissent d'une autonomie en ce qui concerne l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans la formation initiale des enseignants. Aucune information sur l'offre éventuelle de FPC n'est disponible au niveau central.

Les autorités centrales ne produisent pas de lignes directrices sur la formation à l'entrepreneuriat.

⁽¹⁸⁶⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽¹⁸⁷⁾ <http://www.minedu.gov.gr/home/neo-sxoleio?showall=1andlimitstart>

⁽¹⁸⁸⁾ <http://entrepreneurialskillspass.eu/national-focus-groups/greece>

Espagne

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En Espagne, la définition de la formation à l'entrepreneuriat (FE) suit la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽¹⁸⁹⁾.

Sur cette base, la loi 8/2013 ⁽¹⁹⁰⁾ pour l'amélioration de la qualité de l'éducation (LOMCE) dispose que «cette compétence implique la capacité à transformer des idées en actes. Ceci requiert la compréhension du problème à résoudre ainsi que la capacité de sélectionner, planifier et gérer les connaissances, les compétences, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour atteindre les objectifs visés».

L'ordonnance ECD/65/2015 ⁽¹⁹¹⁾ contient une autre définition de la formation à l'entrepreneuriat: «la formation à l'entrepreneuriat doit inclure des connaissances et des compétences sur les débouchés en termes de carrière et d'emploi ainsi qu'une formation financière, une compréhension de l'organisation et des processus d'une entreprise, des attitudes entrepreneuriales et un esprit d'entreprise, la capacité à réfléchir de façon créative et à gérer les risques et les incertitudes». Elle décrit également le rapport entre les compétences, le contenu et les critères d'évaluation de l'enseignement primaire, et de l'enseignement secondaire (*Bachillerato*) obligatoire et non obligatoire (Journal officiel espagnol, BOE du 29/1/2015).

Stratégie connexe

Il n'existe pas de stratégie spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat au niveau national, mais plusieurs Communautés autonomes disposent de stratégies régionales bien développées en la matière.

A) Niveau national

Il existe plusieurs stratégies et actes législatifs interconnectés relatifs à la formation à l'entrepreneuriat au niveau national. Dans le secteur de l'éducation, deux lois confirment que l'esprit d'entreprise est une compétence de base. La première est la loi de 2006 sur l'éducation (LOE), qui mentionne parmi les priorités le développement de l'entrepreneuriat dans les objectifs des niveaux 2 et 3 de la CITE (pas pour le primaire). La seconde est la loi 8/2013 sur l'amélioration de la qualité de l'éducation (LOMCE), adoptée récemment et qui crée un cadre général de référence et de promotion de la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement non universitaire. On peut également citer la loi 14/2013 sur le soutien aux entrepreneurs et leur internationalisation. Elle prévoit que les programmes scolaires de l'enseignement primaire et du secondaire obligatoire et non obligatoire (*Bachillerato*) ainsi que de la formation professionnelle reflètent la formation à l'entrepreneuriat. Elle vise à inclure les objectifs, les compétences, le contenu et les critères d'évaluation en vue de développer et de renforcer l'esprit d'entreprise, d'acquérir des compétences dans la création d'entreprises, l'éthique commerciale et la promotion de l'égalité des chances et du respect des entrepreneurs et des employeurs ⁽¹⁹²⁾.

La «stratégie en faveur de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes 2013-2016», une stratégie générale nationale concernant le développement économique, est toutefois la plus pertinente. Elle énumère 85 mesures à court et long termes en vue de réduire le taux de chômage des jeunes et de s'attaquer à ses racines structurelles.

⁽¹⁸⁹⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽¹⁹⁰⁾ http://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2013-12886

⁽¹⁹¹⁾ http://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2015-738

⁽¹⁹²⁾ <https://www.boe.es/boe/dias/2013/09/28/pdfs/BOE-A-2013-10074.pdf>

Objectifs principaux

Les objectifs principaux sont l'amélioration de l'employabilité des jeunes, le renforcement de la qualité et de la stabilité de l'emploi des jeunes ainsi que la promotion de l'égalité des chances et de l'entrepreneuriat.

Actions concrètes

Sur les 85 mesures énumérées dans la stratégie, quatre concernent expressément la formation à l'entrepreneuriat:

1. élargir le contenu du programme scolaire relatif à l'entrepreneuriat et aux débouchés professionnels ainsi que la connaissance des relations de travail et du marché du travail;
23. mettre en œuvre des programmes de formation bénéficiant d'un financement spécifique pour les jeunes afin qu'ils acquièrent des compétences dans certaines activités et offrant des possibilités d'emploi susceptibles de conduire à la création d'emplois et d'opportunités pour l'entrepreneuriat;
32. favoriser l'entrepreneuriat parmi les étudiants universitaires et les élèves de formation professionnelle grâce à des incitations, afin de les aider à s'engager dans une formation pendant qu'ils travaillent à leur compte;
47. encourager les médias à donner une image positive de l'entrepreneuriat chez les jeunes.

Ministères et acteurs concernés

La stratégie est mise en œuvre par le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale et est le fruit d'une collaboration ⁽¹⁹³⁾ avec de nombreux ministères et d'un dialogue avec les partenaires sociaux. Un volet de la stratégie est consacré à l'établissement de partenariats, avec des procédures claires pour la participation et la contribution des parties prenantes.

Cadre de suivi

Il existe un cadre de suivi dans la stratégie et il comprend des mesures relatives à l'activité entrepreneuriale des jeunes.

B) Niveau des Communautés autonomes

Au niveau régional, les stratégies générales et spécifiques suivantes sont mises en œuvre.

- Stratégies spécifiques:
 - Andalousie – Plan pour le développement d'une culture entrepreneuriale dans le système éducatif public (2011-2015) ⁽¹⁹⁴⁾;
 - Cantabrie – Plan pour le développement d'un esprit entrepreneurial dans l'enseignement et la formation professionnels (2011-2015) ⁽¹⁹⁵⁾;
 - Galice – Plan pour l'entrepreneuriat dans le système éducatif ⁽¹⁹⁶⁾ (depuis 2010).
- Stratégies générales:
 - Asturies – III^e programme intégré de promotion de l'entrepreneuriat ⁽¹⁹⁷⁾ (2013-2015);
 - Estrémadure – Plan d'action général: Emploi, entrepreneurs et entreprises ⁽¹⁹⁸⁾ (2012-2015).
 - Navarre – Plan pour l'entrepreneuriat ⁽¹⁹⁹⁾ (2013-2015);

⁽¹⁹³⁾ Pour une liste complète des parties prenantes, voir: <http://www.empleo.gob.es/es/estrategia-empleo-joven/logos/index.htm>

⁽¹⁹⁴⁾ <http://www.juntadeandalucia.es/boja/2011/137/1>

⁽¹⁹⁵⁾ http://educantabria.es/docs/fp/Emprendimiento/Fomento_del_esp%C3%ADritu_emprendedor_en_la_FP_Inicial_V03.pdf

⁽¹⁹⁶⁾ https://www.edu.xunta.es/fp/webfm_send/1929

⁽¹⁹⁷⁾ https://www.asturias.es/Asturias/descargas/PDF%20DE%20PARATI/emprendedores/Programa_cultura_emprendedora_2_013.pdf

⁽¹⁹⁸⁾ http://extremaduratrabajo.gob.es/webfm_send/1528

⁽¹⁹⁹⁾ http://www.navarra.es/NR/rdonlyres/086EEE10-E162-4855-A0D8-5B96BB77EB3F/309913/PlandeEmprendimiento2013_2015.pdf

- Pays basque – Plan institutionnel de soutien à l'activité entrepreneuriale ⁽²⁰⁰⁾ (2013-2016);
- Murcie – Plan pour l'entrepreneuriat ⁽²⁰¹⁾ (2014-2017);

Il existe des différences importantes entre les Communautés en matière de structure, de mise en œuvre et de budget. Tous les niveaux d'éducation sont couverts, même si certaines Communautés se concentrent principalement sur l'EFP (comme la Cantabrie). Ces stratégies sont le fruit de la collaboration entre deux ou plusieurs ministères (généralement ceux de l'éducation et de l'économie/emploi) et, le plus souvent, elles sont entièrement financées au niveau régional. D'autres parties prenantes sont, notamment, les chambres de commerce, des associations et des prestataires de services privés. Les actions régionales sont axées sur l'intégration de l'entrepreneuriat dans le programme scolaire de tous les niveaux d'éducation et dans la formation des enseignants ainsi que sur la création de réseaux et de partenariats avec des acteurs extérieurs. Jusqu'à présent, les données sur l'évaluation de l'impact des stratégies régionales sont rares et seules quelques évaluations quantitatives portant sur la réalisation des objectifs fixés et sur la participation ont été réalisées ⁽²⁰²⁾.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Grâce à la LOMCE, la formation à l'entrepreneuriat est explicitement intégrée dans un élément transdisciplinaire à tous les niveaux de l'enseignement. De plus, des matières spécifiques à la FE ont été introduites. Elles peuvent être obligatoires, comme dans le cas de la FPI en milieu scolaire («Activité commerciale et entrepreneuriale»), ou facultatives, comme dans le premier cycle de l'enseignement secondaire («Introduction à l'activité commerciale et entrepreneuriale») et dans le deuxième cycle du secondaire («Économie des entreprises», par exemple). La formation à l'entrepreneuriat est également intégrée dans d'autres matières, comme l'économie ou la philosophie. La récente ordonnance ECD/65/2015 a décrit les liens entre les compétences, les contenus et les critères d'évaluation dans l'enseignement primaire et dans les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général. L'annexe II contient une série de lignes directrices destinées à contribuer aux stratégies appliquées en classe pour développer les compétences; cependant, elles ne sont pas spécifiques à la compétence «esprit d'entreprise».

Acquis d'apprentissage

Les acquis d'apprentissage sont décrits dans l'ordonnance ECD/65/2015 ⁽²⁰³⁾, qui prévoit que les acquis d'apprentissage liés à l'entrepreneuriat doivent être précisés pour chaque compétence clé, l'une de celles-ci étant l'«Initiative personnelle». Des normes d'apprentissage ont déjà été définies. Dans l'enseignement primaire, la priorité est donnée au développement d'attitudes, comme l'initiative personnelle, tandis que plus tard, l'accent se déplace vers la consolidation d'attitudes entrepreneuriales ou d'actions en rapport avec les entreprises.

⁽²⁰⁰⁾ http://www.euskadi.eus/contenidos/noticia/xleg_plan_departamento/es_p_depart/adjuntos/plan%20apoyo%20actividad%20Oemprededora%202014.pdf

⁽²⁰¹⁾ <http://www.institutofomentomurcia.es/web/emprende/plan-emprendemos-region-de-murcia1>

⁽²⁰²⁾ Quelques articles sur l'impact de programmes spécifiques ont été acceptés pour publication dans des journaux nationaux ou internationaux d'examen par les pairs, comme la recherche entreprise pour évaluer l'impact du programme «Vitamine E» (Castille et Léon). Référence: Sánchez, J. C. (2013). The impact of an entrepreneurship education program on entrepreneurial competencies and intention. *Journal of Small Business Management*, 51(3), pp. 447-465.

⁽²⁰³⁾ Pour en savoir plus sur les réformes du système éducatif: https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Espa%C3%B1a:Reformas_en_Educaci%C3%B3n Primaria_y_secundaria#Relaci.C3.B3n_entre_las_competencias_clave_en_el_Sistema_educativo_esp.C3.B1oI.2C_los_contenido_s_y_los_criterios_de_evaluaci.C3.B3n_de_la_educaci.C3.B3n_obligatoria_y_el_Bachillerato

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

A) Niveau national

La loi 14/2013⁽²⁰⁴⁾ (sur le soutien aux entrepreneurs) accorde la priorité à la formation à l'entrepreneuriat des enseignants. Premièrement, la loi insiste sur la formation initiale des enseignants (FIE) et sur la formation professionnelle continue (FPC), au cours desquelles «le personnel enseignant doit acquérir les compétences et les aptitudes liées à l'entrepreneuriat, l'initiative commerciale, l'égalité des chances et la création et le développement d'entreprises». Deuxièmement, le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports, en coopération avec les Communautés autonomes, doit promouvoir l'inclusion de la formation à l'entrepreneuriat dans la FPC des enseignants.

Dans la pratique, la FIE relève de la responsabilité des différentes universités, qui jouissent d'une autonomie dans l'élaboration de leurs programmes d'études, lesquels doivent être fondés sur le programme obligatoire national. Aucune matière spécifique ne traite des approches méthodologiques pour la formation à l'entrepreneuriat. L'université de Séville a toutefois publié récemment un livre afin de développer la formation à l'entrepreneuriat dans la FIE⁽²⁰⁵⁾.

En ce qui concerne la FPC, il existe une large gamme de cours sur les compétences clés, mais rares sont ceux qui traitent exclusivement de la formation à l'entrepreneuriat. Le cadre stratégique national pour le perfectionnement professionnel des enseignants de l'INTEF⁽²⁰⁶⁾ propose cinq cours en ligne, expressément consacrés à la compétence «sens de l'initiative et esprit d'entreprise». En 2014, 3 602 participants ont suivi ces cours.

B) Niveau des Communautés autonomes

Les plans de perfectionnement professionnel des enseignants sont établis au niveau régional et un grand nombre d'entre eux font expressément référence à la formation à l'entrepreneuriat (Andalousie, Cantabrie, Catalogne, Castilla La Mancha, Estrémadure, Galice et Madrid). En voici quelques exemples:

- En Galice, «EduEmprende» poursuit notamment l'objectif de «permettre aux enseignants d'acquérir des qualifications afin de favoriser l'acquisition de compétences entrepreneuriales par les étudiants».
- En Cantabrie, le plan régional pour le perfectionnement professionnel des enseignants 2014-2015 précise l'objectif: «promouvoir l'employabilité et les compétences entrepreneuriales des étudiants».

Des possibilités de FPC sont disponibles dans la plupart des régions, que la formation à l'entrepreneuriat soit ou non explicitement mentionnée. Certains cours reposent sur une définition étroite de la FE (création d'entreprises, programmes de mini-entreprises). D'autres adoptent un point de vue plus large, en suivant des approches transdisciplinaires et des aspects méthodologiques et, surtout, en dotant les enseignants des compétences nécessaires pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre leurs propres projets d'entrepreneuriat.

Plusieurs Communautés autonomes ont créé des réseaux d'enseignants. En Estrémadure, par exemple, les écoles peuvent adhérer au «réseau des écoles entrepreneuses» (*Red Extremeña de Escuelas Emprendedoras*), créé en 2011, à condition de présenter un plan de développement sur trois ans décrivant les objectifs, les actions à entreprendre, les acteurs et la méthode d'évaluation. Les écoles et les enseignants concernés suivent alors un processus d'accréditation.

⁽²⁰⁴⁾ https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2013-10074

⁽²⁰⁵⁾ <http://www.octaedro.com/OCTart.asp?libro=16080andid=esandtxt=Educaci%F3n%20emprendedora>

⁽²⁰⁶⁾ <http://formacion.educalab.es/>

France

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En France, il existe une compréhension commune de la notion de formation à l'entrepreneuriat (FE) plutôt qu'une définition communément acceptée. Elle s'entend au sens large d'enseignement général visant à développer la responsabilité, l'autonomie, la créativité, la curiosité et l'initiative chez les élèves. L'esprit d'entreprise est défini comme la capacité à «transformer des idées en actes, le désir de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif dans la vie privée, dans la vie publique et ensuite au travail». Ceci peut aider les jeunes à «concevoir, mettre en œuvre et exécuter des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistique, sportif, patrimonial et socio-économique» ⁽²⁰⁷⁾.

Stratégie connexe

La France ne dispose pas d'une stratégie nationale spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat. Des stratégies et des lois plus générales font référence au développement de la formation à l'entrepreneuriat, comme:

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ⁽²⁰⁸⁾. Elle affirme qu'il appartient à l'école de promouvoir l'esprit d'initiative et d'encourager la participation de partenaires extérieurs par le biais d'initiatives telles que des visites en entreprise, des stages et la découverte de l'entreprise, et des projets pertinents pour le développement des compétences.
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ⁽²⁰⁹⁾ – Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015. Il identifie le lien avec la compétence «Autonomie et sens de l'initiative», qui veut que les élèves apprennent à prendre l'initiative, à être entreprenant et à réaliser des projets après avoir évalué les résultats possibles de leurs actions.

La stratégie la plus pertinente est toutefois la stratégie nationale en faveur de l'innovation, le «New Deal de l'innovation», lancé en 2013. Le responsable de cette stratégie est le Commissaire général à l'innovation, placé sous l'autorité du Premier ministre et travaillant avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Économie.

Objectifs

Quatre domaines d'action sont prévus:

- organisation et évaluation des politiques publiques en faveur de l'innovation;
- développement d'une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation;
- renforcer l'impact économique du transfert de recherche publique;
- soutenir la croissance des entreprises par l'innovation.

Actions concrètes

Les engagements pris au titre du deuxième domaine d'action sont les suivants:

- lancer une initiative de levée de fonds (par le biais du programme d'investissement d'avenir pour financer des projets visant à développer une culture d'entrepreneuriat et d'innovation (20 millions d'euros sur cinq ans);
- encourager le personnel enseignant du secondaire à développer un esprit entrepreneurial;

⁽²⁰⁷⁾ <http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>

⁽²⁰⁸⁾ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984andcategorieLien=id>

⁽²⁰⁹⁾ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

- renforcer l'interaction entre les écoles et les laboratoires publics de recherche pour développer une culture scientifique et technologique;
- soutenir l'esprit d'entreprise des étudiants en créant des centres étudiants pour l'innovation, le transfert de savoirs et l'entrepreneuriat;
- créer un week-end national de l'innovation;
- mobiliser les médias pour promouvoir une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Des progrès considérables ont été réalisés grâce aux actions spécifiques suivantes en cours de mise en œuvre:

- le programme d'investissement d'avenir, partiellement financé et suivi chaque année par la Caisse des dépôts et consignations: les projets visent à augmenter sensiblement le nombre d'étudiants suivant une formation à l'entrepreneuriat et seront soutenus pendant trois ou cinq ans à partir de juillet 2015;
- des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) ont été constitués pour soutenir l'entrepreneuriat étudiant. Ces pôles soutiennent des initiatives nationales, comme la création du statut et du diplôme d'étudiant-entrepreneur, des prix nationaux pour l'entrepreneuriat et des conseillers en entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement supérieur;
- en décembre 2015, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé 12 mesures visant à resserrer les liens entre les écoles et les entreprises. Plusieurs de ces mesures concernent la formation à l'entrepreneuriat:
 - approfondir les stages du niveau 2 de la CITE afin de renforcer les «Parcours Avenir»;
 - créer un cours de formation professionnelle continue spécifique sur la FE pour les enseignants;
 - encourager les citoyens actifs à s'engager dans la «Réserve citoyenne» de l'Éducation nationale afin de transmettre leur expérience aux jeunes;
 - mettre en œuvre un comité national de pilotage sur les relations entre l'école et l'entreprise.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

En France, la formation à l'entrepreneuriat fait partie de la septième compétence clé «Autonomie et initiative», qui constitue le socle commun pour tous les étudiants.

Au niveau 1 de la CITE, l'acquisition de l'autonomie et du sens de l'initiative à l'école primaire est une compétence transdisciplinaire.

Au niveau 2 de la CITE, un nouveau socle commun prévoit des travaux pratiques interdisciplinaires et la réalisation de deux projets par an. Ceci fera intervenir le principe des «mesures actives» afin de développer l'autonomie, l'initiative et la collaboration. Les visites d'entreprises ou la création d'une microentreprise en sont des exemples.

Des activités spécifiques utiles pour la FE sont menées à bien. Il s'agit notamment de projets (utilisés aux niveaux 1 à 3 de la CITE et dans la FPI en milieu scolaire), de séances de découverte professionnelle de trois heures (option au niveau 2 de la CITE), d'une semaine de l'entrepreneuriat, de la semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes, d'une semaine École-Entreprise, de journées nationales de l'innovation et d'approches pédagogiques expérimentales. Le cours «Parcours Avenir» sera mis en place en septembre 2015. Il a pour but de proposer un programme en vue de «développer l'esprit d'initiative et les compétences entrepreneuriales des étudiants et de les familiariser au processus créatif»; il sera appliqué dans les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire.

Acquis d'apprentissage

En France, le «socle commun de connaissances, de compétences et de culture» définit les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.

Dans le domaine des attitudes, ces compétences incluent la confiance en soi, le sens de l'initiative, la responsabilité et l'autonomie. En ce qui concerne les compétences entrepreneuriales, elles englobent la créativité, la gestion du temps, la planification du travail, la gestion des incertitudes/risques, le travail d'équipe et la culture financière.

Ces attitudes et compétences sont notamment mises en pratique grâce à un enseignement fondé sur des projets à tous les niveaux d'éducation (appui pédagogique aux niveaux 1 à 3 de la CITE et dans la FPI en milieu scolaire, découverte professionnelle au niveau 2 de la CITE, enseignement par l'exploration ou travail personnel dirigé au niveau 3 de la CITE, projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP) dans la FPI en milieu scolaire). Cette pédagogie requiert des compétences entrepreneuriales: initiative, travail d'équipe, planification et organisation du travail et développement d'un produit ou service répondant à une étude de marché.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation initiale des enseignants repose sur un seuil de compétences professionnelles pour le personnel enseignant. L'enseignant doit être capable de promouvoir l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité et coopération) et le transfert de savoirs par des approches pédagogiques adéquates. L'introduction de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme d'études de la formation initiale des enseignants (FIE) relève de l'autonomie des établissements.

L'offre de FPC en formation à l'entrepreneuriat est en cours de révision pour les enseignants du secondaire. Le nouveau programme est entré en vigueur en septembre 2015 dans toutes les académies et sera disponible sous peu sur M@gistères, la plateforme en ligne de formation des enseignants ⁽²¹⁰⁾.

Le CERPEP ou Centre d'études et de recherches sur les partenariats et les professions ⁽²¹¹⁾ propose diverses possibilités de formation des enseignants fondées sur les liens existant entre le secteur de l'éducation et les entreprises. Son rôle devrait aller croissant. Dans certaines académies, la formation est proposée aux enseignants dans des mini-entreprises. D'autres projets sont financés par la stratégie nationale en faveur de la formation à l'entrepreneuriat et ont pour but de soutenir des actions destinées à la formation du personnel de direction ou des enseignants:

- l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE) ⁽²¹²⁾ est un outil de partage, de promotion et d'échanges autour des pédagogies entrepreneuriales;
- le réseau d'échange de savoirs professionnels en innovation, en recherche et en expérimentation (RESPIRE) ⁽²¹³⁾ encourage la collaboration avec des réseaux de pairs et d'experts sur le thème «L'entrepreneuriat dans les écoles».

⁽²¹⁰⁾ <https://magistere.education.fr>

⁽²¹¹⁾ <http://eduscol.education.fr/pid31668/l-offre-stages-courts-cerpep.html>

⁽²¹²⁾ <http://www.apce.com/pid11493/qu-est-ce-que-l-oppe.htmlC=173andespace=5>

⁽²¹³⁾ <http://eduscol.education.fr/cid60290/respire-le-reseau-social-de-l-innovation.html>

Croatie

Définition nationale

En Croatie, la définition nationale est la description de la compétence clé «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²¹⁴⁾.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, la Croatie ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat. La stratégie nationale précédemment spécifiquement consacrée à la formation à l'entrepreneuriat a été appliquée de 2010 à 2014 et le gouvernement n'a pas l'intention d'élaborer une nouvelle stratégie pour l'instant.

La formation à l'entrepreneuriat est mentionnée dans le programme scolaire national (PSN) élaboré par le ministère des Sciences, de l'Éducation et des Sports et adopté en 2010. Ce travail est soutenu par le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* ⁽²¹⁵⁾ (SEECEL), basé à Zagreb. Le SEECEL soutient la collaboration stratégique entre huit pays de la région des Balkans occidentaux et de Turquie et le travail relatif à l'apprentissage de l'entrepreneuriat et à d'autres domaines en rapport avec l'entrepreneuriat. Le financement provient de l'UE, de donateurs et de contributions des pays membres du SEECEL.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Le programme scolaire national (PSN) prévoit que la formation à l'entrepreneuriat doit être intégrée dans les programmes de cours des niveaux 0 à 3 de la CITE en tant que thème transdisciplinaire. L'élaboration des programmes scolaires nécessaires à la mise en œuvre de cette exigence du PSN n'est toutefois pas encore terminée.

Certaines écoles ont toutefois conçu et mené à bien diverses activités éducatives expérimentales ou non obligatoires dans leur programme scolaire, qui peuvent être considérées comme de la formation à l'entrepreneuriat à proprement parler. Ces écoles participent à des programmes pilotes sur la formation à l'entrepreneuriat, qui sont dirigés et soutenus par le SEECEL.

Acquis d'apprentissage

Les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat sont définis dans le programme scolaire national et précisent que les élèves:

- sont formés à fixer, évaluer et réaliser des objectifs personnels;
- savent comment établir et mettre en œuvre des plans;
- développent le sens de l'initiative et la persévérance;
- sont formés à s'adapter à de nouvelles situations, idées et technologies;
- développent une approche créative à l'égard des défis, des changements, des contraintes, des conflits et de la concurrence;
- développent des compétences leur permettant de s'évaluer et d'évaluer les autres et de formuler des critiques constructives sur leur succès ou leur échec;
- développent une indépendance, de la confiance en soi et une intégrité personnelle;

⁽²¹⁴⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽²¹⁵⁾ www.seecel.hr

- se familiarisent avec le paysage professionnel de la communauté et de la société au sens large;
- acquièrent des connaissances élémentaires de l'économie et de l'administration d'une entreprise;
- prennent conscience de l'importance et des possibilités du travail indépendant.

Le PSC n'ayant pas encore été mis en œuvre dans les programmes d'études, aucun exemple concret n'est disponible.

En 2015, le ministère de l'Éducation a annoncé la création d'un groupe de travail approuvé par le Parlement afin de développer les résultats de l'apprentissage de l'entrepreneuriat pour les niveaux 0 à 3 de la CITE et notamment la FPI en milieu scolaire ⁽²¹⁶⁾. Les experts de ce groupe ont été désignés à l'été 2015 et sont chargés de définir les acquis d'apprentissage avant la fin de l'année. Une phase pilote débutera en septembre 2016 et la mise en œuvre complète est prévue pour septembre 2017. Les acquis d'apprentissage seront classés en trois domaines: réfléchir de façon entrepreneuriale, agir de façon entrepreneuriale et culture économique et financière.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

L'introduction de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme d'études de la formation initiale des enseignants (FIE) relève de l'autonomie des établissements. Une formation professionnelle continue (FPC) est accessible à tous les enseignants du primaire au secondaire, y compris dans la FPI en milieu scolaire. À partir de l'année académique 2014/2015, l'Agence de l'éducation et de la formation des enseignants (ETTA) a lancé une série de séminaires et d'ateliers de FPC pour le personnel des écoles (chefs d'établissement, enseignants et autres) qui sont axés sur la formation à l'entrepreneuriat. Ces activités sont financées par des fonds réguliers destinés aux activités générales de FPC menées par l'ETTA.

Il n'existe pas de lignes directrices centrales sur la formation à l'entrepreneuriat. Le ministère de l'Éducation collabore avec le SEECEL, qui fait fonction de centre d'expertise, par l'intermédiaire de l'ETTA. La Croatie dirige un projet pilote transnational en faveur de la FPC, coordonné par le SEECEL en coopération avec l'autorité nationale chargée de la formation des enseignants. Ce projet pilote concerne huit écoles primaires et quatre écoles secondaires. Il comprend un financement direct, un appui à l'élaboration des programmes (notamment des expériences pratiques d'entrepreneuriat), une formation et un réseautage des enseignants, ainsi que des systèmes de tutorat d'enseignants entre écoles ayant mis en place la FE et celles qui commencent à participer au projet pilote du SEECEL.

⁽²¹⁶⁾ <http://www.kurikulum.hr/wp-content/uploads/2015/05/Poduzetništvo.pdf>

Italie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, l'Italie se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²¹⁷⁾. Cette définition a été utilisée dans les lignes directrices nationales sur les programmes scolaires pour l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire inférieur, dans la section consacrée aux profils des élèves à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, l'Italie ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat (définie comme le «sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise») est une compétence transdisciplinaire. Elle est introduite par le biais du certificat expérimental de compétences ⁽²¹⁸⁾ délivré à la fin de la cinquième année primaire et à la fin de la troisième année du premier cycle du secondaire.

Au niveau 3 de la CITE et dans la FPI, la compétence «sens de l'initiative et esprit d'entreprise» est incluse dans la matière «Droit et économie» et dans l'*alternanza scuola-lavoro* ⁽²¹⁹⁾, une formation alternant des cours et des expériences pratiques, soit par des apprentissages ou des stages, soit par des activités en classe avec le soutien d'experts extérieurs, comme *Junior Achievement* ⁽²²⁰⁾.

L'alternance école/travail est une manière d'introduire des éléments d'apprentissage par le travail dans les programmes scolaires (apprentissage dual). Ce système a été officiellement introduit en 2005 et existe dans toutes les filières du secondaire supérieur ainsi que dans les filières techniques postsecondaires et dans l'enseignement technique supérieur universitaire et non universitaire (ITS). Les formes qu'il revêt peuvent varier considérablement du fait de l'autonomie des établissements en matière d'élaboration des programmes. La formation en alternance peut, par exemple, prendre la forme d'une simulation d'entreprise de formation dans l'école, dirigée par les étudiants, en particulier dans les écoles techniques, afin de soutenir l'enseignement de l'économie et de la finance. Elle peut également prendre la forme d'apprentissages sous contrat (en entreprise). Dans ce cas, dans l'enseignement secondaire supérieur et dans les filières de formation, la part du programme scolaire développée dans l'entreprise peut aller jusqu'à 50 %. Chaque filière est planifiée, mise en œuvre et évaluée par l'établissement d'enseignement sur la base d'un accord spécifique (protocole d'accord) signé avec l'entreprise partenaire ou une association d'entreprises, des chambres de commerce ou des organismes publics.

⁽²¹⁷⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽²¹⁸⁾ Lignes directrices nationales pour les programmes scolaires de l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire inférieur, publiées dans le décret ministériel n° 254/2012
http://www.indicazioninazionali.it/documenti/Indicazioni_nazionali/indicazioni_nazionali_infanzia_primo_ciclo.pdf

⁽²¹⁹⁾ Cette compétence a été introduite en 2003 par le décret n° 2005/77, en quatrième et cinquième années dans les établissements d'enseignement technique et professionnel et dans les établissements d'enseignement secondaire supérieur général. La réforme scolaire de 2010-2011 (décret n° 87/2010) reconnaît expressément la formation en alternance comme une méthodologie pédagogique pour les filières d'apprentissage dans toutes les écoles techniques, professionnelles et du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général:
http://www.istruzione.it/allegati/2015/Guida_Operativa.pdf

⁽²²⁰⁾ <http://www.jaitalia.org>

Une nouvelle loi ⁽²²¹⁾ définit désormais la norme minimale pour le programme *alternanza scuola-avoro* pour les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur, à savoir au moins 200 heures de cours à l'école et 400 heures pour les écoles techniques et professionnelles. Ces normes sont d'application obligatoire, mais une période de transition devrait être instaurée.

Acquis d'apprentissage

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, les acquis d'apprentissage ne sont pas définis en tant que tels, mais une compétence transdisciplinaire est prévue. Au niveau de l'enseignement primaire, l'élève doit être capable de faire preuve d'originalité et d'un sens de l'initiative et de mener à bien des projets simples. Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, l'élève doit être capable de faire preuve d'originalité et d'un sens de l'initiative, de prendre des responsabilités, de demander de l'aide en cas de difficultés et d'apporter son aide à quiconque le lui demande. L'élève doit être capable d'analyser une situation et de faire face à de nouveaux développements et à des événements inattendus.

Au niveau 3 de la CITE, dans la branche «Droit et économie», une compétence fait référence à la formation à l'entrepreneuriat. Au cours des deux premières années d'école technique (économie et technologie), l'acquisition de compétences entrepreneuriales est également encouragée par la gestion de projets et de procédés de production en rapport avec des fonctions commerciales et par la mise en œuvre de réglementations nationales et européennes, notamment dans le domaine de la sécurité et de la protection de l'environnement. L'une des compétences que les étudiants doivent acquérir est «reconnaître les aspects légaux et économiques qui caractérisent l'activité entrepreneuriale».

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

En 2016, le ministère de l'Éducation lancera des projets de perfectionnement professionnel en vue de développer les compétences des enseignants des établissements d'enseignement secondaire général et professionnel et des écoles techniques proposant des filières de formation en alternance (*alternanza scuola-lavoro*). Chaque école et chaque réseau scolaire peut créer des filières de perfectionnement professionnel pour les enseignants de toute matière, y compris la formation à l'entrepreneuriat; néanmoins, aucune information n'est disponible sur le nombre d'établissements qui le font.

⁽²²¹⁾ <http://www.federalismi.it/nv14/articolo-documento.cfm?Artid=30033>

Chypre

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Une définition nationale est en cours d'élaboration et se basera sur la recommandation du Parlement européen de 2006 et sur le cadre de référence du Conseil pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²²²⁾.

Stratégie connexe

Il n'existe pas de stratégie spécifique relative à la formation à l'entrepreneuriat à Chypre.

Une initiative est en cours afin de développer une stratégie en faveur de l'entrepreneuriat, qui devrait faire partie du nouveau cadre stratégique du ministère de l'Éducation et de la Culture.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat n'est pas expressément reconnue dans les documents directeurs et dans les lignes directrices relatives à la mise en œuvre. Cependant, depuis 2010, de nouveaux programmes scolaires ont été rédigés et mis en œuvre pour l'enseignement primaire et secondaire et ils font des compétences clés, comme la créativité et l'innovation, une priorité. Étant donné que l'intégration de l'innovation dans le programme scolaire remonte à 2004, les nouveaux programmes mettent l'accent sur le développement de compétences liées à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la créativité.

Niveaux 1 à 3 de la CITE: le nouveau programme scolaire pour les niveaux 1 à 3 de la CITE, mis en œuvre au cours de l'année académique 2011/2012, prévoit, parmi les objectifs transdisciplinaires, de mettre l'accent sur les qualités, les compétences et les méthodes de travail qui stimulent un comportement entrepreneurial.

Niveau 3 de la CITE (EFP): à Chypre, entre 90 % et 100 % des élèves d'EFP participent à des programmes en faveur de l'entrepreneuriat au cours de leurs études.

Acquis d'apprentissage

Aucun acquis d'apprentissage n'est lié à la formation à l'entrepreneuriat.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Chypre organise actuellement des séminaires facultatifs mais ciblés se déroulant tout au long de l'année, en coopération avec l'Institut pédagogique chypriote. Ces séminaires sont des formations en cours d'emploi destinées aux enseignants de l'enseignement primaire, secondaire et technique, aux chefs d'établissement et aux responsables politiques du pays. Les séminaires seront organisés en coopération avec le ministère de l'Éducation et de la Culture et le secteur industriel.

⁽²²²⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

Lettonie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En Lettonie, la définition nationale est la description de la compétence clé «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²²³⁾.

Stratégie connexe

La stratégie relative à la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement scolaire général et dans la FPI en milieu scolaire est décrite dans les lignes directrices pour le développement de l'éducation et est conduite par le ministère de l'Éducation et des Sciences. Elle couvre la période 2014-2020 et s'applique à tous les niveaux d'enseignement et de formation.

Il existe également une stratégie pour l'enseignement supérieur, intitulée «Cadre national pour le développement de l'enseignement supérieur et des établissements d'enseignement supérieur» et relative à la formation à l'entrepreneuriat, qui vise à créer un système d'enseignement supérieur compétitif au niveau de l'UE. La stratégie s'articule autour de quatre priorités et la formation à l'entrepreneuriat relève de la priorité n° 1, à savoir la modernisation de l'enseignement supérieur.

Objectifs principaux

En ce qui concerne les lignes directrices pour le développement de l'éducation, l'un des objectifs est d'encourager le développement des compétences professionnelles et sociales de l'individu sur la base des valeurs de vie et d'employabilité. Les objectifs spécifiques relatifs à la formation à l'entrepreneuriat sont les suivants:

- continuer à développer la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence à renforcer en améliorant le contenu pédagogique pour les niveaux 1 à 3 de la CITE;
- élaborer des programmes modulaires en FPI, y compris un programme consacré à la compétence «sens de l'initiative et esprit d'entreprise»;
- développer les compétences professionnelles des enseignants, y compris l'entrepreneuriat;
- développer l'offre d'éducation non formelle et extrascolaire dans divers domaines, dont l'entrepreneuriat.

Actions concrètes

- Développer l'éducation, le contenu et des outils d'apprentissage innovants, notamment l'évaluation des acquis d'apprentissage afin de soutenir les nouvelles compétences, comme l'«esprit d'entreprise» et les «compétences entrepreneuriales»;
- développer les compétences professionnelles des enseignants (notamment l'entrepreneuriat, les compétences en matière de finance, de leadership, de TIC et de langues étrangères) pour atteindre 50 % des enseignants participant à des activités de formation professionnelle continue à l'horizon 2017 et 80 % en 2020;
- informer davantage sur les professions liées aux entreprises et à l'entrepreneuriat en développant un centre de ressources (*Profesiju pasaule*).

⁽²²³⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

Ministères et acteurs concernés

En Lettonie, la participation des institutions gouvernementales et leur influence sur la formation à l'entrepreneuriat sont décentralisées. Trois organismes gouvernementaux sont responsables de la formation à l'entrepreneuriat:

- le ministère de l'Économie, notamment l'Agence lettonne d'investissement et de développement;
- le ministère de l'Éducation et des Sciences et
- le ministère des Affaires sociales.

Le ministère de l'Éducation et des Sciences collabore avec différentes parties prenantes, y compris des ministères et des agences nationales lettonnes, des organisations de la société civile, la Confédération lettonne des employeurs, l'Association des étudiants lettons, la Chambre lettonne de commerce et d'industrie, la Commission financière et du marché des capitaux, etc.

Cadre de suivi

Un cadre de suivi est fourni par le ministère de l'Éducation et des Sciences. Conformément aux lignes directrices pour le développement de l'éducation (2014-2020), le ministère doit présenter un rapport intérimaire au Cabinet le 30 septembre 2017. Le rapport final est prévu pour le 30 septembre 2021.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est principalement intégrée dans la matière obligatoire «sciences sociales». Toutefois, des sujets liés à l'entrepreneuriat peuvent également être abordés dans d'autres matières, comme «Économie domestique et technologie», mathématiques, physique, chimie, biologie et arts visuels. Dans le cadre de la scolarité obligatoire, un cours par semaine, baptisé «classe» ou «éducation», est organisé par le titulaire de la classe. Ce cours est consacré à une discussion sur différents thèmes comme l'orientation professionnelle, la formation à l'entrepreneuriat, la participation citoyenne, etc.

Des matières à option peuvent également être consacrées à la formation à l'entrepreneuriat. Ainsi, au niveau 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est l'un des thèmes centraux en économie pour les élèves de la dixième à la douzième années.

De plus, les établissements d'enseignement général peuvent élaborer leurs propres normes dans des domaines liés à la formation à l'entrepreneuriat (introduction au commerce, entrepreneuriat, etc.), les faire certifier et les appliquer.

Acquis d'apprentissage

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, les acquis d'apprentissage en matière de formation à l'entrepreneuriat sont généralement liés à une sensibilisation à l'entrepreneuriat. Les principaux acquis d'apprentissage sont une connaissance du rôle des entrepreneurs dans la société et la compréhension des qualités nécessaires pour devenir un bon entrepreneur. Compte au nombre des acquis d'apprentissage la capacité à appliquer certaines compétences nécessaires à l'entrepreneuriat, comme le travail en équipe, la coopération, l'établissement de plans simples, etc.

Au niveau 3 de la CITE et dans la FPI en milieu scolaire, les acquis d'apprentissage sont liés aux connaissances économiques et commerciales et à la capacité d'appliquer certaines compétences nécessaires à un entrepreneuriat réussi.

Durant les neuf premières années, le cours de sciences sociales intègre l'entrepreneuriat et toutes les discussions et thèmes d'apprentissage sont cohérents et montrent les progrès d'un niveau d'éducation à l'autre.

Les conditions à remplir pour suivre le module de FPI «Sens de l'initiative et esprit d'entreprise» sont notamment d'avoir achevé les niveaux 1 et 2 de la CITE, y compris la matière obligatoire des sciences sociales, qui inclut l'entrepreneuriat. Il est également exigé de poursuivre des études au niveau 3 de la CITE, où l'économie fait partie des matières enseignées.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation à l'entrepreneuriat est une matière obligatoire de la formation initiale des futurs enseignants de l'enseignement primaire et secondaire général. L'offre de FPC est accessible à tous les enseignants de tous les niveaux d'éducation.

Le développement des compétences professionnelles des enseignants est soutenu par diverses institutions nationales et organismes privés. Il s'agit notamment du ministère de l'Éducation et des Sciences, des Conseils éducatifs régionaux, de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation, de l'Agence d'investissement et de développement, des établissements d'enseignement supérieur, de *Junior Achievement Latvia*, etc., qui apportent un soutien conforme à leur mission et à leurs tâches.

Le financement européen accordé aux activités de formation à l'entrepreneuriat destinées aux enseignants et aux élèves des niveaux 2 et 3 de la CITE est administré par l'Agence lettone d'investissement et de développement (2009-2015). Celle-ci organise des séminaires et des ateliers pour les élèves des niveaux 2 et 3 de la CITE et leurs professeurs.

Jusqu'à présent, les actions étaient fragmentées. Cependant, les lignes directrices pour le développement de l'éducation (2014-2020) fixent des objectifs pour la FPC en formation à l'entrepreneuriat, en culture financière, en leadership, en TIC et en langues étrangères. Des objectifs spécifiques ont été fixés pour augmenter le pourcentage d'enseignants formés afin d'atteindre 50 % en 2017 et 80% en 2020.

Lituanie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, la Lituanie se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²²⁴⁾.

Stratégie connexe

La Lituanie ne dispose pas d'une stratégie spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat. Cependant, celle-ci est expressément incluse dans le plan d'action lituanien pour l'entrepreneuriat 2014-2020 ⁽²²⁵⁾. Cette stratégie couvre tous les niveaux d'éducation, que ce soit l'enseignement préprimaire, primaire, fondamental, secondaire, professionnel, les écoles supérieures, les universités ou la formation des adultes. Elle est le prolongement de la stratégie spécifique précédente intitulée «Stratégie de culture économique et de formation à l'entrepreneuriat» ⁽²²⁶⁾, qui couvrait la période 2004-2012.

Objectifs principaux

L'objectif premier est de développer l'entrepreneuriat et reflète étroitement les objectifs du plan d'action européen «Entrepreneuriat 2020» ⁽²²⁷⁾, qui poursuit trois sous-objectifs:

- créer un système cohérent et continu de formation à l'entrepreneuriat;
- créer un environnement propice à la création et à la croissance d'entreprises;
- promouvoir l'entrepreneuriat, assurer la disponibilité de services publics pour les entreprises, en distinguant les groupes cibles (jeunes, femmes), en encourageant les jeunes pousses et l'entrepreneuriat social, en soutenant l'entrepreneuriat dans les régions et en donnant une image positive des entrepreneurs.

Actions concrètes

Sous l'objectif 1.1 «Créer un système cohérent et continu de formation à l'entrepreneuriat», les actions concrètes suivantes sont énumérées:

- 1.1.1. faire en sorte que la formation à l'entrepreneuriat et l'éducation à la culture financière soient intégrées dans le programme scolaire de l'enseignement préprimaire et primaire;
- 1.1.2. avant la fin de leur scolarité obligatoire, offrir au moins une occasion aux élèves d'acquérir une expérience pratique de l'entrepreneuriat, comme la gestion d'une entreprise éducative d'étudiants, une expérience professionnelle dans une entreprise de formation commerciale ou la responsabilité d'un projet dans une entreprise commerciale ou sociale;
- 1.1.3. afin de renforcer l'expérience pratique des étudiants suivant une formation professionnelle, outre les cours pratiques obligatoires, les étudiants peuvent avoir des cours pratiques supplémentaires et signer une convention de formation bilatérale (entre l'étudiant et l'établissement);
- 1.1.4. développer les travaux pratiques sur le lieu de travail selon la profession; renforcer le partenariat avec les partenaires sociaux;
- 1.1.5. appliquer des mesures destinées à favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement général et les organisations non gouvernementales afin de promouvoir l'entrepreneuriat et la participation des élèves à des activités de bénévolat;

⁽²²⁴⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽²²⁵⁾ http://www.ukmin.lt/uploads/documents/Verslumo_veiksmu_planas_2014-2020_1.pdf

⁽²²⁶⁾ http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=235714andp_query=andp_tr2=

⁽²²⁷⁾ http://ec.europa.eu/growth/smes/promoting-entrepreneurship/action-plan/index_en.htm

1.1.6. améliorer les compétences en formation à l'entrepreneuriat des professeurs de l'enseignement général et professionnel et des directeurs de stage des écoles supérieures;

1.1.7. encourager les initiatives créatives des enfants et des jeunes.

Ministères et acteurs concernés

- Gouvernements: ministère de l'Économie, ministère de l'Éducation et des Sciences, ministère de la Sécurité sociale et du Travail, ministère de la Culture, ministère de l'Agriculture, ministère des Transports;
- autres: entreprises, ONG;
- éducation: par exemple, établissements d'EEP.

Cadre de suivi

Le plan d'action lituanien pour l'entrepreneuriat contient un cadre de suivi.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

L'esprit d'entreprise est l'une des compétences clés que doit dispenser l'enseignement formel. La formation à l'entrepreneuriat est un objectif transdisciplinaire pour tous les niveaux d'éducation, conformément au programme national d'économie et d'entrepreneuriat pour l'enseignement de base. Ce dernier repose sur des compétences clés telles que l'esprit d'entreprise, la communication, l'«apprendre à apprendre» et la citoyenneté. Le programme prévoit des possibilités d'enseignement et d'apprentissage de différents types, comme des entreprises d'étudiants et des concours d'entreprises.

Au niveau de l'enseignement secondaire (années 1 à 12), la formation à l'entrepreneuriat est abordée dans différents domaines grâce à un programme intégré destiné à introduire les connaissances, les compétences et les aptitudes en matière d'entrepreneuriat. Cette formation peut être développée dans différentes activités extrascolaires. Au niveau 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans une matière obligatoire séparée, «Économie et formation à l'entrepreneuriat», dans le programme d'enseignement formel (34 heures en neuvième et dixième années). Au niveau 3 de la CITE, l'économie n'est pas une matière obligatoire en onzième et douzième années et les écoles proposent des programmes comme les «entreprises d'étudiants», «économie et entreprise», «entreprise et gestion», etc. Les étudiants choisissent une option.

Acquis d'apprentissage

Le programme national d'économie et d'entrepreneuriat contient des indicateurs relatifs aux niveaux de connaissance, de compréhension et de compétences des étudiants. Ces indicateurs aident les enseignants à observer, à généraliser, à déterminer les réalisations individuelles des étudiants et à distinguer les tâches. Les niveaux «satisfaisant», «moyen» et «excellent» sont prévus et décrits. Les indicateurs de niveau ne sont pas quantitatifs, mais bien qualitatifs et ont non seulement pour but d'évaluer le niveau des compétences acquises par les élèves (sur la base de points), mais aussi d'aider les enseignants à évaluer les compétences de chaque élève et à voir comment les renforcer afin d'améliorer les résultats d'enseignement (et d'apprentissage).

À titre d'exemple, à la fin du programme obligatoire du niveau 2 de la CITE ⁽²²⁸⁾, les élèves atteignant le niveau de base doivent être capables:

- d'évaluer leur rôle dans le monde de l'entreprise et d'expliquer l'importance de l'entrepreneuriat;
- d'être responsables, de prendre des initiatives, de fixer des objectifs et d'évaluer les efforts des autres.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

En 2010, la Lituanie a adopté le règlement relatif à la formation des enseignants ⁽²²⁹⁾, dans lequel la formation à l'entrepreneuriat n'est pas mise en évidence. Cependant, l'Université lituanienne des sciences éducatives inclut dans la formation initiale des enseignants une option composée de modules en rapport avec l'économie et l'entrepreneuriat.

L'Université lituanienne des sciences éducatives offre des possibilités de FPC aux professeurs d'économie et d'entrepreneuriat de l'enseignement secondaire général et de la FPI en milieu scolaire.

⁽²²⁸⁾ Acquis d'apprentissage du programme d'enseignement élémentaire général pour l'éducation sociale: http://www.smm.lt/uploads/documents/svietimas/ugdymo-programos/6_Socialinis-ugdymas.pdf; acquis d'apprentissage du programme d'enseignement secondaire général: http://www.upc.smm.lt/suzinokime/bp/2011/Socialinis_ugdymas_5_priedas.pdf

⁽²²⁹⁾ http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=425048

Luxembourg

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Il n'existe pas de définition nationale de la formation à l'entrepreneuriat.

Au Luxembourg, l'esprit d'entreprise est reconnu comme une compétence transversale à développer.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, le Luxembourg ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat.

Junior Achievement – Young Enterprise (Jonk Entrepreneuren) ⁽²³⁰⁾ est partiellement financé par le gouvernement luxembourgeois dans le but de soutenir la formation à l'entrepreneuriat à l'école. Le ministère de l'Économie, le ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère d'État (du Premier ministre luxembourgeois) sont représentés au sein du conseil d'administration.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Le ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse du gouvernement luxembourgeois fait partie de l'expérience politique *Youth Start – Entrepreneurial Challenges* ⁽²³¹⁾, financée par le programme européen Erasmus+, une initiative d'envergure destinée à soutenir l'introduction d'expériences pratiques d'entrepreneuriat dans l'enseignement obligatoire. La formation à l'entrepreneuriat peut être intégrée dans les langues au niveau 1 de la CITE et dans diverses matières au niveau 2 de la CITE. Cela dépend si les enseignants sont disposés ou non à intégrer des éléments de formation à l'entrepreneuriat dans leurs cours. Au niveau 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est obligatoire pour les étudiants en économie et en commerce de l'enseignement secondaire technique, et facultative pour tous les autres étudiants de l'enseignement secondaire technique et général. Dans la FPI en milieu scolaire, la formation à l'entrepreneuriat est obligatoire pour les étudiants en économie, en commerce et en administration, et facultative pour tous les autres.

Acquis d'apprentissage

Certains acquis d'apprentissage de la formation à l'entrepreneuriat, comme la planification ou la culture financière, sont intégrés dans différents programmes d'études du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ils ne sont toutefois pas définis comme des acquis d'apprentissage de la formation à l'entrepreneuriat. Le travail d'équipe est surtout une méthode pédagogique. La culture financière est presque toujours enseignée dans des branches spécifiques.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

À l'heure actuelle, le développement des compétences professionnelles en formation à l'entrepreneuriat dépend surtout de la motivation des enseignants. La formation à l'entrepreneuriat n'est pas une matière obligatoire de la formation des enseignants, quel que soit le niveau. Des cours de FPC n'existent que pour les professeurs d'économie et de communication de FPI en milieu scolaire.

⁽²³⁰⁾ <http://jonk-entrepreneuren.lu/>

⁽²³¹⁾ www.youthstartproject.eu

Hongrie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, le programme national de base de Hongrie ⁽²³²⁾ se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» définie dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²³³⁾. Elle est décrite comme suit: «Les connaissances connexes incluent la reconnaissance et la compréhension des opportunités et des défis liés aux activités personnelles, professionnelles ou commerciales ainsi qu'une compréhension globale du fonctionnement de l'économie et une approche assurée de la finance. L'individu doit connaître les conditions financières et légales liées à l'exploitation d'une entreprise. Ceci englobe des compétences telles que la planification, la gestion, le leadership, la délégation de tâches, l'analyse, la communication, le raisonnement, l'évaluation d'expériences, l'évaluation et la prise de risques, le travail individuel et en équipe et un comportement éthique. Une attitude positive se caractérise par l'indépendance, la créativité et l'innovation, la volonté d'atteindre ses objectifs et la résilience dans sa vie personnelle et sociale ainsi qu'au travail».

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, la Hongrie ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat. Trois stratégies générales font référence à la formation à l'entrepreneuriat: la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie pour la Hongrie (2014-2020) ⁽²³⁴⁾, la stratégie nationale pour la jeunesse 2009-2024 ⁽²³⁵⁾, et la stratégie nationale pour la recherche, le développement et l'innovation 2013-2020 ⁽²³⁶⁾.

La stratégie d'apprentissage tout au long de la vie pour la Hongrie est la plus pertinente, puisqu'elle invite explicitement à développer les compétences entrepreneuriales à tous les niveaux.

Objectifs principaux

- Renforcer l'enseignement des compétences de base et des compétences clés, y compris la formation à l'entrepreneuriat.
- Mettre l'accent sur des compétences plus larges dans le cadre de la réinsertion des jeunes (décrochage scolaire) dans l'enseignement (liens avec les compétences entrepreneuriales, à savoir résolution de problèmes et négociation).
- Accent accru sur les compétences horizontales afin d'assurer l'adéquation de la formation des adultes avec le marché du travail.
- Utilisation des acquis d'apprentissage basés sur les compétences.

Actions concrètes

Le plan d'action de la stratégie est en cours d'élaboration.

Parmi les autres stratégies générales, la stratégie nationale pour la jeunesse 2009-2024 ⁽²³⁷⁾ fait référence à la formation à l'entrepreneuriat pour les jeunes en général, plutôt que par rapport à des niveaux d'éducation spécifiques. L'ambition est que les jeunes «deviennent autosuffisants, aient une approche souple de l'existence, commencent une carrière, mettent en œuvre des idées novatrices et contribuent ainsi au développement économique et social de la société et deviennent des

⁽²³²⁾ https://www.ofi.hu/sites/default/files/attachments/mk_nat_20121.pdf

⁽²³³⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽²³⁴⁾ <http://www.kormany.hu/download/7/fe/20000/Egész%20életen%20át%20tartó%20tanulás.pdf>

⁽²³⁵⁾ http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Youth/Hungary/Hungary_National_Youth_Strategy.pdf

⁽²³⁶⁾ http://www.kormany.hu/download/5/ef/e0000/Nemzeti_KFI_strat%C3%A9gia.pdf

⁽²³⁷⁾ http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Youth/Hungary/Hungary_National_Youth_Strategy.pdf

entrepreneurs». Par ailleurs, «en exploitant les possibilités d'enseignement et d'apprentissage informels, l'esprit d'entreprise doit être encouragé parmi les jeunes». Des indicateurs généraux sont surveillés, comme le chômage des jeunes et leur participation aux activités de la communauté. Un indicateur est spécifique à la création d'entreprises: améliorer le «pourcentage de jeunes entrepreneurs par rapport à l'ensemble des jeunes qui ne sont ni étudiants ni bénéficiaires d'une pension».

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est un objectif transdisciplinaire pour les niveaux 1 à 3 de la CITE, y compris en FPI en milieu scolaire.

Elle apparaît de façon assez complexe dans le programme national hongrois de base et dans les différents programmes scolaires cadres. Il s'agit d'une compétence clé qui doit être abordée dans toutes les matières. Le programme scolaire national de base définit également 12 objectifs transdisciplinaires, parmi lesquels trois ont un rapport avec la formation à l'entrepreneuriat:

- prise de responsabilités pour les autres, bénévolat;
- orientation professionnelle;
- développement d'une culture financière et monétaire.

Les objectifs et perspectives varient selon les groupes d'âge et les matières; dans les disciplines scientifiques et techniques, par exemple, l'accent porte davantage sur la créativité, la planification, l'analyse, l'évaluation des risques et des tendances et la gestion de projets. En revanche, en géographie ou en histoire, l'accent est davantage orienté vers la compréhension de la terminologie et des contextes financiers et juridiques, le fonctionnement général du monde des affaires et l'éthique. Par ailleurs, le programme scolaire prévoit des activités obligatoires de bénévolat.

Acquis d'apprentissage

Aucun résultat d'apprentissage de l'entrepreneuriat n'est défini.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation à l'entrepreneuriat est considéré comme un objectif éducatif majeur et une tâche de développement dans le programme scolaire national de base, qui recommande des approches pédagogiques générales (comme le développement personnel et l'apprentissage actif), mais ne contient pas de lignes directrices directes pour aucune des compétences clés ou des tâches de développement.

L'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans la formation initiale des enseignants est laissée à la discrétion des établissements.

L'Institut hongrois de formation professionnelle et de formation des adultes (NSZI) organise un cours de FPC sur l'enseignement de l'entrepreneuriat, qui est ouvert à tous les enseignants de FPI en milieu scolaire.

Malte

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

À Malte, la définition de la formation à l'entrepreneuriat que partagent la plupart des parties prenantes est celle énoncée dans le cadre national des programmes scolaires pour tous:

«L'esprit d'entreprise permet aux enfants et aux jeunes de développer des compétences pour la vie, de gérer l'incertitude, de réagir aux changements et d'être créatifs. Les compétences entrepreneuriales non techniques englobent les aptitudes sociales et les attitudes entrepreneuriales; les compétences entrepreneuriales techniques sont davantage axées sur le développement de compétences commerciales, comme l'établissement d'un business plan. Des éléments de comportement entrepreneurial (curiosité, autonomie, créativité, sens de l'initiative et esprit d'équipe) sont développés et renforcés par l'intégration des programmes, projets et activités concernant l'entrepreneuriat dans le programme scolaire établi» ⁽²³⁸⁾.

Stratégie connexe

Malte ne dispose pas d'une stratégie nationale spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat et celle-ci n'est pas non plus mentionnée dans une stratégie gouvernementale générale. Elle est toutefois intégrée dans le cadre national des programmes scolaires (*National Curriculum Framework* ou NCF).

Celui-ci a été lancé en 2012 et couvre l'enseignement primaire et secondaire (niveaux 1 à 3 de la CITE). Le ministère responsable est le ministère de l'Éducation et de l'Emploi, mais son élaboration a nécessité une large consultation ⁽²³⁹⁾ de divers autres organismes, notamment les syndicats, les corps constitués, les partis politiques, les enseignants, les élèves et les parents.

Objectifs principaux

Le NCF propose une approche pédagogique holistique, qui doit favoriser un climat de créativité destiné à développer «la communication, la pensée latérale, l'originalité, le développement affectif, le leadership, le questionnement, l'intuition, l'esprit critique, la résolution de problèmes, la stimulation d'un esprit d'entreprise, l'ouverture à la diversité culturelle et la capacité à s'exprimer» ⁽²⁴⁰⁾. La mise en œuvre de cette approche est également liée au profil et au certificat d'études secondaires ⁽²⁴¹⁾ attestant l'apprentissage formel et non formel suivi par les élèves.

À partir de l'année 2016/2017, les acquis d'apprentissage relatifs à la formation à l'entrepreneuriat seront explicitement mentionnés dans les programmes d'études de toutes les matières obligatoires et facultatifs des niveaux 1, 2 et 3 de la CITE, y compris la FPI en milieu scolaire. Il s'agira d'une recommandation centrale publiée dans ces documents officiels. La mise en œuvre s'étendra sur plusieurs années, de sorte que la formation à l'entrepreneuriat soit progressivement intégrée à chaque niveau d'éducation.

⁽²³⁸⁾ <https://curriculum.gov.mt/en/Resources/The-NCF/Pages/default.aspx> (voir p. 38).

⁽²³⁹⁾ Pour en savoir plus sur le processus de consultation: <http://curriculum.gov.mt/en/Resources/The-NCF/Pages/default.aspx#Consultation> and http://curriculum.gov.mt/en/Resources/The-NCF/Documents/Consult_Docs/Analysis%20of%20Feedback_Entities.pdf

⁽²⁴⁰⁾ <https://curriculum.gov.mt/en/Resources/The-NCF/Pages/default.aspx> (voir p. 38).

⁽²⁴¹⁾ <http://skola.edu.mt/wp-content/uploads/2012/11/handbookweb.pdf>
<http://weavefx.com/smcboys/wp-content/uploads/2015/06/SSCP-circular-to-parents.pdf>

Actions concrètes

- Donner des orientations sur le thème transdisciplinaire «Formation à l'entrepreneuriat, à la créativité et à l'innovation».
- Objectifs de la formation à l'entrepreneuriat au niveau 1 de la CITE: les élèves doivent comprendre les processus conduisant à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles idées; comprendre et développer la capacité de réflexion, créer et valoriser de nouveaux produits qui aident les élèves et d'autres à s'adapter aux changements dans la société; faire l'expérience de la prise de risque, de la planification, de la persévérance et du recours à l'imagination pour créer des produits; croire en soi et être capable d'être utile et productif pour soi, un groupe d'amis, une classe et l'école ⁽²⁴²⁾.
- Objectifs de la formation à l'entrepreneuriat aux niveaux 2 et 3 de la CITE: les élèves doivent être capables d'anticiper le changement, de l'engager et d'y faire face; développer des compétences organisationnelles; développer les compétences requises pour la dynamique de groupe, l'évaluation des risques et la résolution des conflits ⁽²⁴³⁾.

Cadre de suivi

L'intégration de la formation à l'entrepreneuriat en tant que thème transdisciplinaire n'a été ni contrôlée ni évaluée en 2014/2015, mais une évaluation devrait commencer à partir de l'année académique 2016/2017, avec la mise en œuvre d'un cadre d'acquis d'apprentissage (LOF) et des programmes d'apprentissage et d'évaluation (LAP).

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Une recommandation des autorités centrales concerne la formation à l'entrepreneuriat et celle-ci sera explicitement mentionnée dans les programmes scolaires à partir de l'année académique 2016/2017. La formation à l'entrepreneuriat est l'un des thèmes transdisciplinaires définis dans le cadre scolaire national applicable aux écoles primaires et secondaires (niveaux 1 à 3 de la CITE). Un cadre relatif aux acquis d'apprentissage est en cours d'élaboration. Celui-ci est une réponse aux suggestions formulées dans le NCF et il présente la formation à l'entrepreneuriat comme un thème transdisciplinaire de façon plus approfondie et détaillée, en définissant ses acquis d'apprentissage spécifiques. En parallèle, des LAP sont élaborés pour chaque matière enseignée aux niveaux 1, 2 et 3 de la CITE. Ces programmes intègrent clairement les objectifs spécifiques de la formation à l'entrepreneuriat, tels qu'ils sont définis dans le LOF, toutes matières et tous niveaux confondus.

Les objectifs généraux de la formation à l'entrepreneuriat en tant que thème transdisciplinaire consistent à enseigner aux élèves les attitudes, les connaissances et les capacités à agir de façon entrepreneuriale et à acquérir les compétences qui favoriseront leur employabilité tout au long de la vie dans un environnement social, économique et commercial en mutation rapide. Cela inclut de devenir un citoyen entreprenant dans d'autres domaines que l'industrie ou l'emploi. Ces objectifs nécessitent le développement de compétences personnelles et interpersonnelles générales non techniques, qui sont essentielles pour devenir un entrepreneur, pour développer les connaissances entrepreneuriales et la compréhension nécessaires pour poursuivre ses efforts entrepreneuriaux et avoir un esprit d'entreprise à la fois créatif et innovant.

⁽²⁴²⁾ NCF, 2012, p. 52.

⁽²⁴³⁾ NCF, 2012, p. 59.

Acquis d'apprentissage

Un cadre relatif aux acquis d'apprentissage (LOF) est en cours d'élaboration. Des LAP sont également en voie d'élaboration pour chacune des 48 matières enseignées dans les niveaux 1 à 3 de la CITE. Ces programmes définissent les acquis d'apprentissage de la formation à l'entreprise qui doivent être atteints pour chaque matière et à chaque niveau d'éducation. Les LAP assureront le développement progressif des acquis d'apprentissage universels de la formation à l'entrepreneuriat tout au long de la scolarité obligatoire et pour chaque matière.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Bien qu'il n'existe pas actuellement de recommandations ou de lignes directrices centrales pour la formation des enseignants ou le soutien aux enseignants en matière de formation à l'entrepreneuriat, elles feront partie du cadre relatif aux acquis d'apprentissage (LOF) et seront appliquées durant l'année académique 2016/2017.

Aucune activité de FPC sur la formation à l'entrepreneuriat n'est prévue dans les programmes officiels de premier cycle ou d'études supérieures de l'Université de Malte, qui est la seule manière d'obtenir le diplôme d'enseignant qualifié à ce niveau. Toutefois, *Junior Achievement – Young Enterprise (JA-YE)* Malta peut être invité à organiser des cours de FPC pour les enseignants qui souhaitent se familiariser avec les programmes éducatifs de JA-YE et avec les méthodologies à appliquer pour les activités de formation à l'entrepreneuriat en classe.

Pays-Bas

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Aux Pays-Bas, la définition suivante du groupe de travail thématique européen sur la formation à l'entrepreneuriat a été adoptée:

«La formation à l'entrepreneuriat concerne le développement des compétences des apprenants et de leur capacité à transformer des idées créatives en action entrepreneuriale. Il s'agit d'une compétence clé pour tous les apprenants, qui contribue au développement personnel, à la citoyenneté active, à l'inclusion sociale et à l'employabilité. Elle concerne tout le processus d'apprentissage tout au long de la vie, dans toutes les disciplines et toutes les formes d'enseignement et de formation (formels, non formels et informels) qui contribuent à un esprit d'entreprise ou à un comportement entrepreneurial, avec ou sans finalité commerciale» ⁽²⁴⁴⁾.

Selon les experts du ministère de l'Éducation:

«L'esprit d'entreprise concerne la capacité d'un individu à passer des idées à l'action. Il inclut la créativité, l'innovation et la prise de risques ainsi que la capacité à atteindre des objectifs». L'esprit d'entreprise est la faculté de percevoir des opportunités et de les saisir en faisant preuve d'initiative, en étant proactif et créatif et en résolvant des problèmes; il fait appel à la persévérance, au travail d'équipe et à la communication, sans oublier la sensibilité culturelle et morale».

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, les Pays-Bas ne disposent pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat.

Un soutien stratégique à la formation à l'entrepreneuriat a existé jusqu'en 2012 et était apporté par les ministères néerlandais des Affaires économiques, de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, et par le ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Qualité des aliments. En 2005, ces ministères ont conclu un partenariat et lancé le programme *Leren Ondernemen* [Apprendre à entreprendre] afin de promouvoir la formation à l'entrepreneuriat, lequel a été suivi par le programme d'action pour l'éducation et l'entrepreneuriat en 2007-2012 ⁽²⁴⁵⁾. Il s'agissait d'un mécanisme national de subventions destiné à aider les établissements d'enseignement à introduire la formation à l'entrepreneuriat dans leur politique et dans leur organisation en vue d'augmenter le nombre d'étudiants faisant preuve d'un esprit d'entreprise et d'un comportement entrepreneurial. Grâce à ce plan d'action, on a observé un changement dans le domaine éducatif et l'entrepreneuriat bénéficie aujourd'hui de davantage d'attention. L'entrepreneuriat à l'école a également conquis une place plus durable dans l'organisation de l'enseignement dans un nombre croissant d'établissements, ce qui constituait l'un des objectifs du programme.

Les Pays-Bas disposent d'une stratégie plus générale sur l'entrepreneuriat et l'innovation ⁽²⁴⁶⁾ et la nécessité d'améliorer l'éducation et la formation y est mentionnée explicitement, notamment par le biais d'une collaboration renforcée entre l'éducation et l'entreprise, tout en jetant des ponts entre les activités passées et présentes en matière de formation à l'entrepreneuriat.

⁽²⁴⁴⁾ http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/archive/documents/entrepreneurship-report-2014_en.pdf

⁽²⁴⁵⁾ http://www.onderwijsonderneemt.nl/english/action_programme_education_and_entrepreneurship

⁽²⁴⁶⁾ <https://www.government.nl/topics/entrepreneurship-and-innovation/contents/investing-in-top-sectors>

Dans le programme scolaire

Les établissements scolaires sont autonomes aux Pays-Bas. Bien qu'il n'existe pas de stratégie nationale, de nombreuses écoles accordent de l'attention à la formation à l'entrepreneuriat, mais elles sont libres de décider si elles enseignent cette matière et comment elles le font.

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat n'est pas expressément mentionnée dans les programmes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire. Cependant, les écoles peuvent appliquer des programmes en faveur de l'entrepreneuriat comme *Jong Ondernemen*⁽²⁴⁷⁾, financé par le gouvernement néerlandais pour élaborer des programmes dans le primaire, le secondaire, la FPI et au niveau universitaire⁽²⁴⁸⁾. Dans l'enseignement primaire, l'accent porte principalement sur le «comportement entrepreneurial»: encourager le développement de la personnalité, la créativité, la réflexion orientée vers des solutions (résolution de problèmes), la réflexion et l'action commerciales et économiques et le développement des aptitudes sociales. Les enfants sont encouragés à développer leur sens de l'initiative par des projets de courte durée (quelques semaines ou quelques mois).

Dans l'enseignement secondaire général (HAVO et VWO), des éléments relatifs à l'entrepreneuriat sont intégrés dans le programme scolaire, notamment dans la filière «Économie et société». Certaines écoles se spécialisent dans l'entrepreneuriat dans le cadre d'un réseau d'«Entreprenasiums»⁽²⁴⁹⁾, dans lequel les enseignants et les étudiants gèrent l'école, ou d'un «Technasium»⁽²⁵⁰⁾, dans lequel les sciences (techniques) sont souvent combinées à un entrepreneuriat innovant, par exemple en travaillant avec des clients extérieurs.

Dans le VMBO, un projet pilote a été lancé en 2015 et concerne un nouveau programme d'examen baptisé «Économie et gestion» (entrepreneuriat), dans lequel l'accent porte plus sur les compétences entrepreneuriales que dans le passé. De plus, plusieurs écoles coopèrent avec des établissements d'EFP (ROC) et d'EFP agricoles (AOC) afin de mettre en place une formation continue dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Dans la FPI en milieu scolaire, le «certificat d'entrepreneuriat» a mis en évidence les qualités d'entrepreneuriat, notamment les connaissances et les compétences nécessaires pour lancer et diriger une entreprise. Ce certificat est destiné aux élèves de l'enseignement secondaire professionnel (MBO) dans tous les secteurs et leur offre l'occasion de développer leurs compétences en entrepreneuriat et une préparation solide pour devenir entrepreneur. Dans la FPI en milieu scolaire, certaines qualifications concernent également l'entrepreneuriat, comme la formation pour les «entrepreneurs de détail» et les «entrepreneurs en restauration collective/boulangerie». Il s'agit d'une formation spécifique qui apprend aux jeunes à devenir entrepreneurs. La formation d'EFP consiste en des certifications et un ou plusieurs modules facultatifs (*keuzedelen*). Avec l'introduction de ces modules facultatifs, presque tous les étudiants d'EFP peuvent choisir une option de formation à l'entrepreneuriat durant leurs études.

⁽²⁴⁷⁾ www.jongondernemen.nl

⁽²⁴⁸⁾ <http://www.rijksoverheid.nl/nieuws/2013/06/10/ondernemen-kun-je-niet-vroeg-genoeg-leren.html>

⁽²⁴⁹⁾ www.entreprenasium.nl

⁽²⁵⁰⁾ www.technasium.nl

Acquis d'apprentissage

Les acquis d'apprentissage ne sont pas explicitement mentionnés en raison de l'absence de stratégie nationale pour l'enseignement primaire et secondaire. Les profils de certification décrivent les connaissances que les étudiants de FPI en milieu scolaire doivent posséder.

Dans la structure néerlandaise de certification, des représentants des employeurs, des travailleurs et des établissements d'enseignement collaborent afin d'élaborer des dossiers de certification ⁽²⁵¹⁾. Ces dossiers indiquent ce qu'un futur professionnel doit savoir ou doit être capable de faire après son examen. La structure nationale de certification de l'EFP est décrite dans le CEC. Cela garantit qu'après avoir obtenu leur diplôme, tous les étudiants du pays auront les mêmes qualifications.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Aux Pays-Bas, les centres de formation des enseignants sont autonomes et ne sont pas tenus de s'occuper d'entrepreneuriat.

«L'enseignant entreprenant» (*De ondernemende docent*), un projet de deux ans lancé par l'Agence néerlandaise pour des Pays-Bas entreprenants (*Rijksdienst voor Ondernemend Nederland*), avait pour but d'inciter les PABO ou centres de formation des instituteurs à sensibiliser leurs étudiants et leurs enseignants aux comportements entrepreneuriaux. Le projet s'est achevé en décembre 2015. À la suite de celui-ci, quelques PABO ont décidé de poursuivre leurs activités en matière de mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat dans leur programme scolaire et au sein de leur organisation.

Le projet Edison ⁽²⁵²⁾, cofinancé par le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de l'UE depuis 2013, vise à inclure l'entrepreneuriat dans les filières des programmes d'EFP. Il réunit des partenaires de six pays (Pays-Bas, Irlande, Espagne, Italie, Autriche et Royaume-Uni). Un programme de soutien au renforcement des compétences entrepreneuriales des enseignants d'EFP a déjà été mis en place. L'Association néerlandaise des établissements d'EFP (*MBO Raad*) et l'*Alfa-College* proposent ce programme aux enseignants d'EFP.

⁽²⁵¹⁾ Les dossiers de certification s'inspirent du supplément descriptif du certificat Europass. Pour plus d'informations à ce sujet, voir <http://en.europass.nl/node/91>; les certificats peuvent être consultés sur http://cs.s-bb.nl/?SES_LANG=6

⁽²⁵²⁾ <http://www.edisonentrepreneurship.eu/>

Autriche

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, l'Autriche se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²⁵³⁾.

Il existe toutefois en Autriche un modèle clairement défini de formation à l'entrepreneuriat, baptisé «modèle TRIO» pour la formation à l'entrepreneuriat ⁽²⁵⁴⁾. Ce modèle préconise l'intégration rapide de la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire:

- niveau 1: formation de base à l'entrepreneuriat;
- niveau 2: culture entrepreneuriale;
- niveau 3: formation civique à l'entrepreneuriat.

Stratégies connexes

Il n'existe pas de stratégie spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat; elle est toutefois intégrée dans trois stratégies générales:

- la stratégie pour l'apprentissage tout au long de la vie (LLL:2020) ⁽²⁵⁵⁾ – la plus pertinente pour la formation à l'entrepreneuriat;
- *Gründerland Österreich* ⁽²⁵⁶⁾;
- la stratégie autrichienne pour la jeunesse ⁽²⁵⁷⁾.

La stratégie d'apprentissage tout au long de la vie (LLL:2020)

Elle couvre la période 2011 à 2020, s'applique aux niveaux 1 à 8 de la CITE et est la stratégie la plus pertinente pour la formation à l'entrepreneuriat.

Principaux objectifs de la LLL:2020

L'objectif premier de cette stratégie est de favoriser un apprentissage qui met les apprenants au défi grâce à la personnalisation des filières d'apprentissage. Elle s'articule autour de 10 lignes d'action.

Actions concrètes de la LLL:2020

Cette stratégie définit la formation à l'entrepreneuriat comme un thème transdisciplinaire (une des huit compétences clés européennes) et, de ce fait, elle est régie par un cadre national. La ligne d'action 2 mentionne l'esprit d'entreprise comme l'une des huit compétences clés et décrit une mesure concrète: «Élaborer de nouveaux programmes scolaires (pour tous les types d'établissements scolaires), qui visent tous à atteindre des acquis d'apprentissage et la durabilité, et des modèles pédagogiques interdisciplinaires axés sur des compétences clés». La ligne d'action 8 porte spécifiquement sur l'entrepreneuriat, et sa vision se lit comme suit: «Le concept d'apprentissage tout au long de la vie est un élément essentiel d'une politique économique et du marché du travail et il favorise tant la compétitivité des entreprises que les opportunités d'emploi sur le marché du travail».

⁽²⁵³⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽²⁵⁴⁾ Ce modèle a été développé par le Centre EESI-Impulse (*Entrepreneurship Education for School Innovation*) (<http://www.eesi-impulszentrum.at>) et est financé par le ministère afin d'être déployé dans les écoles, notamment dans les établissements d'EFPP.

⁽²⁵⁵⁾ https://www.bmbwf.gv.at/ministerium/vp/2011/lll-arbeitspapier_ebook_gross_20916.pdf?4dtiae

⁽²⁵⁶⁾ http://www.bmwf.gv.at/Presse/Documents/BMWF_Land_der_Gruender_NEU.pdf

⁽²⁵⁷⁾ http://www.youthpolicy.org/national/Austria_2013_Youth_Strategy.pdf

Ministères et parties prenantes intervenant dans la LLL:2020

Les ministères concernés sont, notamment, le ministère fédéral de l'Éducation, des Arts et de la Culture, le ministère fédéral des Sciences et de la Recherche, le ministère fédéral du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs et le ministère fédéral de l'Économie, de la Famille et de la Jeunesse.

Cadre de suivi de la LLL:2020

La stratégie est contrôlée par une taskforce composée de représentants des ministères et d'une plateforme nationale de partenaires extérieurs. Outre les rapports annuels, la taskforce présentera en 2020 le rapport final sur les réalisations, qui contiendra de nouvelles recommandations. Les objectifs stratégiques sont mesurés par rapport à des critères de référence, qui reposent sur des projets nationaux et européens et sont exprimés en termes de rapports spécifiques.

«Gründerland Österreich»

«Autriche, pays fondateur» est une stratégie dont l'objectif premier est d'améliorer l'écosystème de l'entrepreneuriat. Elle comprend les actions suivantes sur la formation à l'entrepreneuriat, qui sont réunies sous le thème «Sensibilisation»: action 17 sur l'amélioration de la culture financière; action 20 sur le développement d'un esprit d'entreprise chez les jeunes enfants et sur la communication d'une pensée entrepreneuriale dans l'ensemble du système éducatif; et action 21 sur le renforcement du rôle de l'entrepreneuriat dans la société.

«Stratégie autrichienne pour la jeunesse»

La formation à l'entrepreneuriat fait également partie de la «Stratégie autrichienne pour la jeunesse», qui est conforme à la stratégie européenne pour la jeunesse 2010-2018. Elle comporte des objectifs stratégiques mesurables et des recommandations de mesures concrètes, notamment un apprentissage de l'entrepreneuriat plus développé, un recours accru aux entreprises de formation et une augmentation du nombre de jeunes participant à des projets et s'impliquant dans le bénévolat.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est un objectif transdisciplinaire au niveau 3 de la CITE (y compris dans la FPI en milieu scolaire) et elle vise à faire comprendre aux étudiants la pensée entrepreneuriale (esprit d'entreprise) et l'action entrepreneuriale. De la sorte, ils sont en mesure soit de créer leur propre entreprise, soit de travailler pour leur propre compte, pour la société ou comme intrapreneurs, c'est-à-dire comme salariés.

La formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans des matières obligatoires des niveaux 1 à 3 de la CITE (y compris la FPI en milieu scolaire). L'accent porte principalement sur un apprentissage entrepreneurial par l'expérience. Les normes nationales contiennent des compétences entrepreneuriales spécifiques. La formation à l'entrepreneuriat est aussi une matière obligatoire dans les études générales au niveau 1 de la CITE, en géographie et en économie aux niveaux 2 et 3 de la CITE et dans les études de commerce relevant de la FPI en milieu scolaire.

De plus, grâce à l'objectif «Écoles ouvertes», les écoles peuvent s'ouvrir au monde extérieur en proposant un apprentissage en dehors de leurs locaux et en complétant leur enseignement par des événements scolaires. Les entreprises, les institutions publiques, etc., peuvent être des lieux utiles pour l'enseignement et/ou l'apprentissage en offrant une occasion d'apprentissage pratique en situation réelle.

Acquis d'apprentissage

De nombreux programmes scolaires ont été adaptés afin de les orienter vers les compétences, en suivant essentiellement le «modèle TRIO»⁽²⁵⁸⁾, ils intègrent l'esprit d'entreprise, en particulier dans la FPI en milieu scolaire. Les acquis d'apprentissage reflètent également le modèle TRIO, tandis que le cadre autrichien de référence pour la compétence «Esprit d'entreprise»⁽²⁵⁹⁾ a été élaboré pour servir d'orientation.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

À l'heure actuelle, la formation à l'entrepreneuriat est une matière obligatoire uniquement dans la formation initiale des futurs professeurs d'économie et de géographie de l'enseignement secondaire (y compris dans la FPI en milieu scolaire). La FIE est toutefois en pleine réforme en Autriche et la majeure partie des nouveaux programmes scolaires de la FIE pour l'enseignement secondaire (à compter de l'année académique 2016/2017) n'a pas encore été publiée. L'offre de FPC se limite également aux professeurs d'économie et de géographie du secondaire.

Le Centre EESI-Impulse (formation à l'entrepreneuriat pour l'innovation scolaire), soutenu par le ministère de l'Éducation et des Affaires féminines, est le centre d'expertise pour la formation à l'entrepreneuriat dans le pays. Il donne accès à du matériel didactique en ligne, élaboré en coopération avec l'Initiative pour l'enseignement de l'entrepreneuriat (IFTE) et d'autres parties prenantes. Depuis 2011, il dirige également le programme de certification EESI en entrepreneuriat pour les écoles. Des coordinateurs de l'EESI sont présents au niveau régional pour coordonner et gérer les groupes de projets sur l'entrepreneuriat.

⁽²⁵⁸⁾ Pour en savoir plus sur cette approche, voir la section 3.3.3 du rapport.

⁽²⁵⁹⁾ <http://www.eesi-impulszentrum.at/wp-content/uploads/2014/01/PosterReferenzrahmen-092014.pdf>

Pologne

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

La formation à l'entrepreneuriat a pour but de développer les compétences et les attitudes des élèves en vue de les préparer à une vie active, ouverte sur le monde; elle vise également à leur donner les connaissances nécessaires pour les aider à s'adapter aux changements. L'esprit d'entreprise est le développement de compétences telles que la prise d'initiative, la planification de projets, la réalisation d'objectifs, la réalisation de soi, la prise de risques, le travail d'équipe et la capacité à faire face aux revers et à tirer des conclusions éclairées. Il forge également un comportement tourné vers la créativité, la responsabilité et la volonté de prendre des initiatives ⁽²⁶⁰⁾.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, la Pologne ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat. En revanche, cette formation est mentionnée dans plusieurs stratégies générales. La plus pertinente est la stratégie pour l'apprentissage tout au long de la vie ⁽²⁶¹⁾, qui établit le cadre stratégique national pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Elle couvre la période 2013-2020 et s'applique à tous les niveaux d'enseignement et de formation.

Objectifs principaux

La stratégie poursuit cinq objectifs:

- encourager la créativité et l'innovation;
- mettre en place un système national clair et cohérent de certifications;
- offrir une gamme variée et accessible d'accueil et d'éducation de la petite enfance;
- ajuster l'enseignement et la formation aux besoins d'une économie durable et aux changements sur le marché du travail;
- améliorer l'environnement de travail et promouvoir la participation de la communauté, l'éducation et la formation des adultes et répondre aux besoins sociaux.

Actions concrètes

Une référence générale à la formation à l'entrepreneuriat apparaît dans deux de ces objectifs:

- **l'objectif 1** insiste sur la nécessité que les jeunes développent leur créativité, leur esprit d'entreprise et l'innovation afin de relever les défis sociaux et personnels qu'ils rencontreront dans leur vie;
- **l'objectif 4** insiste sur la nécessité de développer les compétences pratiques et entrepreneuriales dans l'enseignement général afin de préparer les jeunes à entrer sur le marché du travail et à saisir les possibilités d'emploi.

La stratégie fait également référence à des domaines qui font partie intégrante de la formation à l'entrepreneuriat, comme l'importance accordée à la créativité dans l'objectif 1 et l'importance de faire participer les entreprises et des spécialistes des institutions sectorielles/civiles dans l'enseignement et la formation dans l'objectif 4.

Ministères et acteurs concernés

Gouvernement: Chancellerie du Premier ministre, ministère de l'Éducation nationale, ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Économie, ministère du Développement, ministère de la Famille, du Travail et de la Politique sociale.

⁽²⁶⁰⁾ http://men.gov.pl/wp-content/uploads/2014/01/pll1_2013_09_10zal_do_uchwaly_rm.pdf

⁽²⁶¹⁾ <http://men.gov.pl/jakosc-edukacji/planowanie-strategiczne-i-uczenie-sie-przez-cale-zycie/perspektywa-uczenia-sie-przez-cale-zycie.html>

Parties prenantes: Agence polonaise pour la croissance des entreprises, communauté scientifique, entrepreneurs, travailleurs, société civile et banques.

Parmi ces acteurs, le ministère de l'Économie et l'Agence polonaise pour la croissance des entreprises (PARP) jouent un rôle particulièrement important de soutien stratégique à l'entrepreneuriat. Ces deux organisations participent activement à la création et à la mise en œuvre effective de la stratégie en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation. De même, la Banque nationale de Pologne (*Narodowy Bank Polski*) contribue depuis des années à la promotion d'une culture économique et financière chez les jeunes ⁽²⁶²⁾.

Cadre de suivi

La coordination et le suivi sont assurés par l'équipe interministérielle pour l'apprentissage tout au long de la vie, qui se compose de représentants des ministères concernés susvisés. Cette équipe analysera le développement des compétences clés, notamment l'entrepreneuriat, en surveillant la mise en œuvre et en évaluant les mesures prises pour développer les compétences et les certifications.

Les critères de référence européens et nationaux de la stratégie Europe 2020 et de la stratégie Éducation et formation 2020 seront utilisés. L'élaboration de stratégies régionales d'apprentissage tout au long de la vie, dans le cadre des stratégies régionales générales, est un facteur essentiel de la mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie au niveau national. Une évaluation ex post de la stratégie sera menée à la fin de la mise en œuvre.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est explicitement intégrée dans les programmes scolaires.

Aux niveaux 2 et 3 de la CITE, la matière obligatoire «Connaissance de la société» impose à tous les élèves de participer à un projet éducatif (20 % durant le niveau 2 et 10 % durant le niveau 3 de la CITE).

Au niveau 3 de la CITE, la matière obligatoire «Introduction à l'entrepreneuriat» fait participer les élèves à des activités sociales/citoyennes et développe leur créativité et leur esprit d'initiative. Dans la matière facultative «Économie pratique», les élèves réalisent un projet éducatif individuel.

Acquis d'apprentissage

Les programmes scolaires de base de l'enseignement général définissent de nombreux acquis d'apprentissage pour la formation à l'entrepreneuriat aux différents niveaux de la CITE et pour les différentes matières (obligatoires et facultatives). Les acquis d'apprentissage sont liés et progressent à chaque niveau de la CITE. En voici quelques exemples:

- «Connaissance de la société» (niveaux 2 et 3 de la CITE):
 - reconnaissance et résolution de problèmes (niveau 3 de la CITE)
- «Introduction à l'entrepreneuriat» (niveau 3 de la CITE):
 - communication et prise de décision
 - économie et entreprise
 - planification et évolution de carrière
 - règles éthiques
- «Économie pratique» (niveau 3 de la CITE):
 - aptitude à planifier et à mettre en œuvre un projet et à analyser ses résultats.

⁽²⁶²⁾ http://www.nbp.pl/home.aspx?f=/o_nbp/informacje/dzialalnosc_educacyjna.html

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Il n'existe pas de disposition particulière pour la formation à l'entrepreneuriat dans le cadre de la FIE, étant donné que les établissements d'enseignement supérieur sont libres d'élaborer leur programme d'études, sur la base des normes nationales pour la formation des enseignants.

En règle générale, la FPC n'est pas obligatoire, mais elle est nécessaire pour obtenir de l'avancement. La FPC est proposée tant par des établissements nationaux (ORE – Centre pour le développement de l'éducation ou *Ośrodek Rozwoju Edukacji*) que par des centres de FPC régionaux et de district. L'ORE propose une FPC en entrepreneuriat à tous les enseignants des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général. *Junior Achievement Poland* propose également des activités de FPC en entrepreneuriat à tous les enseignants du primaire et du secondaire, y compris ceux de la FPI en milieu scolaire.

Il est possible de trouver des cours, des ateliers ou des conférences de FPC destinés à aider à enseigner les matières en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat, comme le cours «Être entrepreneur» ou le cours «Économie à l'école» (qui couvre l'entrepreneuriat et des sujets plus vastes), dispensés par les centres de formation des enseignants de Poznan et de Lublin. Les enseignants sont également encouragés à s'inscrire à des projets ou des concours avec leurs élèves, comme *Finansoaktywni* ⁽²⁶³⁾, un programme éducatif sur la culture financière destiné aux enseignants et aux élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire et organisé par le ministère des Finances.

Certaines ressources sont disponibles au travers des réseaux de bibliothèques pédagogiques publiques au niveau régional et en ligne au niveau national ⁽²⁶⁴⁾. Le Centre d'éducation civique ⁽²⁶⁵⁾ gère également plusieurs projets sur la formation à l'entrepreneuriat et fournit du matériel didactique sur le sujet.

Le ministère de l'Économie organise des groupes éducatifs ⁽²⁶⁶⁾, dont l'objectif consiste à améliorer la collaboration entre l'enseignement et la formation (notamment la formation professionnelle) et les entreprises au niveau régional.

⁽²⁶³⁾ <http://men.gov.pl/ministerstwo/informacje/finansoaktywni-program-edukacyjny-dla-uczniow-i-nauczycieli-szkol-gimnazjalnych.html>

⁽²⁶⁴⁾ <http://www.ore.edu.pl/wydzialy/rozwoju-kompetencji-spoecznych-i-obywatelskich>

⁽²⁶⁵⁾ <http://www.ceo.org.pl/pl/biblioteka-materialow/przedsiębiorczość-i-ekonomia>

⁽²⁶⁶⁾ <http://www.mg.gov.pl/Wspieranie+przedsiębiorczości/Szkolnictwo+zawodowe/Klasy+edukacyjne>

Portugal

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

La définition nationale est énoncée dans *Éducation à la citoyenneté – Lignes directrices* ⁽²⁶⁷⁾, un document adopté par la direction générale de l'éducation en décembre 2012, qui se lit comme suit:

«La formation à l'entrepreneuriat tend à favoriser l'acquisition des connaissances, des compétences et des attitudes qui encouragent et facilitent le développement d'idées, d'initiatives et de projets afin de créer, d'innover ou d'apporter des changements dans la vie d'une personne en réponse aux défis que pose la société.

La formation à l'entrepreneuriat est une contribution transversale à différentes matières et à des domaines ne relevant pas de matières enseignées, apportée par le biais d'activités ou de projets réalisés de manière participative par des élèves désireux d'apporter des changements en leur qualité de citoyens».

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, le Portugal ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat.

Les stratégies régionales de soutien à l'entrepreneuriat revêtent une importance capitale. Elles visent à consolider l'entrepreneuriat en tant que fondement d'une économie régionale solide et durable. Les régions ont un rôle primordial à jouer, étant donné qu'elles sont les principaux partenaires institutionnels des universités, de divers organismes d'enseignement et de recherche et des petites et moyennes entreprises. Certaines lignes de forces de la mise en œuvre de stratégies spécialisées intelligentes, comme l'apprentissage tout au long de la vie en matière de recherche et d'innovation, contribuent à favoriser la recherche, à encourager une approche entrepreneuriale chez les étudiants et la coopération avec des entreprises régionales actives dans l'innovation, en renforçant leur participation au développement économique régional.

Il existe un réseau bien établi de départements ministériels et d'organisations extérieures qui collaborent dans ce domaine stratégique.

Le Portugal prend part à différents projets européens qui testent des approches de formation à l'entrepreneuriat. L'un d'entre eux est l'expérience politique «Youth Start – Entrepreneurial Challenges» ⁽²⁶⁸⁾, financée par le programme européen Erasmus+ et dirigée par la plateforme portugaise de formation à l'entrepreneuriat ⁽²⁶⁹⁾, avec l'aide du ministère de l'Éducation et des Sciences. Cette initiative européenne importante menée dans six pays pilote et soutient l'introduction d'expériences pratiques d'entrepreneuriat dans l'enseignement obligatoire.

⁽²⁶⁷⁾ <http://dqe.mec.pt/educacao-para-cidadania-linhas-orientadoras-0>;
http://dqe.mec.pt/sites/default/files/ECidadania/citizenship_education_guidelines.pdf

⁽²⁶⁸⁾ www.youthstartproject.eu

⁽²⁶⁹⁾ <http://www.peep.pt>

On peut également citer une initiative gouvernementale baptisée «Programme stratégique pour l'entrepreneuriat et l'innovation»⁽²⁷⁰⁾, dont l'objectif est de «promouvoir la créativité, la culture numérique, la culture scientifique et technologique et l'entrepreneuriat» à tous les niveaux d'éducation. La législation⁽²⁷¹⁾ qui sous-tend le programme énumère deux actions spécifiques:

- 4.1.1. Promouvoir un volet expérimental dans l'enseignement fondamental et secondaire en vue de renforcer l'apprentissage par l'expérience dans les sciences et d'introduire des exigences supérieures pour les travaux en laboratoire. Cette action vise également stimuler la créativité, le travail collaboratif et les activités de développement et à réduire la crainte des risques, afin de contribuer à une culture organisationnelle et à la prise de responsabilité dès les premières années de l'enseignement fondamental.
- 4.1.2 Initiative «INOVA! – Entreprise apprenante», qui tend à inciter les jeunes à lancer des initiatives susceptibles de contribuer à résoudre des problèmes dans les communautés où ils vivent et qui peut impliquer des concours (régionaux ou nationaux).

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

En ce qui concerne la législation sur l'éducation, la formation à l'entrepreneuriat est visée dans le décret-loi n° 139 du 5 juillet 2012, mis à jour par le décret-loi n° 91 du 10 juillet 2013⁽²⁷²⁾, concernant l'organisation des programmes scolaires et la gestion de l'enseignement primaire et secondaire. Elle est incluse dans le volet «Éducation à la citoyenneté» du programme scolaire.

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat fait partie de l'«Éducation à la citoyenneté», un domaine transdisciplinaire défini dans le programme scolaire et dans les lignes directrices sur le programme scolaire, et elle relève de toutes les matières et de tous les domaines du programme non liés à des matières. Elle n'est toutefois pas obligatoire. Selon les écoles, la formation peut inclure plusieurs activités culturelles et des matières à option. Chaque école décide quelles activités aident les élèves à développer les capacités leur permettant d'adopter progressivement des attitudes proactives vis-à-vis de différentes situations.

L'introduction dans le programme scolaire des différentes dimensions de l'«Éducation à la citoyenneté», dont la formation à l'entrepreneuriat, requiert une approche transversale, tant dans les matières et les branches que dans les activités et les projets, depuis l'enseignement préprimaire jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. L'éducation à la citoyenneté n'étant pas une matière obligatoire, les écoles sont libres de la présenter comme une matière indépendante ou non dans les deuxième et troisième cycles de l'enseignement fondamental (niveaux 1 et 2 de la CITE). Elle peut être développée en fonction des besoins et des problèmes spécifiques de la communauté éducative, en parallèle et en réponse aux objectifs définis par chaque groupement d'écoles ou école indépendante dans son projet éducatif.

Dans les cours de FPI en milieu scolaire (niveaux 3 et 4 de la CITE), l'entrepreneuriat n'est pas une matière distincte, mais elle est intégrée et présentée comme un thème ou un contenu à l'intérieur d'un module, d'une unité de formation ou d'une matière. Le contenu lié à l'entrepreneuriat est développé en fixant des objectifs et des compétences.

⁽²⁷⁰⁾ <http://www.ei.gov.pt/index/>

⁽²⁷¹⁾ <http://www.iapmei.pt/iapmei-leg-03.php?lei=7992>

⁽²⁷²⁾ <http://www.dge.mec.pt/educacao-para-a-cidadania/documentos-de-referencia>
http://www.dge.mec.pt/sites/default/files/Basico/Legislacao/dl_139_2012.pdf

Acquis d'apprentissage

Un document d'orientation sur le programme de la formation à l'entrepreneuriat est en cours d'élaboration; il contiendra des descripteurs de performance sur les connaissances, les compétences et les attitudes entrepreneuriales qui seront d'application depuis l'enseignement préscolaire jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ce travail est mené par un groupe de travail intergouvernemental composé de représentants de directions du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Économie. Ce document, qui sera publié durant le premier semestre de 2016, servira de référence sur la formation à l'entrepreneuriat dans toutes les écoles et influencera la manière dont le programme scolaire doit être établi, toutes matières confondues.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation à l'entrepreneuriat n'est pas une matière obligatoire dans la formation initiale des enseignants et n'est pas l'un des domaines que mentionne la législation au sujet de la formation professionnelle continue (FPC). Cependant, plusieurs programmes de formation ont été élaborés dans ce domaine sous l'égide des établissements d'enseignement supérieur. La FPC est planifiée et liée à la rédaction du document d'orientation sur le programme de la formation à l'entrepreneuriat et elle comprend des cours destinés au groupe cible des enseignants du primaire et du secondaire général.

En ce qui concerne les enseignants de la FPI en milieu scolaire, les lignes directrices relatives à l'enseignement du contenu axé sur l'entrepreneuriat sont flexibles et les enseignants sont libres de trouver le matériel didactique et d'autres ressources et d'ajuster leur méthodologie à la classe ou au groupe. Les programmes scolaires et les certifications donnent des indications sur les stratégies et les ressources pédagogiques et peuvent inclure une bibliographie.

Roumanie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, la Roumanie se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²⁷³⁾.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, la Roumanie ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat.

L'approche nationale la plus pertinente est la stratégie pour le développement du secteur des petites et moyennes entreprises et le plan pour l'amélioration de l'environnement économique roumain à l'horizon 2020 ⁽²⁷⁴⁾. Ces documents couvrent la période 2014-2020 et s'appliquent à tous les niveaux d'éducation (niveaux 1 à 8 de la CITE). La stratégie actuelle est également liée à d'autres programmes, stratégies et projets mis en place par le gouvernement roumain.

Objectifs principaux

L'objectif général de la stratégie est la création d'un environnement propice aux entreprises, aux initiatives privées et à l'esprit d'entreprise. Elle vise à stimuler la création et la croissance des PME, à favoriser une augmentation de la compétitivité des entreprises locales à tous les niveaux et une hausse significative du nombre de PME économiquement actives, à stimuler la croissance des entreprises existantes et la création de nouveaux emplois jusqu'à la fin 2020.

Les mesures 2 et 9 concernent la formation à l'entrepreneuriat. La mesure 2 a pour objectif de renforcer la formation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux d'éducation et de stimuler l'entrepreneuriat social, tandis que la mesure 9 vise à augmenter le nombre d'entreprises de formation et de programmes de simulation d'entreprises.

Actions concrètes

Plusieurs actions pertinentes sont décrites et seront menées à bien sous la direction du département des petites et moyennes entreprises et du tourisme, avec le soutien d'autres partenaires, tels que le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique:

- soutien à la mise en œuvre de programmes en faveur des entreprises de formation, notamment par des partenariats entre des établissements d'enseignement en Roumanie et à l'étranger;
- l'Autorité nationale des certifications (ANC) doit mettre en correspondance les besoins de qualifications et de compétences des entreprises avec l'offre des prestataires de services d'enseignement et de formation;
- soutien de partenariats entre le secteur privé et les écoles visant à organiser des cours pratiques de formation pour les enseignants afin d'améliorer leurs compétences professionnelles en matière d'entrepreneuriat;
- élaboration d'un programme d'aide à la création de plateformes en ligne destinées à promouvoir les possibilités d'enseignement et de formation des jeunes (en particulier l'entrepreneuriat et la formation à l'entrepreneuriat).

Ministères et acteurs concernés

- Ministère de l'Énergie, des petites et moyennes Entreprises et de l'Environnement commercial

⁽²⁷³⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽²⁷⁴⁾ https://static.anaf.ro/static/10/Anaf/legislatie/HG_859_2014.pdf

- Ministère des Finances publiques
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique
- Ministère du Travail, de la Famille, de la Protection sociale et des Personnes âgées
- Ministère de la Société de l'information
- Organisations des employeurs et associations représentatives.

Cadre de suivi

Il n'existe pas de cadre de suivi.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est expressément mentionnée dans le programme scolaire en tant que matière transdisciplinaire, séparée et intégrée dans différentes autres matières.

Pour les niveaux 1 à 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est explicitement reconnue comme un objectif transdisciplinaire pour toutes les matières ⁽²⁷⁵⁾. Pour chaque matière et chaque année d'étude, une note de présentation énumère les huit compétences clés, dont font partie le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise.

Au niveau 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est une matière obligatoire séparée («Formation à l'entrepreneuriat») dispensée en dixième année. Au niveau 3 de la CITE, elle est enseignée comme matière obligatoire séparée («Économie appliquée») en douzième année. Dans la FPI en milieu scolaire du niveau 3 de la CITE, elle est enseignée comme une matière séparée («Formation à l'entrepreneuriat») en onzième année, dans le cadre de l'enseignement professionnel de trois ans.

Elle est également intégrée dans les matières obligatoires suivantes:

- «Développement personnel» en année préparatoire et en première et deuxième années;
- «Éducation civique» en troisième et quatrième années;
- «Éducation technologique» de la cinquième à la huitième années;
- «Culture civique» en septième et huitième années;
- «Économie» en onzième année;
- «Entreprise de formation» (pour le domaine d'étude des services).

Des recommandations centrales ont été formulées sur les méthodes pédagogiques à appliquer pour la formation à l'entrepreneuriat, notamment des méthodes fondées sur la pratique. Les programmes d'études recommandent également d'utiliser des exercices de simulation économique par ordinateur afin de rapprocher le processus d'apprentissage de la réalité économique.

⁽²⁷⁵⁾ En 2009, les programmes scolaires ont été révisés et les nouveaux programmes ont été approuvés par l'ordonnance n° 5097/2009 du ministre de l'Éducation.

Acquis d'apprentissage

Des acquis d'apprentissage sont définis:

- attitudes entrepreneuriales (confiance en soi et sens de l'initiative);
- compétences entrepreneuriales (planification, culture financière, gestion des ressources, gestion des incertitudes/risques);
- connaissances entrepreneuriales (évaluation des opportunités).

Les programmes d'études spécifiques contiennent des références explicites à l'évaluation, notamment les évaluations sommatives et formatives.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Les centres de FIE ont toute latitude pour élaborer leur programme scolaire et y intégrer la formation à l'entrepreneuriat.

Les centres de ressources du personnel enseignant (CCD), qui sont des centres de formation spécialisés au niveau des comtés, sont les principaux prestataires de cours de FPC. D'autres formations sont soutenues par les inspections des comtés, les universités ou le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique. Il s'agit notamment de programmes nationaux ou organisés en partenariat avec des organismes comme des ONG. Certains enseignants roumains participent à des activités de formation réalisées ou soutenues par des institutions ou des organisations internationales, telles que le Conseil européen, ou des programmes plus larges de l'Union européenne.

Des lignes directrices existent afin d'intégrer la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire en utilisant le calendrier annuel ⁽²⁷⁶⁾. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique fournit également une liste des ressources utiles pour la formation à l'entrepreneuriat sur son site internet ⁽²⁷⁷⁾.

Il existe un programme de formation destiné aux enseignants de FPI en milieu scolaire en vue de soutenir les «entreprises de formation» (*Firma de exercitiu*) et les activités de support, un site internet et un manuel méthodologique des meilleures pratiques dans les entreprises de formation ⁽²⁷⁸⁾. Cette offre de FPC a été élaborée en prenant appui sur un projet cofinancé par le Fonds social européen, avec 600 enseignants formés durant le projet (2007-2013). Dans le cadre du projet de suivi «Formation des professeurs d'enseignement professionnel et technique – Domaine d'étude portant sur les services en vue d'étendre la méthode interactive moderne de l'entreprise de formation», 15 centres régionaux ont été créés afin de diffuser le matériel didactique et la méthode pédagogique élaborés durant le projet. Les autorités centrales soutiennent les activités de ce réseau régional en organisant des concours sur des thèmes liés à l'entrepreneuriat et en vérifiant comment ces activités peuvent contribuer au développement d'un esprit d'entreprise.

⁽²⁷⁶⁾ <http://www.edu.ro/index.php/articles/16038>

⁽²⁷⁷⁾ <http://www.edu.ro/index.php/articles/c152>

⁽²⁷⁸⁾ <http://firmaexercitiu.tvet.ro/index.php/achizitii>

Slovénie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, la Slovénie se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²⁷⁹⁾.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, la Slovénie ne dispose pas d'une stratégie nationale relative à la formation à l'entrepreneuriat; néanmoins, une stratégie est en cours d'élaboration et un groupe stratégique a déjà été mis sur pied. Entre-temps, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans le programme national pour la jeunesse 2013-2022 ⁽²⁸⁰⁾.

Le programme national pour la jeunesse présente la politique nationale en faveur des jeunes de 15 à 29 ans et couvre les niveaux 3 à 8 de la CITE. Il est mené par le ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports (également en charge de la jeunesse), en collaboration avec d'autres ministères. Le programme est axé sur six domaines clés: éducation, emploi et entrepreneuriat; logement; santé et bien-être; société et jeunesse; culture, créativité, patrimoine et médias.

Dans le domaine clé «Emploi et entrepreneuriat», une priorité est expressément liée à la formation à l'entrepreneuriat: «Promouvoir l'innovation, la créativité, l'initiative, l'entrepreneuriat (y compris l'entrepreneuriat social) et le travail indépendant auprès des jeunes et souligner l'importance croissante de développer des attitudes et des connaissances entrepreneuriales socialement responsables».

Le programme souligne l'importance d'encourager ces qualités durant les cours et insiste sur l'entrepreneuriat social et le travail indépendant pour les jeunes.

Cadre de suivi

Tous les trois ans, le gouvernement présente à l'Assemblée nationale un rapport sur la mise en œuvre et les résultats et un rapport final est publié à la fin de la période couverte par la stratégie. L'Assemblée nationale examine ensuite le rapport.

Trois indicateurs concernent spécifiquement la formation à l'entrepreneuriat:

- proportion d'entrepreneurs nouveaux et émergents par groupe d'âge;
- proportion de jeunes entrepreneurs dont l'entreprise compte au moins un salarié;
- proportion de jeunes suivant des cours dans le domaine de l'innovation, de la créativité et de l'entrepreneuriat, par genre.

Parmi les liens avec des stratégies générales, on peut citer la loi sur l'enseignement fondamental, qui couvre les niveaux 1 et 2 de la CITE ⁽²⁸¹⁾ et a été modifiée en 2007 afin d'inclure un objectif pour le «développement de l'entrepreneuriat, à savoir le développement d'attitudes personnelles envers l'action effective, l'innovation et la créativité de l'apprenant individuel». La stratégie slovène précédente pour le développement de 2005 ⁽²⁸²⁾ incluait un objectif tendant à développer les compétences entrepreneuriales à tous les niveaux d'éducation, à encourager l'esprit d'entreprise des jeunes, à instaurer des programmes de formation à la gestion de petites entreprises et à l'enseignement de connaissances entrepreneuriales aux jeunes.

⁽²⁷⁹⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽²⁸⁰⁾ <http://www.pisrs.si/Pis.web/pregledPredpisa?id=RESO93>

⁽²⁸¹⁾ <http://www.uradni-list.si/1/objava.jsp?urlid=2007102&stevilka=5073>

⁽²⁸²⁾ <http://www.arrs.gov.si/en/agencija/inc/ssd-new.pdf>

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est explicitement reconnue comme un objectif transdisciplinaire dans toutes les matières des niveaux 1 à 3 de la CITE, y compris la FPI en milieu scolaire, et elle fait également partie d'autres matières obligatoires et facultatives à différents niveaux d'éducation.

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, la loi sur l'enseignement fondamental contient un objectif lié à la formation à l'entrepreneuriat et les enseignants des écoles fondamentales poursuivent cet objectif durant leurs cours. L'application des programmes de cours mis à jour pour les écoles élémentaires a débuté durant l'année académique 2011/2012 et incluait une approche basée sur les compétences (l'une d'elles étant le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise).

Au niveau 1 de la CITE, dans certaines années, la formation à l'entrepreneuriat fait partie des matières obligatoires dans les domaines des sciences sociales et naturelles: «Éducation environnementale», «Sciences sociales», «Sciences naturelles et technologie» et «Économie domestique».

Au niveau 2 de la CITE, dans certaines années, la formation à l'entrepreneuriat fait partie des matières «Géographie», «Technologie» et «Culture nationale, culture citoyenne et éthique» et de certaines matières à option.

Au niveau 3 de la CITE, une mise à jour des programmes de cours a débuté en 2007 et a inclus une approche fondée sur les compétences, sous-tendue par l'adoption de lignes directrices. La mise en œuvre a démarré en 2008/2009. Parallèlement à ce processus, des lignes directrices concernant le thème transdisciplinaire «Études environnementales» ont été adoptées et englobent la formation à l'entrepreneuriat ⁽²⁸³⁾. Cette dernière est obligatoire pour les élèves qui se spécialisent en économie durant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (général ou FPI en milieu scolaire).

Acquis d'apprentissage

Aux niveaux 1 à 3 de la CITE, l'esprit d'entreprise est mentionné dans les documents relatifs aux programmes scolaires comme l'une des huit compétences clés. Les programmes de différentes matières (études sociales, sciences naturelles, technologie, économie domestique, par exemple) englobent certains acquis d'apprentissage liés au développement de compétences et d'attitudes entrepreneuriales. Ce sont notamment les compétences et attitudes liées à des domaines en rapport avec l'économie, le monde du travail, les droits économiques, le développement durable, etc.

Dans une certaine mesure, l'entrepreneuriat est mentionné dans des documents relatifs aux programmes scolaires. Cependant, la mise en œuvre est souvent limitée à ses dimensions individuelles (esprit critique ou créativité, par exemple) et se situe généralement dans le cadre d'un projet et d'activités similaires.

Une approche exhaustive visant à inclure l'entrepreneuriat dans l'enseignement scolaire est en cours d'élaboration. Pour concevoir sa stratégie nationale, la Slovénie participe à différents projets de développement qui testent diverses approches. L'un d'entre eux est l'expérience politique *Youth Start – Entrepreneurial Challenges* ⁽²⁸⁴⁾, financée par le programme européen Erasmus+, une initiative d'envergure destinée à soutenir l'introduction d'expériences pratiques d'entrepreneuriat dans l'enseignement obligatoire.

⁽²⁸³⁾ http://eportal.mss.edus.si/msswww/programi2014/programi/media/pdf/un_gimnazija/k_okolj_vzgoja_gimn.pdf

⁽²⁸⁴⁾ www.youthstartproject.eu

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Plusieurs cours de FPC ont été mis au point par l'Institut public d'EFP et l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat, de l'innovation, du développement, de l'investissement et du tourisme dans le cadre de divers projets et par *Junior Achievement Slovenia* pour les enseignants du primaire et du secondaire, y compris dans la FPI en milieu scolaire.

La classe virtuelle sur l'initiative personnelle et l'esprit d'entreprise ⁽²⁸⁵⁾, dirigée par l'Institut d'enseignement et de formation professionnels de la République de Slovénie, fournit du matériel et des lignes directrices, qui ont été mis au point dans le cadre de différents projets et qui peuvent aider les professeurs d'entrepreneuriat du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (général et FPI en milieu scolaire). La Slovénie participe toujours à des projets visant à mettre au point des méthodes pédagogiques et du matériel didactique.

⁽²⁸⁵⁾ <https://skupnost.sio.si/course/view.php?id=8668>

Slovaquie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, la Slovaquie se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽²⁸⁶⁾.

Stratégie connexe

La Slovaquie ne dispose pas d'une stratégie nationale spécifique sur la formation à l'entrepreneuriat.

Cependant, la formation à l'entrepreneuriat est abordée en détail dans la stratégie nationale pour la jeunesse 2014-2020 ⁽²⁸⁷⁾. D'autres stratégies ont également un lien avec la formation à l'entrepreneuriat:

- la stratégie 2011 pour l'apprentissage tout au long de la vie ⁽²⁸⁸⁾: un des domaines clés est lié aux compétences clés, notamment l'esprit d'entreprise;
- la stratégie Minerva 2.0 ⁽²⁸⁹⁾: stratégie en faveur de l'économie et de l'innovation, qui comprend des sujets en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat, comme le soutien à une formation pratique à l'entrepreneuriat;
- le programme de modernisation Slovaquie 21 ⁽²⁹⁰⁾: stratégie à long terme couvrant les principaux domaines de la politique nationale, qui présente également la formation à l'entrepreneuriat comme une mesure destinée à augmenter l'emploi des diplômés. L'un de ses objectifs est de contribuer au développement de compétences entrepreneuriales et de parvenir à une connaissance de base de l'entrepreneuriat et de l'économie dans l'enseignement secondaire supérieur;
- la stratégie nationale pour la jeunesse fait de la créativité et de l'entrepreneuriat l'une des neuf priorités et la ventile en quatre objectifs stratégiques, assortis de 13 actions d'accompagnement. Un résumé est disponible plus avant.

Actions concrètes

- **Objectif stratégique 1 – Informations sur les opportunités:** recenser des programmes et des projets durables, de qualité et qui fonctionnent:
 - recourir à un expert pour gérer le programme d'entrepreneuriat entre les départements ministériels afin de les faire coopérer et de cibler les résultats.
- **Objectif stratégique 2 – Culture entrepreneuriale:** soutenir l'éducation à l'esprit d'entreprise et la formation à l'entrepreneuriat:
 - participer à un programme ou projet expérimental visant l'entrepreneuriat;
 - encourager l'introduction de la formation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux d'éducation, y compris dans l'éducation non formelle;
 - définir clairement les résultats de l'éducation à l'esprit d'entreprise pour tous les enseignants, tous niveaux confondus;
 - adopter les méthodes efficaces existantes pour la formation à l'entrepreneuriat dans l'éducation formelle et non formelle.
 - introduire l'enseignement des compétences entrepreneuriales de base au moyen de cours en ligne.

⁽²⁸⁶⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽²⁸⁷⁾ http://www.youthpolicy.org/national/Slovakia_2014_Youth_Strategy.pdf

⁽²⁸⁸⁾ <http://nuczv.sk/wp-content/uploads/lifelong-learning-strategy-2011.pdf>

⁽²⁸⁹⁾ http://unctad.org/Sections/un_cstd/docs/cstd2011p01_Slovakia_EN.pdf

⁽²⁹⁰⁾ <https://www.minedu.sk/data/att/2337.pdf>

- **Objectif stratégique 3 – Entrepreneuriat pour demain:** sensibiliser par des informations positives aux réalisations des entrepreneurs et aux bénéfices qu'ils apportent à la société ainsi qu'aux possibilités de créer des entreprises:
 - établir un réseau d'ambassadeurs de la future génération d'entrepreneurs pour faire des présentations dans les écoles et dans les médias;
 - lancer une émission de radio/télé-réalité sur la création d'entreprises pour de jeunes entrepreneurs;
 - encourager les concours d'entreprise pour les jeunes dans les médias;
 - diffuser davantage d'informations sur l'entrepreneuriat, en particulier dans les universités;
 - fournir des informations sur les outils innovants et utiles pour les entreprises de jeunes.
- **Objectif stratégique 4 – Coopération avec les entrepreneurs:** tutorat de jeunes ayant des idées innovantes:
 - cartographier les programmes de tutorat existants et rendre accessibles les informations sur les programmes de tutorat existants et prévus dans l'éducation formelle et non formelle;
 - créer un programme de tutorat spécifique pour les bénévoles dans l'éducation non formelle en coopération avec des entreprises, des entrepreneurs et des chambres de commerce afin de permettre un apprentissage par le tutorat.

Ministères et acteurs concernés

Le ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Recherche et des Sports est le ministère de tutelle et collabore avec d'autres ministères et organes de l'administration nationale, les organes et les comités consultatifs du gouvernement. Il est supervisé par un groupe de travail interministériel pour la politique nationale sur la jeunesse.

Cadre de suivi

Le ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Recherche et des Sports de la République slovaque fournira des informations sur l'état d'avancement et de mise en œuvre des initiatives et projets précités par l'intermédiaire d'un groupe de travail interministériel pour la politique nationale sur la jeunesse; des rapports seront présentés chaque année.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat fait partie des programmes scolaires en tant que sujet intégré dans les matières obligatoires de l'enseignement primaire et secondaire (y compris dans la FPI en milieu scolaire). Au niveau 1 de la CITE, elle est intégrée dans l'«Éducation au travail», tandis qu'au niveau 2 de la CITE, elle fait partie des matières «Technologie», «Monde du travail» et «Civisme». Au niveau 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans le cours de «Civisme», tandis que dans la FPI en milieu scolaire, elle fait partie du cours de civisme, des exercices en laboratoire et du travail en atelier.

Acquis d'apprentissage

Au niveau 1 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans l'«Éducation au travail», qui mentionne que les élèves doivent être capables:

- d'appréhender le travail et les activités liées au travail comme une occasion de se réaliser, d'apprendre par eux-mêmes et de développer une pensée entrepreneuriale.

Au niveau 2 de la CITE, elle fait partie des matières «Civisme», «Monde du travail» et «Technologie» et les élèves doivent être capables:

- de comprendre et d'expliquer la vie économique dans la société et des formes élémentaires d'entrepreneuriat;
- de mener à bien des activités de base afin de réaliser des idées entrepreneuriales et de comprendre les bénéfices et les risques liés à la création d'une entreprise.

Au niveau 3 de la CITE et dans la FPI en milieu scolaire, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans le cours de «Civisme», qui mentionne que les élèves doivent être capables:

- de comprendre les bases de la culture économique.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La FPC sur la formation à l'entrepreneuriat n'est accessible qu'aux professeurs de mathématiques, de civisme, d'éthique et d'informatique des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire et aux enseignants de matières techniques et professionnelles du deuxième cycle du secondaire.

Le Centre slovaque pour les entreprises de formation, qui est membre d'EUROPEN-PEN International, soutient la FPI en milieu scolaire en vue du développement d'entreprises simulées.

Finlande

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

La Finlande dispose d'une définition nationale de l'esprit d'entreprise et de la formation à l'entrepreneuriat extraites des lignes directrices pour la formation à l'entrepreneuriat ⁽²⁹¹⁾:

«L'esprit d'entreprise désigne l'aptitude d'un individu à passer des idées à l'action. Elle suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. Ces qualités contribuent à la vie quotidienne à l'école, au travail, dans les activités de loisirs et dans d'autres activités sociales. Ces qualités sont nécessaires pour l'entrepreneuriat, mais elles renforcent également la prise de conscience par le travailleur du contexte dans lequel s'inscrit son travail et l'aide à saisir les occasions qui se présentent.

La formation à l'entrepreneuriat fait essentiellement référence au vaste travail réalisé au sein de l'administration éducative pour renforcer l'esprit d'entreprise. La formation à l'entrepreneuriat est également proposée et soutenue par de nombreux partenaires et organisations du marché du travail. Des mesures pratiques visent à inculquer des attitudes positives et à développer des connaissances et des compétences liées à l'esprit d'entreprise, à créer de nouvelles entreprises, à mettre à niveau les compétences personnelles des entrepreneurs et à introduire un mode de fonctionnement entrepreneurial sur le lieu de travail et dans toutes les autres activités. La formation à l'entrepreneuriat est enracinée dans l'apprentissage tout au long de la vie et fonctionne en réseau.

Stratégie connexe

La Finlande dispose d'une stratégie nationale spécifique pour l'entrepreneuriat – les lignes directrices pour la formation à l'entrepreneuriat –, qui est mise en œuvre par le ministère de l'Éducation et de la Culture et couvre la période 2009-2015. Les lignes directrices s'appliquent à tous les niveaux, depuis l'accueil et l'éducation de la petite enfance jusqu'à la formation des adultes et l'enseignement supérieur.

Objectifs principaux

Les lignes directrices pour la formation à l'entrepreneuriat ont pour but de renforcer l'esprit d'entreprise des Finlandais et de faire de l'entrepreneuriat un choix de carrière plus attrayant. Les mesures dépassent le système éducatif et visent à développer une citoyenneté active, à renforcer la créativité et l'innovation dans l'enseignement et la formation, à créer une culture et une attitude entrepreneuriales positives et à promouvoir la création d'entreprises.

Les lignes directrices encouragent les écoles à être entrepreneuriales et à avoir une culture opérationnelle flexible, créative et innovante. À côté de cela, le développement d'environnements d'apprentissage dans lesquels l'accent est mis sur l'apprenant et où l'enseignant est un guide est encouragé. Un apprentissage par l'expérience, impliquant la résolution de problèmes et l'interaction avec des organisations externes, devrait être mis en place.

Actions concrètes

Réalisations escomptées pour 2015:

- le réseautage entre partenaires de la formation à l'entrepreneuriat s'intensifie au niveau international/national/régional/local;
- les mesures en faveur de la formation à l'entrepreneuriat émanent essentiellement du niveau régional et local;
- les centres régionaux d'expertise ont consolidé leur position et couvrent l'ensemble du pays;

⁽²⁹¹⁾ <http://www.minedu.fi/export/sites/default/OPM/Julkaisut/2009/liitteet/opm09.pdf?lang=en>

- la formation à l'entrepreneuriat est devenue un élément fixe des programmes scolaires de base et un élément plus important des programmes scolaires spécifiques des écoles;
- la formation à l'entrepreneuriat est intégrée plus solidement dans les stratégies et les plans de développement des écoles et des entreprises;
- les études d'entrepreneuriat sont insérées dans les programmes scolaires de base l'enseignement professionnel;
- les établissements d'enseignement supérieur ont intégré l'entrepreneuriat dans leur stratégie globale;
- la formation à l'entrepreneuriat fait partie de la formation initiale des enseignants qui seront chargés de la dispenser;
- la FPC et les détachements en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat sont plus largement disponibles;
- les environnements d'apprentissage favorisent le réseautage pour la FIE et la FPC, notamment en recourant à des environnements virtuels.

Ministères et acteurs concernés

Les lignes directrices ont été préparées dans le cadre d'une vaste consultation avec les différents acteurs de la communauté entrepreneuriale. Les partenaires incluaient diverses agences gouvernementales et nationales, des organisations du secteur de l'éducation, des autorités régionales et des organisations commerciales.

Cadre de suivi

Le ministère de l'Éducation et de la Culture a commandé une évaluation à l'Université technologique de Lappeenranta et actualisera les lignes directrices sur la base de cette évaluation. Le ministère n'a pas indiqué de calendrier pour cette procédure.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans les thèmes transdisciplinaires: «Épanouissement personnel» et «Citoyenneté participative et esprit d'entreprise», qui sont traités dans des matières obligatoires et facultatives et dans des événements conjoints, tels que des assemblées. De plus, le cours «Études sociales» (années 7 à 9) inclut des éléments de formation à l'entrepreneuriat.

Au niveau 3 de la CITE, le programme scolaire national de base comprend des «Études sociales», qui incluent la formation à l'entrepreneuriat.

Dans la FPI en milieu scolaire du niveau 3 de la CITE, le module «Esprit d'entreprise et activité entrepreneuriale» est obligatoire pour toutes les certifications et la compétence clé est intégrée dans différentes matières.

Acquis d'apprentissage

En Finlande, les acquis d'apprentissage progressent de façon continue de l'enseignement de base jusqu'à l'enseignement secondaire en raison de la structure du programme scolaire.

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, les principaux acquis d'apprentissage de la discipline «Citoyenneté participative et esprit d'entreprise» sont le développement des compétences nécessaires à la participation citoyenne et des compétences entrepreneuriales de base, telles que l'élaboration d'avis critiques, la résolution de conflits, être entreprenant et agir de manière innovante. Dans les «Études sociales» (niveaux 2 et 3 de la CITE), les élèves apprennent les bases de l'entrepreneuriat et comprennent son importance pour le bien-être social et l'économie.

Au niveau 3 de la CITE, le programme scolaire national de base impose que l'école crée un environnement d'études dans lequel les élèves se fixent leurs propres objectifs et apprennent à travailler de façon autonome et collaborative. Le contenu du cours d'économie porte sur les décisions économiques quotidiennes et examine les problèmes économiques d'un point de vue éthique.

Dans la FPI en milieu scolaire du niveau 3 de la CITE, le module «Esprit d'entreprise et activité entrepreneuriale» est obligatoire pour toutes les certifications. De la sorte, les élèves apprennent à évaluer et à reconnaître leurs propres compétences et forces, établissent leur business plan et apprécient la valeur d'un entrepreneur.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Les recommandations centrales sont détaillées dans la stratégie.

Les établissements d'enseignement jouissent d'une autonomie en ce qui concerne l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires de la FIE. Le projet «YVI – Service de formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants» (2010-2014) a toutefois réuni plus de 30 organisations en vue d'élaborer un programme d'entrepreneuriat pour la formation des enseignants. Les programmes d'études de la FIE ont été élaborés conjointement, tout comme les nouveaux modèles et outils pédagogiques.

Diverses organisations proposent une FPC, notamment le Conseil national finlandais de l'éducation et l'Association des professeurs d'histoire et d'études sociales.

Le Conseil national finlandais de l'éducation dispose d'un site internet ⁽²⁹²⁾ contenant du matériel de soutien sur la formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants. Les centres de formation des enseignants sont libres d'intégrer dans leur programme scolaire des cours à option sur l'entrepreneuriat. YES, l'environnement d'apprentissage virtuel pour l'entrepreneuriat, est un service gratuit de formation à l'entrepreneuriat, créé en 2001 grâce au Fonds social européen, et fait office de centre d'expertise pour les régions. Le Conseil national de l'éducation a contribué à son développement initial et finance toujours les activités de formation du centre. Les principaux donateurs nationaux (à l'exception de la FPC) sont désormais des acteurs locaux et régionaux.

Le concept d'apprentissage «Me & MyCity» ⁽²⁹³⁾ inclut une formation des enseignants, du matériel didactique pour 10 leçons et une visite d'une journée à l'environnement d'apprentissage «Me & MyCity». En Finlande, la majorité des élèves de sixième, âgés de 12 à 13 ans, participent à «Me & MyCity» sous la supervision de leur professeur.

⁽²⁹²⁾ www.minedu.fi/export/sites/default/OPM/Julkaisut/2009/liitteet/opm09.pdf?lang=en

⁽²⁹³⁾ <http://yrityskylla.fi/en/me-mycity/>

Suède

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

La Suède a adopté une définition nationale de la formation à l'entrepreneuriat, qui figure dans la stratégie pour l'entrepreneuriat dans l'éducation et la formation ⁽²⁹⁴⁾:

«La formation à l'entrepreneuriat consiste à développer et à stimuler des compétences générales comme la prise d'initiative, la prise de responsabilité et la transformation d'idées en actes. Elle vise à développer la curiosité, l'autonomie, la créativité et le courage de prendre des risques. La formation à l'entrepreneuriat favorise également l'acquisition de compétences telles que la capacité de prendre des décisions, de communiquer et de collaborer. L'entrepreneuriat est un processus social et dynamique par lequel des individus, seuls ou en collaboration avec d'autres, identifient des opportunités et transforment des idées en activités pratiques et ciblées dans le domaine social, culturel ou économique».

Stratégie connexe

La Suède ne dispose pas d'une stratégie nationale spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat. La stratégie pour l'entrepreneuriat dans l'éducation et la formation lancée en 2009 ne s'inscrit pas dans un calendrier et s'applique à tous les niveaux d'éducation (niveaux 1 à 8 de la CITE).

Objectifs principaux

- L'entrepreneuriat doit faire partie de l'éducation à tous les niveaux;
- davantage de personnes devraient décider de créer leur propre entreprise.

Actions concrètes

- Affirmer l'importance de stimuler les compétences entrepreneuriales par le biais des programmes scolaires et des programmes de certaines matières dans l'enseignement primaire et secondaire général et professionnel.
- Mettre au point un nouveau programme pour l'enseignement secondaire supérieur général axé sur l'économie.
- Renforcer la collaboration entre l'enseignement secondaire supérieur professionnel en milieu scolaire et les entreprises suédoises.
- Élaborer un nouveau concept de concours professionnels dans l'enseignement secondaire supérieur professionnel en milieu scolaire
- Aider les écoles et les établissements d'enseignement supérieur à stimuler la formation à l'entrepreneuriat.
- Identifier et analyser la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire, secondaire général et professionnel, postsecondaire non tertiaire et supérieur afin de dégager les bonnes pratiques.
- Élaborer des programmes d'enseignement supérieur de qualité, axés sur l'entrepreneuriat et l'innovation.

Ministères et acteurs concernés

- Ministère de l'Éducation et de la Recherche
- Ministère de l'Entreprise et de l'Innovation

⁽²⁹⁴⁾ <http://www.regeringen.se/contentassets/0f6c0164196e4071a9cb27eaada1cb41/strategi-for-entreprenorskap-inom-utbildningsomradet>

Cadre de suivi

Aucun cadre de suivi n'est associé à la stratégie.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est un objectif transdisciplinaire pour l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les cours d'entrepreneuriat se donnent sur une base obligatoire et/ou facultative. Le cours «Entrepreneuriat» est dispensé en tant que matière obligatoire séparée dans quatre programmes du secondaire supérieur (artisanat, commerce et administration, ressources naturelles, hôtellerie et tourisme) et en tant que matière facultative séparée dans les autres programmes du secondaire supérieur. Le cours «Entrepreneuriat et entreprise» est dispensé en tant que matière obligatoire séparée dans le volet «études commerciales» du programme d'études commerciales et en tant que matière facultative séparée dans 12 des 18 programmes nationaux.

Acquis d'apprentissage

Il n'existe pas d'acquis d'apprentissage transdisciplinaires, mais des acquis d'apprentissage ont été définis pour les cours «Entrepreneuriat» et «Entrepreneuriat et entreprise».

À titre d'exemple, le cours «Entrepreneuriat» devrait donner aux élèves l'occasion de développer les aspects suivants:

- compréhension de ce que signifie l'entrepreneuriat pour les individus, les organisations, les entreprises et la société;
- capacité de traduire des idées en actes orientés vers des objectifs afin de lancer un projet ou une simulation d'entreprise;
- capacité de réaliser un projet ou de diriger une simulation d'entreprise;
- capacité de mener à bien et d'évaluer un projet ou une simulation d'entreprise;
- connaissance de la manière dont les idées et les produits sont protégés par la législation et la réglementation;
- capacité d'appliquer des méthodes économiques.

Les connaissances requises sont définies pour chaque aspect en utilisant l'échelle de notation A à E.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Les établissements d'enseignement supérieur sont libres d'intégrer la formation à l'entrepreneuriat dans le programme de formation initiale des enseignants.

Conformément à la stratégie nationale, l'Agence nationale suédoise pour l'Éducation (*Skolverket*) aide et encourage les écoles à mettre en place une formation à l'entrepreneuriat. En coopération avec les établissements d'enseignement supérieur, l'Agence organise le cours d'apprentissage de l'entrepreneuriat pour tous les enseignants de tous les niveaux et ceux qui y participent sont censés diriger le processus de mise en œuvre dans leur établissement. L'Agence nationale suédoise pour l'éducation apporte également un soutien financier aux écoles pour la FPC des enseignants et élabore du matériel de support numérique.

Royaume-Uni – Angleterre

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En Angleterre, la formation à l'entrepreneuriat est destinée à aider «les jeunes à être créatifs et innovants, à prendre des risques et à les gérer et à le faire avec détermination et dynamisme». La formation à l'entrepreneuriat est divisée en trois volets ⁽²⁹⁵⁾:

- capacité d'entreprendre – compétences entrepreneuriales et attitude volontariste;
- capacité financière – comprendre et gérer des finances de base;
- compréhension de l'économie et de l'entreprise – comprendre le contexte commercial.

Cette définition apparaît dans la «Review of Enterprise Education in England» du ministère de l'Éducation ⁽²⁹⁶⁾ et dans l'«Outcomes map: Enterprise Education and Employability» ⁽²⁹⁷⁾ publié par Young Enterprise en 2015.

Stratégie connexe

Il n'existe pas de stratégie nationale liée à l'éducation à l'esprit d'entreprise.

L'une des déclarations politiques ⁽²⁹⁸⁾ du gouvernement de coalition (en fonction de 2010 à 2015) concernait les entreprises commerciales. Elle indiquait que «les données montrent que nous devons nous engager auprès des jeunes au début de leur scolarité et pendant celle-ci. Nous devons leur transmettre des expériences pratiques de l'entreprise afin de les encourager à voir la création de leur propre entreprise comme une option de carrière pour plus tard». Parmi les actions prévues par la déclaration figurent: «Encourager les individus et leur inculquer les compétences pour créer leur propre entreprise» et «S'engager auprès des jeunes». Bien que cette déclaration politique ne soit plus de mise, certaines de ses actions concrètes se poursuivent et font en sorte que l'accent mis sur la création d'une société entrepreneuriale s'insinue dans les écoles:

- «Inspiring the Future» ⁽²⁹⁹⁾ recrute de jeunes entrepreneurs comme bénévoles pour aller parler dans les écoles de l'entreprise qu'ils ont créée et de la manière dont ils s'y sont pris;
- «Enterprise Village» ⁽³⁰⁰⁾ soutient les écoles afin qu'elles créent et dirigent leur propre entreprise par son intermédiaire;
- le programme «Tenner» ⁽³⁰¹⁾ mis en place par Young Enterprise donne 10 livres sterling aux élèves du secondaire pour développer une idée d'entreprise.

⁽²⁹⁵⁾ <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130123124929/https://www.education.gov.uk/publications/eOrderingDownload/00228-2010BKT-EN.pdf>

⁽²⁹⁶⁾ <https://www.education.gov.uk/publications/eOrderingDownload/DFE-RB015.pdf>

⁽²⁹⁷⁾ http://www.young-enterprise.org.uk/wp-content/uploads/2015/01/Outcomes-map_Jan-2014.pdf

⁽²⁹⁸⁾ <https://www.gov.uk/government/publications/2010-to-2015-government-policy-business-enterprise/2010-to-2015-government-policy-business-enterprise>

⁽²⁹⁹⁾ <http://www.inspiringthefuture.org/>

⁽³⁰⁰⁾ <http://www.enterprisevillage.org.uk/>

⁽³⁰¹⁾ <http://www.tenner.org.uk/>

De plus, le rapport *Enterprise for All: the relevance of enterprise in education* de Lord Young, le conseiller aux entreprises du Premier ministre, formule une série de recommandations sur la manière de mettre en place une expérience durable de l'entreprise dans l'éducation. Certaines de ces initiatives sont poursuivies par la *Careers and Enterprise Company* ⁽³⁰²⁾ nouvellement créée (février 2015), dont le but est d'inspirer des jeunes, d'éclairer des choix indépendants et d'aider les jeunes à aller plus loin. Elle envisage de mettre en place un réseau de conseillers en entreprise (automne 2015), le passeport d'entreprise, et d'administrer le *Careers and Enterprise Fund* (en 2016).

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat ne fait pas partie du programme scolaire national.

Le seul élément obligatoire de formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire national «dégraissé» de septembre 2014 est la culture financière, qui fait partie du «programme d'étude de la citoyenneté» obligatoire.

Jusqu'en 2012, la formation à l'entrepreneuriat faisait partie du programme scolaire lié au travail pour les 14-16 ans (niveau 2 de la CITE). Désormais, les écoles sont libres de déterminer si une expérience professionnelle doit être prévue et de quelle manière.

Jusqu'en septembre 2014, un programme non obligatoire d'étude pour l'«éducation personnelle, sociale, sanitaire et économique (PHSE)» couvrait la culture financière et la formation à l'entrepreneuriat sous l'angle de la prospérité économique. Bien que ce programme ait été supprimé, la PHSE reste une matière facultative que toutes les écoles sont censées proposer. Le gouvernement apporte un soutien par le biais de la PSHE Association, qui conseille les écoles sur l'élaboration du programme scolaire et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. La PSHE Association a publié un programme d'étude comportant les éléments suivants.

Au niveau 1 de la CITE (enseignement primaire de 5 à 11 ans), les enfants doivent apprendre ce qu'est l'argent et avoir des connaissances de base de l'entreprise.

Aux niveaux 2 et 3 de la CITE (enseignement secondaire de 11 à 16 ans), les élèves doivent:

- apprendre à faire des choix éclairés et à être entreprenants et ambitieux;
- connaître l'environnement économique et le monde de l'entreprise;
- apprendre de quelle manière les choix financiers personnels peuvent influencer l'individu et les autres;
- connaître les droits et responsabilités des consommateurs.

Acquis d'apprentissage

La formation à l'entrepreneuriat ne faisant pas partie du programme scolaire national, aucun acquis d'apprentissage n'y est associé. Le «programme d'étude de la citoyenneté » ⁽³⁰³⁾ définit le résultat d'apprentissage suivant pour la culture financière: «les élèves doivent posséder les compétences leur permettant de gérer leur argent au quotidien et de planifier leurs besoins financiers futurs». Le programme d'étude de la PSHE Association ⁽³⁰⁴⁾ est également exprimé en termes d'acquis d'apprentissage.

⁽³⁰²⁾ <https://www.careersandenterprise.co.uk/>

⁽³⁰³⁾ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/239060/SECONDARY_national_curriculum_-_Citizenship.pdf

⁽³⁰⁴⁾ <https://www.pshe-association.org.uk/content.aspx?CategoryID=1167>

Des initiatives régionales existent dans tout le Royaume-Uni; elles promeuvent des écoles entreprenantes et fournissent des cadres pour les acquis d'apprentissage de la formation à l'entrepreneuriat, comme l'échelle des droits et la matrice des compétences entrepreneuriales acquises développées par *Ready Unlimited* ⁽³⁰⁵⁾.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La formation à l'entrepreneuriat n'est pas expressément citée dans les *Teachers' Standards*, les normes qui définissent le niveau minimal de pratique que doivent avoir acquis les stagiaires et les enseignants pour se voir attribuer le statut d'enseignant qualifié (*Qualified Teacher Status – QTS*).

La responsabilité de la FPC est partagée entre diverses organisations, dont des écoles, les autorités locales, le ministère de l'Éducation et les enseignants eux-mêmes. Les enseignants sont professionnellement tenus de revoir leurs méthodes d'enseignement et les programmes de travail et de participer aux formations en cours d'emploi ou à une FPC en tant qu'enseignants tout au long de leur carrière. Des mécanismes de gestion des performances ont été instaurés pour identifier et satisfaire les besoins de formation et de perfectionnement des enseignants, sur la base de normes professionnelles qui définissent le niveau minimal de pratique que doivent avoir acquis les enseignants durant leur carrière. Ces mécanismes ne font pas référence à l'entrepreneuriat.

La FPC ne doit pas couvrir la formation à l'entrepreneuriat, mais les écoles peuvent choisir de l'intégrer à la FPC.

⁽³⁰⁵⁾ http://www.readyunlimited.com/wp-content/uploads/2015/10/Ready-Unlimited_Ladder-of-Entitlement_.pdf

Royaume-Uni – Pays de Galles

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

La stratégie pour l'entrepreneuriat des jeunes ⁽³⁰⁶⁾ utilise deux expressions, acceptées par de nombreuses parties prenantes et conformes à la description européenne de la compétence «esprit d'entreprise» ⁽³⁰⁷⁾:

La formation à l'entrepreneuriat concerne le développement d'attitudes et de compétences chez les jeunes afin de les aider à réaliser leur potentiel. Elle vise également à inculquer le dynamisme nécessaire pour transformer des idées et des opportunités en actes, en permettant aux jeunes d'être positifs, proactifs et performants dans leur approche de la vie et du travail.

L'éducation à l'entreprise consiste à donner aux jeunes l'occasion de mettre leurs compétences en pratique et de développer leur compréhension de manière pratique.

Stratégie connexe

Le pays de Galles dispose d'une stratégie spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat. La «Youth Enterprise Strategy» (YES – stratégie entrepreneuriale pour les jeunes) a été publiée pour la première fois en 2004. Elle a été actualisée par un plan d'action révisé en 2010. Le «Youth Entrepreneurship Strategy: Action Plan 2010-2015» (YES) concerne les 5 à 25 ans et s'applique aux écoles, à la formation continue, à l'enseignement supérieur et en dehors de l'éducation.

Objectifs principaux

L'objectif consiste à «développer et former des jeunes entrepreneurs et autosuffisants dans toutes les communautés du pays de Galles, qui contribueront positivement à la réussite économique et sociale».

Actions concrètes

Le plan d'action s'articule autour de trois thèmes, chacun d'entre eux s'accompagnant d'actions.

- S'engager – défendre la valeur de l'entrepreneuriat afin de créer des opportunités et de former les jeunes:
 - lancer la campagne «Big Ideas Wales» pour inciter les jeunes à être plus entrepreneurs et aider ceux qui sont intéressés à créer leur entreprise;
 - organiser des activités et des événements ciblés afin de susciter un intérêt pour l'entrepreneuriat et une participation à celui-ci, en particulier chez les chômeurs et/ou les personnes économiquement inactives;
 - encourager les entreprises à engager des jeunes et des universitaires;
 - autonomiser – offrir aux jeunes des opportunités d'apprentissage de l'entrepreneuriat;
 - donner des orientations en ligne aux écoles et aux centres de formation continue;
 - maximiser les possibilités d'apprentissage par l'expérience ouvertes aux jeunes;
 - promouvoir l'excellence dans l'apprentissage de l'entrepreneuriat et le leadership en partageant et en comparant les bonnes pratiques aux niveaux local, national et international;
- Donner les moyens – soutenir les jeunes afin qu'ils créent et développent des entreprises:
 - préparer les jeunes à franchir le pas de la création d'une entreprise;
 - aider les jeunes à travailler pour leur propre compte;
 - axer les services d'appui sur les jeunes entreprises à potentiel élevé, notamment dans des secteurs prioritaires clés, et sur les diplômés;
 - prendre appui sur l'expérience et l'expertise du monde de l'entreprise pour soutenir les jeunes entrepreneurs.

⁽³⁰⁶⁾ <https://business.wales.gov.uk/bigideas/youth-entrepreneurship-strategy>

⁽³⁰⁷⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

Ministères et acteurs concernés

Le ministère gallois de l'Économie, des Sciences et des Transports et le ministère de l'Éducation et des Compétences dirigent conjointement la stratégie. Comptent au nombre des parties prenantes des établissements d'enseignement, *Careers Wales*, *Jobcentre Plus*, des prestataires de services de formation par le travail, des organisations de jeunesse, des organisations du secteur tertiaire et des autorités locales.

Cadre de suivi

Le plan d'action inclut un cadre d'objectifs quantitatifs quinquennaux, les progrès étant surveillés par le comité du plan d'action YES. À côté de cela, en 2013, la commission Entreprises et Commerce de l'Assemblée nationale galloise a lancé une étude sur l'entrepreneuriat des jeunes ⁽³⁰⁸⁾ afin d'évaluer l'efficacité de ce travail et les points à améliorer.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Aux niveaux 1 à 3 de la CITE (élèves de 5 à 16 ans), la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans la matière obligatoire «Éducation personnelle et sociale» (PSE) ⁽³⁰⁹⁾. La PSE couvre un vaste domaine d'étude, qui inclut la culture financière.

Dans l'enseignement secondaire (niveaux 2 3 de la CITE), la formation à l'entrepreneuriat est également couverte par le cadre pour les carrières et le monde du travail (*Careers and the World of Work* – CWW) ⁽³¹⁰⁾, qui fait partie du programme scolaire de base obligatoire des 11-16 ans et constitue un élément du «programme de base» pour les 16-19 ans.

Aux niveaux 2 et 3 de la CITE (14 à 19 ans), la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans le *Welsh Baccalaureate Qualification* (WBQ ou baccalauréat gallois) ⁽³¹¹⁾. Le WBQ est une certification nationale générale réunissant les qualifications principales et le *Skills Challenge Certificate* (certificat de compétences, qui évalue les compétences dont les jeunes ont besoin pour le collège, l'université, l'emploi et la vie). Une réforme du WBQ est passée par une phase pilote en 2014 et a été introduite en 2015; elle inclut désormais un *Skills Challenge Certificate* couvrant un projet de recherche et trois défis: (1) citoyenneté mondiale, (2) communauté et entreprise et (3) employabilité. Le WBQ n'est pas obligatoire pour les apprenants ou pour les écoles/collèges, même si le gouvernement gallois les encourage fortement à y participer, notamment en proposant des incitations aux écoles/collèges. Les apprenants développent sept compétences de base, dont des compétences entrepreneuriales, en participant à diverses expériences pratiques d'entrepreneuriat. Le WBQ ⁽³¹²⁾ existe à trois niveaux: niveau élémentaire (à partir de 14 ans), niveau intermédiaire (niveau GSCE/niveau 2 de la CITE) et niveau avancé (niveau A/niveau 3 de la CITE). Il soutient l'enseignement de la PSE et du CWW.

Plus généralement, le document «Learning and Progression in EE» (apprentissage et progrès dans la formation à l'entrepreneuriat) ⁽³¹³⁾ fournit des orientations nationales aux établissements scolaires en matière d'apprentissage et de progression à tous les niveaux d'éducation, dans l'ensemble du programme scolaire. Il expose les attentes en matière d'offre intégrée et propose des expériences intéressantes d'apprentissage de l'entrepreneuriat.

⁽³⁰⁸⁾ <http://www.senedd.assembly.wales/mglIssueHistoryHome.aspx?lId=6052>

⁽³⁰⁹⁾ <http://learning.gov.wales/resources/improvementareas/curriculum/programmes-of-study/personal-and-social-education/?lang=en>

⁽³¹⁰⁾ <http://learning.gov.wales/resources/browse-all/careers-world-of-work/?lang=en>

⁽³¹¹⁾ <http://www.wjec.co.uk/qualifications/welsh-baccalaureate/welsh-bacc-from-2015/>

⁽³¹²⁾ <http://www.wjec.co.uk/qualifications/welsh-baccalaureate/welsh-bacc-from-2015/>

⁽³¹³⁾ <http://learning.gov.wales/docs/learningwales/publications/140626-careers-and-the-world-of-work-learning-and-progression-en.pdf>

Acquis d'apprentissage

Aux niveaux 1 à 3 de la CITE, l'«Éducation personnelle et sociale» (PSE) prépare les apprenants à être personnellement et socialement efficaces en leur offrant des expériences pédagogiques grâce auxquelles ils peuvent développer et appliquer des compétences, découvrir des attitudes et des valeurs personnelles et acquérir des connaissances et une compréhension adéquates. Aux niveaux 2 et 3 de la CITE, dans le cadre du cours «Carrières et monde du travail» (CWW), les apprenants doivent avoir l'occasion de découvrir les attitudes et les valeurs nécessaires à l'employabilité, à l'apprentissage tout au long de la vie et à l'entrepreneuriat.

Les cadres du CWW et de la PSE ont été créés en parallèle et les acquis d'apprentissage des deux sont progressifs et permettent aux apprenants de développer leurs expériences antérieures à mesure qu'ils avancent dans le système éducatif. Ni le CWW ni la PSE ne conduisent à des certifications formelles, mais tous deux sont renforcés par la participation au WBQ.

Le WBQ a défini des acquis d'apprentissage pour trois années des niveaux 2 et 3 de la CITE ⁽³¹⁴⁾, qui visent l'enseignement de sept compétences de base: communication, calcul, culture numérique, esprit critique et résolution de problèmes, planification et organisation, créativité et innovation et efficacité personnelle. Les documents connexes sont des orientations détaillées sur l'évaluation des acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Le plan d'action YES 2010-2015 ne fait pas référence à la FIE. Le programme scolaire de la FIE est déterminé par chaque établissement en tenant compte des exigences imposées par le gouvernement gallois et conformément aux normes pour l'octroi du statut d'enseignant qualifié (QTS) ⁽³¹⁵⁾, qui ne cite pas explicitement l'entrepreneuriat. Cependant, les enseignants sont censés être capables d'enseigner l'ensemble du programme, dans lequel l'entrepreneuriat apparaît dans la PSE et le CWW, comme indiqué ci-dessus.

Le rapport de l'Académie de l'enseignement supérieur sur le renforcement de l'employabilité grâce à la formation à l'entrepreneuriat ⁽³¹⁶⁾ cite en exemple de bonne pratique d'inclusion de la formation à l'entrepreneuriat dans la FIE, le module facultatif des professeurs d'entrepreneuriat consacré au cours PGCE/PCET de *l'University of Wales Trinity Saint David*. Ce pourrait être le seul cours de ce type dans tout le Royaume-Uni.

Le plan d'action YES soutient la FPC par le biais du groupe de FPC nationale pour l'entrepreneuriat des jeunes ⁽³¹⁷⁾, dirigé par *l'University of South Wales*. Ce groupe a pour but d'accumuler de l'expertise et de créer un groupe d'éducateurs couvrant tout le pays de Galles, en insistant tout particulièrement sur l'EFPP et l'enseignement supérieur.

Il existe diverses bibliothèques de ressources en ligne contenant du matériel didactique et des orientations sur la formation à l'entrepreneuriat. Hwb, la bibliothèque nationale de ressources pour l'apprentissage numérique ⁽³¹⁸⁾ contient de nombreuses ressources pédagogiques pour la formation à l'entrepreneuriat. Des consortia régionaux (financés par le gouvernement gallois afin de normaliser et d'améliorer la qualité de l'enseignement scolaire et de l'EFPP) et le WJEC (une organisation de certification) produisent et diffusent des ressources pour le WBQ. La Challenge Bank en ligne du WJEC contient des ressources créées par des organisations professionnelles et communautaires.

⁽³¹⁴⁾ Pour un exemple du niveau avancé, voir: <http://www.wjec.co.uk/qualifications/welsh-baccalaureate/welsh-bacc-from-2015/Welsh%20Bacc%20Specification%20KS4%2028%2010%2014%20-%20Branded.pdf>

⁽³¹⁵⁾ <http://wales.gov.uk/docs/dcells/publications/090915becomingateacheren.pdf>

⁽³¹⁶⁾ <https://www.heacademy.ac.uk/resource/enhancing-employability-through-enterprise-education>

⁽³¹⁷⁾ <http://www.yesnationalcpdhub.com>

⁽³¹⁸⁾ <http://hwb.wales.gov.uk/Resources/resource/e7d3cdd0-a650-4c60-94d4-54af9816f1f0/en>

Royaume-Uni – Irlande du Nord

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Une définition nationale a été adoptée. Dans le plan d'action de 2013 pour l'entrepreneuriat et l'éducation, les ministères responsables (entreprises, commerce et investissement (DETI), éducation et emploi et formation (DEL)) ont décidé d'interpréter l'esprit d'entreprise dans son sens le plus large, à savoir la «capacité d'une personne, possédant diverses compétences et qualités, d'apporter une contribution unique, innovante et créative au monde du travail, en tant que salarié ou travailleur indépendant».

Stratégie connexe

En Irlande du Nord, la formation à l'entrepreneuriat est abordée dans une stratégie générale, la stratégie d'innovation pour l'Irlande du Nord 2014-2025⁽³¹⁹⁾, qui est assortie d'un répertoire d'actions. La stratégie s'applique à tous les niveaux d'éducation (niveaux 1 à 8 de la CITE).

Objectifs principaux

L'un des principaux objectifs vise à «inciter nos jeunes à devenir des entrepreneurs». La stratégie mentionne que la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire est l'une des exigences de base à remplir pour stimuler l'esprit d'entreprise dans tous les domaines de la vie. La dimension «employabilité» de la formation à l'entrepreneuriat fait déjà partie du programme scolaire des niveaux 1 à 3 de la CITE.

Actions concrètes

La stratégie d'innovation contient un engagement lié à l'éducation; en d'autres termes, le ministère de l'Éducation analysera comment renforcer le soutien apporté aux jeunes pour qu'ils s'engagent dans une activité entrepreneuriale. Cet engagement n'est toutefois pas suivi par une action spécifique dans le répertoire d'actions⁽³²⁰⁾.

Ministères et acteurs concernés

La stratégie d'innovation est coordonnée par le ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Investissement, mais concerne tous les ministères, y compris celui de l'Éducation et celui de l'Emploi et de la Formation.

Cadre de suivi

L'approche adoptée en matière de suivi comprend un rapport annuel sur l'innovation, qui compare les performances aux objectifs généraux et spécifiques. Le rapport contient également une évaluation des performances en matière d'innovation dans un large éventail de domaines, une analyse de la manière dont les objectifs généraux et spécifiques sont réalisés sur la base des données nouvelles, et une évaluation des progrès engrangés en ce qui concerne les actions énoncées dans la stratégie; il formule aussi des recommandations pour des actions futures et l'orientation stratégique future.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Au niveau 1 de la CITE (enseignement primaire pour les 4 à 11 ans), la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans la matière obligatoire «Développement personnel et compréhension mutuelle» (PDMU)⁽³²¹⁾, qui consiste à encourager chaque enfant à devenir efficace sur les plans personnel,

⁽³¹⁹⁾ <http://www.detini.gov.uk/innovationstrategyini>

⁽³²⁰⁾ http://www.detini.gov.uk/innovation_strategy_2014-2025_action_directory.pdf (p. 6)

⁽³²¹⁾ http://www.nicurriculum.org.uk/docs/key_stages_1_and_2/areas_of_learning/pdmu/PD-Guidance.pdf

affectif et social, à mener une vie saine, remplie et sûre et à devenir un citoyen confiant, indépendant et responsable, faisant des choix et prenant des décisions responsables et éclairés tout au long de sa vie. La formation à l'entrepreneuriat comprend une introduction au monde du travail et à la culture financière.

Aux niveaux 2 et 3 de la CITE (étapes clés 3-4 pour les 11 à 16 ans), la formation à l'entrepreneuriat fait partie de l'«Apprentissage de la vie et du travail» (LLW). Ce domaine d'apprentissage est essentiel pour aider les jeunes à développer les compétences, les connaissances, les qualités et les dispositions fondamentales requises pour la vie et le travail et comprend les éléments «employabilité», «économie domestique», «citoyenneté locale et mondiale» et «développement personnel». Le LLW est aussi un élément du cadre des droits (*Entitlement Framework*) pour les 14 à 19 ans, qui leur donne accès à diverses possibilités d'apprentissage adaptées aux besoins, aux aptitudes et aux intérêts des jeunes, indépendamment de l'endroit où ils vivent ou de l'école qu'ils fréquentent.

De plus, le ministère de l'Éducation apporte un financement annuel à une activité de formation à l'entreprise, qui est essentiellement réalisée par des partenaires tiers, comme Young Enterprise. Des programmes de première ligne s'adressent directement aux élèves et tiennent compte du programme scolaire d'Irlande du Nord.

Acquis d'apprentissage

Au niveau 1 de la CITE, les acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat dans le cadre du cours «Développement personnel et compréhension mutuelle» prévoient que les enfants développent:

- la confiance en soi et l'estime de soi;
- la capacité de travailler efficacement avec les autres et de prendre des responsabilités;
- la prise de conscience de l'immense importance des compétences personnelles et interpersonnelles pour leur vie et leur emploi futurs;
- la connaissance et la compréhension des défis et des opportunités qu'ils peuvent rencontrer dans une société de plus en plus diversifiée;
- la prise de décisions éclairées et des actions responsables tout au long de leur vie.

Niveau 2 de la CITE – «Formation à la vie et au travail». Les élèves doivent être en mesure:

- de faire preuve d'une compréhension plus profonde en réfléchissant de manière critique et flexible, en résolvant des problèmes, en prenant des décisions éclairées et en utilisant les mathématiques et les TIC, le cas échéant;
- de faire preuve d'esprit d'entreprise, de créativité et d'initiative lorsqu'ils élaborent des idées et les mènent à bien;
- de travailler efficacement avec les autres;
- prouver qu'ils savent s'organiser en travaillant de façon systématique, en persévérant, en évaluant et en améliorant leur apprentissage et leurs performances;
- de communiquer efficacement verbalement, visuellement, par écrit, dans des formats mathématiques et TIC, en montrant qu'ils ont clairement conscience du public et de la finalité.

Niveau 3 de la CITE – «Formation à la vie et au travail»: Les élèves doivent être en mesure:

- d'envisager le travail indépendant et de trouver des sources d'aide adéquates;
- d'analyser la responsabilité sociale croissante des entreprises dans la communauté.

Ces acquis d'apprentissage sont progressifs et permettent aux apprenants de développer leurs expériences antérieures à mesure qu'ils avancent dans le système éducatif.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

À l'heure actuelle, la FIE ne fait pas référence à la formation à l'entrepreneuriat, puisque le programme scolaire de la formation initiale des enseignants relève du prestataire, dans les limites des exigences imposées par le ministère de l'Éducation. Les enseignants du primaire sont toutefois censés être capables d'enseigner l'ensemble du programme, dans lequel l'entrepreneuriat est inclus dans le PDMU et le LLW.

Dans le cadre de l'engagement envers l'apprentissage de l'entrepreneuriat, le *St Mary's University College*, qui fait partie de la *Queen's University*, a créé un certificat d'apprentissage de l'entrepreneuriat pour ses programmes de formation des enseignants ⁽³²²⁾.

La responsabilité de la FPC est partagée entre diverses organisations, dont le ministère de l'Éducation, l'Autorité chargée de l'éducation, les écoles, les autorités locales et les enseignants eux-mêmes. Les enseignants sont professionnellement tenus de revoir leurs méthodes d'enseignement et les programmes de travail et de participer aux formations en cours d'emploi ou à une FPC en tant qu'enseignants tout au long de leur carrière. Des mécanismes de gestion des performances ont été instaurés pour identifier et satisfaire les besoins de formation et de perfectionnement des enseignants, sur la base de normes professionnelles qui définissent le niveau minimal de pratique que doivent avoir acquis les enseignants durant leur carrière. Ces mécanismes ne font pas référence à l'entrepreneuriat.

Aucune information spécifique n'est disponible sur la FPC liée à la formation à l'entrepreneuriat.

⁽³²²⁾ <http://www.smucb.ac.uk/downloads/entrepreneurship/Certificate%20of%20Entrepreneurial%20Learning.pdf>

Royaume-Uni – Écosse

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

L'expression «entreprise dans l'éducation» est utilisée en Écosse. L'entreprise dans l'éducation est définie comme étant:

«L'occasion pour les jeunes: de développer des attitudes et des compétences entrepreneuriales par l'apprentissage et l'enseignement dans l'ensemble du programme scolaire; d'éprouver et de comprendre le monde du travail dans toute sa diversité, notamment l'activité entrepreneuriale et le travail indépendant; de participer pleinement aux activités des entreprises, notamment celles qui ont un caractère explicitement entrepreneurial et dans lesquelles le succès est le résultat d'une participation «pratique»; et de bénéficier d'une formation professionnelle adéquatement orientée» ⁽³²³⁾.

Stratégies connexes

L'Écosse n'a plus de stratégie spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat. L'approche écossaise de l'éducation à l'entreprise a été détaillée dans la stratégie en faveur de la formation à l'entrepreneuriat intitulée «Determined to Succeed: A Review of Enterprise in Education» et mise en œuvre entre 2003 et 2011 ⁽³²⁴⁾. La formation à l'entrepreneuriat a été intégrée dans le programme scolaire national «Curriculum for Excellence» ⁽³²⁵⁾. Sur le plan stratégique, la formation à l'entrepreneuriat est désormais abordée dans la stratégie d'innovation de l'Écosse, «Scotland Can Do – Becoming a World-Leading, Entrepreneurial and Innovative Nation» ⁽³²⁶⁾ et dans la stratégie «Developing the Young Workforce – Scotland's Youth Employment Strategy» ⁽³²⁷⁾.

«Scotland Can Do – Becoming a World-Leading, Entrepreneurial and Innovative Nation»

Ce cadre d'entrepreneuriat et d'innovation, qui s'étend de 2013 à 2020, s'applique à tous les niveaux d'éducation (niveaux 1 à 8 de la CITE). Il souligne l'importance que le gouvernement écossais attache à l'esprit d'entreprise et à l'innovation, des valeurs qui alimenteront le travail dans ce domaine ainsi que les futures priorités d'action. L'éducation joue un rôle primordial dans la stratégie. Les acteurs impliqués sont notamment: le gouvernement écossais, *Education Scotland*, *the Association of Directors of Education in Scotland*, *Micro-Tyco*, *la Social Enterprise Academy*, *Young Enterprise Scotland*, *The Prince's Trust*, *Big Ideas*, *Curriculo Solutions* et *Co-operative Education Trust Scotland*.

Principaux objectifs de Scotland Can Do

L'une des cinq ambitions déclarées est de parvenir à un «système éducatif au cœur duquel se trouvent l'esprit d'entreprise et l'innovation, en saisissant les occasions qu'offre le "Curriculum for Excellence", une réforme des collèges et le leadership mondial de nos universités».

Actions concrètes de Scotland Can Do

Les actions concrètes qui concernent l'éducation dans «Scotland Can Do» comprennent notamment: faciliter le développement de ressources afin de développer l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans les écoles écossaises; après une phase pilote réussie, soutenir le déploiement de l'initiative «Bridge 2 Business» (passerelle vers l'entreprise) – un programme interactif et attrayant visant à inspirer, à connecter et à soutenir les étudiants du collège qui se lancent dans le monde de l'entreprise – à d'autres collèges d'Écosse et soutenir l'organisation d'un concours actualisé des jeunes innovateurs

⁽³²³⁾ Scottish Executive (2002) *Determined to Succeed: A Review of Enterprise in Education*: <http://www.gov.scot/Resource/Doc/46932/0028821.pdf>

⁽³²⁴⁾ Rapport d'évaluation de la stratégie: <http://www.gov.scot/resource/doc/920/0118640.pdf>

⁽³²⁵⁾ <http://www.educationscotland.gov.uk/learningandteaching/thecurriculum/whatiscurriculumforexcellence/keydocs/index.asp>

⁽³²⁶⁾ <http://www.gov.scot/Publications/2013/11/7675>

⁽³²⁷⁾ <http://www.gov.scot/Publications/2014/12/7750>; voir également le site internet d'Education Scotland: <http://www.educationscotland.gov.uk/learningandteaching/thecurriculum/dyw/index.asp>

(*Young Innovators Challenge*). Un cadre d'action élaboré ultérieurement ⁽³²⁸⁾ contient davantage de détails sur ces actions et sur d'autres initiatives en faveur de la création d'entreprises par les jeunes.

Cadre de suivi de Scotland Can Do

La mise en œuvre de la stratégie «Scotland Can Do» est liée à trois indicateurs nationaux écossais: augmenter le nombre d'entreprises, augmenter les dépenses en recherche et développement, intensifier les échanges de connaissances provenant de la recherche universitaire.

«Curriculum for Excellence»

Depuis 2011, la stratégie «Determined to Succeed» est intégrée dans le programme scolaire cadre écossais pour les 3 à 18 ans, baptisé «Curriculum for Excellence». Ce cadre rend l'apprentissage et l'enseignement plus pertinent, plus attrayant et plus connecté afin de doter les jeunes des compétences, des connaissances et de la compréhension dont ils ont besoin pour le XXI^e siècle. Il englobe le développement des entreprises, les compétences entrepreneuriales et d'employabilité ainsi que l'entreprise financière dans le cadre de la culture financière. Ces compétences ont à nouveau été mises à l'honneur dans la révision en cours et dans le programme pour le développement d'une main-d'œuvre jeune ⁽³²⁹⁾, qui est une priorité nationale essentielle. En conséquence, les enfants et les jeunes devraient bénéficier de liens plus étroits entre l'école et le monde du travail, d'un engagement plus poussé des employeurs et d'expériences approfondies de stages en entreprise.

«Developing the Young Workforce – Scotland's Youth Employment Strategy» (DYW)

Publiée en décembre 2014, cette stratégie entend réduire le chômage des jeunes de 40 % à l'horizon 2021 en préparant mieux les jeunes au monde du travail. Elle s'aligne sur le «Curriculum for Excellence», qui apporte la flexibilité nécessaire à une approche plus composite de l'apprentissage, en élargissant la gamme des filières et des options accessibles aux jeunes dans les écoles. Elle rejoint également les objectifs d'un entrepreneuriat inspirant et d'un apprentissage de l'entrepreneuriat dans tout le programme scolaire. Dans le cadre des recommandations du programme DYW, des orientations sur des partenariats entre écoles et employeurs, une norme sur les stages en entreprise et une nouvelle norme sur l'éducation au choix de carrière (3-18 ans) ont été publiées en septembre 2015. Ces documents seront revus en mars 2017 à la lumière de l'expérience et de l'usage.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Il n'existe pas de programme scolaire obligatoire en Écosse. Dans le cadre du «Curriculum for Excellence», l'entreprise est un thème transversal, les autres thèmes étant, entre autres, la citoyenneté, le développement durable, l'éducation internationale et la créativité. Le programme scolaire cadre indique que ces thèmes doivent être développés dans différents contextes. L'apprentissage de ces thèmes est donc inscrit dans les expériences et acquis des différentes branches du programme scolaire. Les expériences et acquis décrivent les normes nationales et les résultats escomptés en termes d'apprentissage et de progression pour l'ensemble du programme scolaire. Le «Curriculum for Excellence» entend assouplir la gestion de l'enseignement et de l'apprentissage. Si le cadre du «Curriculum for Excellence» a été fixé au niveau national, les décisions concernant les détails du mode d'enseignement, y compris pour l'éducation à l'entreprise, relèvent des autorités locales, de leurs établissements scolaires et de leurs enseignants.

Acquis d'apprentissage

Les expériences et acquis sont organisés en huit domaines: arts d'expression, langues et lettres, éducation morale et religieuse, études sociales, mathématiques et calcul, sciences, technologies,

⁽³²⁸⁾ <http://www.gov.scot/Resource/0044/00449131.pdf>

⁽³²⁹⁾ Scottish Government (2014) Education Working for All! Rapport final de la commission pour le développement de la main-d'œuvre jeune d'Écosse: <http://www.gov.scot/Publications/2014/06/4089>

santé et bien-être. Ils suivent un développement linéaire, en décrivant une progression dans l'apprentissage au long des différents niveaux.

Dans le domaine des études sociales, par exemple, un objectif pertinent pour l'entreprise consiste à «développer une compréhension des concepts qui stimulent l'esprit d'entreprise et influencent les entreprises». Les expériences et les acquis des différents niveaux sont formulés comme suit:

ISCED 0	Niveau précoce – Dans des situations de la vie réelle et dans des jeux imaginaires, j'explore la manière dont les magasins et les services locaux nous fournissent ce dont nous avons besoin dans notre vie de tous les jours.
ISCED 1	Premier niveau – J'ai développé une compréhension de l'importance des organisations locales dans la satisfaction des besoins de ma communauté locale. <hr/> Deuxième niveau – En étudiant le commerce éthique, je peux comprendre que les besoins élémentaires des personnes sont les mêmes partout dans le monde, en discutant des raisons pour lesquelles certaines sociétés sont plus à même de répondre à ces besoins que d'autres.
ISCED 2-3	Troisième niveau – Lorsque je participe à une activité entrepreneuriale, je peux analyser les questions éthiques relatives aux pratiques commerciales et comprendre comment les entreprises contribuent à la satisfaction des besoins. <hr/> Quatrième niveau – Je peux analyser de façon critique la manière dont certains facteurs économiques peuvent influencer les individus, les entreprises ou les communautés.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Le projet «Enterprising Schools»⁽³³⁰⁾ [Écoles entreprenantes] est une nouvelle initiative de l'année académique 2014/2015, officiellement lancée en septembre 2015, qui fait participer plusieurs partenaires, sous la direction de Young Enterprise Scotland. L'objectif premier est d'autonomiser les éducateurs grâce à une formation professionnelle continue afin d'intégrer le développement des compétences entrepreneuriales dans leur école et de les enseigner dans le but de:

- reconnaître les écoles pour leur travail dans ce domaine et servir de plateforme pour le partage des bonnes pratiques;
- inciter les écoles, du premier niveau jusqu'au niveau le plus âgé, à élaborer une approche globale de l'entreprise et de la pensée entrepreneuriale;
- mettre des ressources à la disposition du personnel enseignant afin de soutenir l'activité entrepreneuriale et d'encourager la pensée entrepreneuriale.

Education Scotland a également collaboré avec des partenaires du secteur tertiaire dans le cadre du projet «Enterprising Schools» (*Big Idea, Co-operative Enterprise Trust Scotland, Curriculo Solutions, Social Enterprise Academy* et *Young Enterprise Scotland*) afin de produire des ressources pour aider les professionnels de l'éducation à rendre l'apprentissage plus entreprenant et plus entrepreneurial. Les lignes directrices contiennent des études de cas écossaises destinées à mettre en évidence les effets positifs que le développement des compétences entrepreneuriales a eu sur la confiance en soi et l'estime de soi des jeunes et à montrer les possibilités qui existent pour développer ces compétences dans le programme scolaire.

Aucune information n'est disponible sur l'inclusion de la formation à l'entrepreneuriat comme thème explicite dans la formation initiale des enseignants. Cependant, les normes relatives aux enseignants mentionnent que tous les élèves-enseignants du primaire et du secondaire doivent être formés à toutes les matières du programme scolaire. Cela implique l'inclusion de la formation à l'entrepreneuriat. Plusieurs partenaires du secteur tertiaire participant au projet écossais «Enterprising Schools» dispensent une FPC en rapport avec la formation à l'entrepreneuriat. C'est notamment le cas de la *Social Enterprise Academy*. Il n'y a pas de cours principaux en tant que tels. L'«Excellence in Education through Business Links» (EEBL ou «Excellence dans l'éducation grâce aux liens avec les entreprises»)⁽³³¹⁾ est un programme soutenu par les autorités centrales, qui organise des stages d'au moins deux jours destinés à tous les enseignants du primaire et du secondaire.

⁽³³⁰⁾ <http://www.enterprisingschools.scot>

⁽³³¹⁾ <http://www.educationscotland.gov.uk/resources/e/eubl.asp?strReferringChannel=educationscotland&strReferringPageID=t>

Bosnie-Herzégovine

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, la Bosnie-Herzégovine se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽³³²⁾.

Stratégie connexe

La stratégie en faveur de l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans les systèmes éducatifs de Bosnie-Herzégovine ⁽³³³⁾ est une stratégie nationale spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat en Bosnie-Herzégovine. Elle couvre la période 2012-2015 et s'applique à tous les niveaux d'éducation.

Objectifs principaux

L'objectif général de la stratégie vise à «stimuler et promouvoir un esprit d'entreprise qui influence positivement le développement économique et social en Bosnie-Herzégovine, conformément aux engagements stratégiques existants et en tenant compte du progrès économique global» ⁽³³⁴⁾. Les objectifs stratégiques spécifiques sont les suivants:

- encourager l'acquisition de compétences entrepreneuriales par le biais du système éducatif;
- améliorer la prise de conscience et la connaissance de l'esprit d'entreprise dans le processus éducatif à tous les niveaux;
- développer les compétences clés que sont le sens de l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le système éducatif;
- favoriser l'établissement de liens entre l'éducation et la communauté (autorités locales, ONG, partenaires sociaux, y compris les entreprises);
- renforcer la coopération entre le système éducatif et le monde de l'entreprise.

Actions concrètes

- Créer un partenariat pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat au niveau de l'État.
- Mettre en place un partenariat pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux en encourageant l'établissement de lien entre les secteurs de l'éducation et de l'économie et les communautés.
- Sensibiliser à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux.
- Promouvoir l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans le primaire et le secondaire, y compris dans les écoles secondaires professionnelles (système d'éducation formelle).
- Intégrer la compétence clé «esprit d'entreprise» dans les programmes scolaires en vigueur
- Renforcer les capacités des enseignants et des chefs d'établissement.
- Mener des actions de soutien des pairs entre les établissements d'enseignement afin de développer les bonnes pratiques.
- Promouvoir l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur.
- Promouvoir les liens entre l'éducation et les employeurs dans l'enseignement supérieur.
- Recommander l'introduction de l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans le programme scolaire de l'enseignement supérieur, en insistant tout particulièrement sur la formation initiale des enseignants.

cm:4-615801-64&class=I1+d86716

⁽³³²⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽³³³⁾ http://www.mcp.gov.ba/org_jedinice/sektor_obrazovanje/dokumenti/strateski_doc/Archive.aspx?langTag=en-US&template_id=108&pageIndex=1

⁽³³⁴⁾ Stratégie, p. 11.

- Promouvoir l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans l'éducation non formelle (formation des adultes et développement des compétences dans le cadre de la formation au travail).
- Promouvoir l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans la formation des adultes.
- Développer les compétences entrepreneuriales en analysant les besoins de formation, par l'assurance qualité et par la formation des formateurs.

Ministères et acteurs concernés

De nombreux ministères et parties prenantes interviennent au niveau national et local, qu'ils proviennent du gouvernement, du secteur de l'éducation, des entreprises ou de la communauté⁽³³⁵⁾; un partenariat d'État pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat a été mis en place et sert d'organe consultatif pour soutenir la stratégie.

Cadre de suivi

Aucun cadre de suivi n'a encore été établi, mais un projet de l'UE est en cours et vise à fournir des outils de suivi et des mécanismes d'évaluation.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

L'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires est désormais en cours, soutenue par les *Entrepreneurial Learning Education Systems* (ELES)⁽³³⁶⁾ et par le projet régional SEECEL⁽³³⁷⁾ dans des établissements pilotes.

Acquis d'apprentissage

Des acquis d'apprentissage sont définis pour les niveaux 2 et 3 de la CITE⁽³³⁸⁾, mais ils ne sont pas officiellement intégrés dans les programmes scolaires. Les acquis d'apprentissage pour le niveau 1 de la CITE sont définis par le biais du projet régional SEECEL et sont utilisés dans quatre écoles pilotes.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

La stratégie nationale en faveur de l'apprentissage de l'entrepreneuriat contient des recommandations pour la formation initiale des enseignants (non obligatoires au niveau national) et la FPC. Les activités de FPC relatives à la formation à l'entrepreneuriat sont organisées pour tous les enseignants de tous les niveaux d'éducation.

En outre, un projet pilote transnational est mené par le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL) en coopération avec l'autorité nationale chargée de la formation des enseignants et vise à soutenir la formation continue des enseignants dans huit écoles primaires et quatre écoles secondaires. Il comprend un financement direct, un appui à l'élaboration des programmes (notamment des expériences pratiques d'entrepreneuriat), du matériel de formation pour les enseignants, du matériel didactique et un réseautage, ainsi que des systèmes de tutorat d'enseignants entre écoles ayant mis en place la FE et celles qui commencent à participer au projet pilote du SEECEL.

Il existe des lignes directrices pour les enseignants. La Bosnie-Herzégovine a soutenu le projet «Entrepreneurial Learning Education Systems» (ELES), qui est cofinancé par l'instrument européen d'aide de préadhésion et a élaboré du matériel didactique.

⁽³³⁵⁾ La stratégie (p. 2) dresse une liste d'organisations ayant contribué à sa rédaction et la stratégie générale contient davantage d'information sur la participation des parties prenantes et les partenariats.

⁽³³⁶⁾ www.eles.ba

⁽³³⁷⁾ www.seecel.hr

⁽³³⁸⁾ http://eles.ba/images/Projekt/RG1/Programme_and_Guidelines.pdf (pp. 10 and 12)

Islande

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Il n'existe pas de définition nationale de la formation à l'entrepreneuriat. Une définition existe pour l'innovation et la formation à l'entrepreneuriat (IFE):

«L'IFE est un domaine du programme scolaire qui concerne le recours à la créativité et aux connaissances pour résoudre des problèmes que les apprenants identifient et analysent. Elle vise à développer une réflexion critique et une pensée créative en matière de conception, de sciences, de technologie, de commercialisation et d'entreprise. Dans l'IFE, l'accent porte principalement sur le renforcement des compétences créatives et l'actualisation des idées des apprenants en favorisant leur participation active. La pédagogie de l'IFE a été analysée comme une pédagogie émancipatrice, par laquelle l'apprenant dispose d'une grande liberté et l'enseignement transfère progressivement et systématiquement le contrôle des projets aux élèves»⁽³³⁹⁾.

Stratégie connexe

Actuellement, l'Islande ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat.

Les programmes scolaires islandais introduits en 2011 incluent des guides nationaux distincts sur les programmes scolaires de trois niveaux: préscolaire⁽³⁴⁰⁾, obligatoire (6 à 16 ans)⁽³⁴¹⁾ et deuxième cycle du secondaire (essentiellement 16-20 ans)⁽³⁴²⁾. La formation à l'entrepreneuriat n'est mentionnée explicitement que sous le thème «Études entrepreneuriales» dans le guide de l'enseignement obligatoire.

Les guides nationaux sur les programmes scolaires permettent de travailler dans l'esprit de la formation à l'entrepreneuriat, mais les six piliers fondamentaux des programmes (alphabétisation, durabilité, égalité, créativité, santé et bien-être, démocratie et droits de l'homme) ne parlent pas explicitement d'innovation ou de formation à l'entrepreneuriat. Toutefois, le programme scolaire et la plupart des piliers fondamentaux sont alignés sur les approches de l'éducation à l'innovation et de la formation à l'entrepreneuriat, comme l'inclusion de la créativité et de larges compétences entrepreneuriales, telles que l'esprit critique.

Les études réalisées en Islande ont montré que l'éducation à l'innovation (plus courante dans l'enseignement obligatoire) et la formation à l'entrepreneuriat sont irrégulières et dépendent généralement de l'enthousiasme des enseignants et de l'intérêt des chefs d'établissement. Des recherches récentes⁽³⁴³⁾ menées dans l'enseignement secondaire supérieur révèlent que les chefs d'établissement comprennent ce que couvrent la formation à l'entrepreneuriat et qu'il existe de nombreux domaines possédant un potentiel, mais que l'offre formelle de formation à l'entrepreneuriat est encore éparse. La caractéristique principale de la formation à l'entrepreneuriat en Islande est qu'elle est rare, ne fait pas partie d'une dynamique ou d'une progression éducative et a tendance à dépendre d'enseignants individuels qui l'ont lancée et l'enseignent dans leur école⁽³⁴⁴⁾.

⁽³³⁹⁾ Svanborg R. Jónsdóttir, Meyvant Þóroúfsson, Gunnar E. Finnbogason et Jóhanna Karlsdóttir. (2013). *Rætur nýsköpunar- og frumkvöðlamenntar í íslenskum námskrám og skólamálaumræðu*. Netla – Vef tímarit um uppeldi og menntun. Sérítt 201 – Fagíð og fræðin. Extrait de http://netla.hi.is/seritt/2013/fagid_og_fraedin/006.pdf.

⁽³⁴⁰⁾ http://www.dalvikurbyskuld.is/resources/Files/kriakot/adskr_leiksk_ens_2012.pdf

⁽³⁴¹⁾ http://brunnur.stjr.is/mrn/utgafuskra/utgafa.nsf/xsp/ibmmodes/domino/OpenAttachment/mrn/utgafuskra/utgafa.nsf/C590D16CBC8439C500257A240030AE7F/Attachment/adskr_grsk_ens_2012.pdf

⁽³⁴²⁾ <http://brunnur.stjr.is/mrn/utgafuskra/utgafa.nsf/RSSPage.xsp?documentId=2149C139F3FA145B00257A240035BA1B&action=openDocument>

⁽³⁴³⁾ Jónsdóttir, S. R. (2007). *Analysis of entrepreneurship education in vocational education and training in Iceland*. Reykjavík: Agence nationale Leonardo, Islande. Disponible sur <http://www.lme.is/doc/23?download=false> Svanborg R. Jónsdóttir et Allyson Macdonald. (2013). Settings and pedagogy in innovation education. In L. V. Shavinina (Ed.), *The Routledge international handbook of innovation education* (pp. 273-287). Londres: Routledge.

⁽³⁴⁴⁾ Source de l'entretien: Svanborg R. Jónsdóttir, maître de conférence/professeur associé, Faculté des sciences de l'éducation de l'Université d'Islande.

La seule activité financée au niveau national est le *Nýsköpunarkeppni grunnskólanemenda* ⁽³⁴⁵⁾ (NKG), un concours d'innovation destiné aux élèves de 10 à 12 ans. Ce concours est financé par l'État et organisé par une société privée qui le gère et le supervise.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Aux niveaux 1 à 3 de la CITE (enseignement obligatoire), la formation à l'entrepreneuriat est un thème transdisciplinaire explicite. Le domaine interdisciplinaire «Innovation, études entrepreneuriales et nouveaux médias» est expressément mentionné dans l'enseignement obligatoire. La formation à l'entrepreneuriat n'est pas enseignée en tant que matière séparée, mais elle est mentionnée dans deux matières («Conception et technologie» et «Sciences naturelles») et elle est également incluse dans deux des cinq catégories de critères de compétence (Utilisation des médias et de l'information et Créativité et esprit critique ⁽³⁴⁶⁾).

Acquis d'apprentissage

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, le programme scolaire se lit comme suit: «Il convient de souligner que les élèves acquièrent une compréhension approfondie des phénomènes qu'ils abordent dans leurs études. Ceci peut, par exemple, se faire en insistant sur le travail productif et créatif, sur les compétences professionnelles, sur l'innovation et les études entrepreneuriales où l'initiative et l'autonomie sont encouragées dans les méthodes de travail et utilisées à la fois dans les activités scolaires et dans la vie quotidienne».

Les critères de compétence sont définis à la fin de la quatrième, de la septième et de la dixième années et chacun s'appuie sur le précédent. Les critères imposés à la fin de la septième année sont plus exigeants que ceux de la quatrième année, ce qui signifie que ce qui est attendu des élèves augmente d'année en année et que cela se reflète dans les critères de compétence. Ainsi, en ce qui concerne la matière «Sciences naturelles, innovation et mise en pratique des connaissances»:

- à la fin de la septième année, les élèves sont à même de travailler en groupe sous la supervision de l'enseignant, en suivant un calendrier, afin de concevoir un environnement, un objet ou un système;
- à la fin de la dixième année, les élèves sont à même de participer à l'organisation et au travail selon un calendrier de groupe afin de concevoir un environnement, un objet ou un système.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Il n'existe pas de formation des enseignants ou de soutien aux enseignants au niveau national en matière de formation à l'entrepreneuriat. Cependant, des cours de FPC sont ouverts à tous les enseignants de tous les niveaux d'éducation. L'institut de recherche éducative de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université d'Islande propose aux enseignants qui en font la demande des cours de formation en cours d'emploi sur l'innovation et la formation à l'entrepreneuriat, dans tout le pays. La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université d'Islande organise également des cours en collaboration avec la FNF (association islandaise des enseignants de formation à l'entrepreneuriat), l'INNOENT (centre indépendant) et le Klifið (centre éducatif indépendant). Ces cours n'ont touché qu'un pourcentage limité d'enseignants et d'écoles en Islande, mais leur nombre augmente chaque année.

⁽³⁴⁵⁾ <http://www.nkg.is>

⁽³⁴⁶⁾ Pour une description des compétences développées dans le cadre du cours *Créativité et esprit critique* en quatrième, septième et dixième années, voir p. 88-89.
http://brunnur.stjr.is/mrn/utgafuskra/utgafa.nsf/xsp/.ibmmodres/domino/OpenAttachment/mrn/utgafuskra/utgafa.nsf/E7DE015E63AA2F2C00257CA2005296F7/Attachment/adalnrsk_greinask_ens_2014.pdf

Monténégro

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, le Monténégro se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽³⁴⁷⁾.

Stratégie connexe

Le Monténégro dispose d'une stratégie nationale spécifique pour la formation à l'entrepreneuriat: la stratégie du Monténégro pour la formation à l'entrepreneuriat tout au long de la vie. Elle couvre la période 2015-2019 et s'applique aux niveaux 0 à 6 de la CITE et à la FPI. Les objectifs principaux de la stratégie visent à soutenir l'apprentissage de l'entrepreneuriat à tous les niveaux d'éducation, à aider les établissements d'enseignement à mettre en œuvre la formation à l'entrepreneuriat, à améliorer l'adéquation entre l'enseignement et l'économie, à sensibiliser à l'entreprise sociale et communautaire et à construire un écosystème entrepreneurial efficace.

Actions concrètes

Des actions sont définies pour les différents niveaux d'éducation.

- Enseignement préscolaire:
 - préparer les enfants à apprendre efficacement;
 - développer des compétences entrepreneuriales telles que la créativité, l'innovation et le travail d'équipe.
- Enseignement primaire:
 - sensibiliser à la culture, aux attitudes et aux compétences entrepreneuriales nécessaires dans la vie;
 - développement des compétences entrepreneuriales de base chez tous les élèves.
- Enseignement secondaire (général et professionnel):
 - mieux préparer les élèves au monde du travail et aux études à l'avenir;
 - développer des compétences et des qualifications entrepreneuriales afin de soutenir des emplois de meilleure qualité.
- Enseignement supérieur:
 - renforcer le rôle des universités dans la compétitivité et la croissance;
 - introduire la formation à l'entrepreneuriat dans toutes les facultés;
 - améliorer les possibilités de création d'entreprises.
- Formation des adultes:
 - possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et de développement personnel ouvertes à tous;
 - moderniser les compétences pour le XXI^e siècle;
 - participation accrue des nouvelles entreprises.

Ministères et acteurs concernés

Parmi les diverses parties prenantes concernées, on peut citer les ministères, les agences gouvernementales chargées de l'éducation à tous les niveaux, les universités, les ONG, les entreprises sociales, les organisations professionnelles et le bureau de l'emploi.

⁽³⁴⁷⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

Cadre de suivi

Le suivi de la stratégie relève de la responsabilité du partenariat national pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat, coordonné par la direction pour le développement des petites et moyennes entreprises. Cet organisme soutient et surveille les objectifs stratégiques et présente un rapport annuel au gouvernement du Monténégro.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est un thème transdisciplinaire spécifique présent dans toutes les matières obligatoires enseignées dans ces niveaux. L'entrepreneuriat est également enseigné comme matière à option en huitième année du primaire, à raison d'un cours par semaine.

Un programme de formation des enseignants a été mis au point afin de les aider à intégrer la formation à l'entrepreneuriat dans les cours réguliers. Des programmes de formation ont été approuvés par le Conseil national de l'éducation et peuvent être consultés dans le Catalogue pour le perfectionnement professionnel des enseignants ⁽³⁴⁸⁾.

Au niveau 3 de la CITE, le Conseil national de l'éducation a désormais inclus la formation à l'entrepreneuriat parmi les huit thèmes transdisciplinaires de ce niveau. Les mesures suivantes ont été adoptées:

- L'entrepreneuriat est une matière facultative en première ou deuxième année du secondaire supérieur et est enseigné depuis l'année scolaire 2014/2015.
- La formation à l'entrepreneuriat en tant que domaine transdisciplinaire dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire a fait l'objet d'un projet pilote SEECCEL dans quatre écoles d'enseignement secondaire supérieur en 2014/2015. À partir de l'année académique 2015/2016, tous les établissements d'enseignement secondaire supérieur du Monténégro commenceront à dispenser une formation à l'entrepreneuriat à tous les élèves de ce niveau.
- Un programme de formation pour les enseignants du secondaire supérieur a été préparé et sera mis en œuvre dans tous les établissements d'enseignement secondaire supérieur en juin et en août 2015.
- Hormis lorsqu'elle est une matière facultative, la formation à l'entrepreneuriat dans le deuxième cycle du secondaire supérieur est réalisée par le biais de clubs d'entrepreneuriat et l'organisation d'ateliers, de forums de discussion et de tables rondes qui attirent des membres du secteur de l'entrepreneuriat.

Acquis d'apprentissage

Aux niveaux 1 et 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est un thème transdisciplinaire et le contenu a été harmonisé avec le programme scolaire actuel de l'enseignement primaire. Des instructions existent pour la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat dans des matières obligatoires dans le primaire ⁽³⁴⁹⁾. Un large éventail d'acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat sont décrits.

Dans le deuxième cycle du secondaire, le programme scolaire contient des lignes directrices claires pour les enseignants. Ce niveau impose des acquis d'apprentissage plus poussés ⁽³⁵⁰⁾ en matière de culture économique et financière.

⁽³⁴⁸⁾ <http://www.zzs.gov.me/naslovna/profesionalnirazvoj/programi/>

⁽³⁴⁹⁾ http://www.zzs.gov.me/rubrike/preduzetnicko_ucenje/

⁽³⁵⁰⁾ <http://www.zzs.gov.me/naslovna/programi/gimnazija/>

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Une FIE est proposée à tous les enseignants, tous niveaux confondus, du primaire à la FIE; elle n'est toutefois obligatoire que pour les enseignants de FPI en milieu scolaire qui enseignent l'entrepreneuriat en tant que matière séparée.

La FPC est certifiée par le Bureau des services éducatifs et s'appuie sur l'expérience du SEECEL. Des séminaires et des formations ont été organisés par le Bureau des services éducatifs et le Centre de formation professionnelle pour tous les enseignants du primaire et du secondaire afin d'introduire la formation à l'entrepreneuriat dans le programme scolaire.

En outre, un projet pilote transnational est mené par le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL)⁽³⁵¹⁾ en coopération avec l'autorité nationale chargée de la formation des enseignants et vise à soutenir la formation continue des enseignants dans huit écoles primaires et quatre écoles secondaires. Il comprend un financement direct, un appui à l'élaboration des programmes (notamment des expériences pratiques d'entrepreneuriat), une formation et un réseautage des enseignants, ainsi que des systèmes de tutorat d'enseignants entre écoles ayant mis en place la formation à l'entrepreneuriat et celles qui commencent à participer au projet pilote du SEECEL.

Du matériel didactique est disponible sur la mise en œuvre de la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence clé et comprend des plans de travail annuels et des plans de cours. Des lignes directrices ont été préparées; elles formulent des objectifs et des acquis d'apprentissage et proposent des méthodes à appliquer pour soutenir la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence transdisciplinaire.

Le Centre d'entrepreneuriat (*Preduzetnički centar*), créé en décembre 2013 dans trois villes (Bijelo Polje, Berane, Mojkovac) et en octobre 2015 à Bar, est soutenu par les autorités centrales. Grâce à lui, des experts soutiennent le développement d'idées entrepreneuriales innovantes et des activités de FPC sont organisées.

⁽³⁵¹⁾ <http://www.seecel.hr/about-us>

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

La définition nationale de la formation à l'entrepreneuriat, telle qu'elle apparaît dans la stratégie d'apprentissage de l'entrepreneuriat de la République de Macédoine ⁽³⁵²⁾, est la suivante:

«Concept d'enseignement et de formation qui favorise un mode de pensée entrepreneurial, repose sur le développement de l'individu et englobe des principes de base d'efficacité dans la vie de tous les jours, sans insister en particulier sur la création d'entreprises, tout cela conduisant à une culture entrepreneuriale pour la société dans son ensemble.»

Stratégie connexe

La stratégie d'apprentissage de l'entrepreneuriat de la République de Macédoine est une stratégie nationale spécifique qui couvre la formation à l'entrepreneuriat. Elle couvre la période 2014-2020 et s'applique aux niveaux 1 à 8 de la CITE.

Objectifs principaux

Les cinq domaines prioritaires de la stratégie sont l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, l'apprentissage informel/non formel et les jeunes entrepreneurs. Quatre instruments sont essentiels à sa mise en œuvre: les meilleures pratiques, la technologie, la sensibilisation et la réforme et le perfectionnement professionnel des enseignants. Ces éléments seront soutenus par une coopération étroite avec des établissements d'enseignement au niveau international et en mettant l'accent sur la création de davantage d'établissements de formation à l'entrepreneuriat.

Actions concrètes

Un plan d'action détaillé accompagne la stratégie et un résumé des domaines d'action est présenté ci-dessous.

- Objectifs à long terme:
 - sensibiliser davantage l'ensemble des citoyens à la signification et à l'importance de l'apprentissage de l'entrepreneuriat à tous les niveaux dans le pays;
 - renforcer les compétences des enseignants en matière d'apprentissage de l'entrepreneuriat à tous les niveaux d'éducation afin de permettre à chaque enseignant d'être fonctionnel sur le plan entrepreneurial et d'avoir comme compétence clé l'apprentissage de l'entrepreneuriat;
 - créer un environnement propice et collaboratif entre les établissements d'enseignement, les communautés locales, les entreprises et les familles pour mener à bien des activités d'apprentissage de l'entrepreneuriat à tous les niveaux dans le pays;
 - doter tous les établissements d'enseignement de technologies de pointe pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat à tous les niveaux d'éducation dans le pays.
- Objectifs à moyen terme:
 - développer et mettre en œuvre un programme scolaire qui prépare mieux les entrepreneurs à créer des PME compétitives sur le marché de l'UE;
 - créer davantage d'entreprises virtuelles et soutenir la création d'entreprises réelles grâce aux établissements d'enseignement dans tout le pays;
 - mettre en place un réseau solide pour aider les jeunes entrepreneurs.

⁽³⁵²⁾ <http://www.mon.gov.mk/images/Artic-zDOC/Macedonian%20EL%20Strategy%202014-2020%20ENG%202.12.2014.pdf>

- Objectifs à court terme:
 - intégrer les acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat comme compétence clé dans le programme scolaire national à tous les niveaux d'éducation.

Ministères et acteurs concernés

De nombreux partenaires s'engagent au niveau national:

- gouvernement: ministère de l'Éducation et des Sciences, ministère du Travail et des Affaires sociales, ministère de l'Économie et ministère des Finances;
- agences: Bureau pour le développement de l'éducation, Centre d'enseignement et de formation professionnels, Agence nationale pour la mobilité et les programmes éducatifs européens, Centre de formation des adultes, Agence de promotion de l'entrepreneuriat en République de Macédoine, Agence du service de l'emploi;
- autres: Réseau national des professeurs d'entrepreneuriat, comité national pour l'innovation et l'entrepreneuriat, organisations d'étudiants et universités;
- international: Fondation européenne pour la formation (ETF), *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECCEL).

Cadre de suivi

Les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie seront contrôlés et mesurés annuellement. Le ministère de l'Éducation et des Sciences, en coordination avec d'autres ministères, sera responsable de ce processus, en ce compris la «collecte et l'analyse des données relatives aux indicateurs clés et le contrôle et l'examen de l'avancement global du processus de mise en œuvre». Le comité directeur de l'apprentissage de l'entrepreneuriat s'appuiera également sur une évaluation de la stratégie réalisée par un organisme externe sur la base d'une étude et effectuera des enquêtes annuelles auprès des élèves, des enseignants, des entrepreneurs et de différents établissements d'enseignement non formel et informel.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

Au niveau 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans la matière obligatoire «Innovation». Les élèves tirent des enseignements d'exemples pratiques d'entrepreneuriat: comment élaborer un business plan, rédiger un CV, etc. Dans d'autres matières (mathématiques, physique, chimie, biologie, etc.), il est également obligatoire d'inclure au moins un sujet sur l'entrepreneuriat et de l'inscrire dans le programme de cours.

Au niveau 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat fait partie de la matière «Innovation et entrepreneuriat» durant les trois premières années et de la matière «Entreprise et entrepreneuriat» en quatrième année.

Dans la FPI en milieu scolaire, une grande partie du contenu consacré à l'entrepreneuriat est intégrée dans les matières principales pour le groupe des professions de nature économique. Pour d'autres professions, une matière intitulée «Entreprise et entrepreneuriat» couvre les sujets liés à l'entrepreneuriat.

Acquis d'apprentissage

À l'heure actuelle, aucun acquis d'apprentissage n'est défini pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat. Cependant, l'un des objectifs à moyen terme de la stratégie vise à élaborer et à mettre en œuvre un programme scolaire fondé sur l'approche complète des compétences clés du SEECEL (objectif 2016-2018).

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Bien qu'il n'existe aucune réglementation nationale concernant l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires de la FIE, les centres de formation des enseignants ont fait de la formation à l'entrepreneuriat une matière obligatoire pour les futurs enseignants de mathématiques et de sciences du premier cycle de l'enseignement secondaire. De même, les centres de formation des futurs professeurs d'économie et d'ingénierie mécanique du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et de la FPI en milieu scolaire leur imposent également de suivre des cours de formation à l'entrepreneuriat.

Le Bureau pour le développement de l'éducation (BDE), le Centre pour l'enseignement et la formation professionnels et le ministère de l'Éducation et des Sciences sont responsables de l'élaboration et de la fourniture du matériel et des ressources didactiques ainsi que de la formation des enseignants d'entrepreneuriat à tous les niveaux. En 2013/2014, 3 800 enseignants du secondaire ont suivi des cours de formation axés sur la mise en œuvre effective de la formation à l'entrepreneuriat. La formation à l'entrepreneuriat des enseignants de FPI en milieu scolaire a été interrompue en 2014/2015 par manque de moyens financiers.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune politique, ligne directrice ou recommandation nationale qui explique comment l'apprentissage de l'entrepreneuriat doit être intégré dans la FIE. Quelques universités ont toutefois intégré la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes d'études des enseignants.

Dans le cadre de la stratégie nationale en faveur de l'entrepreneuriat, le Bureau pour le développement de l'éducation et le Centre pour l'enseignement et la formation professionnels encourageront les écoles et les enseignants à rédiger des lignes directrices en formant des enseignants à l'élaboration de lignes directrices pour le processus éducatif dans l'enseignement primaire et secondaire et en apportant un soutien financier aux écoles.

Un projet pilote transnational est mené par le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL)⁽³⁵³⁾ en coopération avec l'autorité nationale chargée de la formation des enseignants et vise à soutenir la formation continue des enseignants dans huit écoles primaires et quatre écoles secondaires. Il comprend un financement direct, un appui à l'élaboration des programmes (notamment des expériences pratiques d'entrepreneuriat), une formation et un réseautage des enseignants, ainsi que des systèmes de tutorat d'enseignants entre écoles ayant mis en place la formation à l'entrepreneuriat et celles qui commencent à participer au projet pilote du SEECEL.

⁽³⁵³⁾ <http://www.seecel.hr/about-us>

Norvège

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Il existe une définition nationale de la formation à l'entrepreneuriat, qui apparaît dans le plan d'action pour l'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation 2009-2014 ⁽³⁵⁴⁾:

«L'entrepreneuriat consiste à lancer de nouvelles activités et à être en mesure de détecter les nouvelles opportunités et de les mettre en pratique dans divers domaines sociaux. La compétence «esprit d'entreprise» est pertinente pour tous les domaines du travail et de la vie des entreprises, qu'il s'agisse d'activités et d'entreprises nouvelles ou établies [...] L'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation peut être orienté à la fois vers la théorie et la pratique. Une formation à l'entrepreneuriat peut être dispensée en tant que matière séparée ou être intégrée comme méthode de travail dans d'autres matières. L'entrepreneuriat peut être un outil et une méthode de travail pour stimuler l'apprentissage dans différentes matières et dans des compétences de base. L'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation peut également renforcer des qualités et des attitudes personnelles. La formation peut être axée sur la transmission de connaissances concernant la création de sa propre entreprise et sur des processus innovants dans des entreprises existantes».

Stratégie connexe

Le plan d'action pour l'entrepreneuriat dans l'enseignement et dans la formation 2009-2014 est une stratégie nationale spécifique en faveur de la formation à l'entrepreneuriat en Norvège, impliquant une collaboration entre le ministère de l'Éducation et de la Recherche, le ministère des Collectivités locales et du Développement régional et le ministère du Commerce et de l'Industrie. Le diagramme suivant ⁽³⁵⁵⁾ illustre les objectifs de la stratégie:



Bien que la stratégie vise les niveaux 1 à 8 de la CITE, l'accent porte principalement sur l'enseignement supérieur. D'autres orientations ont été formulées dans trois rapports adressés au *Storting* ⁽³⁵⁶⁾, et la stratégie déclare que: «Il appartient désormais aux autorités nationales, régionales et locales et aux établissements d'enseignement d'assurer le suivi des efforts en matière d'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation, dans le respect des principes directeurs du système éducatif et en tenant compte des défis et des besoins locaux, régionaux et nationaux. Les établissements d'enseignement doivent déterminer comment les activités relatives à l'entrepreneuriat

⁽³⁵⁴⁾ <https://www.regjeringen.no/globalassets/documents/action-plan-for-entrepreneurship-in-education-and-training-2009.pdf>

⁽³⁵⁵⁾ Idem, p. 8.

⁽³⁵⁶⁾ Livre blanc n° 7 (2008-2009). *Une Norvège innovante et durable*, disponible sur: https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/nhd/vedlegg/brosjyrer_2008/innomeld_kortv_eng.pdf

Livre blanc n° 25 (2008-2009). *Croissance locale et croyance dans l'avenir*, disponible sur: https://www.regjeringen.no/contentassets/4d1ec710cb0f4ca1831cd85171c11c9c/pdfs/stm200820090025000en_pdfs.pdf

Livre blanc n° 44 (2008-2009). *Stratégie en faveur de l'éducation*: <https://www.regjeringen.no/en/dokumenter/report-no.-44-to-the-storting-2008-2009/id565231/>

peuvent être intégrées dans leurs plans et stratégies et comment leur enseignement et leur formation sont menées à bien».

Objectifs principaux

Les principaux objectifs de la stratégie visent à renforcer la qualité et la portée de l'enseignement et de la formation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux et dans tous les domaines du système éducatif. La Norvège entend être une figure de proue en matière d'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation. Les principaux groupes cibles du plan d'action sont les dirigeants et les propriétaires des établissements d'enseignement, le personnel enseignant ainsi que les élèves et les étudiants. L'entrepreneuriat dans l'enseignement et dans la formation doit se conformer au principe fondamental suprême de la politique norvégienne de l'éducation: il doit figurer parmi les priorités, être mis à la portée de tous et s'adapter aux capacités et aux besoins de chacun.

Actions concrètes

Les actions concrètes de la stratégie qui intéressent les écoles et/ou les centres de FPI sont les suivantes:

- Mesure 10 – Créer un site internet contenant des outils numériques d'aide à l'enseignement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire et secondaire;
- Mesure 11 – Continuer à allouer des fonds à JA-YE Norway;
- Mesure 12 – Approfondir la recherche et commencer l'évaluation de l'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation.

Il convient d'observer que la stratégie antérieure incluait davantage d'actions en rapport avec les écoles et la FPI.

Cadre de suivi

Une évaluation formative du plan d'action a été menée. Le ministère de l'Éducation et de la Recherche dirigera un groupe interministériel chargé d'assurer le suivi du plan d'action, qui basera ses travaux sur cette évaluation.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est enseignée en tant que matière facultative séparée dans les niveaux 2 et 3 de la CITE.

Aux niveaux 1 à 3 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans la matière obligatoire «Études sociales».

Au niveau 2 de la CITE, la formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans la matière facultative «Production de biens et de services».

Au niveau 3 de la CITE, elle est enseignée comme matière facultative séparée: «Entrepreneuriat et développement des entreprises» et «Gestion d'entreprise». Elle est également intégrée dans des matières à option.

Les activités relatives à l'entrepreneuriat sont prévues dans le programme scolaire national pour la promotion de la connaissance dans l'enseignement primaire et secondaire.

Acquis d'apprentissage

Les acquis d'apprentissage de l'entrepreneuriat sont décrits individuellement dans le programme scolaire. Bien que ces acquis soient progressifs, ils ne sont pas liés l'un à l'autre durant le processus d'apprentissage. Voici quelques exemples d'acquis d'apprentissage prévus.

Au niveau 2 de la CITE, dans la matière facultative «Compétences pour la vie active»:

- la matière renforcera la motivation et stimulera l'intérêt des élèves, l'éthique du travail et un sentiment de maîtrise par des activités en lien avec les services et les produits;
- par des activités en lien avec divers services et produits, elle contribuera au développement de l'autonomie, de la coopération, du sens du service, de l'esprit d'entreprise et de la créativité de l'apprenant;
- dans le cadre de cette matière, les élèves réaliseront différentes activités visant à produire un service ou un produit.

Au niveau 2 de la CITE, dans la matière facultative «Production de biens et de services», les apprenants:

- conçoivent une entreprise/idée commerciale et créent une entreprise;
- planifient et réalisent une tâche et documentent leur travail pratique selon des critères de qualité, en réfléchissant à leur méthode de travail.

Au niveau 3 de la CITE, la matière «Entrepreneuriat et développement des entreprises» inclut les acquis d'apprentissage suivants:

- décrire des méthodes créatives pour le développement d'entreprises;
- décrire le processus de développement pour la création d'un produit.

Au niveau 3 de la CITE, dans la matière «Gestion d'entreprise», les apprenants doivent:

- rendre compte de la manière dont les ressources locales et régionales servent de base aux activités commerciales et évaluer tout conflit d'intérêts éventuel lié à l'utilisation de ces ressources;
- discuter de l'intérêt d'un réseautage et d'une coopération et faire rapport sur les réseaux d'aide pour les personnes qui souhaitent créer une entreprise;
- évaluer les opportunités d'une activité commerciale dans les limites des ressources locales et régionales, recenser les opportunités de réseautage et préparer un plan pour le réseautage et la coopération.

Les études sociales couvrent les niveaux 1 à 3 de la CITE et les acquis d'apprentissage liés à la formation à l'entrepreneuriat sont les suivants:

- décrire comment les filles et les garçons dépensent leur argent et discuter des éléments qui influencent la consommation (quatrième année);
- donner des exemples et discuter de la manière dont les influences commerciales de différents médias peuvent affecter les habitudes de consommation et les finances personnelles;
- évaluer les opportunités et les défis liés à la création d'une entreprise et illustrer quelques-unes des grandes caractéristiques des comptes de résultats et d'un bilan (niveau 3 de la CITE).

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

L'entrepreneuriat et/ou les pratiques innovantes sont mentionnés de façon générale dans la réglementation relative aux programmes de formation des enseignants, dans le cadre des descriptions des acquis d'apprentissage. L'entrepreneuriat est également mentionné dans les lignes directrices nationales concernant les programmes, sous la section des acquis d'apprentissage de certaines matières. Toutefois, l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes de formation initiale des enseignants est laissée à la discrétion des établissements. Une seule faculté universitaire de formation d'enseignants de formation professionnelle propose des cours de FPC sur l'entrepreneuriat en tant que méthode pédagogique dans la formation professionnelle (niveau 3 de la CITE).

Depuis 2006, la direction de l'enseignement et de la formation a alloué près de 2 millions de couronnes norvégiennes par an, en invitant les facultés universitaires et les universités proposant des programmes de formation des enseignants à demander des fonds. Ces programmes insistent sur:

- le développement de programmes d'études qui intègrent l'entrepreneuriat dans le programme de formation des enseignants et mettent l'accent sur des principes pédagogiques et des outils adéquats;
- l'offre de cours de formation continue, de mécanismes de formation en cours d'emploi, d'échanges d'expériences ou d'autres types de perfectionnement des compétences des enseignants et des chefs d'établissement de l'enseignement primaire et secondaire.

Le ministère de l'Éducation et de la Recherche entend poursuivre cette mesure et souhaite encourager les établissements de formation des enseignants de formation professionnelle.

Serbie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

Il n'existe pas de définition nationale de la formation à l'entrepreneuriat en Serbie. Elle est toutefois reconnue comme compétence transdisciplinaire dans tous les niveaux d'éducation.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, la Serbie ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat. Celle-ci est, en revanche, abordée dans trois stratégies nationales, dont la plus pertinente est la stratégie nationale pour la jeunesse.

A) «Stratégie nationale pour la jeunesse 2015-2025» ⁽³⁵⁷⁾

La stratégie nationale pour la jeunesse expose la politique nationale pour les jeunes de 15 à 30 ans et est conduite par le ministère de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le groupe de travail du gouvernement chargé de la mise en œuvre de la stratégie (et composé de représentants de différents ministères). Les objectifs en lien avec la formation à l'entrepreneuriat semblent les plus détaillés et les plus larges. Les objectifs principaux sont la stimulation de l'entrepreneuriat des jeunes, le soutien au développement de la créativité, de l'innovation et du sens de l'initiative chez les jeunes et l'acquisition de compétences dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie. Les actions concrètes proposées sont les suivantes:

- introduire des compétences entrepreneuriales, des connaissances et une culture financière dans les programmes scolaires de tous les niveaux de l'enseignement formel;
- élaborer des programmes concernant les compétences entrepreneuriales, les connaissances et la culture financière;
- soutenir la création d'entreprises d'étudiants dans le cadre de l'expérience entrepreneuriale de la formation à l'entrepreneuriat;
- soutenir l'introduction du passeport des compétences entrepreneuriales ⁽³⁵⁸⁾ au niveau national;
- renforcer les compétences psychologiques, didactiques et méthodologiques des enseignants;
- engager un changement législatif afin de faire certifier les programmes de FPC des enseignants par des associations qui organisent des activités pour les jeunes;
- soutenir les associations qui organisent des activités pour les jeunes;
- faire participer activement et de façon continue les employeurs à la création et à l'organisation d'un apprentissage tout au long de la vie;
- améliorer les mécanismes régissant les stages et les expériences professionnelles pratiques.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports, le groupe de travail du gouvernement et le Conseil de la jeunesse sont chargés de rédiger des rapports annuels de progrès sur la base des indicateurs décrits dans la stratégie. Ces rapports sont présentés au gouvernement et publiés sur le site internet du ministère de la Jeunesse et des Sports.

⁽³⁵⁷⁾ http://www.mos.gov.rs/mladisuzakon/attachments/article/389/nacionalna_strategija_za_mlade0101_cyr.pdf

⁽³⁵⁸⁾ <http://entrepreneurialskillspass.eu>

B) «Stratégie pour le développement de l'éducation 2012-2020» ⁽³⁵⁹⁾

Cette stratégie traite de la politique nationale de l'éducation pour les niveaux 1 à 8 de la CITE, y compris la FPI en milieu scolaire, et est dirigée par le ministère de l'Éducation, des Sciences et du Développement technologique, avec la participation du ministère de l'Économie. Elle souligne l'importance de la formation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation et du développement d'une culture entrepreneuriale dans les écoles et les universités. Elle encourage également les écoles à organiser des activités entrepreneuriales extrascolaires en rapport avec la communauté locale et promeut l'inclusion de méthodes et de techniques de formation à l'entrepreneuriat dans la formation des enseignants. Bien que les objectifs de la stratégie soient vastes, une seule action concrète pertinente pour les écoles/la FPI est mentionnée dans le plan d'action, à savoir l'élaboration de programmes de formation à l'entrepreneuriat dans la FPI en milieu scolaire.

C) «Stratégie de soutien au développement des petites et moyennes entreprises, de l'entrepreneuriat et de la compétitivité 2015-2022» ⁽³⁶⁰⁾

Cette stratégie comprend des actions destinées à tous les niveaux de l'enseignement et de la FPI (niveaux 1 à 8 de la CITE). Les principaux objectifs pertinents pour la formation à l'entrepreneuriat visent à introduire cette formation à tous les niveaux d'éducation et à garantir l'introduction de la formation à l'entrepreneuriat dans la formation initiale des enseignants. Parmi les actions concrètes pour les écoles et la FPI figurent des actions relatives aux programmes scolaires, à l'esprit d'entreprise dans les écoles primaires, au développement de mini-entreprises d'étudiants et à l'utilisation des programmes de *Junior Achievement*, ainsi qu'à la FPC et à la FIE en matière de formation à l'entrepreneuriat pour les enseignants.

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est reconnue comme une compétence transdisciplinaire dans les niveaux 1 à 3 de la CITE, y compris la FPI en milieu scolaire. La matière «Entrepreneuriat» est également proposée dans quelques écoles secondaires de formation professionnelle et est décrite dans les programmes scolaires, assortie d'acquis d'apprentissage, de plans de cours et de recommandations de méthodes pédagogiques, comme l'apprentissage actif, l'apprentissage fondé sur des projets ou des activités en dehors de la salle de classe.

Acquis d'apprentissage

Des acquis d'apprentissage ont été définis pour la formation à l'entrepreneuriat à la fois pour l'enseignement primaire et secondaire (niveaux 1 à 3 de la CITE, y compris la FPI en milieu scolaire). Les acquis d'apprentissage ne sont ni liés entre eux ni progressifs.

Dans l'enseignement primaire, les élèves doivent:

- acquérir des compétences pour reconnaître les opportunités qui se présentent à l'école et dans la communauté; pour mettre en œuvre leurs idées, ils doivent engager et accepter les changements;
- assumer des responsabilités;
- prendre conscience de leur potentiel et de leurs intérêts;
- être capables de prendre des décisions de manière autonome et de choisir leurs études et leur carrière futures;
- se montrer disposés à faire du bénévolat et à s'engager dans des actions humanitaires.

⁽³⁵⁹⁾ Stratégie: http://www.mpn.gov.rs/wp-content/uploads/2015/08/strategija_obrazovanja_do_2020.pdf
Plan d'action: http://www.mpn.gov.rs/wp-content/uploads/2015/08/Akcioni_plan.pdf

⁽³⁶⁰⁾ Stratégie: <http://www.privreda.gov.rs/wp-content/uploads/2015/06/Strategija-mala-i-srednja-preduzeca.pdf>
Plan d'action <http://www.privreda.gov.rs/wp-content/uploads/2015/06/Akcioni-plan-mala-i-srednja-preduzeca.pdf>

Dans l'enseignement secondaire, les élèves doivent:

- acquérir des compétences organisationnelles et interpersonnelles;
- apprendre à gérer des événements, le temps et les finances;
- entreprendre des processus complexes de planification et de prise de décision selon des exigences préalablement définies;
- se montrer disposés à faire du bénévolat et à saisir des opportunités pour acquérir une expérience professionnelle.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

L'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes d'études de la formation initiale des enseignants est laissée à la discrétion des établissements. Cependant, le plan d'action récemment adopté envisage d'introduire la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes de FIE.

La FPC des enseignants est obligatoire et la Serbie propose des cours de formation à l'entrepreneuriat dans le cadre de la FPC pour tous les enseignants du primaire au deuxième cycle du secondaire, y compris pour les enseignants de FPI en milieu scolaire.

En outre, un projet pilote transnational est mené par le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL)⁽³⁶¹⁾ en coopération avec l'autorité nationale chargée de la formation des enseignants et vise à soutenir la formation continue des enseignants dans neuf écoles primaires et quatre écoles secondaires. Il comprend un financement direct, un appui à l'élaboration des programmes (notamment des expériences pratiques d'entrepreneuriat), une formation et un réseautage des enseignants, ainsi que des systèmes de tutorat d'enseignants entre écoles ayant mis en place la formation à l'entrepreneuriat et celles qui commencent à participer au projet pilote du SEECEL.

⁽³⁶¹⁾ <http://www.seecel.hr/about-us>

Turquie

Définition de la formation à l'entrepreneuriat

En lieu et place d'une définition nationale, la Turquie se réfère à la description de la compétence «esprit d'entreprise» donnée dans le cadre de référence européen pour des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽³⁶²⁾.

Stratégie connexe

À l'heure actuelle, la Turquie ne dispose pas d'une stratégie nationale sur la formation à l'entrepreneuriat. La formation à l'entrepreneuriat est intégrée dans plusieurs stratégies générales, notamment:

- le plan stratégique du ministère de l'Éducation nationale 2010-2014 ⁽³⁶³⁾ (le plus pertinent);
- la stratégie pour l'apprentissage tout au long de la vie de 2009 ⁽³⁶⁴⁾ souligne l'importance de la culture entrepreneuriale et des compétences clés, notamment le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise;
- la stratégie et le plan d'action pour l'entrepreneuriat 2014-2016 ⁽³⁶⁵⁾;
- la stratégie et le plan d'action pour l'enseignement technique et professionnel 2014-2018 ⁽³⁶⁶⁾ soulignent la nécessité de compétences entrepreneuriales individuelles;
- le guide de normalisation des établissements d'enseignement préprimaire, primaire et du premier cycle du secondaire ⁽³⁶⁷⁾.

Plan stratégique du ministère de l'Éducation nationale 2010-2014

La stratégie principale relative à la formation à l'entrepreneuriat est le plan stratégique du ministère de l'Éducation nationale 2010-2014. Ce plan quinquennal concerne tous les niveaux d'éducation (niveaux 1 à 8 de la CITE) et un cadre de suivi doit encore être élaboré.

Objectifs principaux

- Organiser des activités en vue de promouvoir l'entrepreneuriat, depuis les dernières années du premier cycle de l'enseignement secondaire jusqu'à la société au sens large, par le biais de l'apprentissage tout au long de la vie.

Actions concrètes

- Organiser la formation à l'entrepreneuriat avec la participation d'entrepreneurs à succès.

⁽³⁶²⁾ <http://bookshop.europa.eu/fr/comp-tences-cl-s-pour-l-ducation-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie-pbNC7807312/>

⁽³⁶³⁾ http://sgb.meb.gov.tr/Str_yon_planlama_V2/MEBStratejikPlan.pdf

⁽³⁶⁴⁾ <http://mesbil.meb.gov.tr/genel/hayat%20boyu%20öğrenme%20dokuman.pdf>

⁽³⁶⁵⁾ <http://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2015/07/20150701-9-1.pdf>

⁽³⁶⁶⁾ http://mtegm.meb.gov.tr/documents/strategy_eng/strateji_eng.pdf

⁽³⁶⁷⁾ http://mevzuat.meb.gov.tr/html/okulonc_1/okulonc_1.html

Dans le programme scolaire

Intégration explicite dans le programme scolaire

La formation à l'entrepreneuriat est un cours facultatif d'une heure dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général et dans la FPI en milieu scolaire.

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, le cours «Entrepreneuriat» est facultatif dans les établissements secondaires. Dans la FPI en milieu scolaire, un module «Idées d'entrepreneuriat et création d'entreprise» est dispensé dans le cadre du cours «Évolution de carrière».

Des méthodes pédagogiques sont proposées par les autorités centrales aux établissements d'enseignement secondaire et aux écoles professionnelles.

Acquis d'apprentissage

Les acquis d'apprentissage du cours d'entrepreneuriat sont progressifs et incluent notamment:

- l'utilisation de notions de base liées à l'entrepreneuriat;
- la conception d'idées commerciales et leur évaluation;
- la préparation des documents nécessaires à la création d'une entreprise;
- l'élaboration d'activités et le développement des compétences et des capacités professionnelles en tenant compte de l'importance de l'entreprise et des caractéristiques de professions.

Les acquis d'apprentissage des programmes scolaires suivis dans les écoles secondaires et dans les écoles professionnelles insistent sur l'importance de l'entrepreneuriat dans la vie économique et sociale. De même, ils mettent en évidence les qualités qu'un entrepreneur doit posséder et énumèrent les avantages et les inconvénients de diriger sa propre entreprise.

Formation des enseignants et soutien aux enseignants

Dans la FIE, la formation à l'entrepreneuriat n'est une matière obligatoire que pour les futurs enseignants qui suivent le programme de baccalauréat en sciences sociales.

Les activités de FPC visent uniquement à sensibiliser les enseignants et à développer leurs compétences entrepreneuriales. Elles sont accessibles aux enseignants du primaire et du secondaire, y compris aux enseignants de la FPI en milieu scolaire. Il n'existe ni lignes directrices ni suggestions pour développer la formation des enseignants.

Un projet pilote transnational est mené par le *South East European Centre for Entrepreneurial Learning* (SEECEL)⁽³⁶⁸⁾ en coopération avec l'autorité nationale chargée de la formation des enseignants et vise à soutenir la formation continue des enseignants dans huit écoles primaires et quatre écoles secondaires. Il comprend un financement direct, un appui à l'élaboration des programmes (notamment des expériences pratiques d'entrepreneuriat), une formation et un réseautage des enseignants, ainsi que des systèmes de tutorat d'enseignants entre écoles ayant mis en place la formation à l'entrepreneuriat et celles qui commencent à participer au projet pilote du SEECEL.

⁽³⁶⁸⁾ <http://www.seecel.hr/about-us>

**AGENCE EXÉCUTIVE «ÉDUCATION, AUDIOVISUEL ET
CULTURE»**

**Analyse des politiques
en matière d'éducation et de jeunesse**

Avenue du Bourget 1
(J70- Unité A7)
B-1049 Bruxelles
(<http://eacea.ec.europa.eu/eurydice>)

Direction scientifique

Arlette Delhaxhe

Auteurs

Ania Bourgeois (coordination),

Marie-Pascale Balcon, Jari Matti Riiheläinen,

avec la contribution d'Aude Antoine, Sogol Noorani et Michele Zagordo.

Expert externe

Elin McCallum (contributeur et conseillère)

Mise en page et graphisme

Patrice Brel

Coordination de la production

Gisèle De Lel

UNITÉS NATIONALES D'EURYDICE

ALLEMAGNE

Eurydice-Informationsstelle des Bundes
Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e. V. (DLR)
Heinrich-Konen Str. 1
53227 Bonn
Contribution de l'unité: Hannah Gebel

Eurydice-Informationsstelle der Länder im Sekretariat der
Kultusministerkonferenz
Graurheindorfer Straße 157
53117 Bonn

ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

National Agency for European Educational Programmes
and Mobility
Porta Bunjakovec 2A-1
1000 Skopje
Contribution de l'unité: Dejan Zlatkovski, Darko Dimitrov

AUTRICHE

Eurydice-Informationsstelle
Bundesministerium für Bildung und Frauen
Abt. Internationale multilaterale Angelegenheiten
Minoritenplatz 5
1014 Wien
Contribution de l'unité: Johannes Lindner, Inge Koch-
Polagnoli (experts externes)

BELGIQUE

Unité Eurydice de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction des relations internationales
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 6A/008
1080 Bruxelles
Contribution de l'unité: Bernadette Schreuer

Eurydice Vlaanderen
Departement Onderwijs en Vorming/
Afdeling Strategische Beleidsondersteuning
Hendrik Consciencegebouw
Koning Albert II-laan 15
1210 Brussel
Contribution de l'unité: expert du département Éducation
et formation: Isabelle Goudeseune; experts de l'Agence
pour l'enseignement supérieur, la formation des adultes,
les certifications et les allocations d'étude: Willy Sleurs,
Rita Cabus; coordination: Eline De Ridder

Eurydice-Informationsstelle der Deutschsprachigen
Gemeinschaft
Autonome Hochschule in der DG
Monschauer Strasse 57
4700 Eupen
Contribution de l'unité: Thomas Ortmann et Stéphanie Nix

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ministry of Civil Affairs
Department for Education B&H
Trg BiH 3
71000 Sarajevo
Contribution de l'unité: Milijana Lale

BULGARIE

Eurydice Unit
Human Resource Development Centre
Education Research and Planning Unit
15, Graf Ignatiev Str.
1000 Sofia
Contribution de l'unité: Silviya Kantcheva (expert)

CHYPRE

Eurydice Unit
Ministry of Education and Culture
Kimonos and Thoukydidou
1434 Nicosia
Contribution de l'unité: Christiana Haperi; expert:
Constandinos Georgiou (inspecteur de l'enseignement
secondaire technique et professionnel)

CROATIE

Ministarstvo znanosti, obrazovanja i sporta
Donje Svetice 38
10000 Zagreb
Contribution de l'unité: Duje Bonacci

DANEMARK

Eurydice Unit
Agency for Higher Education
Bredgade 43
1260 København K
Contribution de l'unité: Ministère de l'Enfance, de
l'Éducation et de l'Égalité des genres, Fondation danoise
pour l'entrepreneuriat, Agence danoise de l'enseignement
supérieur

ESPAGNE

Eurydice España-REDIE
Centro Nacional de Innovación e Investigación Educativa
(CNIIE)
Ministerio de Educación, Cultura y Deporte
c/ Torrelaguna, 58
28027 Madrid
Contribution de l'unité: Elena Vázquez Aguilar, M^a Teresa
Álvarez Ordoñez, Rocío Arias Bejarano et Mercedes
Lucio-Villegas de La Cuadra; experts externes: José
Antonio Vega Serrano et Iván Diego Rodríguez (de la cité
technologique de Valnalón)

ESTONIE

Eurydice Unit
Analysis Department
Ministère de l'Éducation et de la Recherche
Munga 18
50088 Tartu
Contribution de l'unité: Kersti Kaldma (coordination);
experts: Imbi Henno (Département Enseignement général,
ministère de l'Éducation et de la Recherche); Epp Vodja
(Junior Achievement Estonia)

FINLANDE

Eurydice Unit
Finnish National Board of Education
P.O. Box 380
00531 Helsinki
Contribution de l'unité: Kristina Kaihari et Aapo Koukku

FRANCE

Unité française d'Eurydice
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Mission aux relations européennes et internationales
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15
Contribution de l'unité: experts: Isabelle Buisson (experte en formation à l'entrepreneuriat, Lycée français de Brasília, Brésil), Sylvain Starck (chercheur et expert en formation à l'entrepreneuriat, Université de Lille), Patricia Remoussenard (chercheuse et experte en formation à l'entrepreneuriat, Université de Lille)

GRÈCE

Eurydice Unit
Directorate of European and International Affairs
Ministry of Culture, Education and Religious Affairs
37 Andrea Papandreou Str. (Office 2172)
15180 Maroussi (Attiki)
Contribution de l'unité: Magda Trantallidi et Ismini Christofareizi

HONGRIE

Unité nationale Eurydice
Hungarian Institute for Educational Research and Development
Szobránc utca 6-8
1143 Budapest
Contribution de l'unité: Monika Reti

IRLANDE

Eurydice Unit
Department of Education and Skills
International Section
Marlborough Street
Dublin 1

ISLANDE

Eurydice Unit
The Directorate of Education
Víkurbær 3
203 Kópavogur
Contribution de l'unité: responsabilité collective

ITALIE

Unità italiana di Eurydice
Istituto Nazionale di Documentazione, Innovazione e Ricerca Educativa (INDIRE)
Agenzia Erasmus+
Via C. Lombroso 6/15
50134 Firenze
Contribution de l'unité: Alessandra Mochi;
experts: Paola Castellucci (Direzione generale per lo studente, lo sviluppo e l'internazionalizzazione della formazione superiore – Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca); Federico Cinquepalmi (Dirigente dell'Ufficio per l'Internazionalizzazione della formazione superiore, Direzione generale per lo studente, lo sviluppo e l'internazionalizzazione della formazione superiore – Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca); Alfredo Menichelli (Dirigente scolastico, Direzione generale per gli ordinamenti scolastici e la valutazione del sistema nazionale di istruzione – Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca); Maria Antonietta Scalerà (Direzione generale per lo studente, lo sviluppo e l'internazionalizzazione della formazione superiore – Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della

Ricerca); Maria Rosa Silvestro (Dirigente tecnico, Direzione generale per gli ordinamenti scolastici e la valutazione del sistema nazionale di istruzione – Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca).

LETTONIE

Eurydice Unit
State Education Development Agency
Valņu street 3
1050 Riga
Contribution de l'unité: responsabilité collective;
experts: Iveta Cīrule (École internationale d'économie et de gestion des affaires de Riga), Sandra Falka (Centre national de l'éducation)

LIECHTENSTEIN

Informationsstelle Eurydice
Schulamts des Fürstentums Liechtenstein
Austrasse 79
Postfach 684
9490 Vaduz

LITUANIE

Eurydice Unit
National Agency for School Evaluation of the Republic of Lithuania
Geležinio Vilko Street 12
03163 Vilnius
Contribution de l'unité: responsabilité collective

LUXEMBOURG

Unité nationale Eurydice
ANEFORÉ ASBL
58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
1330 Luxembourg
Contribution de l'unité: Tom Muller (MENJE Luxembourg); Christine Pegel (Unité national Eurydice Luxembourg)

MALTE

Eurydice Unit
Research and Development Department
Ministry for Education and Employment
Great Siege Rd.
Floriana VLT 2000
Contribution de l'unité: Unité Eurydice (Malte), Elaine Mizzi et Christopher Schembri.

MONTÉNÉGR

Eurydice Unit
Vaka Djurovica bb
81000 Podgorica
Contribution de l'unité: Nevena Cabrilo (Bureau des services éducatifs), Zora Bogicevic (Direction de l'enseignement secondaire supérieur général, de la formation professionnelle et de la formation des adultes), Srdjan Obradovic (Centre de formation professionnelle), Sandra Brkanovic (Centre de formation professionnelle), Biljana Misovic (Direction de l'enseignement supérieur) et Tamara Tovjanin (Direction de l'enseignement supérieur)

NORVÈGE

Eurydice Unit
Ministère de l'Éducation et de la Recherche
AIK-avd., Kunnskapsdepartementet
Kirkegata 18
P.O. Box 8119 Dep.
0032 Oslo
Contribution de l'unité: responsabilité collective

PAYS-BAS

Eurydice Nederland
Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap
Directie Internationaal Beleid
Etage 4 – Kamer 08.022
Rijnstraat 50
2500 BJ Den Haag
Contribution de l'unité: responsabilité collective

POLOGNE

Eurydice Unit
Foundation for the Development of the Education System
Mokotowska 43
00-551 Varsovie
Contribution de l'unité: Joanna Dąbrowska, Magdalena Górowska-Fells; experts nationaux: Danuta Pusek (ministère de l'Éducation nationale), Grażyna Kurowska et Olga Kozuchowska (Centre pour le développement de l'éducation)

PORTUGAL

Unidade Portuguesa da Rede Eurydice (UPRE)
Ministério da Educação e Ciência
Direção-Geral de Estatísticas da Educação e Ciência (DGEEC)
Av. 24 de Julho, 134
1399-054 Lisboa
Contribution de l'unité: Isabel Almeida
En dehors de l'unité: Ilda Figueiredo

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Eurydice Unit
Centre for International Cooperation in Education
Dům zahraniční spolupráce
Na Poříčí 1035/4
110 00 Praha 1
Contribution de l'unité: Helena Pavlíková; Simona Pikálková; experts: Lukáš Hula (Institut national de l'enseignement)

ROUMANIE

Eurydice Unit
National Agency for Community Programmes in the Field of Education and Vocational Training
Universitatea Politehnică București
Biblioteca Centrală
Splaiul Independenței, nr. 313
Sector 6
060042 București
Contribution de l'unité: Veronica – Gabriela Chirea; en coopération avec des experts: Eugen Stoica (ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique); Laura Elena Căpiță et Angela Teșileanu (Institut de l'enseignement scientifique); Zoica Elena Vlăduț et Mihaela Ștefănescu (Centre national pour l'enseignement professionnel et technique); Cristina Barna (Université de Bucarest)

ROYAUME-UNI

Eurydice Unit for England, Wales and Northern Ireland
Centre for Information and Reviews
National Foundation for Educational Research (NFER)
The Mere, Upton Park
Slough, Berkshire, SL1 2DQ
Contribution de l'unité: Claire Sargent et Sigrid Boyd

Eurydice Unit Scotland
c/o Learning Analysis
Education Analytical Services
Scottish Government
Area 2D South, Mail point 28
Victoria Quay
Edinburgh EH6 6QQ
Contribution de l'unité: Catriona Rooke (gouvernement écossais); experts: Klaus Mayer (Education Scotland) et James Muldoon (Entrepreneuriat, gouvernement écossais)

SERBIE

Eurydice Unit Serbia
Foundation Tempus
Terazije 36 – 1^{er} étage
11000 Belgrade
Contribution de l'unité: responsabilité collective

SLOVAQUIE

Eurydice Unit
Slovak Academic Association for International Cooperation
Křížkova 9
811 04 Bratislava
Contribution de l'unité: Marta Ivanova, Gabriela Aichova, Martina Račková

SLOVÉNIE

Eurydice Unit
Ministry of Education, Science and Sport
Education Development Office
Masarykova 16
1000 Ljubljana
Contribution de l'unité: Barbara Kresal Sterniša; experts: Maja Krušič Šega (ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports)

SUÈDE

Eurydice Unit
Universitets- och högskolerådet/The Swedish Council for Higher Education
Universitets- och högskolerådet
Box 45093
104 30 Stockholm
Contribution de l'unité: responsabilité collective

SUISSE

Eurydice Unit
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
Speichergasse 6
3000 Berne 7

TURQUIE

Eurydice Unit
MEB, Strateji Geliştirme Başkanlığı (SGB)
Eurydice Türkiye Birimi, Merkez Bina 4. Kat
B-Blok Bakanlıklar
06648 Ankara
Contribution de l'unité: Osman Yıldırım Ugur, Dilek Gülecü; expert: Professeur associé Dr Cem Balkıcanlı

Formation à l'entrepreneuriat à l'école en Europe

Ce rapport présente les informations les plus récentes sur les stratégies, les programmes scolaires et les acquis d'apprentissage et couvre également des thèmes tels que les mécanismes de financement et la formation des enseignants.

L'analyse se concentre sur l'enseignement primaire, sur les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général et sur la formation professionnelle initiale en milieu scolaire. Les informations concernent 33 pays membres du réseau Eurydice. En outre, des fiches d'information nationales donnent un aperçu de la formation à l'entrepreneuriat dans chaque pays. L'année de référence est 2014/2015.

La mission du réseau Eurydice est de comprendre et d'expliquer l'organisation et le fonctionnement des différents systèmes éducatifs en Europe. Le réseau fournit des descriptions des systèmes éducatifs nationaux, produit des études comparatives sur des thèmes particuliers, des indicateurs et des statistiques. Toutes les publications d'Eurydice sont disponibles gratuitement sur son site internet ou sur papier, à la demande. Par ses activités, Eurydice vise à promouvoir la compréhension, la coopération, la confiance et la mobilité aux niveaux européen et international. Le réseau est constitué d'unités nationales situées dans les pays européens et est coordonné par l'Agence exécutive «Éducation, Audiovisuel et Culture» de l'UE. Pour plus d'informations sur Eurydice, voir: <http://ec.europa.eu/eurydice>.

